

BULLETIN DE LA
COMMISSION ROYALE
DES MONUMENTS
ET DES SITES

T.7-1978

ROYAUME DE BELGIQUE
MINISTÈRE DE LA CULTURE FRANÇAISE

Bulletin publié par la Commission
Royale des Monuments et des Sites

Rue Joseph II, 30
B-1040 Bruxelles

BOUVIGNES SUR MEUSE

Visages présent et à venir d'une cité médiévale

par André Lanotte et Marthe Blanpain

avec la participation

de Guy Amand de Mendieta, Aimée Demeuldre,
de Jean-Pierre Blondel, Emmanuel Meurisse et
Pierre Léonard, Lucien Kroll, Jean Cosse, Roger Bastin,
Thierry Lanotte et Marc de Vrij,
de Marc Lacour et Jean-Paul Verleyen,
de Christine Bastin et Jacques Evrard

la collaboration de Thérèse Snoy-Corre

Sommaire

Avertissement	7
Flashes sur la ville	9
Introduction	15
Le présent	17
Les mutations du tissu urbain	19
Les bâtisses majeures	33
Les maisons et lieux de travail	73
L'évolution de la construction	123
Un plan des valeurs architecturales	135
Devant-Bouvignes	137
Les habitants dans la ville et la région	139
L'avenir	145
Les habitants et la vision de l'avenir	146
Des contraintes	149
Le concours d'architecture et d'urbanisme	158
Des suggestions	162
Des visions pour demain ?	169
Point de vue	226
L'animation	227
Réflexions	229
Table des plans généraux	231
Table des matières	232

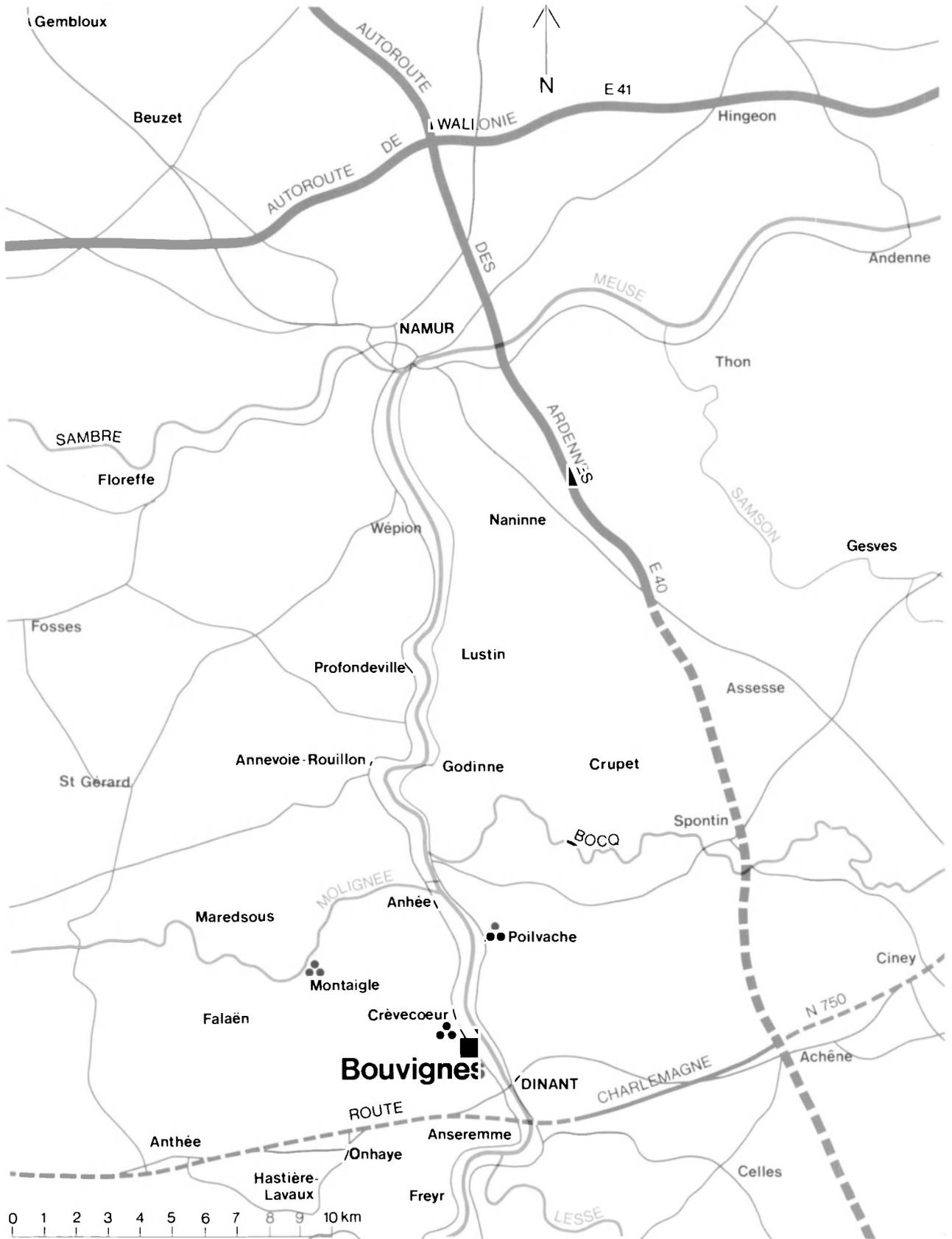


Fig. 1. Les principales voies de communication autour de Bouvignes : routes et autoroutes existantes ou en construction.

Avertissement

Ceci n'est pas une histoire de Bouvignes. Pas même une suite de monographies archéologiques, comme un distrait pourrait le croire. Il vaut mieux y voir une marche à travers la ville, par les rues, en levant le nez, sans se priver d'escalader les pentes et de plonger sur l'ensemble, ni de passer la Meuse pour prendre le recul qu'elle impose. La marche est un peu lente, elle cause avec les gens sans vouloir être indiscret à leur égard, en acceptant parfois d'entrer chez eux, en pénétrant et en s'attardant assez, là où tout le monde peut avoir accès. On regarde, on essaie de comprendre. Marcher ainsi oblige nécessairement à se poser des questions, à remonter le temps jusque dans l'obscurité du vieux passé pour mettre à jour les sources du présent et s'interroger sur l'avenir... Ce livre est un instrument de travail.

La démarche s'efforce d'être sérieuse. Elle le doit aux habitants, premiers destinataires de ces pages, auxquels celles-ci pourraient être dédiées, les « hulottes » comme on les surnommait, paraît-il, surnom que Henri Blés aurait repris en nichant la chouette dans ses tableaux. Il y a en effet beaucoup de ruines à Bouvignes, traces de la cité médiévale et de ses avatars, passé lourd à porter quand on n'est pas riche et qui peut aujourd'hui devenir facteur de renouveau. On ne conserve bien que si on crée.

Le sérieux s'impose quand on espère retenir l'attention des spécialistes de l'aménagement et des fonctionnaires supérieurs, dont tant de choses dépendent et dont il ne faut pas dire trop de mal. Sans eux, ce livre ne serait pas né. Ils font parfois plus de rêves qu'on ne croit, mais quand ils se réveillent, c'est pour se retrouver souvent dans la boue du quotidien d'un pays pluvieux.

Un grain de sérieux s'impose-t-il si le lecteur est un homme politique? Par quel bout le prendre, lui demander un instant de son temps précieux, à lui qui haut placé peine maintenant du soir au matin à nous replanter chacun sur notre sol pour un nouveau moyen âge ou bataille sur place, baigné journallement au sein des intérêts immédiats les plus contradictoires? On a envie de rire avec lui, de l'amener à bien dormir, à vraiment rêver. Jusque dans nos grandes villes, à Bruxelles, Liège, Mons et Namur, nos mandataires ont bien besoin d'être un peu poètes...

Ne parlons pas des architectes... Il y a peut-être pour eux dans le concret du présent plus d'exigences que dans l'utopie du rêve. La réalité rencontrée l'œil ouvert n'empêchera jamais la création. Où sont les yeux ?

Une civilisation pour durer, doit se renouveler. Le jour où elle se replie sur son passé, elle meurt. Le passé est un tremplin, non une sécurité.

L'ouvrage se voudrait être un regard qui sans s'épargner la dureté du réel, demeure attentif aux pierres d'attente où s'accrocherait un renouveau, ce regard dont tous les êtres humains sont capables. Il faut en avoir la confiance.



Fig. 2. Mme Gabrielle Poncelet-Lemer, née le 12 mai 1877 à Bouvignes.

Flashes sur la ville

Le Florentin L. Guichardin établi à Anvers, dans sa « Description » de 1567, repris par F. ROUSSEAU, *Le Pays de Namur d'autrefois d'après les récits de voyageurs*, dans *Namurcum*, XI, 1934, p. 25.

Philippe de Cavarel, secrétaire de Jean Sarrazin, abbé de Saint-Vaast d'Arras, en mission en 1582. *Ibid.*, dans *Namurcum*, XIV, 1937, pp. 22-23.

Le Parisien Pierre Bergeron, dans son *Voyage en Ardennes, Liège et Pays-Bas en 1619*, éd. Ed. SENEMAUD, dans *Revue historique des Ardennes*, Mézières, II, 1864, p. 137. La description s'applique à Dinant, mais le métier alors en crise ici comme à Bouvignes, était le même et d'ailleurs exercé en partie par des Bouvignois accueillis par leur ancienne rivale après le sac de 1554.

Du même P. Bergeron en 1619, *Ibid.*, pp. 124-125.

L'intendant du Hainaut et de Namur écrit au Magistrat de Bouvignes à propos de la perception des impôts indirects. Dans L. AMAND de MENDIETA, *Histoire de Bouvignes*, Ms, p. 179. De 1683 à 1698, la ville est occupée par les Français.

« Bovines est posé sur le rivage à gauche de la Meuse, à quatre lieues de Namur, et est ville petite mais ancienne et jadis bien bastie et mieux peuplée, mais a esté saccagée, ruinée et désolée plusieurs foys par la furie des guerres, et mesme dernièrement l'an 1554 que le feu roy de France Henry II y estoit en personne avec une grosse armée, il s'en fait maistre et la traicta fort rudement; il est vrai qu'à cest heure qu'elle est en paix, elle se remet et se repeuple, rebastit et fortifie. »

« ... belle et jolie villette... Belle, dis-je, avant ces dernières tempestes. Car ayant esté siégée, pillée et brûlée, en partie, du camp de dom Joan, porte tesmoignage à la postérité de la folie en laquelle de freische mémoire, peu d'insensés ont plongé beaucoup de gens qui pensoient estre bien sages. »

« ... C'est une merveille de voir ces ouvriers travaillant dans les forges et boutiques, les uns à purifier le fer et le cuivre, autres à le mettre à la fonte, autres à l'étendre et battre pour le former en ce qu'ils veulent, de sorte que vous en voyez un qui est assis, et tient ferme en ses mains un vaisseau pendant que trois ou quatre autres forgerons battent dessus par compas et sans jamais manquer, celui qui tient tournant toujours dextrement et à propos ce vase. Ils font de grandes chaudières de fer et d'airain en façon de mer comme celle du temple de Salomon. »

« L'air y est bon et salubre; l'humeur du peuple superbe, prompte, colère, courageuse, querelleuse, adonnée au vin, qui est le vice commun de tous les peuples septentrionaux... Leur langage est François, bien qu'un peu corrompu à la Wallonne et Bourguignonne; et y a apparence que leur langue ancienne étoit l'antique gauloise, mais que depuis que les François y eurent mis le pied, ils en prirent et retindrent le langage avec tous les changements qu'il a eus depuis jusqu'aujourd'huy. »

« Maubeuge, le 8 septembre 1686.

Je ne sais pas où vous avez appris à faire les adjudications des fermes de votre ville sans m'en parler.

Je vous ai déjà dit que j'avais reconnu qu'il y avait non seulement des mutins à Bouvignes mais qu'il y a encore ce qu'on peut appeler des insolents qui veulent être toujours les maîtres des pauvres et gouvernent à la baguette. Il faut néanmoins que ces petits messieurs-là sachent que la protection du Roy est particulièrement pour les faibles et que toutes les fois qu'un homme s'en fait accroire, c'est à celui-là que je m'attache pour l'humilier. Il fallait donc commencer par obtenir mon ordre et j'aurais commis quelqu'un de ma part qui m'eut répondu qu'il n'y a point de compère ni de commère, car je sais que

les gens qui sont accoutumés de piller le public n'aient pas notre domination dans laquelle la justice est toujours la maîtresse. Je vous défends donc d'exécuter la ferme que vous avez faite et la première fois qu'il vous arrivera encore de faire pareille chose, je ferai mettre le premier magistrat en prison. Voilà toute la réponse que vous aurez de moi en attendant que je sois sur les lieux où je ferai le reste.»

(s) Faultrier.

Requête au Conseil Souverain de Bruxelles, citée dans le même manuscrit, p. 205
L'Espagne est rentrée en possession de Bouvignes en 1698.

Autre requête, avant 1794, dans le même, p. 210. C'est la fin du régime autrichien, commencé en 1713.

F.X. de FELLER, *Dictionnaire géographique*, I. Liège, 1791-1792, p. 172.

J. BORGNET, *Cartulaire de la commune de Bouvignes*, Namur, 1862, I, p. LXXII.

« 1706: Les gens de Bouvignes se plaignent des logements: les officiers non mariés veulent coucher seuls dans un lit et les soldats veulent avoir feu, chandelles, sel, vinaigre, poivre. »

« A Sa Majesté l'Empereur et Roi,

Remontrent avec un très profond respect, les bourgeois et habitants de la Ville de Bouvignes que, depuis l'année 1785, ils ont été surchargés de logements tant des troupes de S.M. que des patriotes jusqu'à ce jour soit d'autorité ou par billets signés des Magistrats qui ont, maintes fois, ordonné d'acheter de la viande pour les attendre et de leur donner à boire et à manger jusqu'au point que plusieurs des plus pauvres ont été obligés de mettre leurs nippes au mont de piété pour avoir de quoi satisfaire aux ordres du Magistrat... »

« 1554... Depuis ce tems, elle n'a fait que languir, et n'a pu revenir à son premier état. »

« Sous la période autrichienne, Bouvignes n'est plus qu'une bourgade sans importance... L'industrie du cuivre a disparu complètement, les maisons abandonnées tombent en ruine, ceux des Bouvignois qui n'ont pas émigré tissent des « misalaines » et des couvertures ou essartent les maigres terrains de la commune, mais la plupart ne subsistent qu'à l'aide des revenus des hôpitaux.

Aujourd'hui même que l'aisance s'est répandue parmi nos populations, Bouvignes est restée en arrière. Vue sous certains aspects, c'est encore une ville, mais une ville morte. Ses rues étroites sont mornes et désertes, ses ruines s'ébrèchent chaque année, partout le silence et l'abandon. Sa population, qu'aucune industrie ne nourrit, s'élève encore à un millier d'habitants; mais la majeure partie ne subsiste que grâce aux libéralités que lui a assurées à jamais le legs du pieux Henri Richier. »

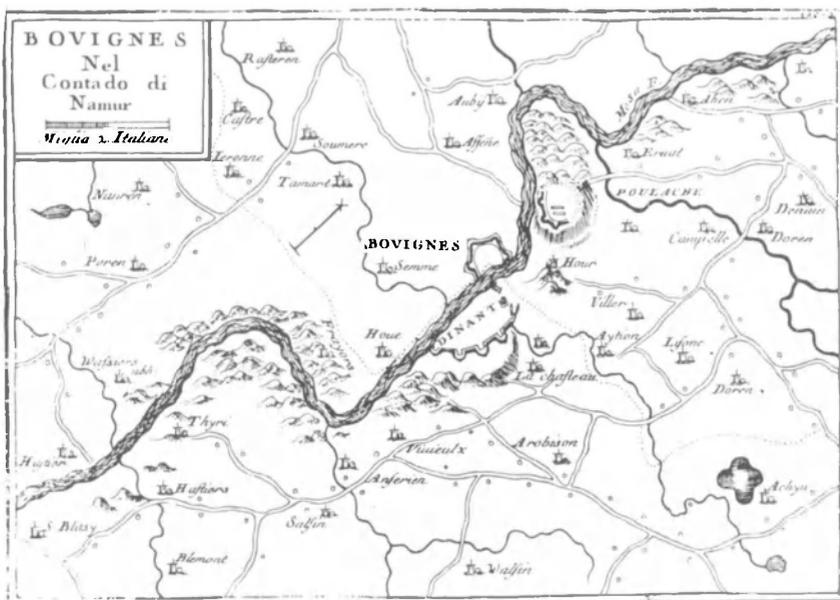


Fig. 3. « Bovignes au comté de Namur », appuyée par Poilvache: « Poulache », face à Dinant, terre liégeoise. Carton d'époque, extrait de la carte du comté par V.M. Coronelli (1650-1718), dans son monumental *Atlante Veneto*.



Fig. 4. Symbole du statut de la ville, la pierre de 1505 aux armoiries de Philippe le Beau, dominant primitivement la Porte du Quai, au bas de la rue de Meuse, marquait l'entrée de Bouvignes à partir du fleuve. Actuellement, dans le mur au pied de la maison de marguillier, 29 rue Richier.



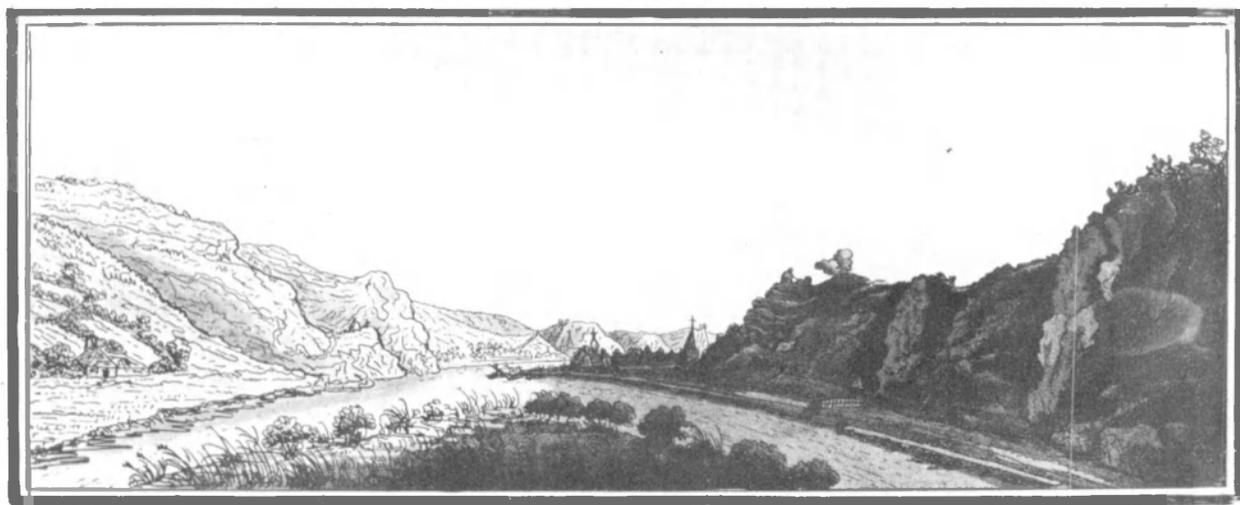
Fig. 5. Bouvignes en 1604, vue des hauteurs de la rive droite de la Meuse. Tours et clochers sont groupés autour de Crèvecœur. Malgré les remparts, la vie de la ville et celle du fleuve sont liées. Partie centrale du dessin d'Adrien de Montigny dans l'album de Croy, Paris, Bibliothèque nationale, Cabinet des estampes, Vg 76, fol. 18v.

A. HENRI, *Notes sur l'histoire de Bouvignes*, Namur, 1888, pp. 109-110.

« Depuis cinquante ans, l'esprit du XIX^e siècle a passé sur l'antique Bouvignes et, de son souffle, il a fait disparaître le moulin des Comtes, le Moulinal, la vieille porte le Chevalier, le torrent du rieu del Vaux, plusieurs belles maisons des XVI^e et XVII^e siècles, et le temps est proche peut-être où la pioche des vandales fera crouler la porte de la Val que le canon de Henri II n'a pu entamer... Depuis le commencement de ce siècle, aucun événement marquant ne s'est produit dans notre commune, presque oubliée. Bouvignes n'est plus que l'ombre d'elle-même, et cette ombre même tend chaque jour à s'effacer. C'est à peine, en effet, si l'on rencontre encore çà et là une relique, respectée par le temps et par les hommes, nous rappelant notre glorieux passé. Bouvignes en se « modernisant » chaque jour, détourne d'elle les regards de tous ceux qui s'intéressent aux choses d'autrefois. »

H. de NIMAL, *Légendes de la Meuse*, Bruxelles, (1889), pp. 195-196. Sur cette œuvre littéraire, voir F. ROUSSEAU, *Les « Légendes de la Meuse » de Henri de Nimal. Recherches sur leur valeur documentaire*, dans *Mélanges Elisée Legros. Enquêtes du Musée de la Vie wallonne*, XII, 1973, n° 133-134, pp. 395-413.

« La vieille ville déchuée dort presque morte, étendue au bord de sa rivière calme et triste, avec son église mutilée, ses rues étroites et silencieuses comme les longs corridors sombres d'un cloître abandonné, ses maisons pauvretieuses et délabrées, ses gorges éteintes que n'ébranle plus la rudesse sonore des coups de marteau sur les enclumes. Pour surveiller cette agonie se dresse encore, sur son roc abrupt, le squelette poignant et lamentable de ce qui fut jadis Crèvecœur, la grande tour hautaine. Partout, une paix de cimetière.



Vue de BOUVIGNES.

Fig. 6. Le site de Bouvignes en 1790, avec le contraste des flancs de la vallée, au soleil couchant. Le fleuve s'étale, parsemé d'îles. La seule route à droite, coupée par une barrière. Dans le fond, la silhouette de l'église et du couvent des Augustins. Au-delà, Lefte et le rocher de la citadelle de Dinant. Gravure de Jukes, Londres.

Qui le croirait? la bourgade, aujourd'hui muette et désolée, a eu ses grands jours de bruit et de gloire; le village chétif que l'herbe envahit a été une belle ville heureuse qu'on enviait et qu'on craignait. C'était au temps de l'empereur Charles-Quint. »

Interview de Mme Gabrielle Poncelet-Lemer, née à Bouvignes, le 12 mai 1877, « la plus gaie des centenaires », par Albert Remy, dans *Vers l'Avenir*, Namur, 11 mai 1977.

« Mon mari était peintre et très courageux au travail. Moi, j'allais coudre à domicile et le soir, je cousais chez moi. On me demandait de partout, surtout à Dinant. J'ai été chez Jobard, chez Barré, chez Delvaux, au château de Melin. J'ai même été coudre dans des familles à Liège, à Bruxelles. Je ne suis jamais restée un jour sans travailler. On m'aimait bien, partout où j'allais. »

Nos villégiatures. Supplément spécial illustré du *Journal de Liège* : les grottes de Han, la ville de Bouvignes, le château royal d'Ardenne. Vers 1902.

« La sage et clairvoyante Administration communale de Bouvignes, la jolie ville des bords de la Meuse, que nous nous proposons de décrire aujourd'hui, s'efforce de rendre aussi agréable que possible le séjour en cette charmante localité, visitée chaque année par un très grand nombre d'étrangers.

Un abri a été décrété à la halte de l'Etat, et un second est sollicité de la Compagnie Nord-Belge.

Et la commune ne marchandé à ses concitoyens, ni ses peines, ni son argent afin de rendre aussi artistiques que possible, ces constructions indispensables.

L'édilité de Bouvignes témoigne d'une sollicitude particulière pour les sites et paysages de la région. Elle a ordonné notamment des reboisements nombreux, là où la cognée du bûcheron avait commencé son œuvre néfaste.

Bouvignes est dotée d'une canalisation de gaz d'éclairage qui a servi aux habitants aux frais de la commune; elle possède également une distribution d'eau alimentaire irréprochable.

Bouvignes a aussi son parc public, créé par M. Amand vis-à-vis de son château et entretenu aux frais du propriétaire de ce beau domaine.

L'étranger y est retenu tant par le charme qui se dégage que par la vue superbe qu'il découvre de cet endroit.

Bouvignes possède de nombreux châteaux et villas d'un goût tout à fait

moderne; parmi eux l'un des plus remarquables est le château des Roches, qui occupe un des sites les plus romantiques de la Meuse. Il est l'œuvre de l'architecte Ed. Franken-Willemaers, de Bruxelles, très connu par la construction de nombreux hôtels, châteaux, villas et cottages tant en Belgique qu'à l'Etranger. La silhouette du château des Roches est très originale et l'ensemble très pittoresque.

Enfin Bouvignes possède un coquet théâtre et une salle de fêtes, où se fait régulièrement entendre une société musicale, créée par M. de la Hault, qui ne lui ménage pas son appui moral et financier, et que dirige l'excellent maéstrio M. Williame.

L'industrie fleurit également dans cette pittoresque petite ville. Le tissage mécanique de cachemires, dont la direction appartient à M. Lamarche, l'aimable bourgmestre, est doté des derniers perfectionnements; il occupe une quantité d'ouvriers, et le coup d'œil des métiers, en plein travail, est vraiment curieux.

N'oublions pas de citer aussi la filature que dirige de main de maître M. Goblet, qui nous a fait les honneurs de son établissement avec l'urbanité, la bonne grâce qu'on lui connaît.

Bouvignes a aussi sa brasserie, propriété Wéry, frères et sœur, qui produit une excellente bière, très appréciée de tous les touristes qui choisissent Bouvignes comme centre d'excursions.

L'un des grands attraits de Bouvignes, ce sont les ruines de Crèvecœur qui s'élèvent dans un cadre grandiose.

Ce géant de pierre que les assauts répétés des hommes n'ont pu abattre, s'effrite lentement, pierre à pierre, sous l'action du temps. L'Etat s'est même vu obligé de l'etançonner pour l'empêcher de descendre dans la vallée et d'écraser un jour la ville qu'il a si longtemps et si vaillamment défendue.

En bas, dans Bouvignes même, subsistent encore, reliées par une voûte, deux tours qui formaient une des portes de la ville, la Porte de La Val.

Elles aussi s'en vont... et il semble qu'avec elles s'évanouira le passé d'un temps héroïque.

Il serait urgent d'intervenir et de prendre des dispositions sagement vigoureuses. L'Autorité ne pourrait-elle ouvrir les yeux pour voir l'œuvre naïvement dévastatrice? Ne pourrait-elle étendre paternellement la main pour protéger ce qui demeure de ces ruines pittoresques, si parlantes, si suggestives, les seules presque qui poétisent encore les belles et attirantes rives de la Meuse.

Le château de M. Amand Orban de Xivry est également étroitement lié au passé historique de Bouvignes.

Il est entouré d'un parc superbe et ombrageux (sic), orné de magnifiques jardins dessinés avec infiniment de goût et de savoir-faire.

Le château renferme des trésors d'ancienne architecture: on y admire notamment un grand escalier d'honneur en chêne sculpté, de grandes colonnades de marbre supportant l'énorme édifice, des appartements somptueux, ornés de meubles et d'objets anciens d'une harmonie parfaite.

...

Enfin, nous lisons dans un historien du temps que Bouvignes était entourée de solides murailles. Seize tours les reliaient. L'une d'elles dominait la Meuse à pic. Elle avait nom Crèvecœur, et c'est de ses créneaux, sans doute, que les Dames enlacées se jetèrent dans le gouffre. Il subsiste en effet des vestiges de cette formidable ceinture, les lourds fondements d'une vieille tour, encapuchonnée d'herbes folles, et qu'une poterne ogivale rattache à un pan de mur couvert de béantes cicatrices.

C'est la Porte de La Val, dont la restauration s'impose au même titre que les ruines du Château de Crèvecœur, tant au point de vue de l'art qu'à celui des souvenirs historiques de la nation.

...



Fig. 7. Chenét en fonte au buste de Napoléon, réputé coulé à Bouvignes, par l'usine Amand à l'époque de sa grande prospérité. Actuellement, au musée local.

Nous descendons sur la place du Marché par un escalier en pierre qui n'est pas sans un certain cachet, bâti sur l'ancien emplacement du Banc de Justice, démoli en 1893.

L'église de Bouvignes présente également un grand intérêt. Elle date du XIII^e siècle... »



Fig. 8. Bouvignes, dessin et lithographie de P. Lauters, dans « Voyages aux bords de la Meuse », Bruxelles, 1839, pl. 11.

Introduction

1968-1978... Les dix dernières années viennent de poser à la manière moderne, c'est-à-dire globalement, la question de l'avenir architectural de Bouvignes, celui de son visage. Les problèmes les plus graves que soulève l'existence d'habitants dans la ville, ne peuvent voiler le fait qu'initialement l'interrogation touchait à la matérialité de l'espace bâti. Celui-ci par son caractère propre, incommunicable en quelque sorte, s'impose aux habitants comme aux étrangers accrochés par les indices d'une personnalité hors du commun.

On doit à la Commission royale des Monuments et des Sites d'avoir attiré l'attention sur l'ensemble de la ville à un moment où la pression exercée sur elle et donc sur ses édiles risquait d'entamer au-delà des blessures déjà subies, la substance même de son être. Organe témoin? Ville-musée? Cité vivante? Coin peuplé de passé et de présent? Cité d'avenir?

Inter-Environnement Wallonie, le 14 juin 1975, en l'Année européenne du Patrimoine architectural, a donné l'occasion d'évoquer au-delà du cercle communal, la menace qui planait sur la ville ancienne. M. J. Chot, ancien sénateur, dans la réunion plénière tenue à l'église, s'est remarquablement fait le porte-parole des inquiétudes locales. Auparavant, lors d'une visite sur place de la Commission royale des Monuments et des Sites, Mme M. Th. Pacco, membre correspondant, avait déjà exprimé le vif souhait qu'une étude similaire à l'ouvrage sur la rue des Brasseurs à Namur, soit réalisée pour Bouvignes.

Grâce au dynamisme de M. C. Pirlot, alors directeur de l'Administration du Patrimoine culturel au Ministère de la Culture française, qu'aucun obstacle n'arrêtait, il a été décidé qu'une étude débiterait en janvier 1976, puis que se ferait parallèlement une enquête sociologique, résumée dans la présente publication. M. J. Reybroeck, conseiller-chef de service, a collaboré à l'initiative ministérielle et a aidé à sa publication.

Dès juillet 1975, le travail a été conçu tel qu'il se développe dans les pages suivantes: l'examen des « valeurs architecturales » du présent et pour l'avenir, des visions de ce que pourrait être une

cité médiévale, ouverte à une authentique évolution.

Confiance a été faite à des architectes non spécialistes des monuments anciens. Plus que jamais peut-être et déjà semble-t-il à contre-courant, il paraissait nécessaire de leur demander non pas des textes, mais des plans, ne dissociant pas architecture et urbanisme, fut-ce sous forme de jeu pour le plaisir très sérieux de chercher.

L'initiative du Ministère de la Culture française a une portée d'avenir par la collaboration instaurée avec le Ministère chargé de l'Aménagement du Territoire. La mission de la Culture française n'est-elle pas d'ouvrir des horizons, de donner des impulsions, d'aider à la recherche urbanistique et architecturale comme elle le fait pour d'autres arts, celle de l'Aménagement du Territoire étant peut-être surtout de les concrétiser sur le terrain ou d'en donner les moyens?

Le concours promis en octobre 1975 par l'Aménagement du Territoire, préparé à partir de juin 1976, est le fruit de cette collaboration. Il exprime l'urgence d'options en matière de circulation et appelle nettement une architecture actuelle.

Sigles

AMAND de M. : Ludovic Amand de Mendieta, *Histoire de Bouvignes*, manuscrit in-4° dactylographié, 1961, 308 p. Aux archives du château de Bouvignes.

A.S.A.N. : *Annales de la Société archéologique de Namur*, depuis t. I, 1849.

BORNET I et II : Jules Borgnet, *Cartulaire de la commune de Bouvignes*, t. I et II, Namur, 1862, 338 et 396 p.

B.C.R.M.S. : *Bulletin de la Commission Royale des Monuments et des Sites*, Bruxelles, I, 1949 à XVIII, 1969; nouvelle série, depuis t. I, 1970-1971.

HENRI 1888 : Alfred Henri, *Notes sur l'histoire de Bouvignes*, Namur, 1888, 308 p.

HENRI Ms. : Alfred Henri, *Histoire de la ville de Bouvignes*, manuscrit in-fol., 1890-1914, 384 plus 3 p. Aux archives du château de Bouvignes.

Le présent

Il faut partir de pied ferme. Marcher et regarder. Le faire longuement. Après seulement, regagner sa chambre.

Il faut aussi essayer d'aborder le passé sans idée préconçue, ce qui signifie avec le moins possible de pensées toutes faites... La démarche doit se soumettre au réel. Un inventaire des « valeurs architecturales » doit baser sur celui-ci, l'inévitable subjectivité de l'appréciation. On ne négligera rien, des monuments principaux à la construction la plus simple, reliés dans le tissu des rues.

Le périmètre parcouru est restreint à la cité médiévale. Devant-Bouvignes ne sera cependant pas absent du regard. C'est à regret que seront négligés sur le plateau, Rostenne, Hontoir, Chestrevin, Erlem.

Il s'agit ici beaucoup moins d'études archéologiques exhaustives comme tente de l'être une monographie qui reste en grande partie à écrire pour les monuments majeurs, que d'un essai de mise en lumière pour tous de la densité du passé dans le présent. En abordant l'avenir, on ne peut faire fi de cette présence, sous peine de rétrécir l'horizon de son cœur. Les habitants, premiers concernés, n'expriment-ils pas qu'ils y sont attentifs ?

Les limites de l'étude se lisent dans celles des sources consultées. Sauf exception notamment pour le cadastre, il n'a pas été fait appel aux archives, mais aux publications. Viennent en ordre principal le merveilleux « cartulaire » édité en 1862 par Jules Borgnet avec une probité intellectuelle, une sûreté de ton qui suscitent une admiration toujours renouvelée, et les « Notes sur l'histoire de Bouvignes » d'Alfred Henri, modestement intitulées, publiées en 1888, puis reprises et développées avec intelligence jusqu'à sa mort en 1914, dans un gros manuscrit actuellement au château de Bouvignes.



Fig. 9. Les surfaces bâties et les cours d'eau en 1835 d'après le cadastre primitif. En pointillé : le passage d'eau en Meuse.

Les mutations du tissu urbain

* N'ont pas été repris parmi les ouvrages de référence signalés plus haut, C.J. CRISPIN, *Abrégé de l'histoire de Bouvignes*, Bruxelles, 1887, 64 p., travail trop facile après celui de J. Borgnet, et R. BLOUARD, *Petite histoire de Bouvignes-sur-Meuse*, Namur, 2^e éd., 1962, 32 p., ouvrage de simple compilation.

¹ *Plan de la partie de la Route de Paris à Liège et Ruremonde par Givet et Namur, comprise entre Dinant et Bouvignes, avec le projet de son redressement et de son élargissement. Proposé par l'Ingénieur en chef et la Direction de Sambre et Meuse, à Namur ce 10 Prairial an 10.* Le plan est muni d'un visa du préfet Pérès, du 15 prairial, et d'une autre proposition de l'an 13 pour l'entrée à Dinant. La figure reproduit la partie intéressante Bouvignes (45 cm) d'après une copie de l'original (h. 31,5 × 109,5 cm), aux archives du château de Bouvignes.

Fig. 10. Le tissu urbain et la nouvelle route de Dinant tracée en 1802 par l'ingénieur Lejeune.

² Le tracé de ces rues est donné par le plan de Deventer ainsi que le chemin de ronde qui suit le rempart (fig. 13). Au plan Lejeune, dans la partie basse du parc du château, un trait isolé : indication d'un sentier à l'emplacement d'une des rues supprimées (fig. 10)? Sur les Sépulcrines, voir p. 63.

Partout, maisons et monuments ont chacun une physionomie, une histoire personnelle. Les liens entre eux sont serrés et complexes. La traversée même rapide d'une ville suffit pour découvrir ce qui les structure : le tissu formé par la trame des rues. A Bouvignes, cette structure est d'une parfaite clarté : deux longues rues, Fétis et Richier, parallèles au fleuve, reliées entre elles à angles droits et à distance assez régulière, par d'autres secondaires. Le plan de l'ensemble évoque l'image d'une échelle, montants et échelons*.

L'échelle est assez courte, clairement tracée entre les rues du Fourneau, ou plutôt Barbier, et des Béguines, mais un examen attentif des lieux permet cependant de s'interroger sur l'étendue première de l'agglomération. Le levé établi en mai 1802 par l'ingénieur Lejeune pour le redressement de la route de Givet à Namur dans la traversée de Bouvignes, document sans intention historique, semble pouvoir appuyer l'hypothèse d'un périmètre primitif double de celui que les remparts circonscrivent aux XIII^e-XIV^e siècles (fig. 10)¹.



On voit sur ce plan qu'en direction de Dinant, au-delà du château actuel, dont le parc au temps des Sépulcrines a absorbé deux rues², un chemin et un sentier découpent à angles droits les terrains situés entre les rues Fétis et Verte, prolongement de la rue Richier, jusqu'au ruisseau de Bouillet lui-même doublé d'un passage, et au-delà de celui-ci jusqu'à la remontée toujours à angles droits de l'ancien tracé de la rue Fétis quittant la Meuse pour rejoindre la vieille route de Dinant.

Il est difficile de croire que pareil tracé ne corresponde pas à une intention de structure identique à celle du territoire aujourd'hui habité. On peut en se

En premier lieu, sur un éperon barré, le comte plante le donjon pour assurer la sécurité de base. Il trace aussi l'infrastructure complète, c'est-à-dire le réseau des rues et même un lotissement de parcelles; le cadastre semble encore montrer un recoupement régulier, à angles droits, du terrain compris entre deux rues secondaires. Les premiers amateurs se seront installés proche du château et de l'église autour du marché, place du Bailliage, endroit de la plus grande largeur de la ville, à mi-longueur de celle-ci, les zones extrêmes, surtout nord, n'ayant peut-être jamais été bâties. Si l'hypothèse est valable, on peut penser que c'est à la suite des graves destructions du siège de 1188 dont la partie la plus ancienne du château porte les traces de la violence et du sentiment d'insécurité engendré par celui de 1214, que la nouvelle commune peut avoir décidé de laisser hors les murs une superficie notable du périmètre primitif.

Si le tracé orthogonal du tissu urbain est caractéristique de nombreuses villes du moyen âge, il est important de remarquer que cette donnée urbanistique est loin d'être exclusive dans l'espace et dans le temps⁷. Elle détermine spontanément l'organisation d'une cité ou d'une extension importante, en terrain neuf; le jeu des cercles concentriques reste plus rare. Il suffit de penser aux villes romaines du nord de l'Afrique pour le lointain passé, à Richelieu en Indre-et-Loire recréée par le cardinal au XVII^e siècle pour une époque plus rapprochée⁸. Des exemples plus proches de nous pourraient être cités, les avenues numérotées de New York, les créations de Chandigarh et de Brasilia. L'esprit demande la clarté du plan, qui permet celle des démarches.

Le cas de Dinant, face à Bouvignes, mérite un instant d'attention. Si le tracé entre la rue Grande et la Meuse, depuis la rue Saint-Martin jusqu'à la rue des Fossés, peut situer le site romain primitif, nous nous trouvons devant une démarche urbanistique du même type qu'à Bouvignes⁹. L'«échelle» reconnaissable à Dinant est plus courte que la partie médiane de celle de Bouvignes. Il ne paraît pas pensable que celle-ci ait pu avoir à l'époque romaine, l'importance de celle-là. L'hypothèse de M. Rousseau, basée sur une lutte de pouvoirs entre le prince-évêque et le comte, paraît reposer sur de bons fondements et rejoindre quant à l'interprétation des similitudes du plan, la constatation générale faite plus haut, si toutefois l'on veut ne pas minimiser la complexité des servitudes, en premier lieu celle du site où la présence de la Meuse conduit d'elle-même au tracé linéaire. Le cas de Namur peut être évoqué: le même fleuve impose le tracé de la rue Notre-Dame, comme plus tard celui du boulevard ad Aquam, et la Sambre celui de la rue des Brasseurs, partiellement romaine, partiellement moyenâgeuse¹⁰.

Seuls des villages peuvent se bâtir et durer sans «rues»: ils peuvent être appréhendés presque d'un seul regard; on ne risque guère de s'y égarer longtemps. Les villes qui se sont développées à partir d'un noyau très limité gardent souvent dans leur centre le caractère libre que leur petite taille permettait¹¹. Elles appellent le jour où les circonstances y invitent, une mise en ordre de leur tissu à partir d'une exigence foncière de rationalité à laquelle il n'est pas possible d'échapper et qui n'exclut pas a priori la sensibilité à la diversité des valeurs. Seul un éparpillement sur terrain très accidenté peut empêcher l'expression de cet appel, mais alors bien souvent un «neuf» succède au «vieux» en terrain favorable à une recreation.

Si Bouvignes est une création volontaire sur la base d'une agglomération spontanée centrée sur le gué du fleuve, faisant rebondir une économie depuis longtemps axée sur les échanges commerciaux, le visage de la ville dépend cependant beaucoup aussi de l'état physique du site. Quadrillage ne signifie pas monotonie des rues. Ainsi les deux montants se distinguent des échelons. Ils épousent le relief. La rue Richier est intimement liée au promontoire du château fort, puis à celui de Crèvecœur qui s'avance comme une lame. En bordure de la Meuse dont la rive rectifiée ne doit pas abuser, la rue Fétis se présente plus rectiligne, mais n'est devenue relativement droite qu'à l'époque contemporaine par suite d'un redressement progressif du front de bâtisse presque continu, explicable par l'importance croissante de la traversée directe de la localité; en 1704, on la nommera déjà «la large rue»¹².

⁷ Pour l'époque qui nous occupe, voir P. LAVÉDAN et J. HUGUENEY, *L'urbanisme au moyen âge*, dans Bibliothèque de la Soc. franç. d'archéologie, 5, Paris, 1974, 184 p., 577 fig. F.L. GANSHOF, dans son importante étude, *Etude sur le développement des villes entre Loire et Rhin au moyen âge*, Paris-Bruxelles, 1943, ne fait pas référence à Bouvignes, ni d'ailleurs à Dinant à cette date peu connue.

⁸ Une autre référence significative: Paris, cas très complexe, composé de strates successives depuis l'époque gauloise jusqu'à nos jours. Voir Bernard ROULEAU, *Le tracé des rues de Paris. Formation, typologie, fonctions*, Paris, CNRS, 1975.

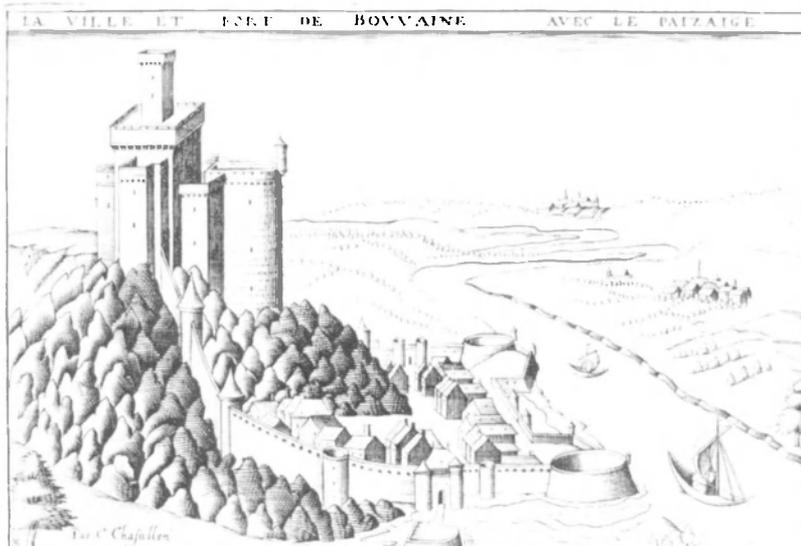
⁹ J. GAIER-LHOEST, *op. cit.*, pp. 11-13.

¹⁰ NAMUR 1980, *Namur, la ville ancienne et la rue des Brasseurs. Un problème d'avenir*, Bruxelles, Ministère de la Culture française, 1972, p. 36.

¹¹ Louvain-la-Neuve, la seule ville des derniers siècles en Belgique, se signale par un plan peu structuré. L'intention y est manifeste de créer d'emblée une entité de 50.000 habitants donnant le visage informel de certaines cités moyenâgeuses, résultat de nombreux siècles de développement mal contrôlé, générateur de pittoresque, d'imprévu, de non-directivité. On retrouve les mêmes caractéristiques dans certains villages de vacances construits dans des sites accidentés, délibérément choisis pour donner l'impression d'absence de plan directeur. La question est de savoir si ce retour au passé dans le dépaysement des vacances convient à l'avenir d'une grande ville pour la vie de tous les jours. Contrairement aux apparences, les choses sont ici plus figées que dans un plan régulier où davantage de possibilités sont offertes à l'inévitable renouvellement du domaine bâti.

¹² BORGNET II, p. 115.

Fig. 12. La gravure de Claude Chastillon, vers 1600, s'attache à montrer l'importance de Crèveœur et du boulevard en bordure du fleuve, à une date où l'on pouvait encore croire à la force de résistance de la fortification.



Les échelons se montrent par contre presque tracés au cordeau. Ils suivent la chute lente du terrain vers le fleuve. L'etrottesse est ici un élément essentiel du visage urbain avec les jonctions aiguës aux artères principales et les hauts murs de moellons calcaires qui ferment les espaces intérieurs des îlots, aménagés en terrasses. Les murailles paraissent faire partie du front bâti.

La dimension ancienne des rues peut étonner. La principale génératrice, la rue Richier, ne mesure aujourd'hui que 3,50 ou 4,20 m, les resserrements les plus désagréables ayant été dans la mesure du possible, éliminés; ainsi, au chevet de l'église où la largeur n'était que de 3 m au début du XIX^e siècle et au-delà de la place du Bailliage où elle descendait à 2,80 m¹³. Il est vrai que le passage de la porte de la Val n'est lui-même que de 2,60 m et qu'un sens unique spontané devait s'y établir. Les voies secondaires devaient parfois, les jours de marché, être de même peu favorables à la fluidité de la circulation. Les mesures actuelles le laissent penser: 3,10 m rue Genard, 3,20 m rue de Meuse et 2,40/2,90 m rue des Potiers¹⁴. Au trafic routier, il faut d'ailleurs ajouter celui qui remonte de la Meuse, principalement par la porte du Quai¹⁵.

Un des points de confluence se trouve nécessairement être le Marché. Le plan de cet espace libre, le seul vaste et régulier de la ville, sa situation à même distance des voies principales, le fait que des transversales le rejoignent exactement dans les angles, est un élément favorable à l'hypothèse d'une création de toutes pièces du centre ville: il n'y a rien ici de spontané et le Marché, lieu de rencontre, dont la fonction économique était marquée devant l'école actuelle par la halle, est voulu pour laisser passer le trafic de transit et affirmer sa destination première de rassembler¹⁶. La place, latérale, en décrochement par rapport aux grands axes, est une constante du bon urbanisme. C'est aussi l'endroit où s'élèvent les grandes maisons cossues.

A Bouvignes, le Marché présente cette particularité de se dédoubler d'un autre espace orthogonal, longeant la rue Richier à cet endroit tangente, et de s'ouvrir ainsi sur l'église pour offrir l'attrayante jonction que l'on sait et dégager des perspectives sur la grandeur du paysage. La question se pose de savoir si cette situation est primitive ou si un îlot d'habitations a été rasé pour la créer¹⁷: ce ne pourrait être que bien avant le sac de 1554. Quoi qu'il en soit, le plan en L du Marché le relie au château fort dont la porte vers la ville s'ouvrirait de ce côté et à l'église, deux présences prégnantes de la vie civique: politique et religieuse.

Un second marché est connu dans la ville même, lui aussi lié à la proximité de l'église, celui des fèvres, constitué en fait par un élargissement triangulaire de la rue Richier au passage du ruisseau de la Val et à la jonction avec les

¹³ Mesures actuelles, à hauteur des nos 13 et 41. Mesures anciennes, d'après l'*Atlas des communications vicinales*, au 1/2500. Plan de détail n° 3, dressé en 1845 par l'arpenteur Collin, de Bouvignes. Archives du Gouvernement provincial de Namur.

¹⁴ Respectivement à hauteur des nos 12, 8 et 10/9. Ces dimensions ne sont pas exceptionnelles, comme le savent les touristes qui fréquentent les villes du moyen âge en Allemagne ou dans les régions méditerranéennes. A Paris au XII^e s., 7 m suffisent et dans les villes neuves du Midi, 8 à Montpazier et 11 à Libourne. A Montpazier, on descend à 6 m pour les rues transversales et même 2 pour une voie charretière de service. Dans les villes anciennes, beaucoup de rues n'ont même que 1 m. Voir P. LAVEDAN et J. HUGUENEY, *op. cit.*, p. 144.

¹⁵ Voir son importance en 1473, époque de la grande prospérité de la ville, dans BORGNET I, p. 151.

¹⁶ La plus ancienne mention du Marché date de 1301 (BORGNET I, p. 29) et celle de la halle, sans doute le toiteau, de 1420, puis au XVI^e siècle (*Ibid.*, I, pp. 77, 319; II, p. 285).

¹⁷ Des travaux dans le sol à cet endroit seraient l'occasion à saisir pour y répondre. L'espace principal du Marché mesure 30,20 m N.-S. et 34,30 m E.-O., l'autre 18,80/14 m N.-S. et 39 m E.-O.

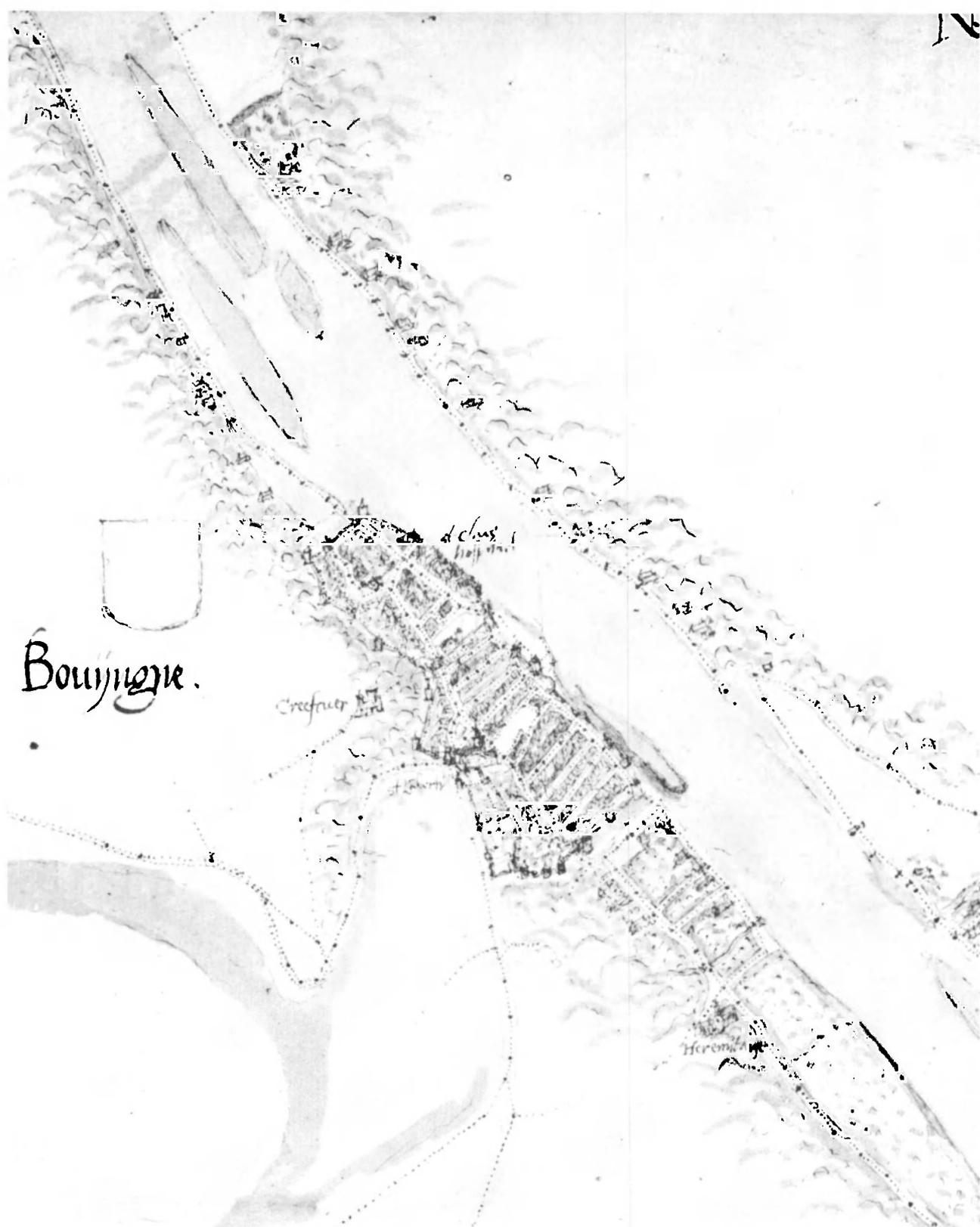


Fig. 13. Le plan de Jacques de Deventer dressé vers 1560, levé le plus ancien, remarquablement établi, de la topographie de la ville, au moment où l'heure de son déclin progressif a sonné.

¹⁸ Le Marché des Fèvres: « devant les Fèvres » est cité en 1537 (BORGNET I, p. 247).

¹⁹ BORGNET II, p. 45. Signalons en plus la Neuve place du Pas de Cheval, actuellement rue Richier à hauteur de la rue Barbier, aussi lieu de commerce (*Ibid.*, II, p. 300: en 1548-1550). De même, la placette qui se voit sur le plan de Deventer là où se dresse la chapelle Sainte-Ermeline (fig. 13). Ce sont des lieux de rassemblement devant les Portes.

²⁰ *Ibid.*, p. 24.

²¹ *Ibid.*, II, pp. 225-231: en 1746; II, p. 30: « rue des Bouchers » en 1557-1558, qui semble proche du ruisseau de la Val, actuellement rue Blés, peut-être la rue Guiot.

²² *Ibid.*, II, p. 285 (1511-1512) et 302 (1573-1574). Celle des Potiers est d'appellation récente.

²³ *Ibid.*, I, p. 14: en 1409-1410. Habitation et lieu de travail ne coïncident pas nécessairement: Rigault le brasseur qui peu après 1420 construit une brasserie au Molineau, possède une maison au Marché (R. GOFFIN, *Les Rigault de la Meuse et de la Sambre*, Soignies, 1959, p. 4).

²⁴ BORGNET I, pp. 12-14.

²⁵ Un « Plan de l'ancienne ville de Bouvignes en 1554 » existe aux Archives de l'Etat à Namur, Cartes et plans, n° 364, établi par le capitaine Plisnier avec notes à l'appui, peu après la publication en 1862 par J. Borgnet du cartulaire de la ville. Ce plan a déjà été considéré comme un document d'époque. Son auteur s'est imposé de localiser tous les lieux cités dans le cartulaire, entreprise encore aujourd'hui impossible dans l'état de la connaissance des archives, et peut-être illusoire.

²⁶ BORGNET I, p. 80, II, pp. 293, 295, 297. A Paris, des rues sont pavées dès 1185 et la plupart des grandes cités possèdent un pavage au XIV^e siècle. Voir P. LAVEDAN et J. HUGUENEY, *op. cit.*, p. 146.



Fig. 14. La ville forte de Bouvignes suivant la gravure publiée par J.B. Gramaye, en 1608. Malgré les destructions, elle garde l'allure d'une cité médiévale.

chemins du plateau¹⁸. Ici, l'adaptation au site a dû conduire l'installation du rassemblement d'affaires, peut-être aussi la proximité des ateliers de dinandiers installés dans la petite vallée voisine¹⁹. Les batteurs de cuivre situés, quelques autres métiers ou professions peuvent être aperçus en d'autres coins de la ville. Les lombards sont rue des Béguines, proches du quai, du grand moulin et du passage d'eau²⁰. Il semble qu'on puisse situer les étables des bouchers vers Conneau, à partir de la rue Guiot: des règlements sur le pacage du bétail doivent les cantonner là²¹. La rue Barbier s'est appelée rue des Pêcheurs; ceux-ci avaient leur marché avec un toiteau au rivage²². La fontaine du Molineau au nord, appelle la brasserie²³, comme la meunerie constituée de deux fiefs importants, installée en premier lieu sur la Meuse²⁴; les forges lui succéderont au Molineau. L'autre point d'eau, au sud, la rue du Puits, doit aussi avoir joué un rôle en un lieu où plus tard, comme au nord avec les Augustins, le couvent des Sépulcrines viendra se fonder²⁵.

Au cours des temps, un effort sera fait pour améliorer au mieux des possibilités, l'usage des rues. En 1525-1526, on règle les frais du rehaussement et du pavement de Chienrue, peut-être celle des Potiers, donc en même temps rectification du profil et sans doute première pose de pavés, alors qu'un peu plus tard, en 1540-1541, on repave et aussi relève la chaussée, c'est-à-dire la rue Richier, près de la porte Chevalier, les vieux pavés étant réutilisés pour la nouvelle rue de Conart²⁶. A partir du début du XVII^e siècle, comme partout, la réglementation communale va parallèlement à la qualité du revêtement s'appliquer à assurer sa propreté²⁷.

Autour du sac de 1554

L'événement capital de l'histoire de Bouvignes est le sac de la ville par les troupes du roi de France, Henri II, le 8 juillet 1554. Tout ou peu s'en faut fut incendié, y compris l'église. Outre celle-ci, ne subsistent que des murailles du château fort et des fortifications, la tour de Crèvecœur encore appréciée pour la défense, de nombreuses caves sans doute, une seule maison, paraît-il²⁸. Si l'on en croit des statistiques plausibles²⁹, la population pour une étendue d'environ 5 hectares, de quelque 1.250 habitants avant le sac, n'en compte plus en 1567 qu'environ 800, mais plus pauvres et encore accablés lors d'un siège en 1578 par l'armée de Don Juan d'Autriche de nouvelles destructions de tours et de maisons hâtivement reconstruites³⁰. A partir de ce moment, la batterie de cuivre, source essentielle de richesse, ne fera que décliner. Il semble que le refus de s'adapter en continuant de fabriquer à la main alors qu'il fallait utiliser la force motrice de l'eau, entraîne la cherté des produits et l'incapacité de soutenir la concurrence³¹.

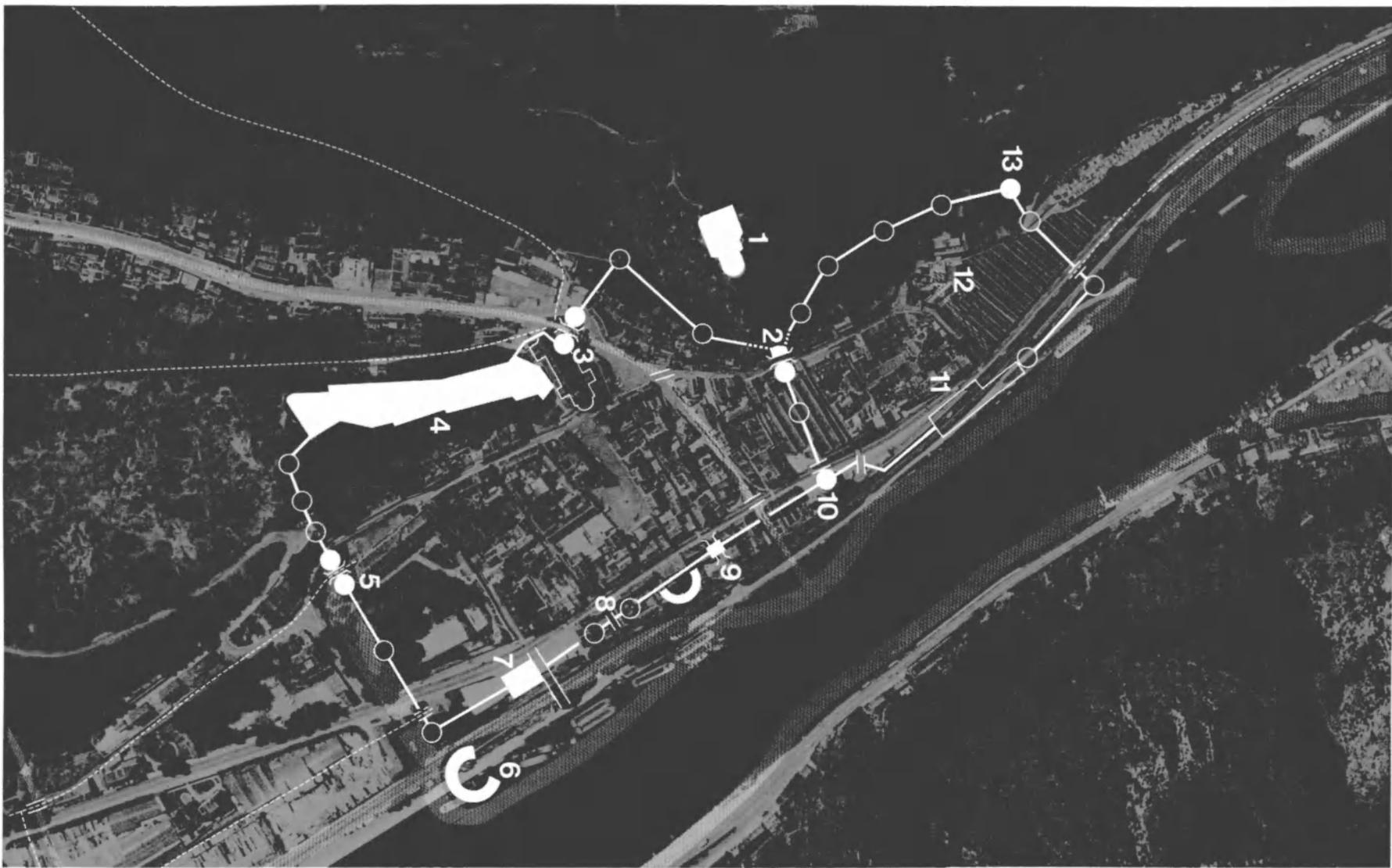
Le plan dressé à des fins militaires par Jacques Roelofs dit de Deventer (v. 1500/1505-1575), géographe officiel de Charles-Quint, nous donne le premier relevé connu de Bouvignes (fig. 13)³². Ce document précis semble refléter la situation antérieure au fameux sac³³. Il montre clairement l'abandon de la partie sud de la ville primitive, presque dépourvue de fortifications, dont le tracé décrit plus haut, restera lisible jusqu'au début du XIX^e siècle. Il montre aussi que la partie nord par contre, s'est probablement développée sur la base encore décelable des échelons primitifs, pour devenir l'important faubourg fortifié de Conneau (fig. 15). Il a pu se produire une sorte de mouvement de reflux à la fin du XIV^e siècle pour réoccuper un terrain de longue date abandonné, s'il fut même jamais réellement habité à l'époque de la fondation de la ville. Nul doute que ce nouveau développement soit le résultat du déplacement du point d'appui de la défense que constituait le vieux château déjà presque déclassé, vers Crèvecœur dont la tour carrée primitive s'est enrobée de massives murailles et renforcée vers le plateau, de plus larges fossés³⁴.

Deux gravures sont significatives de l'évolution qui vient de se faire. Celle de J.B. Gramaye (1580-1635), éditée en 1608, montre le château fort avec donjon, tours et bâtiments, coiffés de toitures et surmontés de girouettes: l'ensemble

Fig. 15. Une vue aérienne en 1971 et le tracé approximatif des fortifications vers 1560, d'après le plan de Deventer, avec indication des berges de la Meuse, du ruisseau de la Val, du ru du Molineau, du fossé de Bouillet et des principaux chemins.

Légende : 1. Crèvecœur - 2. Porte du Chevalier - 3. Porte de la Val - 4. Château fort - 5. Porte Asus Bouvignes - 6. Boulevard - 7. Grand moulin - 8. Portelle sur Meuse -

9. Porte du Quai; au sud, trace d'une tour sur Meuse et au nord, Laide porte ou le Quaty au passage du ruisseau de la Val - 10. Tour Rennart; vers la Porte du Chevalier, muraille longeant un fossé et tour Gosuin ou de Valeur - 11. Les Augustins; au sud, au bout du jardin, la Porte des Pêcheurs - 12. Petit moulin ou molineau - 13. Une des tours du faubourg de Connart.



²⁸ BORGNET I, p. LXII. C'est à tort que HENRI 1888, p. 84, identifie cette maison avec celle que reproduit la fig. 79, sans doute parce qu'il la considérait comme la plus ancienne de la ville; elle s'élevait à l'emplacement du 36, rue Richier.

²⁹ L. LATTAQUE, *Contribution à l'histoire de Bouvignes à l'époque moderne*, Mémoire de licence, Liège, 1965, pp. 15-28. Ces évaluations établies sur les aides et des comparaisons avec Namur (6.274 hab. en 1550 et 1577), ne concordent pas avec celles de BORGNET II, p. 45, n. 1, avant le sac, basées sur le nombre de 1.500 hommes en état de combattre en 1554, d'où 4 ou 5.000 habitants, donné en 1644 (*Ibid.*, p. 168). Il y aura une chute de 50 % lors de la peste de 1636 (L. LATTAQUE, *op. cit.*, pp. 57, 84). En 1846, il y a à Bouvignes même, 857 habitants et 208 maisons (*Ibid.*, p. 62).

³⁰ BORGNET I, p. LXV.

³¹ *Ibid.* I, p. LXVIII-LXIX.

³² *Atlas des villes de la Belgique au XVI^e siècle*, 18^e livraison, *Dinant et Bouvignes*, avec introduction par DD. BROUWERS, Bruxelles, mars 1911. Original conservé à Bruxelles, Bibliothèque royale Albert 1^{er}, Cabinet des Estampes.

³³ Une commission royale donnée à J. de Deventer pour l'exécution des levés de villes est datée de 1559 et prévoit l'achèvement de l'œuvre en deux ans; à sa mort, le géographe y travaillait encore... Celui-ci était déjà au service du roi en 1545 et il est très probable que des plans soient antérieurs à la susdite commission. N'est-il pas passé à Bouvignes avant le sac? C'est ce qui pourrait expliquer qu'au plan de Bouvignes, ne figure pas le bastion du «boulevard» dont la construction avait été décidée par Charles-Quint en 1542 et qui était en pleine construction en 1546-1547 (BORGNET I, pp. 259-260).

³⁴ L'hypothèse formulée ici de l'évolution du tissu urbain s'appuie principalement sur la topographie des lieux et sur les documents graphiques. Elle s'écarte de celle que J. BORGNET présente I, p. 58. Si celui-ci avait eu le plan de Deventer à sa disposition, il n'aurait sans doute pas extrapolé à partir de l'évolution de Namur, différente. Nous n'avons pas retenu le paysage urbain introduit dans une peinture sur bois du XV^e siècle, conservée au Musée Suermondt à Aix-la-Chapelle. Cette image publiée par B. MINET, *Les trois Dames de Crèvecœur*, dans *Namurcum*, XL, 1968, fig. 1, p. 39, évocatrice, paraît à l'examen assez éloignée de la topographie de Bouvignes.

³⁵ J.B. GRAMAYE, *op. cit.*, n^o 23. Voir J. STECKER, *Biographie nationale*, VIII, 1884-1885, col. 179-184.

³⁶ Il est possible d'y deviner aussi les principales portes, vers Coneau et La Val, l'église paroissiale et l'hôpital St-Nicolas.

fonctionne encore (fig. 14)³⁵. La ville est cernée de murs crénelés, ponctués de tours parfois découronnées, marqués par des portes ou portillons. Le rempart escalade la montagne et englobe même la puissante tour de Crèvecœur. Si la vue est complètement exempte d'objectivité et s'il ne faut pas chercher pour l'église surtout et pour le tissu urbain, le moindre souci de représentation exacte, la vue synthétique qu'elle donne, ne manque cependant pas de fondement. Le château du comte est juché à part, la ville s'en est détachée et fait bloc avec Crèvecœur devenu le véritable point d'appui³⁶.

La deuxième vue publiée en 1640, mais en réalité dessinée vers 1600, peut-être plus tôt, par Claude Chastillon (v. 1550-1616), donne une «vision» à partir des hauteurs de Meez (fig. 12)³⁷. Le dessinateur et topographe du roi de France a négligé cette fois l'ancien château comtal en ruine et sans intérêt militaire, pour jucher au sommet des remparts de la ville, le complexe fortifié de Crèvecœur représenté avec assez d'exactitude, mais amplifié à la mesure de l'importance stratégique qu'on lui donnait³⁸. En bordure de Meuse, le «boulevard» de bastions et de tours en constitue le contre-point. On peut dans la ville, par la disposition des toits, imaginer entre les portes du nord et du sud, les échelons de l'échelle formée par le tissu urbain.

Le dessin d'A. de Montigny, de 1604, donne dans une troisième image la synthèse des deux précédentes (fig. 5).

Au milieu du XVIII^e siècle

Depuis 1554, la ville vivote, elle ne retrouvera plus jamais sa vitalité antérieure³⁹. A partir de 1672, les fortifications sont progressivement démantelées. La localité reste entourée de leurs vestiges, mais c'est une ville ouverte. Sur la base du tissu ancien toujours respecté, les maisons continuent de se réimplanter, laissant entre les rues transversales, de larges espaces libres. Le plan du comte de Ferraris, dressé entre 1771 et 1778, montre ce nouvel état de choses (fig. 11)⁴⁰. L'espace bâti se resserre, la pointe vers Namur tend à être désertée. Au sud du périmètre primitif des remparts, plusieurs îlots sont réunis pour faire place au couvent des Sépulcrines définitivement établi ici en 1669, opération immobilière qui n'aurait pu être réalisée si les parcelles de ce coin n'étaient en grande partie devenues économiquement inintéressantes⁴¹.

La comparaison avec le plan de Dinant dans la même carte montrerait que l'ancienne rivale a pu se maintenir à un plus haut degré de prospérité. Le domaine bâti y est très dense avec des rues secondaires au front de bâtisse presque continu, alors qu'à Bouvignes l'habitat se présente en ordre dispersé sur la structure de base demeurée ferme⁴². Il n'en reste pas moins que Bouvignes n'est pas un village et qu'elle sommeille en rêvant de son lustre passé; de nombreux témoins attestent ce qu'elle fut. La vue de Remacle Le Loup (1708-1746 ou 1770) sur laquelle on reviendra, en témoigne (fig. 76). La nouvelle chaussée de Luxembourg à Namur évitant le territoire liégeois descend alors d'Onhaye, en passant entre Chestrevin et Wespim, par l'actuelle route de Meez. Elle pénètre à Bouvignes à Sainte-Ermeleinde et en ressort rue Fétis à hauteur du Fourneau, pour longer la Meuse où n'existait antérieurement qu'un mauvais chemin⁴³. Le passage maintient un niveau de vie suffisant pour survivre. Les forges et les manufactures de laine vont y contribuer⁴⁴.

Au XIX^e siècle

Au début du XIX^e siècle, le levé cadastral nous donne pour la première fois une situation précise du détail des propriétés (fig. 9)⁴⁵. Le tournant historique que constitue la Révolution française n'a pas eu d'incidence marquante sur la localité, même si selon les ordres reçus, beaucoup d'armoiries ont été martelées. Tout reste en place. Le réseau hydrographique est là avec les îles de la Meuse, le grand moulin et son bief, le ruisseau de la Val à ciel ouvert, celui de Bouillet. Le réseau traditionnel des routes et des rues se maintient. Vers le plateau à l'ouest, on n'a encore le choix qu'entre la chaussée qui longe Meez, le chemin vers cette ferme et Onhaye en contrebas du vieux château au-dessus du ruisseau de la Val, mais se transformant progressivement en un simple

Fig. 16. Crèvecœur et la partie nord de Bouvignes vus de Devant-Bouvignes, à hauteur du 39.

A l'avant-plan, la barque du passeur d'eau. Le dessinateur anonyme a croqué le site entre 1853, date de la construction de l'imposante maison du brasseur Wéry, et 1860, année marquée par le début de la construction du chemin de fer, peut-être pour garder le souvenir d'une image qui allait disparaître. Liège, Collections artistiques de l'université, inv. n° 23588. Papier gris bleuté, 263 × 369 mm.



Fig. 17. « Tower of Crève-Coeur upon the Meuse », dessinée par Th. Allom, en octobre 1840. Gravure publiée à Londres l'année suivante chez Longman et C° par Th. Roscoe, sous le titre significatif : « Belgium : in a picturesque tour ».



³⁷ Paris, Bibliothèque nationale : *Topographie française ou représentation de plusieurs villes... dessinées par Claude Chastillon et autres, mis en lumière par Jean BOISSEAU*, 1648. Sur Cl. Chastillon, voir M. PREVOST, *Dict. de biographie franç.*, VIII, 1959, col. 752 : dès 1573, il dessine des plans et vues cavalières des places où se sont passés des faits de guerre. L'analyse de la gravure est confirmée par celle de la vue de Huy dans la remarquable étude de A. JORIS et C. DE CRAECKER-DUSSART, *Le visage de Huy*, Bruxelles, 1976, p. 35.

³⁸ Un plan publié dans G. PRIORATO, *Theatro del Belgio*, Vienne, 1673, pl. 99, pourrait laisser croire que le nom de Crèvecœur a même supplanté celui de Bouvignes. En réalité, contrairement à ce qu'écrivent M. BOURDEAUX et E. STAUDT, dans *Bouvignes-sur-Meuse. Notice historique et visite de la ville*, Dinant, 1977, fig. p. 80, ce plan ne concerne en rien Bouvignes. Il se rapporte à une fortification dénommée Crèvecœur, édifée en 1587 dans l'île de Bommel sur la Meuse en Hollande. Crèvecœur est situé par Priorato, p. 54, dans le duché de Brabant et sa prise est décrite p. 136, tandis que « Bovines » est bien signalé, p. 18, dans le comté de Namur, mais sans retenir autrement l'attention : la destruction de 1554 a été irrémédiable. De plus l'ordonnance des planches n'est pas laissée au hasard et ne laisse aucun doute sur la localisation. A. Henri ignorait le plan de Priorato, mais avait repéré la fortification hollandaise dans l'atlas de Blaeu (Ms, pp. 129-130); il ne s'est pas laissé abuser par l'homonymie des lieux.

sentier, la route de Rostenne et Sommière sur l'autre versant de la petite vallée, destinée à subir la même évolution. Les vestiges des fortifications, ruines sans valeur, ne sont même plus relevés, sauf le bastion sud-est du « boulevard » de Meuse, en liaison, semble-t-il, avec le cours du fleuve.

Vers Dinant cependant, s'amorce le début de transformations qui vont notablement affecter le visage multiséculaire de la ville. En 1806, sous le régime français, l'administration de Sambre-et-Meuse fait construire une route directe à travers des terrains non bâtis, rejoignant l'entrée effective de la localité à hauteur de la rue des Béguines. Le tracé sacrifie quelques maisons à gauche vers la Meuse et recoupe obliquement le tissu urbain primitif pour rejoindre le chemin de Dinant à hauteur du ruisseau de Bouillet (fig. 10)⁴⁶. Au cours du XIX^e siècle, l'industrie dont les bases sont antérieures à la Révolution française va emporter Bouvignes dans une série de bouleversements, modifier les traits fondamentaux du site. Elle remodelera progressivement sa physionomie, jusqu'à nos jours, sous la pression de forces économiques peu soucieuses de ce qui faisait son caractère propre. Au moment où Anglais surtout, Allemands et bien sûr Belges, dans le sillage du mouvement romantique, découvrent après Patinier et Blés au XVI^e siècle, le pittoresque de la vallée et de ses étonnantes rochers⁴⁷, trois initiatives vont définitivement pour nous, marquer le paysage : la construction du chemin de fer, la canalisation du fleuve, le voûtement du ruisseau de la Val (fig. 16 et 17).

Fig. 18. La vallée de la Meuse photographiée en 1890 à partir des hauteurs du nord, avant la suppression des îles, consécutive à la rectification du fleuve. Dans HENRI Ms, p. 1.



³⁹ Notation typique: datée de 1743, une carte des environs de Namur, Charleroi, Dinant, etc., dressée sur les mémoires de E.H. Frieu et publiée à Paris chez Cripy, porte la mention, cas unique: « Bovines ruinée »... (Un ex. dans les collections du Crédit communal de Belgique, à Bouge).

⁴⁰ La reproduction est donnée d'après l'exemplaire de la *Carte du cabinet des Pays-Bas autrichiens*, conservé à la Bibliothèque royale Albert 1^{er}, à Bruxelles. Bouvignes figure sur la feuille 118/4. Une réduction a été publiée par le Crédit communal de Belgique, Bruxelles, Pro Civitate, 1965. Le lecteur tiendra compte des insuffisances de la localisation du domaine bâti, à laquelle les arpenteurs ne semblent pas avoir accordé beaucoup d'intérêt, leur but étant ailleurs.

⁴¹ C'est un fait courant que dans les villes de nos régions, ainsi à Namur, les nombreuses fondations de couvents au XVII^e siècle s'implantent dans les terrains souvent libres entre la vieille ville et les remparts de la fin du moyen âge, reportés vers l'extérieur assez loin pour être efficaces devant les nouvelles armes à feu.

⁴² Les espaces libres doivent être la conséquence du dépeuplement de la ville. J. GAIER-LHOEST, *op. cit.*, pp. 48-53, note qu'à Dinant, peu d'espaces restaient non bâtis dès le moyen âge, sauf à Leffe auprès des murs d'enceinte, dans une zone à vrai dire délicate par le fait de la tension permanente entre les localités des deux rives.

En 1863, la Compagnie du Nord met en exploitation une liaison ferroviaire entre Namur et Givet, suivant un tracé resté inchangé depuis lors⁴⁸. A hauteur de Houx, la voie passe de la rive droite à la rive gauche du fleuve. Il est probable que les décisions relatives au parcours à hauteur de Bouvignes susciterent quelques discussions⁴⁹. Toujours est-il que pour respecter un profil régulier des voies et pour échapper aux plus fortes crues, il fut nécessaire d'établir une importante levée de terre. La disposition des lieux permettait en effet le passage, ne mettant en cause que de rares immeubles et ne touchant qu'à peine aux berges du fleuve proprement dites. De l'ancien couvent des Augustins, seule la moitié joignant la rue, du bâtiment regardant le jardin au sud fut démolie. Vers Dinant, disparaissaient cependant le bief du moulin et les dernières traces du « boulevard » en bordure du fleuve. S'il n'a fallu sacrifier que peu de bâtiments, avantage immédiat et fallacieux, une coupure irrémédiable sépare désormais la localité du fleuve. Il s'agit de tout autre chose que les anciens remparts, carcan lié à trop d'histoire pour qu'on n'en retrouve pas avec intérêt les restes évocateurs. Nous mesurons aujourd'hui que la manière dont le tracé ferroviaire fut réalisé devait à longue échéance conduire au repliement sur elle-même de l'agglomération et contribuer à son insignifiance. Il fallait de toute évidence y mettre le prix et passer en tunnel dans la montagne⁵⁰. Il était trop tard quand vers 1900, certains ont caressé ce projet devenu chimérique⁵¹.

Fig. 19. Une vue générale à partir de Devant-Bouvignes, vers 1890. A l'avant-plan de la ville, le haut volume étalé du couvent des Augustins, entre le chemin de fer et le fleuve. Le clocheton de la chapelle a disparu depuis longtemps; il ponctuait le volume médian. Dans HENRI Ms, p. 215.



Fig. 20. La vue d'ensemble de Bouvignes en venant de Dinant au début du XIX^e siècle, avant les grandes modifications des routes et de la Meuse. De g. à dr., outre les bâtisses majeures, la jonction des rues au pied du parc du château, le grand moulin et le bief, les restes du « boulevard » et ses deux canonnières doubles, le passage d'eau, le clocheton des Augustins, les îles et Devant-Bouvignes. Dessin de M.G. Gothot, début 1914, d'après un document disparu. Crayon rehaussé sur papier, 30 × 42 cm.



⁴³ En 1760-1761, les Etats de Namur mettent en adjudication l'empierré du chemin de Namur à Arlon par Bouvignes, Hastière, Beauraing. Voir L. GENICOT, *Histoire des routes belges depuis 1701-1704*, Collection Nationale n° 89, Bruxelles, 1948, p. 17.

⁴⁴ Sur les forges, on trouvera une vue d'ensemble dans A.-M. BOGAERT-DAMIN, *L'industrie du fer du XVI^e siècle à 1815*, Coll. Wallonie, art et histoire, Gembloux, 1977, pp. 40-52, un intéressant chapitre sur les statuts sociaux. Pour le XIX^e s., M. MASOIN, *La vie industrielle*, dans *La Province de Namur*, Namur, 1930, I, pp. 326-336. Sur Bouvignes, AMAND de M., pp. 115-116 et R. EVRARD, *Forges anciennes*, II, Liège, 1956, pp. 155-156. Les forges ont travaillé de 1787, date de l'achat de Molineau par A.-J. Amand, jusqu'au milieu du XIX^e siècle, passant d'une trentaine d'ouvriers dans les débuts à une centaine vers 1810 avec la prospérité sous l'Empire et encore pendant la période hollandaise. La vapeur a remplacé la force hydraulique en 1836 comme le coke, le charbon de bois.

⁴⁵ Nous avons utilisé le plan cadastral de 1835, au 1:2500, de l'ancienne commune, 1^{re} feuille, dressé par F.J. Lambert, géomètre de 1^{re} classe, conservé à l'Administration du cadastre, rue Pepin à Namur. L'original de la feuille correspondante du plan de 1812 (1807-1811), des Archives de l'Etat à Namur (Inv. C. 8), est remplacé par une copie de la première moitié du XX^e siècle. Le plan cadastral partiel publié par M. Hereswitha dans A.S.A.N., LV, 1970, fig. 3, daté du 21 avril 1823, n'a pu être retrouvé de même que les carnets d'arpentage de 1825-1830.

⁴⁶ Le percement de cette liaison nouvelle est basé sur le projet de 1802. Voir p. 19.

La souplesse des abords de la ville, côté Meuse, a définitivement disparu lors de la suppression des îles entre 1895 et 1898 et la rectification des berges⁵². La canalisation du fleuve a fait se rejoindre chemin de halage et talus du chemin de fer, en modifiant sensiblement le niveau de l'eau⁵³. Le haut et long volume des Augustins, élément familier du paysage, situé exactement sur le chemin de halage de chaque côté de la sortie du passage sous le chemin de fer à hauteur de la rue du Fourneau, était cette fois entièrement sacrifié. Tout le flanc de la cité est alors fixé et immuablement figé. Il est incontestable que les inondations catastrophiques de 1880 ont pesé dans les décisions⁵⁴. Peut-être, mais la question est délicate, une vue plus complète des valeurs en cause aurait sans doute conduit l'administration compétente, comme cela paraît pouvoir se faire actuellement, à trouver des solutions plus subtiles aux problèmes de la navigation, réservant notamment les îles et ne rectifiant les berges que pour répondre strictement aux justes besoins (fig. 18 et 19)⁵⁵.

Une autre voie d'eau, transversale et modeste celle-ci, avait auparavant subi un changement qui modifiait de manière sensible le tissu primitif. Le ruisseau de la Val, descendant du plateau au fond de la dépression qui lui a donné son nom, pénétrant en ville par la Porte du même nom, longeant la place de la Trompette et filant droit sur la Meuse entre les arrières des rues Riguette et Guiot, est voûté vers 1860 et une liaison plus directe est ainsi créée vers Sommière et l'Entre-Sambre-et-Meuse⁵⁶. La place de la Trompette s'en trouve unifiée. Une rue large et oblique réunit la jonction de la rue Riguette à la place, à celle des rues Guiot et Fétis. L'opération concernait peu d'immeubles; une seule maison importante était sacrifiée. Par contre, le parcellaire était profondément touché par le coup de bistouri. Vers les axes majeurs, le terrain laissé libre devenait inutilisable. A partir de ce moment, la rue Fétis déjà antérieurement élargie va absorber toute la circulation Namur-Dinant, la rue Blés se chargeant de distribuer à partir de la place de la Trompette, ce qui est destiné aux deux bras de la rue Richier réduite à ne plus être qu'une voie de desserte locale. En même temps, le verrou constitué par la porte de la Val était desserré par un contournement. La localité va trouver le long de la nouvelle route vers Sommière une zone d'expansion pour l'habitat.

Le XX^e siècle

Si le XIX^e siècle a développé de grandes voies de communication, ici juxtaposées: fleuve, chemin de fer, route, le XX^e va vouloir s'occuper spécialement du tracé des rues. La commune devait en premier lieu et tout naturellement faire

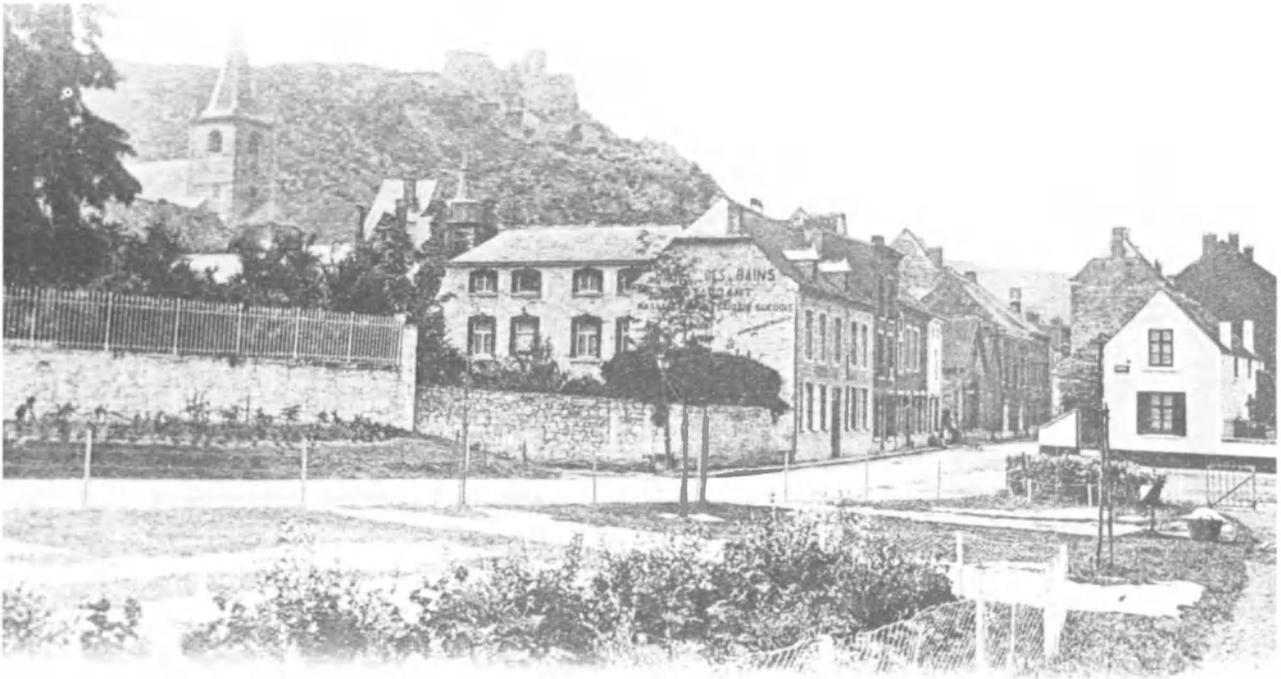


Fig. 21 et 22. Avant et après, rue Fétis à l'aboutissement de la rue des Béguines. En 1870, la démolition du grand moulin a permis la création d'un petit parc public. L'hôtel des Bains, « massage gymnastique suédois », constitue un point de départ du front de bâtisse en excellente harmonie avec l'étagement des monuments majeurs, caractéristiques d'un passé intégré. Depuis lors, le « building » est venu s'asseoir dans la posture que l'on peut voir. D'après carte postale : n° 98 et photo 1978.

⁴⁷ L'iconographie du paysage mosan est rapidement, mais correctement résumée dans *Peintres de la Meuse et de ses affluents*, catalogue d'exposition organisée en 1973 par le ministère de la Culture française, 84 p., ill., avec des notes de J. STIENNON, *Reflets d'histoire dans la Meuse*, notamment d'après le Bollandiste M. COENS, auteur d'un florilège de textes médiévaux, et de A. MARCHAL, *Les peintres de la Meuse*, depuis les mosans Van Eyck jusqu'aux paysagistes du XIX^e siècle. Bouvignes y figure notamment, p. 54, avec une toile de Félicien Rops, du Musée des Beaux-Arts d'Anvers, intitulée «Chalands à Dinant», mais en fait, la vallée à hauteur de Bouvignes, vue de Dinant. Sur le problème des origines de Patinier et de Blès, voir l'état de la question dans A. MARCHAL, *A l'origine de la peinture de paysage : les Wallons Joachim Patinier et Henri Blès*, suivi d'une Note additionnelle de Rita LEJEUNE, dans *La Wallonie. Le pays et les hommes*, II, 1978, pp. 168-187.

⁴⁸ G. EVERARD, *Les chemins de fer*, dans *La Province de Namur*, Namur, 1930, I, p. 179. Les archives du château de Bouvignes conservent un levé établi par le géomètre H. Boreux, d'Evrehailles, en avril 1861, en vue des expropriations prévues en bordure du fleuve : tanneries, Augustins, grand moulin, îles de Bouvignes, propriétés d'Alexandre Amand.

⁴⁹ On en trouve un écho dans HENRI 1888, p. 109 : «Le chemin de fer, cet impitoyable niveleur, a englouti les derniers restes du célèbre boulevard et rasé ce qui restait des pans de murs de nos antiques remparts...».

établir un plan d'alignement de la rue H. Blès. Celui-ci, dressé par les services provinciaux, était approuvé par arrêté royal du 14 juin 1932, mais le stade d'exécution devait tarder jusqu'en 1977⁵⁷; entre-temps, les autorisations de bâtir avaient été subordonnées au respect du front de bâtisse⁵⁸.

Ce n'est cependant qu'à la suite des destructions de la dernière guerre, que l'administration communale a fait établir un plan général d'aménagement, destination et prescriptions urbanistiques par l'architecte Gaston Brunfaut, de Bruxelles. En 1951, elle décidait de l'approuver uniquement pour deux périmètres très restreints situés en bordure de la rue Fétis, concernant la rue H. Blès avec les rues Guiot et Riquette, les rues des Potiers et des Béguines, deux aires particulièrement sinistrées. Il importe de s'arrêter à ce plan significatif même s'il n'a été que partiellement retenu (fig. 117)⁵⁹.

Les alignements sont rectifiés partout où il y a moyen ou tout au moins le front de bâtisse reculé. Les rues sont ainsi systématiquement élargies ou prévues pour l'être à plus ou moins brève échéance. C'est clairement offrir la possibilité à l'automobile de circuler partout avec le maximum de liberté, tout en donnant provisoirement l'illusion par la réalisation progressive d'un front de bâtisse en recul sur l'alignement ancien, de ne rien changer⁶⁰.

Le lecteur attentif fera diverses constatations. La rue Fétis, point chaud de la circulation, est purement et simplement élargie côté Meuse sans souci de réaménagement. Les parcelles sont largement amputées en profondeur. Il ne suffit d'ailleurs pas de cette ponction, mais on dédouble la rue en créant le long de la Meuse, au-delà du chemin de fer, une route à deux bandes. Celle-ci crociera l'accès à la passerelle à reconstruire en liaison avec un large passage sous les voies à hauteur de la place du Jeu de Balle. La rue de Meuse, tellement caractéristique, est élargie sur ses deux bords et les hauts murs de moellons, si beaux, disparaissent. Des élargissements limités du type de celui de la rue des Potiers amputent un peu partout les jardins. On reste étonné de voir la rectification proposée de la rue Richier entre l'église et la maison dite de saint Walhère, conditionnée par une avancée du 42 qui n'existe que sur le plan cadastral, base du travail, ici pris en défaut⁶¹. C'est à croire que Gaston Brunfaut n'est jamais allé voir sur place! On passe donc à travers tout et l'option de donner la priorité à l'automobile se fait au mépris du visage réel de la ville, même si les prescriptions urbanistiques paraissent reprendre les données de la construction traditionnelle.

Les deux endroits où les prescriptions sont d'application, montrent aujourd'hui très bien l'aboutissement de pareils «plans particuliers d'aména-



Fig. 23. La coupure dans le front de bâtisse de la rue Fétis, à hauteur de la rue Genard, disloque la nécessaire continuité des façades en bordure de la rue principale.



Fig. 24. La rue Guiot avant la construction en 1978 d'un garage à l'angle de la rue Richier. Exemple de désarticulation du tissu urbain.

⁵⁰ Deux cas en Autriche sont actuellement exemplaires: Durnstein sur le Danube et Hallstatt sur les bords d'un lac, où des routes en bordure de l'eau ont été évitées et des tunnels réalisés malgré leur coût élevé. Voir récemment: *Un avenir pour notre passé. Patrimoine architectural européen (1975)*, Conseil de l'Europe et Ministère de la Culture française, Bruxelles, 1977, pp. 336-337. Il n'est pas hors de propos de signaler la proposition de tunnel pour la liaison routière Wépion-Wierde, N47 et E40, dans la province de Namur, formulée en 1976 par le Comité de Défense du patrimoine naturel et architectural de Dave, destinée à éviter la détérioration du paysage.

⁵¹ AMAND de M., p. 98. Le projet consistait alors à suivre le sentier près du cimetière, à passer en tunnel jusqu'à la Val où aurait été établie la halte, puis à poursuivre en tunnel jusqu'à la route de Dinant près de St-Monulphe. En 1976-1977, les ponts du tracé actuel au-dessus des passages viennent au contraire d'être reconstruits...

⁵² A. GAUSSIN, *Voies navigables*, dans *La Province de Namur*, Namur, 1930, I, pp. 168-169. Les travaux ont été réalisés par les sieurs Péduzy, de Namur, pour 345.000 F.

⁵³ F. del MARMOL, *Description de l'ancienne tannerie de Dinant*, dans A.S.A.N., XXI, 1895, p. 357. En 1878, le niveau moyen de la Meuse à Dinant fut remonté de 1,50 m par la canalisation du fleuve.

⁵⁴ Celle de 1850 a élevé les eaux à 5 m au-dessus de l'étiage, au pont de Dinant, et en 1880 la hauteur de crue fut encore plus importante: A. GAUSSIN, *op. cit.*, pp. 164, 166.

⁵⁵ Quoi qu'on puisse penser de certains aspects de l'opération, c'est dans ce sens que la rectification du fleuve vient d'être réalisée à hauteur de l'île de Houx et qu'à l'intervention de la Commission royale des Monuments et des Sites, le travail se fera devant Ben-Ahin, à Huy, pour les îles du Chanoine et des Béguines.

⁵⁶ AMAND de M., p. 91.

⁵⁷ L'avant-projet de l'amélioration de la rue faisant partie du chemin de grande communication n° 112, était à l'étude en 1964, mais dès cette époque l'opposition de la Commission royale des Monuments et des Sites en accord avec son Comité provincial des correspondants, au revêtement asphaltique du tronçon rue Fétis - porte de la Val a contribué au retard.

⁵⁸ L'élargissement se faisant du côté des numéros impairs, il s'agit des n°s 3 à 9. Le gabarit de la voirie remise à l'étude en 1974 était porté à 6 m avec des trottoirs de 1,50 m.

⁵⁹ Le plan est approuvé en séance du conseil communal du 24 octobre, soumis à l'examen du public du 25 octobre au 10 novembre et sanctionné par arrêté royal dès le 22 septembre 1951.

gement». A l'angle de la rue Fétis et des Béguines, le plan des habitations sociales témoigne éloquentement de ce qu'il permet (fig. 22). Rue Blés, on voit l'incapacité du plan de promouvoir quoi que ce soit dans la qualité de l'architecture.

Chose grave: au-delà des périmètres fixés par l'arrêté royal, le plan Brunfaut, mine de rien, se réalise par à-coups. Rue des Béguines, le mur en moellons est abattu pour élargir la voie jusqu'à l'ancien presbytère (fig. 98); n'a-t-on pas regretté un classement comme monument qui empêche d'aller au-delà?... A l'angle nord des rues Fétis et Genard, une partie d'immeuble effondrée devient jardin et le jardin lui-même est incorporé à la voirie (fig. 23). Un mur de soutènement à l'extrémité de la rue Richier vers celle du Fourneau est abattu et le terrain amputé devient un talus informe (fig. 117). Ne sont-ce pas là, ponctuellement, des applications de fait d'un plan à ces endroits sans valeur légale? A l'angle des rues Richier et Guiot, au sud, le garage construit tout récemment sur une parcelle depuis longtemps libre et incorporée à la voirie, même au cadastre, illustre le processus de décomposition de la localité: temps mort dans le front d'habitat, recul sur l'alignement et élargissement incontrôlé de la rue latérale (fig. 24). Absence d'une véritable politique urbanistique.

Y a-t-il cependant un changement d'esprit? Divers indices permettent de l'espérer, qui traduisent l'évolution assez générale de nombreuses administrations du pays sous la pression croissante de l'opinion publique. La rue H. Blés rectifiée vient d'être pavée à la demande de la Commission royale des Monuments et des Sites. On ne démolit plus les maisons intéressantes, même «insalubres»⁶². Le concours d'urbanisme et d'architecture de 1976-1977 peut être déterminant pour l'avenir. La trame formée par les rues est un des traits essentiels du visage de Bouvignes.

⁶⁰ Le recul sur l'alignement produit ses effets lors de chaque construction d'immeuble ou même de modification notable de la façade. Il donne au pouvoir politique la possibilité d'exproprier aisément en vue de l'élargissement de la voirie.

⁶¹ Il est étonnant de remarquer combien une erreur remontant à l'origine du cadastre peut perdurer jusqu'à nous. Même le géomètre Bouchat habitant Bouvignes et auteur de nombreuses rectifications de détail, vers 1900, ne semble pas avoir essayé de mettre les choses au point.

⁶² Les objectifs d'il y a quinze ans ont été publiés par E. STAUDT, *L'élan est donné pour la rénovation de Bouvignes*, dans *Confluent*, n° 27, mai-juin 1974, pp. 38-40. Il est inexact que les «efforts» décrits étaient tous «soutenus par la Commission royale des Monuments et des Sites». Celle-ci, à la suite d'un échange de correspondances avec la Ville à partir de mars 1973 et d'une inspection sur place le 16 mars 1974, a demandé par lettre du 30 août suivant que la voirie soit pavée et non asphaltée, qu'il n'y ait pas de démolitions en bordure des rues Richier et du Fourneau et ajoutait que si elle ne voyait pas d'objection de principe à la création d'un parking, mais planté, elle estimait nécessaire une étude plus approfondie, un avant-projet d'aménagement établi par un auteur désigné par la Ville, en collaboration avec plusieurs de ses membres. Dans la même revue, n° 38, juillet-août 1975, p. 34, : *Des maisons pour un parking?*, on trouvera l'écho du changement

d'optique dans la rénovation, lié à la réunion d'Inter-environnement du 14 juin précédent. Voir aussi E. STAUDT, *Ibid.*, n° 44, février 1976, pp. 35-36.



Fig. 25. Une maison à problèmes, le 3 rue Card. Mercier: immeuble de valeur architecturale et urbanistique, dans l'axe de la rue H. Blés.

Les bâtisses majeures

Les ruines du château comtal

Guy Amand de Mendieta

Depuis plusieurs siècles, le château fort a presque disparu du paysage. Ses ruines, encore importantes, s'étalent sous le couvert d'une épaisse futaie qui occupe le promontoire parallèle à la ville (fig. 26).

L'implantation choisie est classique : un éperon rocheux entre la Meuse et le ruisseau de la Val, barré au sud par un vaste fossé petit à petit élargi (fig. 27). Entre le fossé et l'église, la surface occupée mesure 160 m sur environ 25 de largeur, soit pas loin d'un demi-hectare. Le sommet se situe à 52 m au-dessus de la Meuse dont il commande le cours.

L'histoire des débuts se révèle complexe comme celle de la ville. La découverte de sépultures franques à Bouillet, rappelée à propos de l'étude du tissu urbain, indique que les dires des annalistes doivent comporter un fond de vérité : antérieurement, occupation romaine possible et postérieurement, dès le X^e siècle, fortification déjà plus développée si le château a bien été donné en fief par l'empereur, vers 940, à Bérenger, premier comte de Namur. Quoi qu'il en soit, s'il faut attendre la seconde moitié du XII^e siècle pour trouver des preuves écrites certaines de l'existence de Bouvignes, la véritable fondation de la cité doit se situer vers la fin du XI^e siècle; ce qui explique les vicissitudes



Fig. 26. L'assise étroite mais d'une étendue considérable du château fort, appuyée sur l'église, vue de Crèvecœur vers 1890. Phot. G.H., n° 6127.

¹ Sur le rôle et la fonction des châteaux de la région, voir F. ROUSSEAU, *Tours domaniales et tours de chevaliers, églises et cimetières fortifiés dans le Namurois*, dans A.S.A.N., XLVI, 1952, pp. 233-268.

² La présente notice est basée sur notre étude: *Le château comtal et la tour de Crèveccœur à Bouvignes*, mémoire de licence, Louvain, 1968, 227 p., 14 fig., 104 planches, 2 plans, avec bibliographie et références aux sources d'archives.

qu'avait déjà pu connaître le château avant la date sûre de 1188, où il couvre le sud du comté, comme Poilvache le fera au début du XIII^e siècle, puis Montaigne à peine un siècle plus tard¹.

Les restes de la fortification s'étagent sur trois niveaux². Le plus élevé et le plus ancien, le château proprement dit, surplombe le fossé de l'éperon. L'enchevêtrement des murailles montre l'importance de cet endroit durant tout le temps de l'occupation du site. Un donjon roman, tour de 15 m par 11,50 m de côté dont les murailles massives ont 2,50 m d'épaisseur, en constitue le point fort. Formé à chaque niveau d'une seule pièce, il servait de cave au niveau inférieur, d'habitation au bel étage et de corps de garde au dernier, celui-ci couvert d'une terrasse, peut-être d'une toiture à quatre pans et en encorbellement avec des hourds, suivant une manière de faire fréquente dans la vallée du Rhin. Tous les murs primitifs sont en moellons, sans intervention de pierres de taille. Autour du bâtiment, une enceinte englobant les autres fonctions, notamment le logis de la garnison et naturellement un puits profond d'environ 50 m. Elle ne doit avoir jamais eu plus de 6 m de hauteur et il faut la voir couronnée d'un chemin de ronde, de créneaux et de hourds fermés par des claies (fig. 28 et 29).

C'est sur cet ensemble peut-être déjà trop seulement défensif, qu'a dû se porter l'attaque du siège de 1188 dont des traces notables d'incendie ont été relevées par des fouilles en 1961.

La seconde terrasse, en contrebas d'environ 5 m, formait sans doute primitivement la basse-cour. Il est probable à voir l'appareillage de certains murs qu'elle était occupée dès le XII^e siècle, mais c'est surtout au XIII^e qu'elle a connu un développement décelable en même temps qu'était occupée la



Fig. 27. L'assise du château comtal couverte d'arbres, vue au-delà de l'éperon barré, à partir des anciennes carrières de la montagne de la Croix. La route primitive venant du plateau de l'Entre-Sambre-et-Meuse contournait obligatoirement le promontoire pour atteindre la Meuse.

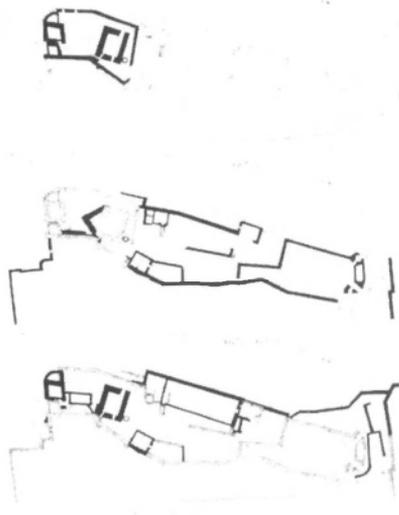


Fig. 28. L'évolution du château: XII^e, XIII^e et XIV^e-XV^e siècles.

troisième, qui la prolonge et rejoint l'église. Caractérisée par la puissance de ses murs et par une tour rectangulaire de flanquement, la seconde terrasse doit avoir été rapidement assimilée au château appelé parfois : la haute châtelierie. Elle englobait notamment, bâtie sur une cave encore remarquablement conservée, la chapelle castrale dédiée à sainte Catherine et citée la première fois en 1253, probablement directement accessible de la première terrasse. Il y avait encore la grande salle de 22 à 33 m de longueur et de 11 à 13 m de largeur, servant aussi d'hôtel de ville, une citerne transformée tardivement en corps de garde et sans doute l'atelier où on a frappé monnaie sous le comte Guillaume I^{er} (1337 - 1391)³.

La terrasse inférieure vient presque buter contre l'église au travers de laquelle avant la construction du chœur qui regarde Sommière, elle rejoignait la porte de la Val et donc le mur de la ville comme vers Dinant, un mur reliait le château depuis la terrasse supérieure, à la porte de la Brèche. Il subsiste parallèlement au mur sud de l'église, celui que le visiteur longe pour y pénétrer, les restes d'une tourelle vers la Val et vers la ville, ceux d'une porte de plan mal défini, reliée au marché par un grand escalier situé entre la « maison du marguillier » et l'église, à l'endroit où se trouve encore aujourd'hui la rampe d'accès à celle-ci. Les murailles du XIII^e siècle voient intervenir la pierre de taille et parfois des murs entiers construits en matériaux de grand appareil.

Les XIV^e et XV^e siècles contribuent à l'adaptation du château, mais ce sont aussi ceux pendant lesquels il perd progressivement son importance militaire au profit du « nouveau château » de Crèvecœur. Déjà au XIII^e siècle, peut-être par Marie d'Artois, entre 1230 et 1250, si ce n'est dès l'origine, le donjon avait été renforcé vers le fossé, d'un éperon triangulaire, destiné à faire ricocher l'attaque extérieure et donc à le rendre moins vulnérable. Au moment qui nous occupe, l'ensemble des défenses supérieures est remis en état. A hauteur des deux terrasses inférieures, les murs bordant la forteresse vers l'extérieur sont reportés en avant à l'endroit où ils se voient toujours, ainsi le mur remarquablement appareillé qui rejoint le chœur ouest de l'église. De cette manière, le château se relie davantage aux fortifications de la ville (fig. 42).

Au terme de son évolution, trois portes assurent les communications avec l'extérieur. La première dont il a été question, s'ouvre vers la ville, tout près du

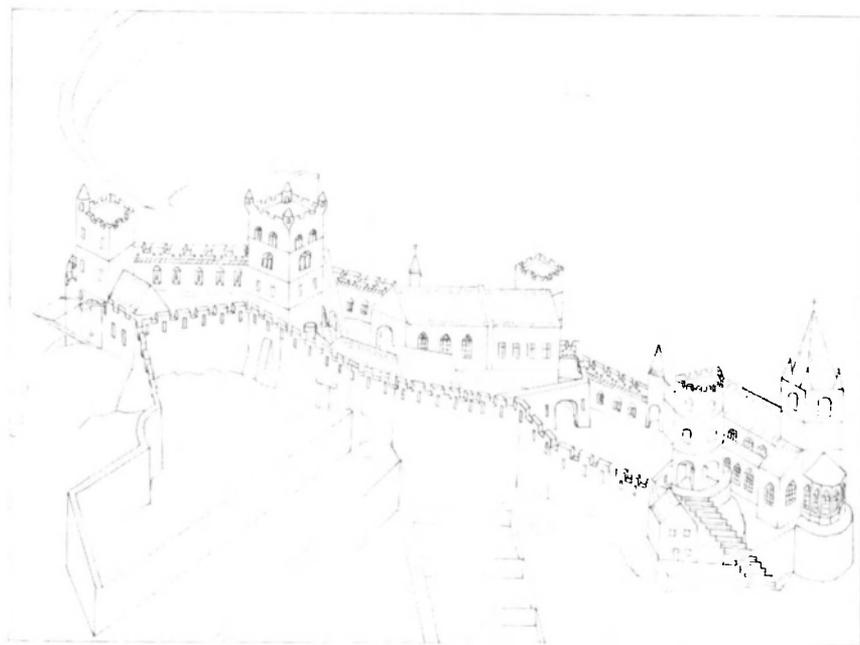


Fig. 29. Un essai de reconstitution du château comtal avec l'église Saint-Lambert, à droite.

³ En 1438, « le viez monnaie » est réardoisé. En fait, on ne connaît d'autres monnaies de Bouvignes que trois pièces frappées vers 1385. Une tradition situe un atelier en ville dans la parcelle occupée par le « building » à l'angle des rue Fétis et des Béguines. Aux XVII^e et XVIII^e siècles, il est question de la « cessure du monnoyer », de « la monoie » et même en 1633-1635, d'un « Jacques le Monnoyer », toujours à propos de la même localisation. Le vocable ne se rattache-t-il pas plutôt qu'à la frappe de la monnaie, aux Lombards qui dans la rue pratiquaient le trafic de l'argent ? Leur maison serait située à l'emplacement de la cessure et le nom des Lombards est donné à la rue jusqu'en 1793 (BORGNET II, p. 253). (Note A.L.).

⁴ Il est probable que la nécessité devant laquelle on se trouve actuellement de relever le mur longeant l'accès de l'église en contrebais des ruines, permettra de dégager la porte ancienne et de mettre en lumière par une fouille qui jusqu'ici n'a pu avoir lieu, l'histoire de cette partie du château. On pourrait trouver à cet endroit une entrée normale et aisée pour la visite du site des ruines. (Note A.L.). On peut enregistrer en dernière minute que le dégagement attendu est en cours. Il a déjà permis de repérer un escalier partiellement construit en pierres de taille, partiellement taillé dans le roc. La mise à jour de celui-ci et des murailles qui s'y appuient, accentue vers la ville le caractère fortifié du château, depuis longtemps masqué.



Fig. 30. Une pierre sculptée d'esprit roman, témoin épars provenant du château comtal. Bouvignes, musée local.

chœur de l'église, avec un poste de guetteur en pan de bois⁴. La deuxième donne hors la ville, à l'ouest, en direction de Meez et se localisait à la jonction des terrasses des haute et basse châteleries. Sa situation permettait l'entrée des chevaux et des chariots et la protection était primitivement aisément assurée parce qu'il fallait longer la terrasse supérieure. En fait, plus tard, l'accès d'autres châteaux du comté : Poilvache puis Montaigne et aussi Laroche construit par un cadet de Namur, tous sur des promontoires, est conçu suivant le même principe. La troisième porte, sans doute postérieure, au sud, percée peut-être à travers une tour carrée, la « tour de derrière », ouvre vers les champs et vers des ouvrages avancés au-delà d'un fossé progressivement porté à 30 m de largeur que franchissait un pont de bois solidement défendu.

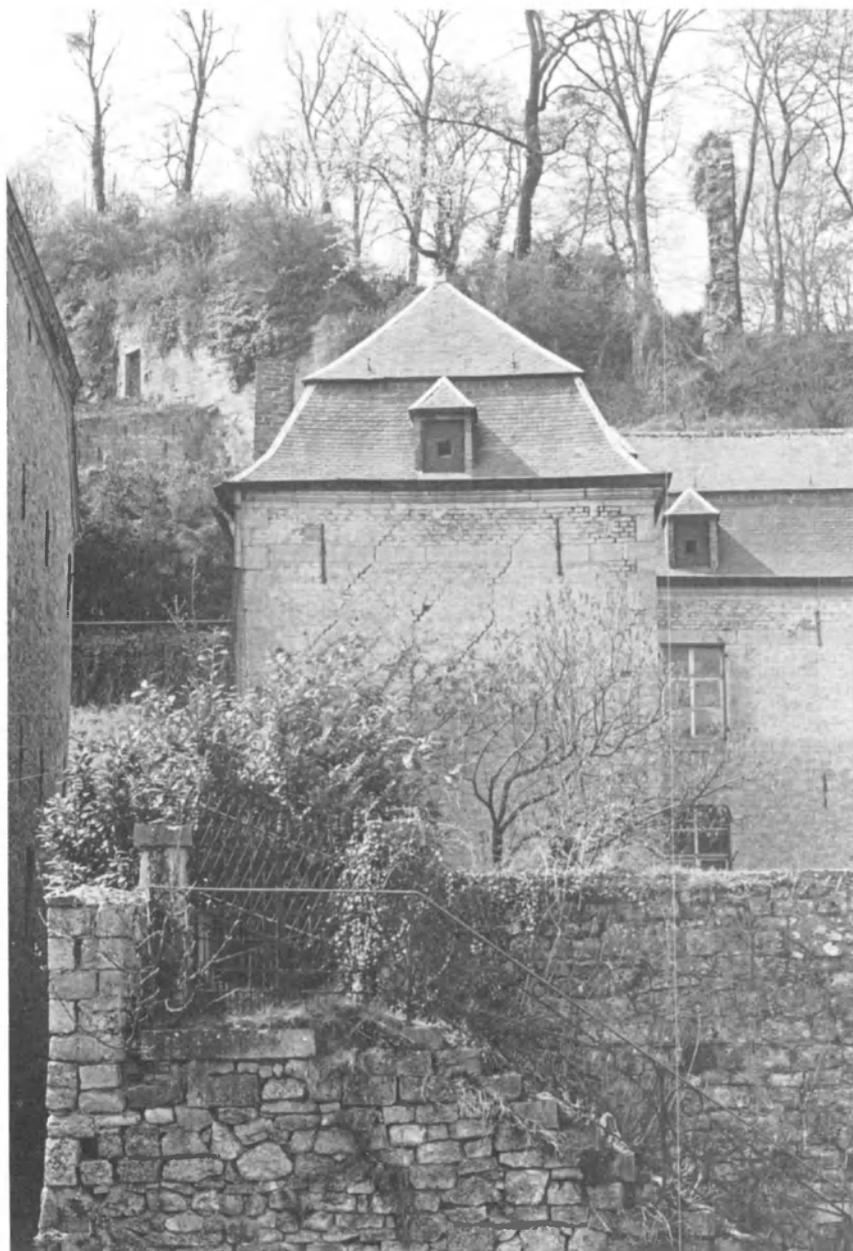


Fig. 31. Une vue des ruines du château, au-delà de l'ancien presbytère, à partir de la rue des Béguines.

Le sommet de la puissance de la forteresse peut être symbolisé par le siège qu'elle subit sans fléchir en 1214 lorsque Walrand de Luxembourg, époux d'Ermesinde, fille d'Henri l'Aveugle, revendiquait le territoire namurois. C'est peu après que Philippe II de Courtenay (1216-1226) créait le bailliage de Bouvignes, juridiction administrative, comprenant de nombreuses localités de l'Entre-Sambre-et-Meuse, dont St-Gérard et Walcourt⁵. C'est aussi en 1217 que l'évêque de Liège, Hugues de Pierrepont, consacrait l'église paroissiale St-Lambert, quatre ans après l'affranchissement de la ville. Comte et bourgeois se donnent la main et sont sûrs d'eux.

C'est de 1554 qu'il faut par contre dater le déclin définitif de la fonction militaire du site, en fait depuis longtemps passée à Crèvecœur. Le château avait résisté aux sièges de 1321 ainsi que de 1430 dont il sortit mal en point, et toujours maintenu ou remis en état. En 1466, lors du sac de Dinant, le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, y loge. L'artillerie faisant de rapides progrès, la place ne pouvait plus tenir devant la puissance de l'attaque et après la prise par le roi de France, brûlée, elle ne valait plus la peine d'être reconstruite. En 1588, la charge de châtelain est supprimée et vers cette époque, la titulature de la chapelle Ste-Catherine, transférée à une des cryptes de l'église paroissiale. Les dessins entérinent le changement (fig. 5 et 12).

Le gouvernement espagnol consacre en 1672 la déchéance en démantelant le château en même temps que les autres fortifications de la ville. Il n'en reste pas moins que d'importants vestiges se maintiennent, dont on ne se fait pas faute de soustraire parfois des matériaux pour des constructions en ville, dont on continue de démolir les murs vétustes que les arbres nourris de terre apportée à dos d'homme, couvrent petit à petit. Restées toujours dans le domaine royal jusqu'à la Révolution française, les ruines sont en 1794 déclarées propriété nationale, puis trois ans plus tard, mises en adjudication publique et vendues au maître de forges, Antoine-François Amand (fig. 31).

Depuis lors, le site monumental est en sommeil. Des fouilles en 1961 par le Service national des Fouilles, ont mis à jour la base d'une évocation possible d'un des grands châteaux des comtes de Namur de la première race.

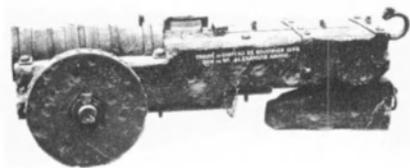


Fig. 32. Un veuglaire trouvé dans le puits du château fort en 1858 et monté sur un affût reconstitué. Bruxelles, musée de la Porte de Hal.

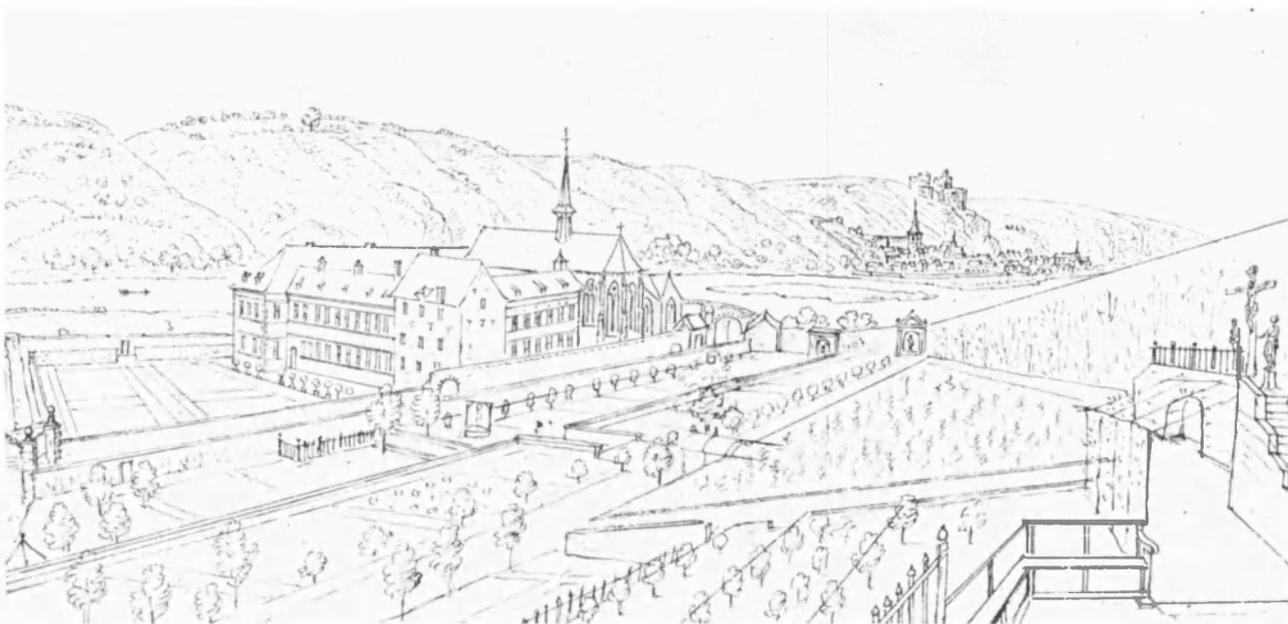


Fig. 33. En 1735, Remacle Le Loup dessine une « vue du monastère des frères mineurs Conventuels de Dinant, avec Bovines en éloignement » : ampleur et resserrement du site. Sous la masse encore présente de Crèvecœur, avec l'église, le clocheton des Sépulcrines, la maison du Marché. Dans le prolongement des remparts et du grand moulin, le relèvement du paysage urbain, à droite, par le volume des Augustins. « Les Délices du pays de Liège. Fac-simile des dessins complémentaires et restés inédits de R. Le Loup », Liège, Soc. des Bibliophiles liégeois, 1903, II, p. 265.

L'église Saint-Lambert



Fig. 34. L'église de Bouvignes vue du nord-ouest à partir de Crèvecœur, étonnante masse, faisant corps avec le centre ancien de la petite cité.



Fig. 35. Saint Lambert, patron de la paroisse, est représenté dans le trésor de l'église par une statuette d'argent, en dépôt au musée local. Le saint se caractérise par la rational, sorte de camail crénelé. L'œuvre, d'excellente facture, date de la fin du XV^e siècle ou du début du XVI^e, la belle époque de la cité et pourrait sortir d'un atelier namurois, avant que les poinçons de la ville ne soient vraiment imposés.

A l'extrémité nord du promontoire comtal, la masse de l'église étalée sur près de 55 m à plus de 30 m sous la terrasse supérieure du château fort, marque la ville par sa puissante tour carrée portant la croix à quelque 47 m au-dessus du niveau de la place voisine. Elle constitue le point fort du groupement urbain. L'importance de l'édifice apparaît de toute évidence sans aucune proportion avec la modestie actuelle de la localité. Elle témoigne par sa taille tout à fait exceptionnelle dans la région pour une simple église paroissiale, de la grandeur et de la prospérité de la ville ancienne (fig. 34).

Peut-être touche-t-on les origines chrétiennes du lieu à travers une plaque de ceinture mérovingienne, trouvée à la fin du XIX^e siècle dans une tombe franque à Bouillet, ornée d'une représentation de Daniel dans la fosse aux lions. On atteint là le VI^e siècle, peut-être le V^e¹. Jusqu'à quel point l'ermitage de saint Monulphe situé justement à Bouillet, n'est-il pas la survivance d'un lieu de culte primitif ? Saint Monulphe dont la tradition locale ne rapporte pas d'autre trace a dirigé l'évêché de Maestricht-Liège après 549² ; il fut peut-être mêlé à la fondation du domaine épiscopal de Dinant³.

Les origines de l'église elle-même dont le titulaire, saint Lambert, est celui même du diocèse de Liège auquel la paroisse s'est rattachée jusqu'en 1559, date de la création de celui de Namur, restent obscures⁴. Son église-mère doit être Notre-Dame à Dinant qui conservait encore lors de la consécration de 1217 le droit de présentation à la cure. Un curé est cité en 1161 et en 1178, l'église fait partie pour moitié des propriétés de l'abbaye de Floreffe. Elle entrait probablement dans la dot faite par celle-ci à sa fondation de Leffe, située presque en face sur l'autre rive de la Meuse, en 1152. Ensuite le silence des textes sur l'église, simple quarte-chapelle, est presque complet.

Si les écrits sont laconiques, les transformations profondes subies par l'église en rendent l'étude archéologique particulièrement délicate, aggravée par le soin même apporté à la dernière restauration⁵. Un certain nombre d'éléments permettent cependant d'apercevoir mêlée à un monument globalement gothique, une église romane, contemporaine du premier essor de la ville (fig. 36-38).

L'église romane

Il est probable que la salle sous le bas-côté nord appartenait à l'église romane et que son mur occidental, percé d'une meurtrière aujourd'hui obturée, en marquait l'extrémité vers La Val à hauteur du couple de colonnes de la nef précédant l'entrée du chœur occidental ; trois baies de même type, manifestement prévues pour la défense, s'ouvraient au nord⁶. Il n'est pas impossible de croire que cette « crypte » dont les voûtes d'arêtes succédant peut-être à un plafond de bois, ont été renouvelées⁷ et qui s'étend jusqu'à mi-longueur des trois premiers entrecolonnements de la nef correspondant à la profondeur de la nef primitive, se soit prolongée vers l'est sous le bas-côté. Ne résulte-t-elle pas simplement de la nécessité de racheter la dénivellation du sol pour asseoir la nef latérale d'une église qui en comportait trois⁸. La principale de celles-ci communiquait avec elle par un escalier aboutissant dans son angle sud-ouest⁹. Des nefs elles-mêmes, il est difficile de parler. Le seul indice actuellement discernable consiste dans une correspondance possible entre les travées de la salle et l'élévation intérieure : faut-il penser à quatre travées de nef et à une cinquième, plus large, contre le chœur, à laquelle répondrait dans les bas-côtés une travée en rupture avec le rythme général des arcades, suivant un plan que l'église de Wierde, près de Namur, permet de se représenter¹⁰ ?

Au-delà des nefs, vers l'est, le complexe du chœur et de la tour pose des problèmes de chronologie que seul un examen minutieux pourrait peut-être résoudre. L'arcade en plein cintre qui s'ouvre sur le chœur, à double rouleau retombant sur de simples impostes, devait aussi appartenir à l'édifice roman. La puissance de ses bases, env. 1,55 m d'épaisseur, la présence au sud d'une tourelle d'escalier de plan carré, accessible par une porte en plein cintre à

¹ A. OGER, *Nos fouilles de 1897 à 1899. Bouvignes*, dans A.S.A.N., XXIV, 1900, pp. 80-83. Pour la chronologie des pièces de ce type, voir A. DASNOY, *Les premières damasquinures mérovingiennes de la région namuroise*, dans *Ibid.*, XLVII, 1954, pp. 271-272 et *Coupees en verre ornées de symboles chrétiens du Namurois*, *Ibid.*, XLVIII, 1956, pp. 367-369. La plaque de Bouvignes vient d'être reproduite d'après OGER, sans référence, dans M. BOURDEAUX et E. STAUDT, *Bouvignes-sur-Meuse*, Dinant, 1977, p. 16.

² E. de MOREAU, *Histoire de l'Eglise en Belgique*, I, Bruxelles, 1940, p. 36. L'ermitage est supprimé en 1707 et démoli (HENRI Ms, p. 209).

³ F. JACQUES, *Les paroisses de Dinant et de Leffe. Etude historique*, dans A.S.A.N., XLV, 1949, p. 71. Cet article, pp. 67-146, tente d'établir l'histoire de l'église primitive de Dinant et l'évolution paroissiale de la ville. Voir aussi E. HERBECQ, *Les origines de l'église collégiale de Dinant*, dans *Bulletin de la Société dinantaise de Recherches*, n° 2, 1972, pp. 3-8.

⁴ On trouvera l'histoire ecclésiastique de Bouvignes avec bibliographie, dans F. JACQUES, *L'archidiaconé d'exception de l'abbaye de Leffe et les cures à la collation de son abbé*, dans *Analecta Praemonstratensia*, XXXII, 1956, pp. 228-276 et XXXIII, 1957, pp. 40-60, republié sous le titre : *L'abbaye de Leffe et ses cures avant la Révolution*, Dinant, 1957.

⁵ Il n'existe malheureusement pas de monographie détaillée de l'église. Une brève étude: E. HAYOT, *L'église de Bouvignes*, dans *Le Gueux wallon*, n° 201/117, 1953, pp. 252-254, ne donne qu'une description très générale, de même que R. BLOUARD, *Petite histoire de Bouvignes-sur-Meuse*, Namur, 2^e éd., 1962, pp. 16-28, article qui semble directement tributaire de notes provenant du chanoine Hayot. Une courte monographie est donnée par L. DELFERIERE, dans *Dictionnaire des églises*, V^o, Belgique-Luxembourg, Paris, 1970, p. 42. On regrettera que E. Hayot, curé de la paroisse de 1920 à sa mort en 1952 et promoteur de la restauration, n'ait pas recueilli les nombreux éléments qui ont nécessairement dû apparaître lors des travaux. Une lettre de 1927 à feu l'archiviste Ferdinand Courtoy, conservée aux Archives de l'Etat à Namur, Papiers Courtoy, n° 659, n'y supplée pas malgré son intérêt. Une notice photocopiée de l'architecte H. VAES, *L'église St-Lambert de Bouvignes*, Bruxelles, 1917, 11 p., 4 planches et dessins, dont un exemplaire se trouve dans les archives de la famille Amand de Mendieta, constitue un excellent point de départ. On complètera par les photographies jointes à la lettre des Papiers Courtoy et d'autres conservées dans les archives de la Commission royale des Monuments et des Sites à Bruxelles. Les plans de la restauration sont à retrouver.

⁶ Leur conception est proche des baies de la tour de l'église de Thisnes-en-Hesbaye, des environs de 1200, mais l'arc est en plein cintre. Voir L.F. GENICOT, *Les églises mosanes du XI^e siècle*, I, Louvain, 1972, p. 271 et fig. p. 289. Les trois baies du nord, à Bouvignes, ont été soit agrandie tardivement, soit transformée en porte, soit bouchée.

⁷ Les voûtes primitives étaient légèrement plus basses. Leur profil se marque sur les murs. Rien n'assure que des doubleaux aient existé à l'origine.

⁸ La chapelle de Hubinne (Hamois) possède de même une petite crypte greffée au nord du chœur. Il est probable qu'elle résulte d'un relief du sol similaire à celui de Bouvignes. Sur une utilisation possible, encore que bien hypothétique, voir L.F. GENICOT, *op. cit.*, pp. 118-120; plan, p. 122.

⁹ Un autel s'y dressait à l'est accompagné d'un cul-de-lampe orné de feuilles de plantain, avec sacraire postérieur à la construction dans le mur sud. Au début du XV^e siècle, Colard Colinet († 1415) et sa femme ont fondé « dans la croeulte » un autel à sainte Marie et sainte Anne (BORGNET I, p. 5). C'est ici qu'aurait été transféré le titre de la chapelle castrale Sainte-Catherine après la destruction du château, mais J. Borgnet n'en parle pas et il ne semble pas exister de témoignage ancien à ce sujet. La salle en ruine depuis longtemps qui dans le château bordait le collatéral occidental auquel elle était postérieure, n'a-t-elle pu être cette chapelle énigmatique, constituant un fief du comté jusqu'à la fin de l'Ancien Régime? Un texte de 1626 parle de « la chapelle castrale au vieux château » (HENRI Ms, p. 122).

¹⁰ L.F. GENICOT, *op. cit.*, pp. 257-258, 311.

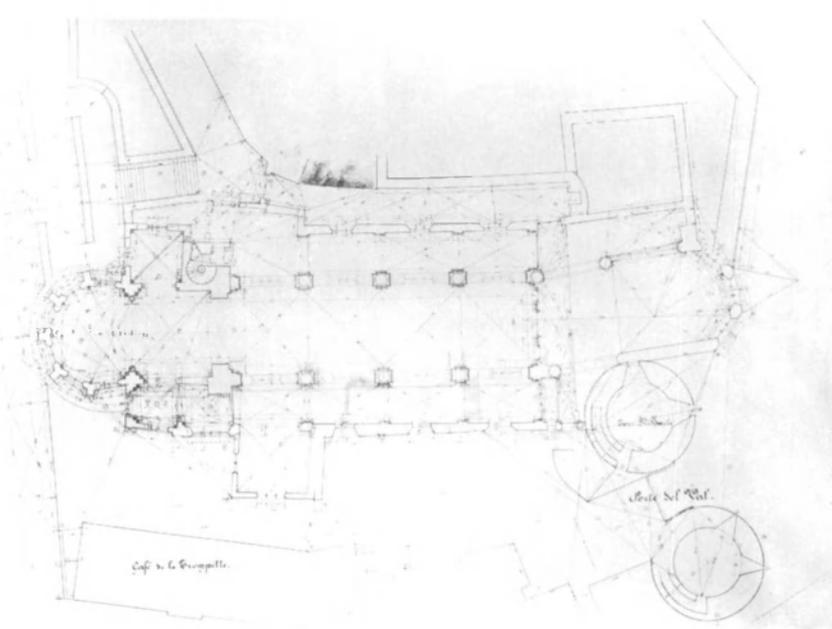


Fig. 36. Le plan terrier de l'église et de la Porte de la Val. Vers 1917.

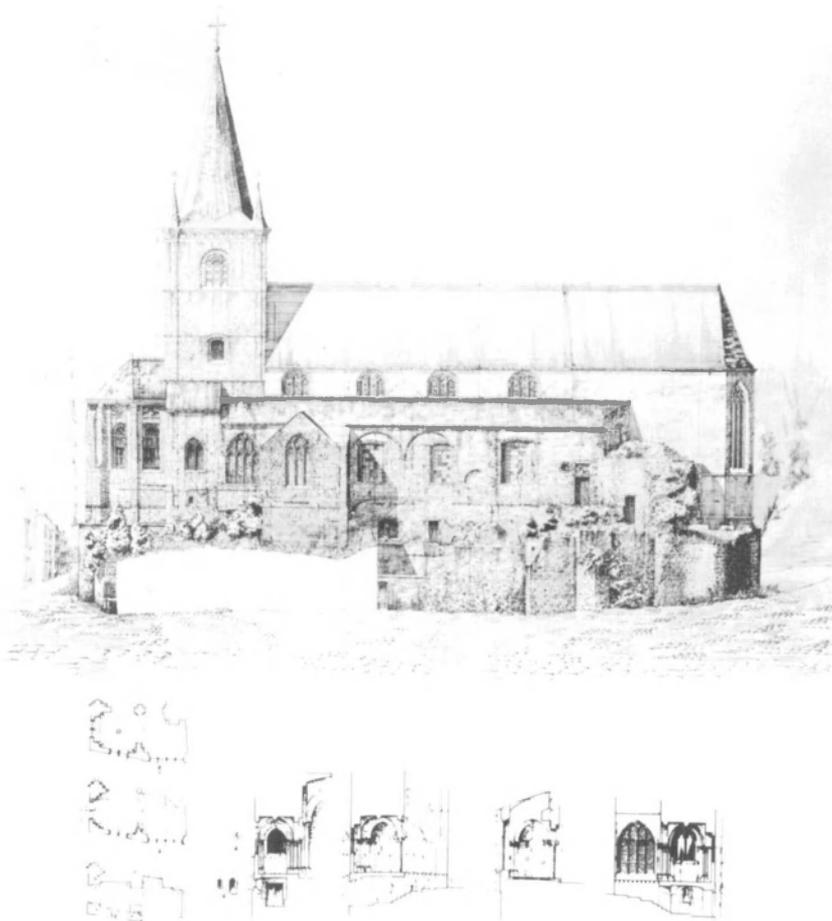
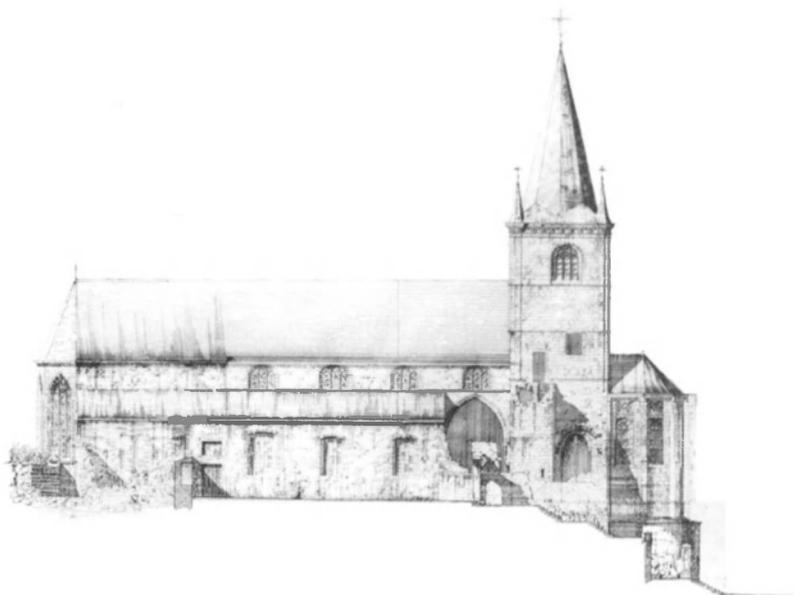


Fig. 37. L'élévation nord. En dessous: plans et coupes de l'ancien accès et du bas-côté du chœur. Vers 1917.



¹¹ L'implantation des deux travées et des supports de la chapelle nord du chœur suggérerait pareille disposition en pendant au volume de la tourelle d'escalier. A droite de l'entrée de la sacristie actuelle, ancienne chapelle en hors-d'œuvre, se voit une imposte similaire, rétablie par les restaurateurs mais vraisemblablement sur base d'un témoin sûr, qui suggère la possibilité d'un transept bas, de type mosan, mais cloisonné et sans doute beaucoup trop rare, si pas unique à l'est, pour que l'hypothèse soit raisonnablement retenue.

¹² Les murs du couloir d'accès dont il sera question plus loin, portent des traces d'incendie, explicables par une couverture primitive en charpenterie. Un solin au-dessus de l'entrée du bas-côté, contre la tour, paraît le confirmer. De plus, le plan très irrégulier de l'infrastructure laisse supposer remploi de murs et donc servitudes.

¹³ L.F. GENICOT, *op. cit.*, pp. 103-104, 188, 265, souligne le fait qu'en région mosane dans les églises sans transept, la tour sur le chœur est exceptionnelle ou postérieure à l'époque romane. Par contre, elle n'est pas rare sur le transept des édifices plus importants, telles les collégiales. Ainsi, probablement à Huy (1053-1066) où elle peut être le prototype d'une série de tours-lanternes élevées au XII^e siècle dans la région. Sur la Meuse en amont de Bouvignes, la collégiale de Vireux a peut-être reçu une tour à la croisée. A noter, pp. 172-174, le mélange dans les avant-corps des tourelles d'escalier de plan carré ou circulaire.

¹⁴ L.F. GENICOT, *op. cit.*, pp. 238-247, a discuté le problème posé par les tours d'avant-chœur, de ses tenants et aboutissants.

tympans monolithes, aujourd'hui cachée par le retable de la Passion (fig. 40), indiquent sur l'avant-chœur comme actuellement une tour de plan carré. Le pilastre surmonté d'une imposte collée à droite dans l'entrée du collatéral nord du chœur, marque l'ouverture, peut-être d'une chapelle de plan presque carré¹¹ ou plus probablement déjà d'un accès à l'église, avec plafond en bois¹².

Ces quelques éléments très différents d'esprit de ce que nous rencontrerons plus à l'est, bloqués entre nef et chœur comme un mur mitoyen entre deux immeubles reconstruits, évoquent une silhouette d'église anormale chez nous où la tour est très généralement plantée à l'ouest¹³. Faut-il voir dans l'accent marqué sur l'avant-chœur une influence étrangère, d'est ou d'ouest, de la Rhénanie ou de l'Escaut et de la Normandie¹⁴? Au cours de la seconde moitié du XII^e siècle, dans une ville en pleine croissance à la faveur du soutien effectif de comtes aux multiples liens avec le royaume français comme avec l'empire d'Allemagne, bientôt dynastiques avec le Hainaut, tant de choses sont possibles qui aujourd'hui nous échappent. A moins que dans l'implantation insolite de la tour, il faille simplement voir comme pour la fonction de la crypte, une incorporation de l'église au système défensif du château, un bastion avancé, couvrant le ravin de la Val et la partie nord de l'agglomération¹⁵. Rien d'ailleurs ne dit que dans le même but, une tour occidentale, créant visuellement un second accent peut-être primitivement plus marqué, ne répondait pas à celle du chœur, sans doute à l'origine moins altière. C'est à peine se laisser aller à l'imagination que de voir ici un ensemble à caractère militaire affirmé, apparenté à celui du donjon (fig. 29). Plus souvent qu'il ne paraît dans nos régions aujourd'hui, les églises exprimaient dans leur structure et leurs ouvertures, comme on le voit encore à Bastogne et à Theux, les fonctions religieuse et civique qu'elles étaient appelées à remplir¹⁶. Ne nous trouvons-nous pas devant une initiative consécutive au siège du château en 1188 par Bauduin V de Hainaut, date à partir de laquelle la localité va rapidement se développer¹⁷?

Au départ de l'église romane ainsi entrevue, l'histoire de l'édifice va se présenter comme une suite de mouvements de balancier : reconstruction du chœur au XIII^e siècle, reconstruction des nefs et construction d'un chœur occidental vers la fin de l'époque gothique, adaptation intérieure du chœur oriental et des nefs en style classique à la fin de l'Ancien Régime jusqu'à ce qu'à la suite des dégâts de 1914, une restauration profonde rende à l'ensem-

Fig. 39. Une vue intérieure de l'église vers l'est.



Fig. 40. La porte d'accès à la tour, ouverte dans la paroi occidentale de l'escalier, actuellement masquée par le retable du transept sud. Photographie de 1917, avant la restauration.

¹⁵ Sous le chœur, se trouve un lieu aujourd'hui inaccessible où l'architecte H. Vaes lors des premiers déblaiements après le bombardement, a observé en 1916 un mur droit, orienté nord-sud, dans lequel il a cru voir « un mur d'enceinte surmonté de créneaux ». Il a relevé aussi sous l'ancien maître-autel, une « partie de voûte ». Voir *Notice, op. cit.*, p. 4 et croquis des substructions où le mur « de rempart » est situé à hauteur de la rencontre des premiers pans de l'hexagone de l'abside, proches de la tour.

¹⁶ Pour la région mosane, le fait a été mis en lumière par F. ROUSSEAU, *Tours domaniales et tours de chevaliers, églises et cimetières fortifiés*, dans A.S.A.N., XLVI, 1952, pp. 233-268. Voir développement et illustration dans L.F. GENICOT, *op. cit.*, pp. 263-298. Il est bien connu que l'influence du rôle défensif a marqué l'architecture religieuse jusqu'au XVII^e siècle, époque où l'on trouve nombre d'éléments significatifs, telles des canonnières. Très proche de la Meuse, dans la Trouée de l'Oise, voir leur importance dans les églises de la Thiérache.

¹⁷ BORGNET I, pp. XXVI-XXX.



ble, chœur occidental réintégré, un aspect proche de celui qu'il avait au moment du sac de 1554 (fig. 39).

Au début du gothique

Surplombant la rue Richier, l'abside hexagonale en fer à cheval du chœur et les deux annexes terminées par des murs plats qui l'encadrent immédiatement, englobant aussi la tour sur la moitié de sa profondeur, constituent une entité extérieurement homogène. La plinthe amortie en talon dégagé par un large cavet, qui court sur tout le pourtour extérieur en remontant pour encadrer la porte ouverte à l'est au pied du bas-côté nord du chœur, l'indique clairement. La démarche complexe devrait être précisée, d'où est née cette bâtisse caractérisée par la création à un endroit inhabituel d'un accès direct de la ville à l'église par un escalier traversant le cimetière¹⁸. La porte à linteau en bâtière, renforcé par des corbeaux profilés en doucine, s'ouvrait dans un porche profond d'une travée, éclairé par une petite baie en plein cintre et bordé de banquettes, vers le bas-côté de la nef ou le bras d'un transept accessible par un escalier. Une chapelle annexe du chœur surmontait ce porche voûté d'arêtes et devait à hauteur d'une seconde travée dont le gros œuvre était plus ancien, surplomber l'escalier intérieur¹⁹. Celui-ci se dédoublait immédiatement vers la gauche pour donner un accès direct au chœur, peut-être à cet endroit à peine plus haut que la nef; l'escalier passait entre les deux colonnes, dégagée et engagée, situées aujourd'hui entre le chœur et son bas-côté, dont les bases sont enfouies (fig. 37).

Au sud du chœur, une chapelle plus spacieuse et plus légère répondait à celle du nord. Elle s'ouvrait dans la tour par une arcade de même largeur et se trouvait bloquée vers l'ouest par la tourelle d'escalier qu'elle débordait vers le château pour former un espace de plan carré. La reconstruction totale, marquée à l'extérieur « A 1924 », de cette partie de l'édifice lui a enlevé à peu près

Fig. 41. Une vue intérieure vers l'abside occidentale à partir du bas-côté sud de la nef. Au centre : l'opacité des murs appuyés à la tour Sainte-Barbe.



¹⁸ Il n'était pas rare mais à une époque plus récente, pour épargner aux fidèles le désagrément de chercher vers l'ouest l'entrée d'une église opposée à l'orientation du centre habité, bloquée parfois par les remparts, de faire percer une porte à l'est en éventrant une chapelle du transept. C'était le cas à Namur aux collégiales Notre-Dame et Saint-Aubain. Pour la première, voir L.F. GENICOT, *op. cit.*, plan p. 176 et pour Saint-Aubain, A. LANOTTE, *Le chœur occidental et les tours de l'ancienne collégiale Saint-Aubain à Namur*, dans *Etudes... dédiées à F. Courtoy*, Gembloux, 1952, p. 304, dessin de 1604 de l'Album de Croy. Cette situation explique d'ailleurs le renversement d'axe opéré en 1751 lors de la reconstruction de la cathédrale.

¹⁹ Une photographie de 1917 montre nettement la rencontre à l'extérieur des deux travées d'époques différentes. Le mur roman de la seconde a été en grande partie remonté à la fin de l'époque gothique et ouvert d'une grande baie restée intacte après les destructions de 1914, puis restaurée.

²⁰ E. HAYOT, *op. cit.*, p. 252. Il est malaisé de décider si un autel a existé dans cette crypte, le mur ayant été visiblement renforcé lors de la dernière restauration et aucune trace de sacraire n'apparaissant dans le mur sud. Par contre, l'armoire murale ménagée dans le mur nord plaide en faveur d'un lieu sûr pour la conservation des orfèvreries de l'église. C'est ici que les pièces les plus anciennes actuellement en dépôt au musée local ont dû être primitivement rangées.

²¹ H. VAES, *Notice, op. cit.*, 1917, p. 4, indique : « L'escalier de la tour accolée à la face sud conduit vers des souterrains actuellement inaccessibles par suite du grand amas de matériaux provenant de la destruction ». L'accès à cette cave se fait dans l'angle de nord-ouest de la chapelle, par un escalier coudé creusé dans l'épaisseur du massif de la tourelle.

²² Actuellement, l'abside pose sur un massif de maçonnerie en forme de tour. Cette situation n'est pas primitive. Elle résulte d'un élargissement de la voirie à la fin du XIX^e siècle. Le cadastre ancien montre clairement le cimetière étendu de chaque côté du chœur et passant derrière celui-ci. Une photographie de 1892, dans HENRI Ms, p. 240, situe dans le mur de soutènement, au niveau de la rue vers la place du Bailliage, une large ouverture couverte par un arc surbaissé, qui a disparu lors de la construction du grand escalier alors en cours : on y a situé un pilori.

tout intérêt archéologique. Il reste cependant qu'elle s'élève sur une crypte voûtée d'arêtes que l'on dit avoir été la trésorerie²⁰, recevant le jour au sud par une étroite baie en plein cintre, due à la restauration, dont l'accès primitif plus commode qu'aujourd'hui a pu se faire par l'escalier voisin²¹.

Entre les chapelles, le chœur hexagonal, forme assez rare, se développe dans les limites très courtes imposées par la rue principale, l'actuelle rue Richier, passant en contrebas²², suivant un plan en arc outrepassé comme pour échapper à l'étroitesse d'une arcade d'entrée conditionnée par la tour préexistante et pour amener un maximum de clarté dans l'espace de célébration. Si sa base est ancienne, les transformations de la fin de l'époque gothique, puis celles plus profondes du XVIII^e siècle, enfin la restauration d'il y a cinquante ans comme pour la chapelle sud, ont considérablement diminué son apport pour l'étude archéologique. Ce chœur est couvert d'une voûte entièrement neuve à cinq branches moulurées en tore à bec²³, épaulée à l'extérieur par des contreforts marqués d'une retraite à mi-hauteur, qui ne diminuent d'épaisseur sur leur face antérieure que peu avant la corniche qu'ils vont soutenir ainsi qu'entre eux à chaque pan, trois modillons profilés²⁴.

Si la voûte du chœur a perdu toute vraie signification, la structure des supports de l'ensemble décrit et la voûte de la chapelle nord posent par contre l'intéressant problème de la pénétration du gothique dans la Meuse moyenne; la restauration en effet a été exécutée, malgré son souci du parfait état, avec celui de sauvegarder tout ce qui restait présentable²⁵.

Ici particulièrement, tout semble conditionné dès l'origine par la bâtisse préexistante, par le poids d'une tour qu'il fallait pour ouvrir, reprendre en sous-œuvre, entreprise très délicate, facilitée peut-être par le mauvais état de l'édifice et même par sa destruction partielle.

²³ L'exhaussement de quatre baies au XVIII^e siècle avait nécessité la démolition de la voûte dont ne subsistaient que la trace des supports avec des moignons de chapiteaux et le tracé des voûtains. M. Guy Amand de Mendieta nous a signalé que la voûte actuelle est en briques sur nervures de pierre. Il semble difficile de retenir celles-ci comme élément de comparaison, ainsi dans Th. CORTEMBOS, *Corroy-le-Château. Organisation d'une forteresse au XIII^e siècle*, dans B.C.R.M.S., II, 1972, p. 99. L. DELFERIERE, *op. cit.*, auquel il est fait référence, donne la date: 1247 ?; peut-être méprise avec Dinant.

²⁴ Les modillons avant 1914 ne subsistaient que dans les deux pans axiaux dont on s'était contenté au XVII^e siècle de murer les fenêtres.

²⁵ La lettre de E. Hayot à F. Courtoy, du 10 mars 1927 (voir n. 5), indique que dans la chapelle nord dite de St-Nicolas, trois faisceaux de colonnettes sont restés en place, le quatrième à l'angle nord-est a été enlevé et rétabli, tout ayant été reproduit exactement.

²⁶ On peut se demander s'il ne résulte pas d'une seconde reprise en sous-œuvre.

²⁷ Les pilastres d'appui entre chœur et chapelles sont construits en assises régulières qui font le tour des faces des piles. On relève la présence d'une assise peu épaisse, 12 cm, à mi-hauteur, qui se distingue des autres et fait penser à la structure des supports à anneaux.

²⁸ Les bases du chœur et de la chapelle sud sont octogonales, mais il est difficile de saisir leur forme avant restauration.

²⁹ Les chapiteaux renouvelés à la restauration sont déjà une interprétation de ceux que montrent les photographies de 1917.

³⁰ Lettre de 1927 (voir ci-avant). Une photo y annexée montre une voûte en briques sur le passage, mais des éléments de la voûte d'arêtes sont restés en place.

³¹ E. HAYOT, *La collégiale Notre-Dame à Dinant*, dans B.C.R.M.S., Bruxelles, II, 1950, pp. 52-53.

³² Très prudemment, BORGNET I, pp. XXXI-XXXII, avait épilogué sur ce sujet avec sa sagacité habituelle.

³³ Voir les remarques très pertinentes de M. de WAHA, *A propos de l'influence de l'architecture bourguignonne en Brabant. L'église abbatiale de Villers*, dans B.C.R.M.S. VI, 1977, pp. 40-42 et passim. On peut espérer de cette démarche une mise en lumière plus précise de la chronologie générale devenue très stéréotypée des premiers témoins du gothique en Belgique. Ceux qui ont connu Mgr Maere se réjouiront de l'hommage rendu par l'auteur au maître de Louvain.

³⁴ U. BERLIERE, *Les évêques auxiliaires de Liège*, Bruges - Lille et Paris, 1919, p. 7.

Le jeu des arcades en liaison avec le mur nord de la tour dont on voulait évider au maximum le rez-de-chaussée, est significatif de l'effort d'allègement et des astuces du maître du chantier pour y parvenir. Cela apparaît tout d'abord dans l'implantation de la colonne en dehors de l'axe médian de la paroi et dans la dissemblance des deux arcades qui s'appuient sur son chapiteau à quatre feuilles écrasées et lancéolées, à tailloir octogonal²⁶. L'arcade de l'ouest est nettement cassée à gauche et contraste avec la régularité de sa voisine.

On peut ensuite constater que toutes les arcades, celle de l'abside en plein cintre, les autres en arc brisé bien marqué et sans mouluration, veulent se présenter comme à double rouleau mais qu'en réalité celui-ci n'existe que sur une face, celle qui est la plus vue. Vers la chapelle nord, voûtée d'une croisée de nervures à fort boudin dégagé par des cavets, les voûtains en se passant de formerets, rencontrent directement le rouleau principal et semblent ainsi faire office de second rang de claveaux.

La volonté d'élégissement est confirmée par le grand arc qui sous la voûte de la croisée englobe ceux du bas et apparaît comme un formeret prenant appui à droite au départ de l'abside. Dans la chapelle nord, encadrant la fenêtre axiale, un arc venait dans le même but décharger le mur.

Arcades et arc s'appuient sur des pilastres appareillés, auxquels s'adossent s'il y a lieu de légères colonnes ou de fines colonnettes monolithes²⁷. Tailloirs carrés à double cavet et chapiteaux se donnent des proportions relatives à leur situation. Les chapiteaux s'ornent de feuilles plates, nervurées ou lancéolées, à crochets peu développés, disposées sur un ou deux rangs suivant la hauteur de la corbeille. Les bases sont classiques: à deux tores inégaux, celui du bas légèrement déprimé, séparés par une scotie profonde et relevés d'un jeu de filets, posant dans la chapelle nord sur des socles carrés²⁸. Les chapiteaux à la retombée des nervures de la chapelle nord paraissent plus courts que les autres et moins nerveux; plusieurs mains interviennent²⁹. Les colonnettes qui les portent sont probablement, vu l'irrégularité des sections, parfois des remplois.

Donnée importante: le chanoine Hayot avait observé lors des travaux de restauration qu'au-dessus de la chapelle nord, il avait existé comme sur le passage d'accès inférieur, « une voûte d'arêtes dont on voit la naissance »³⁰. Si nous ne possédions un acte de consécration de l'église en 1217 par Thierry, suffragant de Liège, la chronologie ne poserait guère de questions: le voûtement gothique serait daté de la première moitié du XIII^e siècle, plutôt du deuxième quart pour ne pas faire ombre à la collégiale de Dinant, étonnante bâtisse d'entre 1227 et 1247³¹. La date de 1217 s'inscrit trop tôt dans le mouvement connu d'avancée du gothique français dans la région. Il n'y a aucune difficulté à l'appliquer à une église romane, le retard entre la construction, après 1188 ?, et la consécration n'étant pas exceptionnel³². Elle peut aussi s'appliquer à un édifice très élaboré, en voie de se structurer pour aboutir à l'élégissement recherché des murs, faisant usage d'arcs brisés mais voûtée d'arêtes. Dans ce cas, comment s'expliquerait cependant la cohérence chœur gothique destiné au voûtement nervuré et chapelles annexes, si sensible à l'extérieur, contrastant par sa complexité avec l'arc d'entrée roman de l'avant-chœur et ses tenants? Faut-il voir la reprise d'éléments préexistants d'une chapelle nord voûtée d'arêtes dans la grande entreprise de renouvellement d'un complexe oriental couvert d'ogives? Trop de données nous échappent et peut-être plusieurs autres dates échelonnées sur une cinquantaine d'années entre 1190 et 1240. Remarquons simplement à la fois la logique de la structure nouvelle, ses tâtonnements et l'archaïsme de la sculpture des chapiteaux souvent plus proches du XII^e que du XIII^e siècle. Observons que l'espace culturel de ceux qui ont vécu et œuvré autour de 1217, nous échappe aussi en grande partie.

L'art nouveau vient incontestablement du milieu en pleine fermentation du Nord français³³. Les regards sont ouverts dans cette direction. Si le suffragant, évêque d'Esthonie en exil, ne fait que passer dans le diocèse de Liège³⁴,

³⁵ J. DARIS, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège pendant les XIII^e et XIV^e siècles*, Liège, 1891, pp. 2 et 38.
ED. PONCELET, *Actes des Princes-évêques de Liège. Hugues de Pierrepont 1200-1229*, dans *Commission royale d'Histoire, Recueil des actes des princes belges*, Bruxelles, 1946, pp. VII-IX, XIII-XIV.

³⁶ J. BALON, *La Maison de Namur sur la scène de la grande histoire 1196-1429*, Namur, s.d., pp. 11-17.

³⁷ L. NAMECHE et S. BRIGODE, *L'ancienne église abbatiale de Gembloux*, dans *Fédération archéologique et historique de Belgique*, XXXI^e session, Namur, 1938, *Annales*, pp. 70-71.

³⁸ J. WARICHEZ, *La cathédrale de Tournai et son chapitre*, Wetteren, 1934, pp. 210-212.

³⁹ F. JOSIS-ROLAND, *La basilique Notre-Dame de Walcourt*, dans *B.C.R.M.S.*, I, 1970-1971, pp. 93, 105.

⁴⁰ L. DELFERIERE, *Le cellier de l'abbaye de Cambron*, dans *Fédération archéologique et historique de Belgique*, XXX^e session, Bruxelles, 1936, *Annales*, p. 22.

⁴¹ M. de WAHA, *op. cit.*, pp. 42, 54, 57.

⁴² BORGNET I, pp. XXVI-XXVII.

l'évêque Hugues de Pierrepont (1200-1229), originaire du Laonnois, appartient à une famille française alliée dans l'Entre-Sambre-et-Meuse; il est élu au siège de Reims qu'il n'occupera pas, en 1226³⁵. D'autre part, le marquis de Namur, Philippe-le-Noble (1174-1212), fils de Beauvain V de Hainaut, est né à Valenciennes près de Cambrai et du Laonnois. En 1199, il va régir Hainaut et Flandre. Il sera le beau-frère, puis le gendre du roi de France, Philippe-Auguste. Yolande, sa sœur qui lui succédera, épouse Pierre de Courtenay (1212-1216) dont les possessions se situent vers Orléans et l'Yonne³⁶.

Dans le même temps, les bénédictins de Gembloux voûtent d'ogives leur église après l'incendie de 1185³⁷, les chanoines de Tournai jettent des voûtes sexpartites sur le transept de la cathédrale dès la fin du XII^e siècle et l'évêque a une chapelle totalement française en 1198³⁸, les chanoines de Walcourt montent l'étage de l'avant-corps voûté de même vers 1200³⁹, les cisterciens de Cambron en Hainaut assurent la solidité de dépendances de leur abbaye en les couvrant de croisées, probablement dès la fin du XII^e siècle⁴⁰, ceux de Villers-la-Ville construisent leur célèbre église entre 1208 et 1217⁴¹. A cette date de 1217, tout bouge donc dans les environs, pour ne parler que de ceux situés dans l'actuelle Belgique. Bouvignes voit son église consacrée, pourquoi pas avec des voûtes nouvelles au terme d'un mouvement rapide qui part du siège de 1188 et passe par la franchise urbaine de 1213, un siège avorté en 1214 dont on ne sait quels dégâts il a pu causer à l'église et par la construction de l'enceinte de la ville?

Tout cela suppose un monde de contacts et d'échanges. Faut-il attirer l'attention sur la défense du château en 1188 par des chevaliers champenois alliés aux namurois⁴²? Pourquoi n'aurait-on pas connu assez tôt le bouillonnement architectural qui travaille les provinces françaises au XII^e siècle et la synthèse faite dans le domaine royal? A Bouvignes, on a pu en quelques années très proches, passer dans des circonstances que nous ignorons, de la voûte d'arêtes à la croisée gothique, de toute manière dans la première moitié du XIII^e siècle.

L'épanouissement au XV^e siècle

Contrastant avec le chœur et ses annexes, nef et bas-côtés présentent un caractère de légèreté, signe évident d'un autre stade de la construction. Quatre arcades en arc brisé, très dégagées, posent sur des colonnes à chapiteau typiquement mosan à feuilles de plantain⁴³. Les murs goutterots peu élevés s'ouvrent de fenêtres surbaissées à remplage, presque carrées. La couverture en berceau brisé et lambrissé est rythmée par le jeu des entrails. Le volume se prolonge désaxé par la tour Ste-Barbe, de deux travées de nef avec bas-côtés, jusqu'à une abside à trois pans largement éclairée. A ce point terminal, l'église a une longueur de 54 m (fig. 41).

Outre le désaxement, la tour Ste-Barbe a amené la construction d'un entrecolonnement plus court dans l'avant-dernière travée, puis d'une arcade plus basse, la jonction se faisant par deux chapiteaux superposés dans une colonne. Elle a amené aussi à se priver d'un éclairage direct dans les murs goutterots, vraisemblablement pour des raisons de sécurité au départ. Elle a amené la suppression à sa rencontre, des prolongements du bas-côté nord, tandis que celui du sud se développait normalement jusqu'à son mur terminal droit; la transformation opérée par la restauration de 1924 pour créer le jubé, a modifié profondément la situation primitive. N'étaient les servitudes militaires qui s'imposaient à lui, le corps de l'église dans son ensemble se développerait comme une longue nef à six larges arcades, doublée de bas-côtés et terminée vers l'ouest par une courte abside à trois pans. Le déambulatoire qui serait normal est absent comme en nombre d'édifices liégeois à partir du XIV^e siècle, à Huy, Liège, Tongres⁴⁴. En fait, la partie occidentale de l'édifice se présente aujourd'hui comme une sorte de vaste chœur dont la présence intrigue.

⁴³ Tous les chapiteaux ont été renouvelés à l'exception du dernier, au sud-ouest, dans le jubé avant la naissance de l'abside. Il est difficile de se prononcer sur les doubles culots qui intriguent à la retombée de la première arcade contre la tour. Comment se présentaient-ils après leur dégagement suite au bombardement? Tardifs sans doute, ils existent au moyen âge en Champagne et en Bourgogne, mais aussi en Normandie. C'était ici vraisemblablement une astuce pour faciliter l'appui d'autels votifs.

⁴⁴ S. BRIGODE, *Les églises gothiques de Belgique*, Bruxelles, 1944, p. 18.



Fig. 42. La courtine du château comtal, liée à l'abside occidentale de l'église. Photographie réalisée vers 1930.



Fig. 43. La seule des canonnières qui subsiste dans le mur du château lié à celui de l'église. Vers 1460.



Fig. 44. Une pierre d'angle du mur du château fort, lié à celui du chœur occidental, à deux croix de saint André, emblème bourguignon. Vers 1460.

⁴⁵ HENRI Ms, p. 167, note que les meneaux restaurés alors « ne sont aucunement les mêmes que ceux dont il existait encore de notables vestiges ».

⁴⁶ *Ibid.*, p. 173.

⁴⁷ *Ibid.*, p. 168.

⁴⁸ La question vient évidemment à l'esprit. L.F. GENICOT, *op. cit.*, p. 192, y répond affirmativement, mais il date le chœur de la 1^{re} moitié du XIII^e siècle, position qui ne peut être défendue. Sans doute y a-t-il confusion avec le chœur oriental.

⁴⁹ BORGNET I, pp. 114-115.

⁵⁰ HENRI Ms, p. 168.

⁵¹ BORGNET I, pp. LV, LVI.

Les maçonneries de l'ensemble sont en moellons, la pierre de taille intervenant pour la membrure et les ouvertures. L'abside cependant fait exception. Les trois pans et le mur droit qui rejoint la tour Ste-Barbe, sont en grand appareil de pierres de taille. Extérieurement, son élévation est marquée par un retrait chanfreiné à hauteur de celui de la tour Ste-Barbe, mais l'appareillage des murailles est différent. Plus haut, sous les trois fenêtres à remplage, court un cordon-larmier poussé latéralement jusqu'à la tour. Toute cette partie se prolonge sans solution de continuité dans la muraille même du château fort où s'ouvre encore une canonnière (fig. 42 et 43)).

Il est malaisé sinon impossible de discerner dans les fenêtres actuelles de l'ensemble de l'église, ayant toutes les caractères de la fin du gothique, les types primitifs, contemporains des moments parfois rapprochés de la construction. Les restaurations consécutives au sac de 1554, encore en style gothique, celles de 1891 pour le chœur occidental⁴⁵, puis de 1924 dans le même style, ont été trop profondes. Avant la dernière intervention, nombre de baies ouvertes ou obturées, à un, deux, une fois trois meneaux, remontaient au moins au troisième quart du XVI^e siècle. Celles de murs goutterots sont tracées en anse de panier. Ailleurs, à la partie supérieure du remplage, accompagné de redents et triangles curvilignes, se détachait soit un trilobe, soit un quadrilobe incurvé, soit une flamme. Il faut chercher autre part des appuis chronologiques.

Postérieure de toute évidence à la tour Ste-Barbe construite vers 1380, l'abside est contemporaine du dernier développement du château fort. C'est le moment où l'efficacité défensive de la Porte de la Val est mise en question. Peut-on serrer quelque peu la date de l'abside ? Si l'on se souvient qu'avant 1466, on perce des canonnières à Crèvecœur et qu'il s'en trouve une dans le mur voisin de l'abside, si l'on se souvient qu'en 1505 on munit d'une clé la porte donnant de la tour Ste-Barbe à l'église, on peut avancer que les travaux ont été réalisés entre 1460 et 1500.

En attendant qu'un dépouillement systématique des archives apporte peut-être un démenti à l'hypothèse, il est permis de se demander s'il ne faut pas localiser dans l'abside occidentale, la chapelle Ste-Barbe, très exposée et « ruinée par les françois » en 1554, dont le titre est transféré par l'évêque lors de la visite de 1599 à « la vieille chapelle de Notre-Dame »⁴⁶, peut-être celle qui jouxtait directement à la fois la tour Ste-Barbe et le bas-côté nord, dont la première pierre avait été posée le 14 février 1460 et que la confrérie avait dotée de « sommes notables et enrichie de beaux ornements et de verrières »⁴⁷; ce serait celle qui se voit encore au début du XIX^e siècle, au premier plan dans un dessin suggestif et dont le style répond bien à celui de l'époque (fig. 45).

Si l'on admet que l'attaque française s'est développée par le charreau de Meez longeant le château fort et l'abside et que la percée s'est faite à hauteur de la Porte de la Val, il est permis de penser que la partie occidentale de l'église a particulièrement souffert, qu'elle a perdu de son intérêt pour être progressivement inutilisable pour le culte. L'attribution de la chapelle à la patronne des artilleurs n'expliquerait-elle pas là non seulement l'importance matérielle du volume, mais aussi la liaison de ses murailles à celles du château et une possible intervention du pouvoir central dans les frais de construction ?

Il est difficile de voir ici un rappel tardif du double chœur carolingien qui ne survit guère au XII^e siècle⁴⁸. La question des droits et devoirs reste ouverte.

On peut inférer des déductions précédentes que le corps de l'église serait antérieur vraisemblablement de peu à 1460, peut-être même de très peu si on accorde de l'importance à un acte de 1450 qui organise la réclamation de la communauté urbaine auprès des patrons de l'église : l'abbaye de Leffe et le chapitre de la collégiale de Dinant, pour obtenir sa réparation⁴⁹. N'a-t-elle pas beaucoup souffert du siège de 1430, rudement mené par les Liégeois ? La médiocrité relative de la bâtisse en moellons peut s'expliquer par l'investissement réticent et limité au minimum que des « étrangers » à la ville ont consenti, contrastant avec celui des confrères et consœurs de Notre-Dame



Fig. 45. L'église vue du nord-ouest au début du XIX^e siècle, d'après un dessin des archives de la C.R.M.S.

⁵² Ainsi, sans nous étendre sur la bibliographie, à Dave, Lives, Marchin, Modave, Saint-Fontaine, Temploux, Berzée, Biesme. Il ne faut pas oublier les anciens lieux de culte de Dinant, peu connus, en grande partie reconstruits après le sac de 1466 et parfois disparus avec celui de 1914, sur lesquels F. JACQUES, *Les paroisses...*, op. cit., pp. 87, 104, 131 notamment, apporte des indications. Voir aussi pour St-Nicolas et St-Pierre: Dinant. *Eine Denkschrift*, Munich, 1918, pp. 99-101; pour St-Michel, E. NIFFLE-ANCIAX dans *Société diocésaine d'art chrétien. Bulletin*, Namur, fasc. II, 1903, pp. 38-39 et pl.; aussi fasc. III, 1905, p. 54. Sans omettre la chapelle des Anglais, vers 1483, et les remplacements de la collégiale avant la restauration de 1885. Doivent aussi être signalés dans une revue rapide, les nombreux cas hennuyers cités par L. DELFERIERE, dans B.C.R.M.S., II, 1972, p. 156.

⁵³ Pour le Hainaut, voir S. BRIGODE, *L'architecture religieuse dans le sud-ouest de la Belgique. Des origines à la fin du XV^e siècle*, dans B.C.R.M.S., I, 1949, notamment pp. 317-318, 334-345.

⁵⁴ En 1550: BORGNET I, p. 303.

⁵⁵ La réserve de HENRI Ms signalée n. 44 porte aussi sur ces remplacements restaurés en même temps que ceux du chœur occidental.

⁵⁶ BORGNET I, pp. 303-304.

⁵⁷ Nous ne savons pas quel fondement peut avoir un renversement d'axe au cours de ces siècles, le chœur occidental étant utilisé pour les offices paroissiaux. J. Borgnet l'ignore. Aucun document connu n'en parle. HENRI 1888, p. 188, le signale d'après J. PIMPURNIAUX (Ad. Borgnet), *Guide du voyageur en Ardenne*, II, Bruxelles, 1858. La dénomination de « vieux chœur » ne doit pas remonter bien haut. Un véritable chœur aurait nécessité une surélévation de l'espace d'au moins quatre degrés, qui ne pouvait manquer de laisser des traces.

⁵⁸ Intégrés dans les fenêtres au nord depuis la dernière restauration.

⁵⁹ BORGNET I, p. 304.

⁶⁰ HENRI Ms, pp. 172-173.

⁶¹ BORGNET II, p. 46.

⁶² HENRI Ms, p. 173. S'agirait-il des trois baies du chœur occidental?

⁶³ BORGNET II, pp. 174 et 205.

ainsi que celui d'autres fondateurs. Ceux-ci par exemple, soignent la construction de la chapelle greffée au sud contre l'escalier de la tour, dont la fenêtre s'inscrivait dans un pignon depuis longtemps disparu, ou d'autres qui probablement dès l'origine amplifient l'espace intérieur en se développant le long du bas-côté nord. Vers l'est, au-delà de la chapelle de la Vierge, celle du Saint-Sacrement, peut-être fondée en 1483⁵⁰, s'y ouvrirait par deux larges arcades que la dernière restauration a supprimées tandis qu'elle dégagait la colonne de retombée. Le dessin de Remacle Le Loup avec celui du XIX^e siècle rendent bien la silhouette mouvementée et expressive de l'édifice en son plein développement, image de celui de la ville en cette seconde moitié du XV^e siècle (fig. 76 et 45). De même le baroque de celui de Montigny (fig. 5).

L'église est typique des conceptions architecturales en pays mosan à la fin de l'époque gothique, jusque dans la première moitié du XVI^e siècle. C'est un moment d'efflorescence de la bâtisse grâce à la paix et à la conjoncture économique. On a dit que la grande prospérité de Bouvignes se situe à cette époque⁵¹. Contrairement à ce qu'on pourrait attendre, le voûtement en briques est souvent abandonné dans les édifices secondaires pour la couverture légère en bois, la pierre dans cette utilisation, toujours restée rare, l'étant depuis longtemps⁵². La division en travées marquées tend à disparaître: les ouvertures se font plus libres, ainsi à Bouvignes une porte se situe au nord en face d'une colonne et les fenêtres ne sont plus correctement axées. Des espaces pleins de clarté se fondent à la suite de l'élargissement des entrecolonnements et de la légèreté des supports. On recherche moins, si on l'a jamais fait chez nous, à monter haut qu'à s'étendre, signe précurseur de la grande salle baroque du XVII^e siècle. Bouvignes se révèle un chaînon significatif de l'évolution encore peu précisée de notre architecture régionale. Le XV^e siècle reste obscur⁵³, un temps dont on sait relativement peu de ce qui s'y construit.

Tout juste avant 1554, date-clé de l'histoire de la ville, le clocher est rebâti sur ses bases anciennes⁵⁴. Il marque l'attrait de la Renaissance italienne et annonce l'abandon pendant près de trois cents ans du goût gothique. La modénature des pilastres d'angle, des cordons et de la corniche, les remplages des ouïes sont typiques⁵⁵; ceux-ci marquent la transition entre deux styles, alors que les quatre clochetons d'angle au pied de la flèche prolongent par contre des habitudes anciennes.

Après 1554: la volonté d'être

Le sac de la ville devait faire payer très longtemps l'imprudence d'avoir couvert de bois un édifice accroché aux remparts d'une place forte. Les habitants s'employèrent cependant à relever sans délai leur « pauvre et désolée église »⁵⁶. La tâche sera longue et l'histoire jalonnée d'efforts incessants pour rendre l'éclat au monument⁵⁷. Dès 1559, la flèche de la tour est rétablie et le corps de l'église remis sous toit. Des vitraux sont replacés dont deux subsistent au moins en partie, de 1556 à 1562⁵⁸. En 1568, le premier évêque de Namur pouvait venir réconcilier l'église et y consacrer plusieurs autels⁵⁹. Après avoir subi sans dommage notable, semble-t-il, le siège de 1578 mené par don Juan d'Autriche, la restauration étant poursuivie, l'évêque vient encore consacrer des autels en 1599 et régler divers problèmes posés par l'affectation des chapelles⁶⁰. Tout ceci permet le culte pour une population amoindrie. Un exemple du changement: en 1593, deux prêtres desservent la ville alors qu'avant 1554, on en relevait vingt-deux pour la seule église paroissiale⁶¹.

Au cours des XVII^e et XVIII^e siècles, on colmate toujours les brèches, on obture même progressivement les fenêtres; en 1718, trois de celles-ci derrière l'orgue⁶². Dans l'entre-temps, nouvel avatar: pendant l'hiver de 1647-1648, les Français revenus une nouvelle fois utilisent une partie du toit comme bois à brûler, mais en 1683, la prise du clocher, lors d'une nouvelle occupation, n'a pas causé de dégâts⁶³.

⁶⁴ HENRI Ms, pp. 174-175.

⁶⁵ Le prix de l'achat, 120 florins, a été tiré du coffre de l'hôpital, le 20 octobre 1769 (AMAND de M., p. 18). Sur l'œuvre, voir J. LAFONTAINE-DOSOÛNE, dans *Florefe. 850 ans d'histoire*, Florefe, 1973, n° 32, p. 59 et fig. 35. On peut la dater des environs de 1640. Il convient de signaler que le dossier et l'abat-voix existant avant 1924 n'étaient pas ceux du meuble primitif, mais avaient tous les caractères de l'ébénisterie de la seconde moitié du XVIII^e siècle et devaient avoir été exécutés après le transport à Bouvignes. Les photographies antérieures à la restauration témoignent de l'opportunité de leur suppression.

⁶⁶ Entre 1763 et 1772, par le sculpteur N. Devigne et le serrurier N. Lion: HENRI 1888, p. 187.

⁶⁷ Exécuté peut-être par Jean Johy peu après le sac de 1554, en réalisation du testament de Jehan Patinier et de Jeanne Bouille, reçu à Malines en 1555. Voir J. DESTREE, *Le retable anversois de l'église de Bouvignes*, dans *Namurcum*, I, 1924, pp. 5-10.

⁶⁸ En 1779: AMAND de M., p. 37. Ce facteur d'orgues a joué dans la région un rôle qui n'est pas connu. La même année qu'à Bouvignes, il travaille à l'abbaye de Gembloux (L.F. GENICOT, *Une église mosane disparue, l'abbatiale d'Olbert à Gembloux*, dans A.S.A.N., LIII, 1966, p. 292). Il s'occupe aussi de l'orgue de l'église d'Anthée. Nous savons qu'au début du XIX^e siècle, il a remonté l'instrument des Dominicains de Namur dans l'église de Gerpinnes (Renseignement de M. Jh Roland) et celui des Cisterciennes de Salzinnes dans l'église St-Loup, à Namur, dont des éléments du buffet doivent subsister dans le positif actuel.

⁶⁹ BORGNET I, pp. 304-305.

⁷⁰ *Ibid.*

⁷¹ HENRI Ms, p. 176, indique la présence de ces documents aux Archives de l'Etat à Namur, Conseil provincial. AMAND de M., pp. 15-17, ne les a pas retrouvés. Leur redécouverte serait précieuse, notamment pour éclairer l'état antérieur de l'édifice. Gilles-Gaspard Piérard avait auparavant établi un projet pour l'autel des Trépassés, accepté par la Cour le 15 décembre 1760, mais refusé par le curé et non exécuté. Le dessin original se trouvait dans la collection Van Herck, à Anvers. L'album, source principale de l'étude de M.L. WYFFELS-SIMOENS, *Boiseries namuroises sculptées et datées du XVIII^e siècle*, dans A.S.A.N., XLIX, 1959, pp. 191-222, à laquelle nous l'avions fait connaître, n'a pu être retrouvé.

⁷² On retient la date donnée par J. PIMPURNIAUX, *op. cit.*

⁷³ Le dessin, fig. 45, ne peut être antérieur, comme le prouvent son support, un papier très léger, et la manière dont il est tracé. Les chapelles figurent aussi au cadastre, encore aujourd'hui parce que bien non imposable, n'ayant pas de ce côté changé de propriétaire. Des panneaux peints sur bois, du style de ceux de l'église de Foy-Notre-Dame, du deuxième quart du XVII^e siècle, provenant de celle du St-Sacrement et longtemps entreposés au presbytère, ont été insérés dans les plafonds des bas-côtés lors de la restauration de 1924.

Il faut attendre la fin du XVIII^e siècle pour qu'ici comme en tant d'autres endroits des Pays-Bas du Sud, paix et prospérité retrouvées permettent d'envisager une véritable mise à jour de l'édifice. Un nouvel espace va se créer à l'intérieur de l'ancien, un décor astucieux s'installe à force de briques, de plâtras et de stucs. La démarche n'étonne pas. Elle est partout la même et n'est pas en soi signe de pauvreté; une église prospère comme St-Jean-Baptiste à Namur ou une très riche abbaye comme Florefe s'en contentent quand d'autres peut-être plus hardis n'hésitent pas à reconstruire de fond en comble. A Bouvignes, le parti adopté montre à la fois le désir de renouveau et les limites invincibles des possibilités d'une ville déchue. L'entreprise dure une bonne vingtaine d'années, progressant par à-coups, pour rebondir au XIX^e siècle. En 1766, on démonte le « frontispice » qui sépare la nef du chœur et cache la vue des officiants, puis le pavement et après une autorisation obtenue en 1768, on répare vers 1770 les colonnes qui s'effritent dangereusement du fait de réactions secondaires de l'incendie de 1554⁶⁴. On venait de racheter la chaire de vérité baroque de l'abbaye de Florefe où elle était démodée⁶⁵. On fait confectionner stalles, pupitres et tabernacle⁶⁶; c'est à ce moment qu'on écarte du maître-autel le précieux retable de la Passion, œuvre probable d'un Bouvignois, heureusement conservé⁶⁷. L'orgue n'est pas oublié, que Riffart répare et entretient⁶⁸. En 1773, un emprunt est fait pour la restauration du chœur dont la clôture de séparation avec la nef est partie⁶⁹, mais ce n'est qu'en 1784, devant la nécessité de démolir les chapelles du Saint-Sacrement et de la Vierge, qui longent le bas-côté nord et constituent un véritable danger public, que les grandes décisions se prennent⁷⁰. Le 22 décembre 1786, le menuisier et entrepreneur de Bouvignes, Gilles Piérard, remet au magistrat des plans et une description des travaux de la rénovation⁷¹. Le projet détaille un intérieur plus riche que celui qui existait jusqu'en 1914-1918, mais prouve aussi que celui-ci ne peut être qu'une simplification du parti proposé. Projet et réalisation sont en effet deux choses. Ce doit être seulement vers 1837 que l'achèvement de l'entreprise des années 1770 aura pu être menée à bien⁷². Les chapelles nord, malgré leur état, n'ont été démolies que dans la première décennie du XIX^e siècle (fig. 45)⁷³. Les trois fenêtres de chacun des bas-côtés et des deux entrées que l'on peut remarquer dans les vues jusqu'en 1924, ne peuvent avoir été créées qu'après ces démolitions (fig. 38). A ce moment-là, les paroissiens se trouvent devant des arcades cintrées avec agrafes contournées, des pilastres à chapiteau ionique, un fort entablement, une voûte écrasée, des panneautages décoratifs. C'est le visage classique ou néo-classique, un peu sec, à la mode. Vers l'ouest surtout, le changement est radical. A hauteur de l'entrée actuelle, percée à l'époque, un grand mur auquel s'appuient jubé et orgue, délimite le fond de la nouvelle église. L'entrée dorénavant se fait par deux portes ouvertes dans un vestibule: celle que nous connaissons, au bout d'un couloir cédé par la famille Amand à partir d'un portique proche de la tour, et une seconde vis-à-vis, accessible par un escalier partant de la Porte de la Val, aujourd'hui supprimée. Ainsi, tout ce qui était périphérique et témoignait de l'importance ancienne de la paroisse, avait disparu ou devenu sans fonction, pouvait continuer de se dégrader. L'image de Remacle Le Loup vers 1738 évoque aussi une silhouette maintenue vaillante pendant plusieurs siècles de décadence et maintenant dépassée par la force d'érosion des années.

En 1924, sous l'impulsion du curé de la paroisse, l'abbé Evariste Hayot, la restauration de graves dégâts causés par les obus allemands le 14 août 1914 et les jours suivants lors du passage de la Meuse, fut marquée par le retour de l'intérieur à l'aspect d'avant le sac de 1554. Déjà un premier travail dans ce sens avait été effectué en 1891⁷⁴. En même temps que la construction du grand escalier d'entrée, le chœur occidental avait été rétabli dans son état primitif, notamment par la réouverture des trois grandes baies de l'abside⁷⁵. Tant de témoins avaient été remis à jour sous l'impact des obus que fidèles à l'esprit du moment, les restaurateurs ne pouvaient qu'être tentés par la pierre apparente et les formes des styles du moyen âge. Du même coup, ils rétablissaient l'espace intérieur en y réincorporant le chœur ouest et lui donnaient

⁷⁴ HENRI Ms, p. 341 : article de journal donnant les résultats de l'adjudication de quatre lots, dont l'escalier et le « vieux chœur », à Allard, de Spy, pour la somme totale de 26.550 F.

⁷⁵ Voir n. 44 et 45, les réserves formulées par A. Henri qui s'insurge aussi contre « l'escalier monumental, nullement en rapport avec le style du temple et qui en rend l'accès plus difficile ». On le comprend, mais heureusement pour ce qui est de l'accès une amélioration vient d'y être apportée.

⁷⁶ Des baies gothiques ont été « inventées » dans les bas-côtés où a cependant été maintenue au nord la trace d'une porte du XV^e siècle, logée entre les deux chapelles disparues. L'aménagement du jubé au sud du chœur occidental a profondément modifié l'état des témoins gothiques à cet endroit. L'estimation globale des travaux, valeur 1914, se montait à 164.700 F, ce qui faisait après guerre env. 800.000 F.

⁷⁷ Des articles de presse en 1922 et 1923 en font foi. Ainsi, celui de Franz RAIWEZ, dans *Le Soir* du 11 juin 1922.

⁷⁸ Un levé précis du plan terrier et des élévations extérieures nord et sud, ici reproduit, doit avoir été établi par l'architecte namurois L. Lebrun vers 1917, qui signe trois essais de plans chronologiques, conservés dans les archives de la Commission royale des Monuments et des Sites. Ce levé comporte une erreur : la chapelle greffée au sud de la tourelle d'escalier l'englobait entièrement.

⁷⁹ F. COURTOY, *Sculptures mosanes de la Renaissance*, dans *Namurcum*, VIII, 1931, pp. 13-16.

⁸⁰ Très tôt remarqué : A. BEQUET, *Inventaire des objets d'art de l'église de Bouvignes*, dans A.S.A.N., X, 1868-1869, pp. 198-204.

⁸¹ BORGNET I, p. 304.

⁸² Une nouvelle remise en état vient de se terminer sous la direction de l'architecte Fr. Bonaert. Elle maintient intacte et rend fraîcheur à l'option d'il y a cinquante ans. En complément, une heureuse initiative consiste dans le dégagement et la consolidation durable du mur du château lié à l'abside vers Sommière.

une vie nouvelle par la remise en état de l'ensemble des fenêtres⁷⁶. Réalisée sur les plans de l'architecte H. Vaes, de Bruxelles, auquel peu après allaient être demandés ceux de l'abbaye d'Orval, l'entreprise ne se fit pas sans résistance parce que la dépense dépassait les limites des dommages, d'autant plus que le plâtras du XVIII^e siècle avait camouflé les plaies faites aux pierres par le feu, quatre siècles plus tôt⁷⁷. Le travail, fruit d'une longue étude⁷⁸, approuvé en 1922, fut mené avec assez de doigté pour nous laisser l'édifice tel que nous le connaissons aujourd'hui. Il échappe à la sécheresse de nombre de réalisations similaires (fig. 39 et 41).

Le soin apporté à la mise en place de toutes choses ajoute à l'aspect vivant des espaces variés et à la lumière intérieure. Il reste en effet malgré d'innombrables pertes de pièces de mobilier de réel intérêt, souvent liées à des noms d'habitants, le retable anversois offert par les époux Patinier-Bouille, les restes du tryptique commandé par Laurent Cymont et Catherine de Neffe ou la lame funéraire en cuivre d'Anthoine de Nassogne, les dalles funéraires aux noms de Harroy, Misson, Tayene, Bouille, Cheniau, etc., sans oublier les très belles statues⁷⁹ ou les boiseries du fond de l'ancienne nef reprises avec l'orgue dans le jubé de 1927. Le trésor des souvenirs se prolonge dans celui de la sacristie actuellement exposé au musée local où brillent quelques pièces d'orfèvrerie ou de paramentique peu communes⁸⁰. On sait qu'en cas de danger, celles-ci étaient autrefois immédiatement mises en sûreté au centre du comté, chez les Frères mineurs à Namur (fig. 35)⁸¹.

En tant que monument, l'église St-Lambert constitue la « valeur architecturale » majeure de la ville. Le fait qu'elle ait répondu à une fonction permanente l'a maintenue à travers toutes les vicissitudes et fait évoluer à l'image des besoins et des goûts⁸². Dans le paysage actuel, elle apparaît étroite ou étalée suivant l'angle de vue et sa tour entre le promontoire boisé de l'ancien château fort et la crête de Crèvecœur, focalise l'ensemble (fig. 46).



Fig. 46. Bouvignes au creux des vallées, vue de la crête de Devant-Bouvignes, au bord de la plaine de Viet.

La Porte de la Val



Fig. 47. Les deux tours de la Val et de Sainte-Barbe encadrant la Porte, accès est de la ville au pied de l'église. On situe l'escalier intramural de la première et l'entrée de la seconde. Les murailles rejoignaient en retrait la Porte.

¹ Il ne faut cependant pas oublier qu'il subsiste des substructions de la porte de la Brèche dans le parc de l'ancien couvent des Sépulcrines, entre l'angle sud-ouest du bâtiment et la rue Richier, en contrebas de celle-ci. De même, quelques restes de la porte Chevalier, emprisonnés aux 9-11, rue Richier.

Liée intimement à l'église, la porte de la Val est aussi un des édifices majeurs de l'histoire architecturale de Bouvignes. Elle constitue le seul témoin notable des fortifications dont la ville s'est entourée depuis l'époque de la charte communale de 1213 jusqu'au démantèlement de 1672¹. Les tours Sainte-Barbe et de la Val flanquant le passage ont été décapitées, mais les parties basses ont en partie survécu, particulièrement évocatrices malgré les retouches apportées par les restaurateurs (fig. 47)². Leur intérêt dépasse Bouvignes : les portes de ville sont des documents devenus très rares en Belgique et leur étude n'est pas faite.

La porte ouvrait la ville en direction de Meez sur le flanc sud de la vallée et de Sommière sur le flanc nord. Elle offrait ceci de particulier qu'elle livrait en même temps passage au ruisseau dont le lit naturel traversait l'agglomération pour rejoindre la Meuse; elle portait d'ailleurs parfois le nom de « porte du Rieu del Vaulx ». Le ruisseau la franchissait sous un puissant dallage qui prolongeait le tablier du pont d'accès où se rejoignaient les deux chemins. Un peu au-delà du tunnel, en ville, il coulait à ciel ouvert, enjambé seulement à hauteur de la rue Richier actuelle, par un pont assurant la traversée routière nord-sud.

Le ruisseau a donné lieu à de fréquentes inondations en temps de fortes crues (fig. 48). Les registres de la ville rendent compte de nombreuses réparations à la fortification. Ainsi en mars 1617, il a fallu aller rechercher à Frênes près de Lustin, les vantaux de bois emportés par les eaux³.

L'évolution des abords depuis le voûtement du cours d'eau en 1860, inévitable et bien compréhensible, caractérisée surtout par le détournement du chemin, a profondément modifié les lieux (fig. 51 et 52). Non seulement il ne reste plus de trace des ouvrages avancés, mais la protection immédiate de la porte, liée aux deux tours qui l'encadrent, a aussi disparu. Quelques arrachements dans les murailles permettent de localiser avec vraisemblance, successivement l'arcade d'entrée, la battée des vantaux, puis un espace voûté et peut-être contre l'ouverture actuelle du tunnel, l'emplacement d'une herse. Ces éléments laissent supposer un étage commandant le pont-levis et les fermetures successives (fig. 50).

L'entrée elle-même se présente comme un tunnel de 11,30 m, constitué de deux parties. La première longue de 5,80 m et large de 3,45 m en pierres de taille, voûtée en berceau brisé, montre au pied des murs, une plinthe chanfreinée en cavet. Deux paires de trous devaient permettre la pose des poutres transversales de renforcement des portes succédant à la herse. La deuxième partie, longue de 5,50 m et plus étroite de 0,85 m que la précédente, couverte d'un berceau vaguement en plein cintre, doit avoir été fortement remaniée à

une époque assez récente, ne conservant de la maçonnerie ancienne en moellons que certaines zones des parties basses. Vers la ville, au-dessus de l'ouverture, se voit une petite niche en bâtière, aujourd'hui vide. C'est à cette partie de la porte que se soude à l'ouest, le départ du mur d'enceinte en direction de Crèvecœur, à l'arrière des maisons de la place de la Trompette.

La tour nord, connue sous le nom de « tour de la Val », d'un diamètre extérieur de plus de 8,50 m et intérieur de 5 m env., n'a conservé que son niveau inférieur où s'ouvrent trois canonnières plus ou moins équidistantes, la première au pied de l'escalier d'accès descendant de l'étage. Les ébrasements sont en plein cintre et en moellons appareillés⁴.

La tour sud, dite « tour Ste-Barbe », est relativement mieux conservée. Le premier niveau est conçu de la même manière que son pendant, mais les meurtrières ne correspondent pas aux premières. On se rend compte que leur disposition en plan et en élévation était prévue à la fois en fonction du champ de tir souhaité et pour ne pas déforer les murailles⁵. Des corbeaux portaient le plancher de l'étage éclairé par deux baies rectangulaires et légèrement échancrées, précédées de courtes banquettes. Les restes d'une cheminée indiquent une possibilité d'habitat permanent, la « maison Sainte-Barbe »⁶. L'entrée côté ville subsiste, avec la battée du vantail. Au droit de celle-ci, s'ouvre l'escalier intra-mural vers le niveau inférieur. Un escalier similaire subsiste en partie, qui donnait accès du deuxième niveau au troisième complètement disparu⁷. Dans les deux tours, les escaliers sont localisés vers l'intérieur de la ville (fig. 36 et 47).

L'ensemble des murailles de la porte et des tours est construit extérieurement en pierres de taille appareillées. L'intérieur utilise des moellons très plats du type de ceux qui se retrouvent dans le mur du château, parallèle à l'église à hauteur du chœur occidental. La comparaison avec le château et Crèvecœur où l'on ne trouve pas d'appareil similaire avant le XIV^e siècle, permet d'attribuer la construction de la porte de la Val aux grands travaux réalisés vers les années 1380⁸. Borgnet a déjà attiré l'attention sur un acte du comte Guillaume I^{er} du 2 juillet 1383, où il est question notamment des « portes qui sont remurées » et sur la coïncidence entre le relèvement des fortifications de Bouvignes et la reconstruction de l'enceinte médiévale de Namur pour laquelle Godefroid de Boufiaule qui travaillait à Bouvignes, a été appelé⁹.

Il est possible que la porte primitive dont nous ne savons rien du flanquement, corresponde à la partie arrière du passage actuel et que la reconstruction du XIV^e siècle ait consisté dans un développement de l'ouvrage vers l'extérieur. Les deux tours rondes, très gothiques, normalement couronnées de hourds, devaient affirmer une force de résistance. Il faut s'imaginer la terminaison orientale de l'église à hauteur de la petite porte qui s'ouvre dans le bas-côté nord et voir les deux tours presque entièrement dégagées pour encadrer le tunnel primitif, prolongé vers l'extérieur (fig. 36). Au XV^e siècle, la construction du nouveau chœur de l'église a modifié la situation. Sans doute, le rôle défensif des tours n'était-il plus aussi important et la stratégie avait-elle changé.

Quelques textes du XVI^e siècle, entre 1505 et 1578, permettent de saisir, outre la présence parfois tumultueuse du ruisseau, quelques aspects de la porte à un moment où elle conservait encore une fonction militaire, défendue par des serpentines ou des bâtons, petits canons à main. Les tours sont coiffées de toitures coniques, celle de la Val surmontée ou doublée d'une tourelle de vigie. La porte elle-même est couverte d'un comble, avec poste de surveillance, l'ardoisage étant toujours soigneusement entretenu. En 1520, on ouvre sept fenêtres dans la tour Ste-Barbe qui habitée communiquait d'ailleurs directement avec l'église. Peut-être est-ce de ce temps que datent les deux baies de l'étage. Peu avant, à la porte de la Val comme à de nombreuses tours, on fixe une barre à une des fenêtres, vers l'extérieur, pour y pendre une barbacane, à comprendre comme un bouclier en bois et peu après, on renforce la partie supérieure des murs voisins¹⁰. On peut se faire une bonne idée



Fig. 48. La rue Guiot éventrée après le débordement du ruisseau de la Val, dans la nuit du 12 au 13 juillet 1977. Photo Journal Vers l'Avenir, Namur.

² Il convient d'être prudent dans l'interprétation des vestiges de la porte. Une photographie qui peut être datée de vers 1890 se trouve dans HENRI Ms, p. 263; élément secondaire du cliché, elle donne cependant une idée de l'état avant toute restauration. L'entrée du passage est telle que nous la voyons aujourd'hui, mais le parement de la tour de la Val dans la partie visible, a presque entièrement disparu; il ne subsiste que contre l'entrée. Il ne reste que l'intérieur de l'embrasure de la meurtrière la plus proche du passage. On remarquera dans la restauration effectuée en 1903 et les années suivantes, l'utilisation de deux fragments de pierre tombale gothique. Dans la tour Ste-Barbe, la fenêtre de l'étage et le parement qui l'entoure, en moellons réglés, datent de la restauration. L'examen des assises longeant la rue Cardinal Mercier, prouve que certaines parties de ce côté doivent être originales.

³ BORGNET II, p. 103, n. 1 suivi par les autres historiens, a cru pouvoir proposer l'existence d'une seconde porte, la porte du Rieu à côté de celle de la Val, destinée à permettre le passage du ruisseau. Hypothèse non fondée: elle ne répond pas au relief du terrain, aucun texte ne parle en même temps des deux portes et surtout les documents graphiques s'y opposent, non seulement le plan de Deventer (fig. 13), mais aussi le cadastre primitif (fig. 9). Il est clair que le franchissement des eaux se fait sous la porte de la Val et uniquement là. Un bon article signé UN BOUVIGNOIS (A. Henri?), *La Porte de La Val à Bouvignes*, dans *L'Ami de l'Ordre*, Supplément du 9 mai 1912, ne signale pas d'autre passage pour les eaux que la porte elle-même.

⁴ Voir n. 2 sur la restauration de 1903.



Fig. 49. La Porte Saint-Nicolas à Namur vers 1575, d'après la gravure du «*Theatrum urbium et civitatum orbis terrarum*» de Braun et Hogenberg. A droite, l'église du même nom.



Fig. 50. La porte de la Val à Bouvignes en 1977, évoquée dans son état primitif par la figure précédente.

de l'ensemble d'après la porte St-Nicolas à Namur, représentée dans une gravure de 1575 (fig. 49). Sauf l'orientation, même l'église namuroise disparue évoque celle de Bouvignes avant l'agrandissement du XV^e siècle.

En 1554, la percée des troupes françaises se fait ici et peut-être en même temps à Bouillet¹¹. Il est probable que les traces d'incendie nettement visibles à l'intérieur de la tour Ste-Barbe soient celles de la grande destruction consécutive au sac de la ville. N'empêche qu'en 1578, au moment du siège de don Juan, le pont-levis et la «*barrière*» de la porte sont encore remis en état¹². Après, c'est fini pour la défense; on rejoint la date de 1672, année du démantèlement général.

Les vestiges de plus en plus dégradés ont été à plusieurs reprises menacés de disparition¹³. D'où en 1858, la réaction d'Alfred Bequet : «*Courageux bourgeois de Bouvignes, sortez de vos tombeaux, secouez vos suaires pour venir défendre vos murailles, non plus contre vos implacables ennemis les Liégeois et les Dinantais, mais contre vos arrière-neveux, qui ont oublié que des murailles ont été élevées par vous au prix des sacrifices les plus pénibles, qui ont oublié que ces murs ont été arrosés de votre sang*»¹⁴. Ceci aussi est une tranche d'histoire.

L'appel a été entendu en 1903. Il vient d'avoir un nouvel écho¹⁵.

⁵ HENRI 1888, p. 244, signale ici «*une tête de femme sculptée en relief sur l'une des pierres et qui représente, assure-t-on, la tête de sainte Barbe*». L'image, de caractère féminin, existe toujours et est montrée aux touristes. La représentation n'a rien d'impossible si au moment où le tailleur de pierre a œuvré, la tour portait déjà son nom. Une simple fantaisie n'aurait cependant rien d'exceptionnel, le vocable venant après.

⁶ Compte de 1547-1549, cité dans *L'Ami de l'Ordre*, 9 mai 1912. L'habitat était normal, simplement pour assurer la garde, et reste partout courant après le déclassement des fortifications. Ainsi à Namur, au beffroi, ancienne tour Saint-Jacques, jusqu'en 1972.

⁷ HENRI Ms, p. 165, donne une photographie de la face nord de l'église où se discernent à hauteur de la petite baie carrée du chœur occidental, une meurtrière et une autre ouverture condamnée par celui-ci. Ces éléments ont disparu en 1903.

⁸ G. AMAND de MENDIETA, *op. cit.*, p. 204.

⁹ Voir la notice sur Crèvecœur, p. 54.

¹⁰ BORGNET II, pp. 282, 283, 285, 286, 289, 296, 297.

¹¹ BORGNET I, pp. LVII-LIX, retient la Val que semblent appuyer les récits de Salignac et de Rabutin (*Ibid.* II, pp. 336-338); celui-ci parle de «*la bresche faite à un portail et dedans une tour*». HENRI 1888, pp. 75-81, est du même avis. L'inscription funéraire de Jacques de Harroy, toujours à l'église, rapporte qu'il fut tué par le canon des Français «*en défendant la Bresche*». Une tour à Bouillet portait ce nom en 1581-1582 (BORGNET II, p. 304).

¹² BORGNET II, pp. 303-304.

¹³ Le tympan de porte d'une pièce lambrissée à l'arrière du 54 rue Richier renferme un dessin rehaussé sur papier, collé sur toile, où se devinent les éléments du paysage centré sur la porte de la Val en venant de Sommière, qui se voient fig. 51. M. R. Lambert, actuel propriétaire de l'immeuble, a bien voulu nous remettre une photographie de cette œuvre malheureusement très usée, qui ne doit pas être antérieure à 1825.

¹⁴ Dans une lettre à Adolphe Siret, citée par HENRI 1888, pp. 244-245.

¹⁵ En même temps que la restauration de l'église, celle de la porte et du mur du château joignant le chœur a été réalisée en 1977-1978 sur les plans de l'architecte Francis Bonaert.



Fig. 51 et 52. L'arrivée à Bouvignes en venant de Sommière, avant et après la construction de la route et le voûtement du ruisseau de la Val. Autrefois, le jeu souple des murs, aujourd'hui la rigidité inhospitalière du tracé et le désordre des implantations. D'après carte postale: Phototypie Industr. Belge et photo 1978.

La tour de Crèvecœur

Guy Amand de Mendieta

Toutes les vues de Bouvignes le montrent : Crèvecœur, un grand signe de la ville se détachant sur le ciel au sommet de son escarpement abrupt à 80 m au-dessus de la Meuse, alors que l'ancien château comtal en contrebas s'enfonce dans son passé sous une haute futaie. Les travaux de restauration des parements réalisés en 1905 puis en 1951 ont rendu à la ruine une acuité nouvelle (fig. 57)¹.

¹ La ruine se trouvait au milieu du XIX^e siècle dans un état de délabrement tel que des pierres tombaient de plus en plus fréquemment dans les jardins et menaçaient les maisons et les habitants. Un travail radical, l'enlèvement des parements, a été effectué en 1862; il ne restait qu'un magma informe lui-même condamné à disparaître. Sous la direction de l'architecte provincial Boveroulle, dont le projet est daté de 1882, un jeu de terrasses en escalier a été construit, solution aussi curieuse que disgracieuse. Après quelques travaux limités en 1905, il a été procédé à partir de 1950, sous celle de M. Compère, architecte en chef au ministère des Travaux publics, à la suppression des terrasses et au rétablissement soigné des parements là où des bases suffisantes subsistaient. Malheureusement, la remise en ordre n'a pu être poursuivie vers le plateau.

² Voir notre étude citée plus haut p. 34, n. 2. Mme M.Th. PACCO a donné une notice sur Crèvecœur dans *Le grand livre des châteaux de Belgique, Châteaux torts et châteaux-fermes*, Bruxelles, 1975, p. 90.

³ Il est malaisé de déterminer dans quelle mesure Crèvecœur était une forteresse comtale ou communale. Il semble que le comte et la ville y aient partie liée, mais que la tour et son boulevard, construits par le premier, se soient trouvés petit à petit à charge de la seconde pour n'être plus vers la fin du XV^e siècle que subsidiés par le pouvoir central. Après la Révolution française, la ruine appartenait d'ailleurs à la commune.

Comme pour le château, l'origine de la fortification nous échappe². On peut actuellement peut-être en simplifiant quelque peu l'histoire ramener son développement à trois stades: la tour carrée des environs de 1320, l'enceinte vers les champs qu'on appellera « boulevard » du même siècle, la tour en fer à cheval surplombant Bouvignes des environs de 1430 (fig. 53).

Les fouilles réalisées à ce jour ne permettent pas de voir réellement clair dans ce que fut le noyau primitif. Il n'est pas impensable que très tôt un ouvrage de bois ait couronné un sommet vital, défense avancée du château comtal et élément essentiel pour les bourgeois de la protection de la ville, prolongement de ses remparts à partir de la Val et de Coneau³. Il est probable que la « tour carrée » actuellement au centre des vestiges, ait été construite avant le siège de 1321 suivant une formule romane perdurant chez nous jusqu'au XVI^e siècle et se soit révélée alors un facteur déterminant de l'impossibilité pour les Liégeois, après 41 jours de siège, de s'emparer de la cité.

La réponse à la construction par les Dinantais de l'arrogante tour de Montorgueil dominant Devant-Bouvignes sur l'autre rive, portait ainsi ses fruits. Il est possible que le texte discuté de la Chronique rimée de Floreffe attribuant la reconstruction du donjon comtal « sur la partie plus amont deviers la montagne » doive s'appliquer plutôt à Crèvecœur et qu'ainsi entre 1330 et 1350 sous Marie d'Artois, la tour victorieuse ait été renforcée et soit devenue « multibial »⁴. Elle se garnissait d'un éperon vers les campagnes tandis que se développaient ouvrages avancés et fossés.

La deuxième étape du développement du donjon est la réalisation dans la moitié du XIV^e siècle d'une plus vaste et puissante enceinte qui englobait la tour primitive et s'étendait vers le plateau pour mieux assurer la défense du seul côté vulnérable. Alors que la tour carrée est construite en gros moellons et mortier jaune, la nouvelle enceinte s'édifie en pierre de grand appareil, taillée aux angles et à toutes les ouvertures, liée au mortier rose. Une date est connue, 1388, et marque l'importance de l'entreprise, puisqu'on fait appel à un architecte notoire qui travailla à la même époque aux fortifications de Namur, Godefroid de Bofiaule, qualifié ici de « maistre delle ovrage dele tour de Bovingne ». Les murs étaient crénelés et garnis de chemins de ronde couverts. On remarquera vers le sud deux meurtrières pour le tir à l'arbalète ou à l'arc à la volée ainsi qu'une au sud. On sait que l'entrée donnait vers les

Fig. 53. Un essai de plan chronologique de Crèvecœur : 1^{er} quart et fin du XIV^e siècle, XV^e siècle.

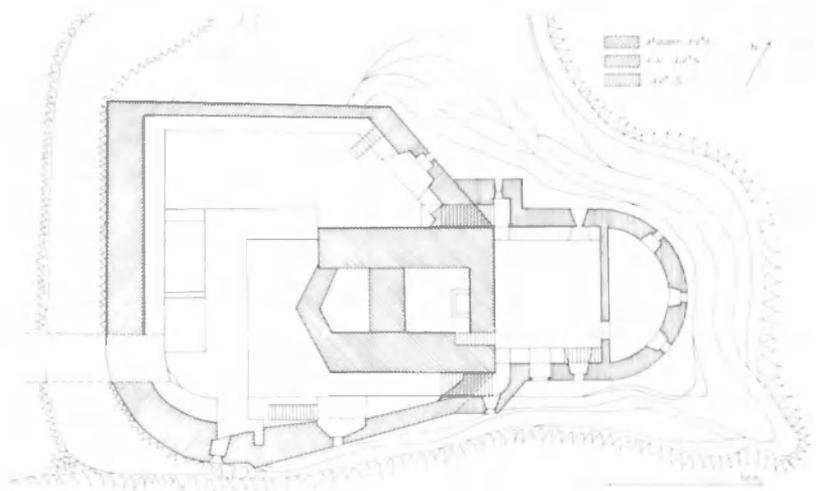


Fig. 54. Crèvecœur. Un des deux escaliers de douze marches, qui le long de la tour primitive donne accès à l'avancée hémisphérique du XV^e siècle. Large d'env. 1,50 m, il est surmonté d'une voûte à gradins formée de cinq arcs à claveaux.



Fig. 55. Vue générale de Bouvignes et de Crèvecœur, à partir de l'angle des rues Fétis et des Béguines, en 1871. L'avant-plan est aujourd'hui occupé par le « building ». On remarquera la cohésion visuelle de bâtiments d'époques différentes et le clocheton de l'ancienne école.

Fig. 56. Crèvecœur vers 1890 dépouillé de son parement et la localité protégée des chutes de pierre, par des terrasses au pied des murs. Le rocher est pelé. La rue Richier épouse l'éperon. Tout est blanc. Le jeu des toitures s'enchaîne naturellement. A droite, le volume haut de l'ancien couvent des Augustins. D'après carte postale: G.H. Ed., A., n° 275.



⁴ BORGNET I, p. 8, suit la Chronique rimée à propos du château comtal, mais il faut remarquer qu'il la prend en défaut, p. 12, quand elle attribue à Marie d'Artois, la construction du grand moulin existant au moins cinquante ans plus tôt, en 1280; il propose d'y voir une reconstruction. La source invoquée est donc sujette à caution. Ed. GERARD, *Une querelle de quatre siècles entre Dinant et Bouvignes (1199-1607)*, Dinant, 1949, p. 18, attribue aussi le texte de la chronique à Crèvecœur.

champs par un pont de 13 m sur 3 de large avec tous les ouvrages de protection classiques. L'importante extension que constitue l'enceinte s'explique aisément par le progrès rapide de l'artillerie à feu à partir du milieu du XIV^e siècle. Il s'agit d'empêcher la supériorité de l'attaque sur la défense, recherche désespérée dont ne viendra à bout qu'un siècle et demi plus tard, l'ingénieur de génie que sera le Français Vauban, mais alors Bouvignes aura vécu.

Dans l'entre-temps, la troisième phase du développement architectural de Crèvecœur va lui donner sa dimension maximale: 40 m soit un quart de celle du château comtal. Il s'agit de la tour en fer à cheval reliée au donjon qui surplombe à pic la ville et fait face à celle de Montorgueil. La première mention en est faite dans le compte de 1430; c'est la date à laquelle elle se bâtit pendant et après un siège. Les pierres étaient extraites d'un fossé destiné vers les campagnes à protéger le « boulevard » reconstruit en maçonnerie à la fin du siècle.

La tour hémisphérique qualifiée de bastille est voûtée en cul-de-four dans son arrondi et reliée au complexe ancien par deux escaliers longeant les murs du carré primitif, logés dans un décrochement des murailles à sa hauteur (fig. 54). Elle fut obligée rapidement d'évoluer sous la pression du développement de l'armement offensif. Dès avant le sac de Dinant en 1466, sept canonnières y furent percées, dont la situation laisse penser que les lieux mal appropriés à cet usage et donc mal aérés, devaient offrir de sérieux désagréments pour les défenseurs.

Au terme de ce développement, outre l'entrée principale dédoublée lors de la construction du boulevard et qui avait son guetteur spécial, l'accès à partir de la ville pouvait se faire par deux poternes où on grimpait par des échelles ferrées au rocher, à deux de front et plus tard, à quatre. Sur une pierre au-dessus d'une des poternes, sont sculptées deux croix de saint André, indication claire de leur édification sous les ducs de Bourgogne, à l'époque où la vieille lutte entre les villes est devenue celle des principautés⁵. La gravure de Chastillon nous donne la meilleure vision de l'ensemble ainsi réalisé. Elle laisse percevoir l'étagement des volumes, où domine toujours le troisième niveau de la tour primitive de près de 10 m de côté, couvert d'une plate-forme et portant une tour de guet elle-même carrée (fig. 12). Alors qu'après le siège de 1430 auquel se rattache le célèbre épisode des Dames⁶, il y a à Crèvecœur douze arbalétriers et quatorze archers de Namur, douze arbalétriers de Floreffe avec quatre officiers et trente-deux autres compagnons, en 1555 les gages du portier et du guetteur sont supprimés « pour ce que le dit château est détruit ». Le siège de l'année précédente a marqué

⁵ J. MULLER, *Cause de la guerre Liège-Namur en 1430*, dans *Le Guetteur wallon*, n° 207/117, 1953, pp. 347-349.

définitivement la fin de la fonction militaire de la deuxième ville du comté. On répare encore pour assurer le guet. Un nouveau châtelain est même nommé, mais ce ne sont que des soubresauts. En 1655, les Français prennent une dernière fois la tour et en 1672, François d'Otreppe, contrôleur des fortifications, assure la démolition de celle-ci comme des autres. Au XIX^e siècle, les restes de l'imposante tour deviennent un des motifs choisis des dessinateurs romantiques (fig. 17).

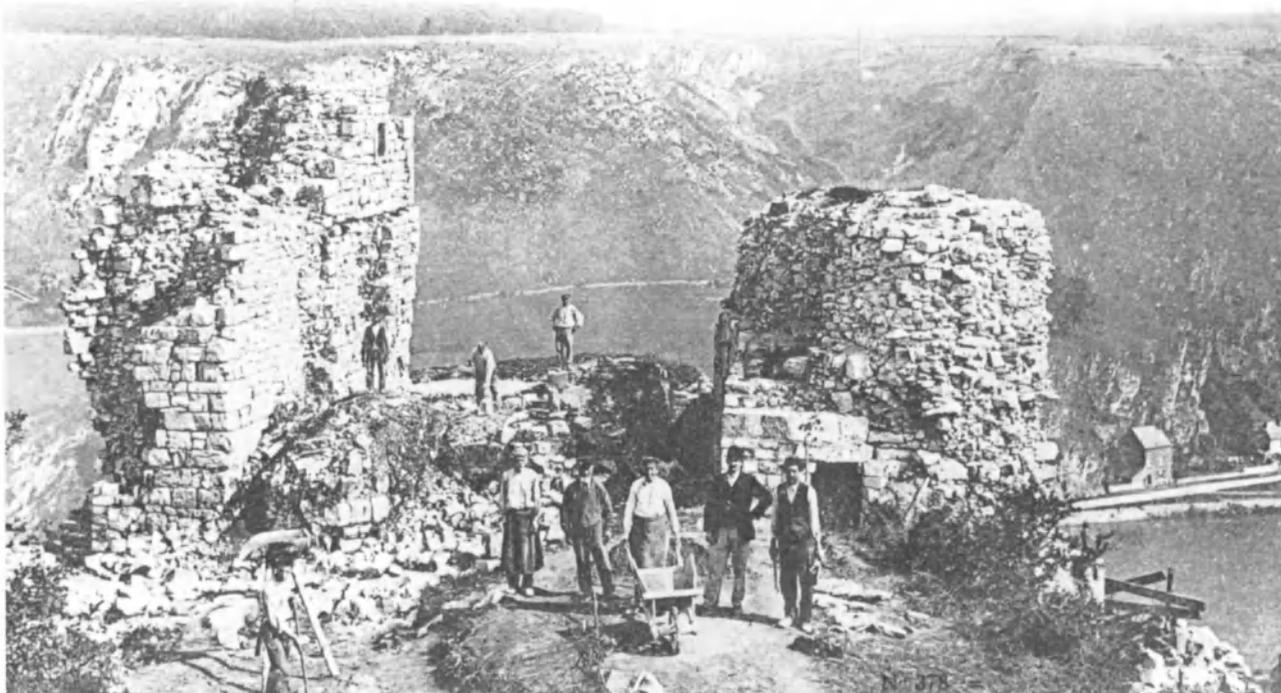


Fig. 57. La ruine de Crèvecœur vers 1900, lors d'une des nombreuses tentatives de sauvetage. Au-delà de la coupure nette de la Meuse, l'étendue plane des terres de la cense de Viet. D'après carte postale: n° 378.

⁶ La « légende » toujours associée au siège de 1554 depuis M. GALLIOT, *Histoire... de Namur*, III, Liège, 1788, pp. 272-273, a fait l'objet d'une étude critique par Benoît MINET, *Les trois Dames de Crèvecœur*, dans *Namurcum*, XL, 1968, pp. 37-57. Les textes historiques fondamentaux avaient été publiés par BORGNET II, p. 340 et par HENRI 1888, pp. 276-278, y compris celui qui donne la date de 1430, transcrit apparemment comme inédit dans cette étude, p. 44 et note 23, qui se réfère pour d'autres aux précédents auteurs. Ces textes ne laissent pas de doute sur la localisation d'un épisode réel « au fort de Crèvecœur » et permettent de présumer un lien de parenté entre les jeunes filles et le propriétaire de la petite cense voisine de Rostenne, sur le plateau. HENRI Ms, pp. 318-320, revenant sur la question et « sans affirmer encore la chose d'une façon catégorique », situe cette fois l'événement à la date de 1430. Il développe une argumentation cohérente et apporte d'autres textes, à notre connaissance toujours inédits, montrant que depuis le testament de Lambert de Rostenne, de 1451, l'anniversaire du 24 août a toujours été honoré sur les revenus de la ferme. Il est d'autre part inutile

d'imaginer en Meuse une tour du nom de Crèvecœur, comme a voulu le démontrer Ed. GERARD, *Les Dames de Crèvecœur*, signalé par B. MINET, *ibid.*, n. 21. La relation avec le fleuve corse la « légende » et remonte au moins à L.D.J. DEWEZ, *Dictionnaire géographique de la Belgique et de la Hollande*, Bruxelles, 1829, p. 70, mais F. ROUSSEAU, *Légendes et coutumes du pays de Namur*, Bruxelles, 1920, réimpression 1971, pp. 29-31, ne la retient pas tout en maintenant la date de 1554; la correction de la date est apportée dans *Les « légendes de la Meuse » de Henri de Nimal. Recherches sur leur valeur documentaire*, dans *Mélanges Elisée Legros. Enquêtes au Musée de la Vie wallonne*, XII, 1973, n° 133-134, p. 405. (Note A.L.).

La grande maison du Marché

¹ HENRI 1888, p. 219. Nous avons retenu la dénomination donnée par cet auteur, même si l'un ou l'autre immeuble de la place a pu être appelé ainsi dans les actes anciens. Le terme « maison espagnole » paraît appliqué à une époque récente à des constructions principalement en pans de bois, devenues rares et symbolisant deux siècles de règne des Habsbourg d'Espagne, jusqu'au traité d'Utrecht (1713). Ici, peut-être en raison des pignons. « Brique espagnole » a la même origine. Des « maisons espagnoles » se retrouvent un peu partout en pays mosan : à Durbuy, Grupont, Villers-Sainte-Gertrude, Fontaine-l'Évêque, Verviers, Hasselt, Tongres, par exemple. De même, à Valenciennes, dans l'ancien Hainaut.

² F. COURTOY, *L'architecture civile dans le Namurois aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Bruxelles, 1936, p. 37, relève avec justesse que les pignons, « décoratifs sans doute, sont assez mal conçus et copient maladroitement ceux du Brabant ».

L'imposante demeure qui tranche aujourd'hui sur les constructions assez disparates de l'ancienne place du Marché, était remarquée en 1681 comme « une des plus belles et la plus apparente maison de la ville », ce qui évoque avec justesse ce qu'elle est demeurée (fig. 62)¹.

L'analyse de la construction révèle une composition à vrai dire un peu hétéroclite². L'implantation de trois pignons décoratifs masque au niveau des combles les conséquences logiques de la structure du volume, mais introduit une dualité de parti. Peut-être existait-il une nécessité de réaliser des greniers spacieux. L'architecte a pu tenter d'en faire oublier la présence, en ramenant l'attention sur les pignons et sur la tourelle d'escalier qui regroupe l'ensemble à la rencontre en angle droit des deux ailes (fig. 60 et 61).

En élévation, sur une plinthe rongée par la dénivellation du terrain, deux niveaux de hautes baies simples ou doubles, toujours à deux traverses formant trois ou six lumières, se répartissent sur toutes les grandes façades, entre des cordons saillants. Ceux-ci courent au niveau des seuils et des linteaux au rez-de-chaussée, un peu au-dessus des linteaux de l'étage et sous les modillons en doucine qui portent une corniche nettement marquée. La façade principale compte six doubles fenêtres et une simple, alternant temps forts et temps faibles des trumeaux et des meneaux repris par l'horizontale des traverses.

La tourelle d'escalier soumise à la composition générale fait naturellement exception pour les baies, petites et carrées. Au-dessus de la corniche, elle émerge de deux niveaux séparés par un cordon saillant, dont le dernier habitable, ajouré sur deux côtés de fenêtres à croisée de pierre. La corniche à modillons se répète sous une flèche octogonale à deux ressauts, entièrement ardoisée (fig. 59).

Vers la ruelle du Marché, tout est simplifié et l'aile se termine par un pignon de type courant.

Pierres de taille et briques donnent une harmonie colorée qui rachète une certaine sécheresse de dessin. La pierre est utilisée pour le soubassement, les chaînages d'angle, les encadrements moulurés et les cordons profilés, la brique pour les surfaces sauf dans l'aile principale à l'angle du Marché où la pierre de grand appareil prolonge sur la surface latérale, moins ouverte, les deux registres de baies de la façade.

Pareille composition appelle sur l'aile principale une toiture continue en bâtière. En fait, elle existe s'élevant très haut sur la partie droite pour couvrir la profondeur donnée par l'aile secondaire. A la régularité de la conception de base, vient ici presque s'opposer la complexité issue des trois pignons à l'angle du Marché et sur l'aile latérale contre la tourelle. Moins épais que les

³ HENRI 1888, p. 221, résume un état des lieux dressé en 1728, où se lit : « dans le grenier, on trouve les pierres de taille d'une pyramide démolie qui était du côté de la place ».

⁴ La plus ancienne photographie, de 1892, dans HENRI Ms, p. 240, ne montre plus qu'un lion, au fronton du pignon de l'avancée vers la place.

murs, ils semblent posés sur ceux-ci dont ils reprennent les matériaux. Identique aux autres, chaque pignon s'ouvre à la base d'une baie en plein cintre accostée de deux œils-de-bœuf, un troisième ajourant la partie supérieure. Le décor est formé de cordons de pierre de largeur à peu près pareille, paraissant se relier les uns aux autres et même se rattacher par des éléments en saillie, clés ou dés, ou se fixer par des têtes de clous taillées en creux. Quatre niveaux décroissants sont lisibles, nettement marqués par des horizontales. Le registre de base se termine latéralement par de grandes volutes, le deuxième triangulaire par des côtés incurvés que devaient probablement accoster des pyramides³. Vient pour terminer un entablement nu entre deux cordons moulurés, puis prolongeant le jeu du décor inférieur un fronton courbe sommé du socle d'un lion tenant un écu⁴.



Fig. 58. Les plans successifs du paysage : le parvis de l'église, la place du Bailliage et le flanc de la vallée sur la rive droite de la Meuse. La haute toiture de la grande maison et le décrochement sur l'angle d'un des pignons. Au sommet, l'accent de la tourelle.

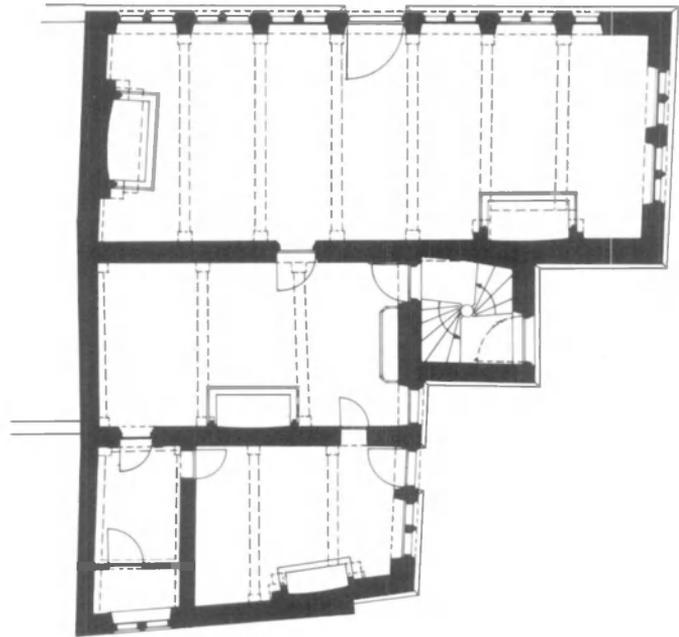


Fig. 59. La partie en retrait de la grande maison et sa tourelle. La liaison avec, plus modeste, l'importante demeure à l'entrée de la ruelle vers la rue Richier, dont la construction des écoles a supprimé le jardin. Détail d'une photographie de 1892.

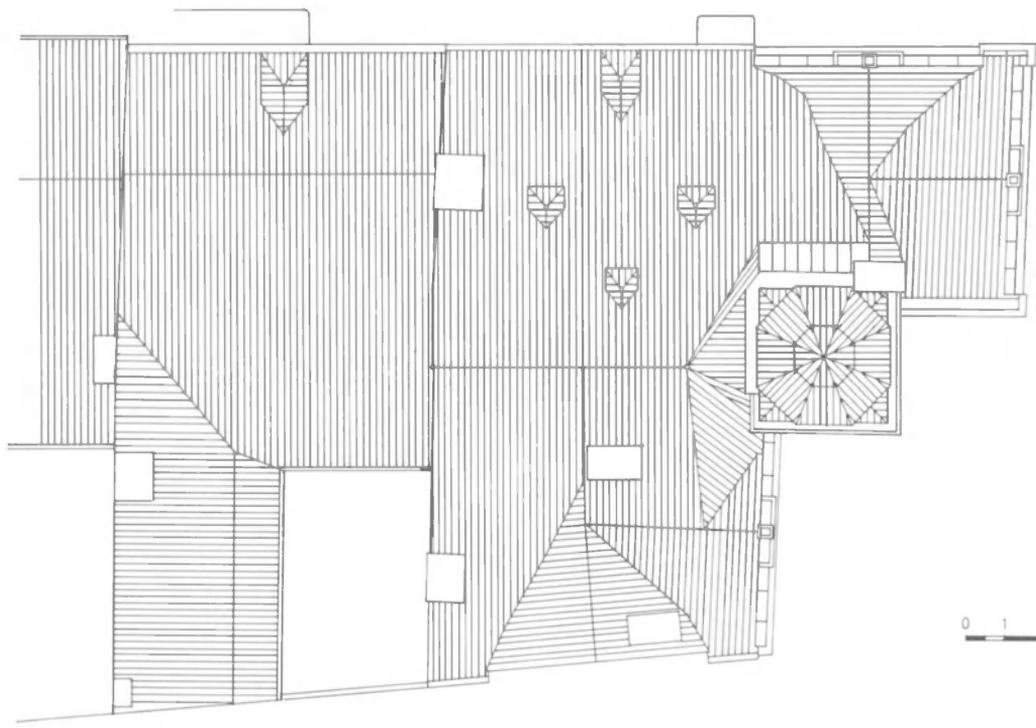


Fig. 60 et 61. Plan du rez-de-chaussée et plan masse de la grande maison du Marché, état actuel. On notera la complexité des toitures, résultat de la présence de la tourelle d'escalier et des pignons. D'après F. Bonaert.

⁵ HENRI 1888, ne parle pas de Cobergher, mais dans Ms, p. 240, sur la base d'une procuration, il avance l'attribution comme presque sûre. Elle est reprise par divers auteurs jusqu'à aujourd'hui, sans point d'interrogation. F. COURTOY, *op. cit.*, p. 37, s'est gardé de citer Cobergher.

⁶ Ad. SIRET, dans *Biographie nationale*, t. IV, 1873, col. 213-223. J.H. PLANTENGA, *L'architecture religieuse du Brabant au XVIII^e siècle*, La Haye, 1925, spécialement pp. 3-46. A signaler aussi J. VAN ACKERE, *Belgique baroque et classique (1600-1789)*, Bruxelles, 1972, pp. 9-10.

⁷ Cobergher a donné procuration en 1628 ou 1630 à Jean-Baptiste Chabotteau pour la vente d'une maison située au Marché à Bouvignes, maison à laquelle il était intéressé avec les enfants de Walter Chabotteau, frère de Jean-Baptiste, ses neveux et nièces. Il s'agit à coup sûr d'une autre « grande maison au Marché », l'auberge St-Antoine, tenue par le père de Walter et de Jean-Baptiste, Jean, inspecteur des ouvrages de cuivre, époux de Claire Dolizi. Cette maison, devenue la cure, fut démolie lors de la construction des écoles (fig. 96). La procuration figurait dans un protocole de notaire aux Archives de l'Etat à Namur. Copié dans HENRI Ms, p. 240, annexe, le document a disparu. Nous ignorons le nom de l'épouse de Walter Chabotteau. Elle devait être sœur ou belle-sœur de Cobergher marié deux fois en Italie, la seconde fois à Rome avec Suzanne Franquart. Sur Jean-Baptiste Chabotteau, voir D. VAN DE CASTEELE, *Les grès cérames de Namur*, dans *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, 1885.

⁸ La maison Disière, rue Wiertz, dont un dessin figure dans F. del MARMOL, *Dinant. Art, histoire et généalogie*, Dinant, 1888, p. 26, repris dans *Dinant. Eine Denkschrift*, Munich, 1918, p. 122.

⁹ Bouvignes n'avait pas d'hôtel de ville, sauf dans la première moitié du XVI^e siècle, une très modeste construction. Voir BORGNET I, p. 198 et II, pp. 247-248. Antérieurement, le Magistrat s'est parfois réuni au château comtal.

Il arrive encore que cette bâtisse remarquable malgré ses « fautes » soit attribuée au célèbre architecte Wenceslas Cobergher, l'auteur en 1609 de la basilique de Montaigu et de nombreux monts-de-piété qu'avec la protection des archiducs Albert et Isabelle, il avait pu multiplier dans leurs territoires⁵. Né à Anvers vers 1560, l'architecte ne peut être présent à Bouvignes qu'entre 1579 et 1583, dates de son retour de Paris et de son départ vers l'Italie, puis après 1604, époque à laquelle il revient définitivement aux Pays-Bas pour y travailler sans désespérer jusqu'à sa mort à Bruxelles, en 1634⁶.

Même si vers 1630, Cobergher est cité comme l'oncle des enfants de Walter Chabotteau de Bouvignes, famille sans lien de parenté connu avec les propriétaires de la maison, mais habitant aussi le Marché, rien ne permet de le désigner comme l'auteur des plans de la construction⁷. La conception du bâtiment proprement dit s'insère dans l'évolution normale de l'architecture traditionnelle régionale, conservant quelque chose de l'esprit gothique et réagissant au courant Renaissance. Le type de corniche est loin d'être isolé; il existait à Dinant une maison de la même veine où elle se prolongeait comme ici sur la tourelle d'escalier⁸. On peut admettre pour cette partie, une époque se situant dans le dernier quart du XVI^e siècle, probablement vers 1580, l'édifice étant utilisé en 1584 pour une réception officielle⁹.



Fig. 62. La grande maison du marché de Bouvignes: la façade principale à droite et le décrochement des plans latéraux, le contraste entre la structure des volumes et celle des pignons. Photo prise après la restauration récente.

¹⁰ Sur cette période, e.a. P. PARENT, *L'architecture des Pays-Bas méridionaux aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris-Bruxelles, 1926. On y voit le pignon du XVI^e siècle jusqu'au début du XVII^e se dégager du décor gothique pour devenir Renaissance. Baroque, à volutes, il a fait « la conquête des Pays-Bas à la fin du XVII^e siècle » (p. 37). Relevons que l'architecte jésuite du Blocq dont les œuvres marquent nettement l'influence de la Renaissance italienne, travaille pour ses confrères de Dinant vers 1613 et que la chapelle de la maison de cette ville est construite en 1661 sur les plans d'un autre Jésuite, le fr. Hésius (pp. 75, n. 12 et 78).

¹¹ E. del MARMOL, *Notice sur l'ancienne boucherie de Namur*, dans A.S.A.N., XIV, pp. 240-255. La date est inscrite sur une poutre de la salle inférieure.

¹² HENRI Ms, pp. 235 et 239, signale l'existence à l'auberge de la Grosse Roche, située à Conneau, d'un linteau de porte de grange aux armoiries de Gobert Maître-Cocq, provenant à son avis de la maison du Marché. Le blason a été martelé à la Révolution française, sauf le coq, certainement épargné comme emblème gaulois... La pierre n'a pas été retrouvée.

¹³ HENRI 1888, pp. 217-222, situe les propriétaires successifs du bien. A. GILLARD, *L'industrie du fer dans les localités du comté de Namur et de l'Entre-Sambre-et-Meuse de 1345 à 1600*, Bruxelles, Pro Civitate, Coll. Histoire, In-8° n° 29, 1971, pp. 83-84, 151-152, 156-157, 236, 251.

¹⁴ HENRI 1888, p. 218, cite un texte de 1638 qu'il interprète comme une qualification significative. La « maison chastelet » ne doit-elle pas plutôt ce nom au propriétaire de l'époque, Jean Stainier, ancien mayeur de Châtelet, auquel le nom de cette localité a pu être attribué dans le langage courant. Vers le même temps, un Servais n'est-il pas appelé « Montpellier » pour avoir fait ses études de médecine à la célèbre université de cette ville, surnom devenu nom de famille de ses descendants, aussi maîtres de forges dans la région ? Sur les Stainier, voir aussi X. STAINIER, *Généalogie de la famille Stainier*, Gand, 1939, pp. 75, 148 et passim.

¹⁵ Gobert Maître-Cocq possédait les censes de Meez et de Melin sous Onhaye (HENRI Ms, p. 235) ainsi qu'une autre à Falaën (D.D. BROUWERS, *Les terriers du comté de Namur 1601-1612*, Namur, 1931, p. 88). La dispersion des biens ne mettait cependant pas les grands propriétaires complètement à l'abri. Deux actes de 1602 et 1603 rappellent l'année 1573 « à cause des troubles et guerres survenus tôt après et aussi des infortunes et incommodités dudit Mre Cocq » (A. GILLARD, *op. cit.*, p. 157).

¹⁶ Le travail fut effectué avec les subsides de l'Etat, en même temps et avec le même soin que la restauration de l'église. Sur le XX^e siècle: AMAND de M., p. 44.

¹⁷ En 1977, sous la direction de l'architecte Fr. Bonaert.

Une intervention étrangère à la région ne se conçoit guère que pour les pignons, mais ceux-ci s'inscrivent dans le courant baroque de l'ancien Brabant, tandis que l'œuvre conservée de Cobergher, depuis Montaigu et l'église des Augustins à Anvers, de 1615, jusqu'au riche pignon du mont-de-piété de Berghes dans le nord de la France, de 1629, reflète l'influence italienne dont l'artiste a été tout imprégné¹⁰.

Ne peut-on avancer qu'au plan d'origine, est venu se surajouter en trois exemplaires identiques sur base d'un unique dessin, un vaste décor moins habituel ? L'examen attentif de l'élévation montre qu'outre le tracé radicalement différent des baies aux formes arrondies et claveaux ou clés en ressaut dans les frontons, l'implantation dans deux cas sur trois, n'est pas axée sur les ouvertures inférieures. De plus, alors que les ancrs sont toutes en S dans les murs, elles sont plus petites et en Y dans les pignons. La question vient à l'esprit non seulement d'un dessin venu d'ailleurs, mais même d'un complément postérieur à l'œuvre primitive.

Les éléments de comparaison n'ont guère été relevés jusqu'ici. Si le pignon est toujours resté peu en faveur dans la région mosane, il y était cependant, au vu des gravures anciennes, moins rare qu'on ne pourrait le penser. A Namur, l'hôtel de ville démoli en 1826 en possédait un, planté sur l'horizontale d'une corniche apparentée à celle de Bouvignes et attribuable si l'œuvre est homogène, ce qu'on ne peut affirmer, à Conrad de Nuremberg et Bastien Sion, architectes officiels, auteurs des plans de la Maison des Bouchers dans la même ville, datée de 1588¹¹. Jusqu'à plus informé, la grande maison de Bouvignes serait des environs de 1580, les pignons se situant au plus tôt une quarantaine d'années après.

Comme au XVII^e siècle, l'immeuble est toujours désigné comme celui « qui fut Gobert Maître-Cocq », il est possible que soit ainsi précisé le bâtisseur; son blason parlant pouvait le rappeler¹². Qui était ce personnage décédé en 1607 ? Il appartenait au monde des maîtres de forges, à une famille considérable, connue à Biesme dès 1411 avec Cocq le féron ou Maître Cocq, une des rares de la caste à pouvoir, avec notamment les Marotte et les Futevoie, se passer de toute association, capables d'être propriétaire de leurs usines. Les Maître-Cocq en possédaient un peu partout dans l'Entre-Sambre-et-Meuse et Gobert nommé à partir de 1571, celles d'Annevoie-Rouillon et de Burnot¹³. Il est en 1574 bourgmestre de Bouvignes comme son beau-père Jean de Futevoie, possesseur aussi du fief de Meez. Sa fille Anne va épouser Nicolas Marotte d'Arbre et sa petite-fille Marie, Jean Stainier, de Châtelet, à Bouvignes dès 1630¹⁴. Nous nous trouvons, ce qui explique la richesse fort peu courante de la maison, dans un milieu d'industriels socialement supérieur à l'époque à nombre d'autres descendants d'anciens férons moins nantis de capitaux propres. Largement possessionnés en fermes, terres et bétail, outre les usines, tout cela situé hors ville, ils doivent avoir plus facilement que d'autres échappé aux conséquences du sac de 1554¹⁵. C'est ainsi que Jean de Futevoie aura pu dans sa maison restaurée, recevoir dès 1568 l'évêque de Namur venu réconcilier l'église paroissiale, S'il est inconcevable de situer avant cette date, l'édifice que nous avons sous les yeux, même dans son volume principal, on peut croire que son beau-fils, moins de trente ans après une restauration d'ailleurs peut-être hâtive, aura voulu rebâtir de manière significative et peut-être un Marotte ou un Stainier après lui, embellir une demeure qu'en plusieurs circonstances on pouvait considérer comme l'hôtel de ville de la cité. Après les Stainier qui durent la vendre en 1711, la maison demeure entre les mains de gens de la forgerie, les Moreau, puis de vente en vente échoit en 1839 à la famille du procureur du roi Verninck, dont les héritiers Henri la cèdent en 1880 pour devenir vers 1910 jusqu'en 1964, date de la fusion avec Dinant, la maison communale (fig. 8).

Une importante restauration, décidée avant la guerre, eut lieu en 1924 qui rétablit notamment les meneaux et traverses des fenêtres et innova en ajoutant d'un campanile la flèche de la tourelle d'escalier¹⁶. La restauration récente vient de rétablir l'état ancien visible sur le dessin de Remacle Le Loup (fig. 58, 62 et 76); elle assure au monument la possibilité de demeurer un des endroits vivants de la cité¹⁷.

L'ancien monastère des Sépulcrines

Fig. 63. Partie de la « Vue du château de Bouvignes appartenant à Mr. Alexandre Amand, propriétaire de Forges... », dessinée et lithographiée par A. Canelle, imprimée par Simonau et Toovey, éditée dans « Vues de Belgique... » par Gêruzet à Bruxelles, au milieu du XIX^e siècle. Ht 28 x 41,5.

¹ Les indications historiques de la présente notice sont reprises à Sr. M. HERESWITHA, *Le monastère des chanoines régulières du Saint-Sépulcre à Bouvignes (1666-1797)*, dans A.S.A.N., LV, 1970, pp. 217-261. Nous proposons une autre chronologie des bâtiments.

² D.D. BROUWERS, *Le Magistrat de Dinant et les nouveaux couvents au XVII^e siècle*, dans *Namurcum*, VIII, 1931, p. 25, n. 2, relève qu'à Bouvignes, comme à Dinant et à Namur par exemple, l'établissement de nouvelles communautés exemptes de la taille et des logements militaires, suscitait beaucoup de réticences de la part des magistrats communaux, de la population ainsi que du procureur général de Namur. Les couvents s'enrichissaient en fait rapidement et les bâtiments qu'ils érigeaient traduisaient une opulence déplacée.

³ Si l'identification de la rue des Lombards avec la rue des Béguines ne fait pas problème, par contre celle de l'Etuve est située différemment suivant les auteurs. M. HERESWITHA, *op. cit.*, p. 227 la voit dans un de nos « échelons » est-ouest, incorporé en 1669 dans le jardin des religieuses, tandis que BORGNET II, pp. 197 et 251, l'identifie à raison avec la rue d'En-Haut, actuelle Richier, suivant un texte de 1794 qui prouve la survivance de l'appellation. A noter qu'en 1680, lors de la cession définitive au couvent d'une partie de la rue, le libellé semble lui donner une importance particulière: « la rue de laditte ville de Bouvignes, nommée la rue de l'Estuve et encore une autre, la rue des puits » (M. HERESWITHA, *op. cit.*, p. 227, n 2). A cette date, l'échelon cité plus haut avait été incorporé à la propriété dix ans auparavant. Il n'est pas impossible que le nom de « ruelle de l'Etuve » lui ait été donné au moment des tractations de 1669. Il reste des points obscurs dans les documents dont on dispose.



Dans la partie sud de la ville, vers Dinant, le château de Bouvignes et son parc continuent d'évoquer fidèlement l'image de ce qui a été sous l'Ancien Régime, le couvent des chanoines du St-Sépulcre. Extérieurement, peu de choses ont changé. Deux campagnes de construction à la fin du XVII^e siècle et au début du XVIII^e se lisent clairement: une aile majestueuse domine un bâtiment plus modeste à l'emplacement de l'établissement primitif (fig. 64)¹.

En 1666, après deux tentatives infructueuses, des religieuses venues de Tongres, appartenant à la branche féminine de l'Ordre du St-Sépulcre, fondée en 1480 dans la province de Germanie, louent une maison, rue des Lombards, dite plus tard des Religieuses, puis des Béguines à cause d'elles, à proximité de terrains vagues, de maisons ruinées, de la Porte de Bouillet et de murailles en piteux état par suite des guerres². Elles se proposent d'assurer l'instruction des jeunes filles ainsi que l'hébergement de dames pensionnaires.

Rapidement, en moins de quinze ans, à la faveur de la mutation du site suite au déclassement définitif en 1672 de la fortification, les religieuses s'installent solidement au sud de la ville, en deux étapes. Dans la première, dès 1669, elles achètent un terrain à bâtir le long de la rue de l'Etuve, tronçon de la voie urbaine principale, l'actuelle rue Richier³. Elles s'étendent en même temps que vers la Meuse, depuis la rue des Lombards jusqu'à celle de la Bresche,

⁴ La dite rue ne paraît pas pouvoir se situer ailleurs qu'à proximité des murailles doublées d'un chemin de ronde tenant à la Porte de Bouillet, « échelon » se rattachant au « montant » principal à hauteur du pignon courbe au sud du château actuel, courbure imposée pour « tourner facilement les chariots allant en la rue de la Bresche », sous-entendu vers le grand moulin (M. HERESWITHA, *op. cit.*, pp. 258-259). La question n'a ici qu'une réponse hypothétique, mais il paraît improbable si on les met en rapport avec les autres données topographiques du plan de Deventer, de localiser une des deux rues au milieu de l'îlot Béguines-Potiers; il devrait en rester des traces, au moins écrites. Le bâtiment en pan de bois, 4-6 rue des Potiers, ne s'y opposerait pas; il prendrait exactement la largeur entre deux rues.

⁵ Il s'agit de la ruelle dont question n. 4. L'approbation épiscopale du 19 juin 1669: « il leur est nécessaire d'avoir la ruelle de l'Estuve, et un coing de la bresche » (*Ibid.*, p. 260).

dans le « coin » du même nom, du côté des murailles de la ville⁴. Elles incorporent ainsi dans la propriété un « échelon » du tissu urbain, une ruelle très abandonnée⁵. L'année suivante, on les voit contracter divers emprunts en vue de « bastir une partie de leur maison ».

De suite après, débute la seconde étape de l'opération. Le couvent s'efforce d'agrandir la propriété en obligeant à déplacer la rue de l'Estuve vers l'ancien château fort pour l'écartier du bâtiment en construction à front de rue, puis en obtenant tout le « domaine militaire » : porte et tour de Bouillet, murailles et fossés, dans une zone s'étendant jusqu'à l'actuelle rue de Meez. Entre la première autorisation donnée en 1671 concernant la construction d'un haut mur de clôture et la définitive en 1680, la tension est permanente entre la Ville et le couvent. La rue de la Bresche ou du Puits devient pratiquement inaccessible, d'où de très grands désagréments pour les chariots allant du centre au grand moulin en bordure du fleuve et mille récriminations⁶.

L'autorisation royale du 9 juin 1680 régularise la situation. Elle supprime la rue du Puits et impose en fait aux religieuses la construction d'une déviation carrossable vers Dinant et le moulin. La partie terminale de la rue Richier est née de là avec son tracé courbe, en dos d'âne, entre de hauts murs qui l'enserrent. Le détournement de la circulation permettait de créer devant les bâtiments une cour d'entrée, précédée vers l'angle de la rue des Béguines d'une extension d'élargissement de voirie, une sorte de placette⁷. En même temps, les religieuses promettent d'ouvrir sans délai l'école pour les filles du village.



Fig. 64. Une vue plongeante sur la façade ouest du couvent des Sépulcrines. L'imposant volume se relie à la ville sans l'écraser.

⁶ Bresche et Puits ne sont jamais cités ensemble. La rue du Puits ou des Puits de 1680, déjà citée en 1475 : rue du Puch (BORGNET II, p. 370), semble bien être celle de la Bresche de 1669. Le puits existe toujours, marqué par une pompe monumentale de la première moitié du XIX^e siècle dans le parc du château, exactement situé à l'emplacement de la rue dans le plan de Deventer (fig. 13). Détail curieux, le puits est accessible à partir du château par une galerie souterraine probablement creusée du temps de Sépulcrines par mesure de prudence.

⁷ Le cadastre primitif, reproduit dans M. HERESWITHA, *op. cit.*, p. 227, fig. 3, délimite nettement deux parcelles : n° 68, jardin à droite de la rue Richier vers Dinant, au-delà du n° 45, et n° 423, jardin longeant le mur du château à droite au-delà de l'entrée. Ces parcelles n'en formaient primitivement qu'une seule, rectangulaire, que le nouveau tracé de la rue a recoupée dans le sens de la diagonale, d'où leur forme triangulaire. Entre le n° 423 et le n° 421 bis (le château), passe l'ancienne rue qui rejoignait Ste-Ermelinde à travers la Porte de Bouillet. Les restes de celle-ci, ruines non imposables, ne sont pas reprises au cadastre.

⁸ M. HERESWITHA, *op. cit.*, p. 231, n. 1, donne le texte essentiel : « Le 11 juillet 1713, la Cour de Bouvignes accorde aux remontrantes (Sépulcrines) les cinq quarts de pied de terrain dans la largeur de leur avant-cour et à l'angle du quartier des pensionnaires, et un quart de plus s'il est nécessaire pour la droiture de leurs bâtiments ». Nous soulignons.

⁹ L'effet original a été modifié, comme il sera dit plus loin, par l'abaissement de tous les seuils du rez-de-chaussée, bel étage du château, et par le ravalement du cordon qui les reliait.

¹⁰ Elles sont en Y. Le volume bas vers la rue Richier reprendra ce dessin, les attaches étant légèrement différentes. Au pignon et à la façade vers la Meuse, les ancrés sont droites.

¹¹ Les toitures ne comportaient qu'une série de lucarnes, à la base. Vers la Meuse, une seconde série, puis une suite de châtières ont été ajoutées au XX^e siècle. Il est possible que les épis datent tous de ce temps, sur le modèle des anciens.

¹² A l'extrémité de la courbe vers le sud, une large prise de jour a été percée au rez-de-chaussée, justifiée par le désir actuel de communication intérieur-extérieur; elle eut gagné à s'inspirer moins des encadrements anciens. A côté d'elle, les traces d'une ouverture remaniée, de même que deux fenêtres à l'étage, en matériaux de remploi, résultant des transformations du XIX^e siècle. L'une de ces dernières a supprimé la seule fenêtre de ce pignon à l'origine, dont subsiste un piédroit ravalé.

¹³ Les œils-de-bœuf obturés se présentaient comme les fenêtres, encadrés de pierres alternativement au niveau du parement et en saillie, les quatre clés ravalées au XIX^e siècle. Sous les oculi, les traces d'un piédroit et d'un arc surbaissé, en moellons, d'une porte communiquant initialement avec le comble de l'avancée.

Après le départ des Français en 1698, des démarches sont entreprises pour récolter des fonds en vue d'agrandir les bâtiments. Les religieuses sont estimées comme « assez pauvres ». C'est cependant le moment où la communauté peut être considérée comme à son apogée, entre 1700 et 1720 : une trentaine de choristes, une quinzaine d'élèves internes, autant du village et quelques dames pensionnaires. Les projets ont été réalisés, car suivant un accord donné par le Magistrat de la ville le 11 juillet 1713, une rectification d'alignement de la bâtisse a certainement été effectuée dans l'avant-cour du monastère pour assurer la « droiture des bâtiments » telle qu'elle se voit toujours de part et d'autre du mur à l'entrée du château, rue Richier, qui était déjà celle du couvent (fig. 65)⁸.

L'histoire ne donne ainsi que peu d'éléments déterminants pour établir la chronologie de l'ensemble. L'examen archéologique devra l'éclaircir, démarche rendue malaisée par la similitude de parti entre deux volumes pourtant différents d'esprit et par la compénétration de plusieurs de leurs composantes.

Il est en effet curieux de constater que la même conception de base préside à l'implantation des deux parties. Celles-ci ont deux niveaux habitables, mais vers la Meuse, le rez-de-chaussée du fait de la chute rapide du terrain se présente comme un premier étage. La dénivellation est rachetée par une zone de caves transversales voûtées, précédées par une galerie intérieure, ouverte de baies sur le jardin selon le rythme de celles des étages. On obtient ainsi sur une largeur de 12 m, une façade continue de 37 m pour le quartier du haut, celui des religieuses, et de 22 pour le bas, affecté aux pensionnaires. Sauf hors clôture à l'angle de la rue des Béguines, la construction est en briques et en pierres de taille pour les soubassements, encadrements de baies, cordons et corniches.

La grande aile est remarquablement homogène, animée par le rythme serré de onze travées, côté rue, de fenêtres bombées. Dans les encadrements des baies, les pierres, une sur deux, clé comprise, sont en saillie; de même les larges cordons plats tracés horizontalement à hauteur des seuils, au-dessus des clés passantes des fenêtres du rez-de-chaussée et sous les modillons en quart-de-rond de la corniche en doucine, en nette avancée⁹. Le jeu des saillies structure puissamment les surfaces. Il crée une animation visuelle de caractère baroque, colorée à l'origine par les tons matés de la brique et de la pierre calcaire, ponctuée par les ancrés¹⁰. La sculpture ne vient pas ici, comme souvent à l'époque, adoucir le poids de la pierre rudement taillée. Tout ce mouvement rebondit au-dessus de la corniche, par les lucarnes à penne et à épi sphérique, allégeant la vaste surface de la toiture à croupe, couverte d'ardoises violacées de Fumay¹¹. Les onze travées sont suivies d'une douzième au départ de l'ample courbe rejoignant à angle droit la façade vers la Meuse¹². L'angle ainsi écorné — la façade aurait comporté treize travées —, résulte certainement moins de la proximité immédiate des restes de la Porte de la Brèche qui servent d'appui à une élégante passerelle métallique du XIX^e siècle que de la nécessité de faciliter le tournant de l'ancienne rue du Puits. La passerelle succède au ponceau primitif en pierre, destiné à assurer au-dessus de la rue Richier, la communication avec l'autre partie de la propriété, y compris la « montagne des Béguines », site de l'ancien château fort (fig. 67).

Vers le jardin, côté Meuse, les deux travées extrêmes étaient remplacées par des avancées plus basses, d'un étage; celle de droite a déjà disparu avant 1740. Les œils-de-bœuf toujours visibles, dessinés à cet endroit par Remacle Le Loup permettaient au-dessus du double appentis de la toiture, l'éclairage naturel de l'étage (fig. 76)¹³. On localise ici la chapelle; ce serait de fait une implantation normale pour desservir correctement les communautés de la maison. A la Révolution française, elle se situe dans l'avancée opposée, couverte aussi d'un double appentis à demi-croupe, figurée par le même dessinateur, annexe sur laquelle se greffait latéralement un petit volume sans

Fig. 65. L'entrée de l'ancien monastère des Sépulcrines, aujourd'hui le château. Les deux phases de construction apparaissent clairement dans les similitudes et les dissimilitudes des bâtiments bien l'intérieur et l'extérieur de la propriété.



Fig. 66. Le maître-autel de l'église de Alle-sur-Semois, provenant d'un couvent de Bouvignes, probablement celui des Sépulcrines. Le retable en marbre noir et de Saint-Remi, du XVIII^e siècle a été amplifié pour s'adapter à son nouvel emplacement.

¹⁴ Vers la rue Richier, une porte cochère a été ouverte dans cette partie de l'aile au XIX^e siècle, supprimant deux fenêtres; en même temps celle de la cour était renouvelée et à l'étage, une fenêtre remplacée par une porte de grenier. Récemment, plusieurs fenêtres ont été allongées pour créer un accès ou rendre les pièces plus habitables, le château étant subdivisé depuis 1965 en deux propriétés signalées par les initiales des girouettes: Amand de Mendieta et de Stexhe.

¹⁵ Deux travées de fenêtres à l'extrémité de l'aile vers la rue des Béguines sont obturées depuis le XIX^e siècle. Leur existence peut être vérifiée à l'intérieur.



étage. Au faite du grand toit, on remarque d'ailleurs un léger clocheton, signal du lieu du culte.

A côté de ce «monument» un peu hors série, l'aile basse plus courte, se présente comme une demeure, vaste assurément puisqu'elle se développe sur huit travées, mais d'une conception architecturale plus neutre et de ce fait assez courante. Vers la rue Richier, l'élévation de la façade est nettement différente des deux côtés du mur de clôture qui la rencontre perpendiculairement vers le milieu, quatre travées de baies de part et d'autre. Dans la cour intérieure, le soubassement en grand appareil prolonge sans rupture apparente celui du bâtiment haut, puis immédiatement appuyés sur son chaînage d'angle, les deux niveaux se composent à échelle réduite, de manière exactement semblable à celle de ce bâtiment, à l'exception des pierres en saillie. Cela donne une façade plate, animée seulement dans le rouge de la brique par le graphisme gris du calcaire.

Dans l'avant-cour extérieure, le rez-de-chaussée en moellons et l'étage en briques sont séparés par le prolongement du cordon du seuil des fenêtres ouvertes sur la cour intérieure, jusqu'à l'angle de la rue des Béguines. Les baies donnant sur la voie publique, quatre aux deux niveaux, certaines remaniées, sont presque carrées, à queues de pierre et linteau droit, défendues par des barreaux et des volets (fig. 65)¹⁴. Un contraste voulu s'affirme, prudentiel, réglé par la clôture.

A la rue des Béguines, le pignon en moellons sur toute la hauteur est parcimonieusement percé au rez-de-chaussée de deux baies de même type, apparemment plus récentes. Il se prolongeait par un mur de clôture en moellons, auquel s'appuyaient dès l'origine diverses annexes.

Vers le jardin et la Meuse, une façade différente, de conception homogène, montre sur un niveau de caves aux baies bombées à chaînages alternés pierre et briques, deux séries de fenêtres simples à queues de pierre et linteau droit, séparées par d'assez larges trumeaux et reliées de bout en bout par des cordons au niveau des seuils et des linteaux¹⁵. Aucune pierre ne fait saillie sur le parement.

Une toiture à la Mansard avec demi-croupe sur le pignon s'appuie sur une corniche à modillons du type de celle du grand bâtiment.

L'examen des données archéologiques permet de tenter de préciser la chronologie des deux volumes contrastés dans le gabarit, le traitement des murs et

¹⁶ F. COURTOY, *L'ancienne église des Jésuites à Namur, actuellement Saint-Loup*, dans A.S.A.N., XLII, 1936-1937, p. 6. Sur Saint-Gilles : du même, *L'architecture civile dans le Namurois aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Bruxelles, 1936, pp. 27-28.

¹⁷ L'appareillage alterné briques et pierre des baies des caves se rencontre à Namur, rue des Tanneries, en 1716 et 1737 (*Le Patrimoine monumental de la Belgique*, vol. 5/2, Liège, 1975, pp. 632-633).

¹⁸ F. COURTOY, *L'architecture civile...*, p. 59. L'auteur cite aussi l'hôtel de Zuallart, disparu, reproduit fig. 42, contemporain d'un autre, 36 rue de Bruxelles, disparu lui aussi, daté de 1731. L'auteur laisse croire que les toitures de ce dernier étaient mansardées, ce qui est inexact; voir H. GRAF, *Skizze einer Baugeschichte von Alt-Namur*, dans *Namur vor und im Weltkrieg*, Munich, 1918, p. 53 et fig. 88.

¹⁹ K. HEINRICH, *Die Monumentalbauten*, dans *Dinant. Eine Denkschrift*, Munich, 1918, pp. 96-99.

²⁰ Il est intéressant de noter que cette conclusion rejoint la constatation de M. HERESWITHA, *op. cit.*, p. 235, sur l'apogée de la communauté.

²¹ Le soubassement comme signalé plus haut, est en grand appareil et se relie à celui du corps principal.

²² On peut constater à ce niveau l'existence de cheminées dont l'âtre subsiste.

²³ Le souci d'harmonisation poussé au point qui vient d'être constaté, n'est pas courant, mais non plus exceptionnel. Dans la région, il se vérifie par exemple à l'abbatiale de Floreffe entre le chœur millésimé de 1638 et le transept du XII^e siècle (déjà relevé par R. MAERE, *L'église du séminaire de Floreffe*, Namur, 1911, p. 31) et à Namur, entre l'hôtel conçu en 1750 et le refuge de Villers daté de 1605 (F. COURTOY, *L'hôtel de Groesbeek-de Croix à Namur*, Namur, 3^e éd., 1957, pp. 32 et 36).

²⁴ P. FIERENS, dans *L'art en Belgique*, Bruxelles, 1939, p. 417. La principale œuvre de l'architecte est le théâtre royal de Liège, construit entre 1818 et 1822 (*Le Patrimoine monumental de la Belgique*, vol. 3, Liège, 1974, pp. 294-295).

²⁵ L'église d'Aile, canton de Gedinne, livrée au culte le 21 décembre 1826 (A. MONIN, *La Basse-Semois au 19^e siècle. Anciennes terres de Bouillon et d'Orchimont de 1789 à 1830*, Bomal-s-O., 1974, p. 254), était encore « non suffisamment meublée » en 1828, mais en 1830, trois autels en marbre sont mentionnés dans le rapport de la visite décanale (Arch. de l'évêché de Namur, Carton 21). En 1845, la provenance bouvignoise du maître-autel est mentionnée par l'évêque qui note aussi les petits autels venant de la collégiale de Dinant (*Ibid.*, Reg. 50, p. 395). Ceux-ci seraient-ils les deux autels de l'entrée du chœur, placés par H. Boreux en 1776, enlevés en 1819 ou lors de l'exhaussement du sol de l'église en 1828? (Ev. HAYOT, *La collégiale Notre-Dame à Dinant*, dans B.C.R.M.S., Bruxelles, II, 1950, pp. 15, 21. Cet auteur ne connaît pas les autels d'Aile).

des toitures. Ils ne peuvent que succéder au premier établissement, maison louée, acquise et remodelée.

Rien n'empêche de voir dans l'aile majeure du château actuel, le témoin d'une fondation bien assise et d'une aisance évidente, édifié dans l'esprit Louis XIII et mieux, dans celui du baroque réfléchi de nos régions. Un type de fenêtre très proche existe à l'église St-Loup, à Namur, construite à partir de 1621 et dans la même ville, à l'hospice St-Gilles daté par ancras de 1668¹⁶. Ici, tenant compte des données historiques et du soubassement qui rencontre le mur de clôture, on peut situer les travaux entre 1670 et 1680. A noter qu'il s'agit chaque fois d'édifices que leur architecture situe en dehors du cadre régional.

Par contre, l'aile basse se rattache sans peine à la construction traditionnelle influencée par les styles français. A Bouvignes même, on connaît des réalisations qui s'y apparentent de près. Fortuitement, elle fait même une heureuse liaison entre la grande aile et l'ancien presbytère prolongé par le 12 rue des Potiers où se voient mêmes fenêtres et cordons ainsi que mêmes toitures. Le presbytère est daté de 1735, agrandi immédiatement après, et 18 place du Bailliage, une maison de composition similaire à l'étage porte le millésime de 1737¹⁷. Le Mansard du 12 place du Bailliage date peut-être de 1721. A Namur, la plus ancienne toiture à la Mansard datée est celle de l'ancien évêché, actuellement gouvernement provincial, construit en 1728-1730¹⁸, mais à Dinant, on la trouve à l'hôtel de ville érigé pour le prince-évêque Joseph-Clément de Bavière (1694-1723)¹⁹. Il est permis de proposer les années 1720-1730 pour la reconstruction de cette aile du couvent²⁰. Celle-ci a pu contribuer à faire évoluer le métier local, notamment pour l'abandon définitif des croisées de pierre.

En réédifiant ce qui était le « vieux quartier », il semble évident que l'architecte a voulu harmoniser les deux parties. Vers la rue Richier, la composition, côté cour intérieure, des baies et cordons a trop de similitude avec celle de leur grand voisin pour ne pas avoir pris modèle sur lui. Le soubassement peut même lui être contemporain et avoir été remployé²¹. Côté voie publique par contre, où le moellon intervient pour le rez-de-chaussée, l'autorisation de 1713 a permis d'aligner la nouvelle bâtisse tout entière sur le volume principal.

Le souci d'unité paraît surtout dans le traitement de la corniche semblable à celle de l'aile principale, élément archaïsant au pied d'une toiture qui ne l'est pas et qui ménage d'ailleurs une possibilité d'utilisation meilleure des combles²². On peut supposer que c'est à ce moment, pour obtenir un front bâti continu vers le jardin, que l'aile basse greffée perpendiculairement à la jonction des deux volumes a été abattue, une cinquantaine d'années maximum après sa construction ou tout au moins de celle de l'aile principale²³.

En 1796, le couvent comme tous les autres est supprimé et deux ans après, vendu comme bien national à Antoine-Joseph Amand, maître de forges à Ermeton-sur-Biert. Quelques années plus tard, vers 1820, l'architecte Dukers qui connut une certaine vogue, est appelé pour l'adapter à sa fonction nouvelle²⁴. Alors que pour se représenter le couvent, c'est la façade ouest qui demeure la plus significative, pour constater la transformation en château, c'est celle de l'est devant laquelle il convient de s'arrêter. Le volume bas devient davantage secondaire, la grande aile se débarrasse sur la gauche de l'excroissance constituée par la chapelle et son clocheton; il est probable que le maître-autel en marbre de l'église d'Alle-sur-Semois, provenant « d'un couvent de Bouvigne », soit celui des Sépulcrines (fig. 66)²⁵. Sans modifier la toiture, il devient ainsi possible de créer une composition nouvelle: un axe affirmé un peu plus tard par un balcon néo-gothique en métal englobant trois travées de fenêtres avec triple porte ouvrant sur un escalier d'honneur; l'abaissement des seuils de toutes les fenêtres de ce qui devient le bel étage, entraînant la suppression du cordon correspondant, pratique d'ailleurs courante à l'époque; le renouvellement de tous les châssis; aux extrémités, deux

²⁶ La date se lit sur une traverse de panneau voisin de l'entrée, les initiales surmontées d'une étoile à cinq rais sur chaque socle de pilastre.

²⁷ Nous nous trouvons devant un exemple significatif dans le passé de suppression radicale de la fonction d'un bâtiment pour faire place à une autre. La démarche montre la liberté de nos devanciers à l'égard des témoins des époques précédentes, tout en traitant ceux-ci avec goût. On trouverait encore aujourd'hui cette sorte d'« inconscience », contraire à la doctrine, dans l'aménagement tout récent de l'ancien moulin-brasserie de l'abbaye de Florefe en restaurant et centre d'accueil. Le bief du ruisseau a été couvert pour créer un hall d'entrée, oblitérant notablement les vestiges de la fonction périmée. Ceci n'est qu'une constatation.

²⁸ La disparition dans la première moitié du XX^e siècle d'une dépendance qui occupait le fond de la cour d'entrée ne se remarque pas. Son emplacement est encore délimité à droite de la grille du parc, dont la localisation s'explique ainsi logiquement. Le bâtiment sur arcades avec vaste toiture à demi-croupes s'aperçoit sur une photographie des environs de 1890 dans HENRI Ms, p. 165. Ce doit être celui qui ne portait pas de numéro cadastral et qu'un texte de la fin du XVIII^e siècle, cité par M. HERESWITHA, *op. cit.*, p. 228, n. 1, décrit : « bâtiment à l'entrée du jardin contenant deux places : l'une servant d'école et l'autre d'écurie avec un grenier au-dessus, long. 32 pieds et 18 de large bâti pierres et couvert d'ardoises ». L'école devrait être celle des enfants de la ville qui de la sorte ne pénétraient pas dans le monastère.

²⁹ On en jugera par contraste entre la partie terminale de la rue Richier, le long du château, et la rue des Béguines. L'élargissement tout récent de celle-ci vient de dénaturer complètement les lieux par manque préalable d'étude d'ensemble.

évoquant d'avant-corps marqués par une travée d'ouvertures néo-classiques. Tout l'intérieur est remodelé à l'avenant. S'y voient encore des tapisseries aujourd'hui très rares, évoquant les Incas du Pérou lors du débarquement espagnol au XVI^e siècle. La date de 1829 inscrite sur la grille en fonte bordant la rue Fétis, accompagnée des initiales d'Alexandre Amand, indique le parachèvement de l'œuvre (fig. 63)²⁶. La fonction primitive des bâtiments complètement gommée, aux cent trente ans du couvent peuvent succéder à ce jour cent quatre-vingts ans du château²⁷. Pour le promeneur, presque rien cependant ne paraît changé²⁸. Dès les débuts, de hauts murs entouraient la propriété des Sépulcrines, ne laissant apercevoir que la partie supérieure des bâtiments²⁹. Trois siècles d'histoire locale restent matérialisés dans la pierre. A la fixité des murs, s'ajoute le continuel renouvellement d'une haute végétation.



Fig. 67. La déviation de la rue Richier, ancienne rue de l'Etuve, imposée aux Sépulcrines pour permettre une communication aisée entre la ville et le grand moulin. Une passerelle continue de relier les deux parties de la propriété.

La Chapelle Sainte-Ermelinde

La petite chapelle Ste-Ermelinde ou communément Ste-Ermeline, située à l'extrémité de la rue Richier, à Bouillet au sortir de la vieille ville, peut être considérée comme « une des bâtisses majeures » de Bouvignes (fig. 68).

Le plan en est simple : une nef terminée par trois pans. Les murs sont en pierres de taille et moellons de calcaire bien réglés avec chaînages d'angle, sauf en façade où la brique s'impose au-dessus d'un soubassement de moellons. Une fenêtre en plein cintre l'éclaire de chaque côté, les trois claveaux de même longueur de l'arc s'épanouissant en un lourd éventail : le claveau médian forme clé passante et les latéraux se doublent de deux rangées de briques posées de champ et en boutisse.



Fig. 68. La chapelle Sainte-Ermelinde au débouché de la rue Richier, appuyée à droite par un bâtiment de 1848.



Fig. 69. Un détail de la chapelle Sainte-Ermelinde: la niche du XVII^e siècle remployée dans la façade du XVIII^e. La statue de Notre-Dame Consolatrice des Affligés a disparu depuis longtemps.

¹ HENRI 1888, p. 220. AMAND de M., p. 22.

² HENRI Ms, p. 208

³ AMAND de M., *op. cit.*, p. 22.

⁴ HENRI 1888, pp. 280-281, reproduit la ballade du Sauverdia, recueillie « autrefois » sur les lieux, avec le rappel de Henri II: « Ma belle marraine Hermeleine, que les vôtres ont fait mourir avec ses deux sœurs », mais l'auteur a la prudence d'ajouter: « Il en est qui prétendent... ». Ed. GERARD, *Les trois dames de Crèvecœur*, dans *Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique*, XXXII^e sess., Anvers, 1947 (1950), p. 125, se réfère à A. Henri, mais en oubliant sa réserve pour en faire une lui-même. M. BOURDEAUX et E. STAUDT, *Bouvignes-sur-Meuse. Notice...*, Dinant, 1977, p. 35, oublie l'interrogation d'Ed. Gérard et attribuent sans preuve, semble-t-il, le nom de la sainte à une porte de la ville.

⁵ Sur le culte de N.-D. de Luxembourg, voir J. MAERTZ, 1678-1978. *Notre-Dame de Luxembourg, Consolatrice des affligés*, ..., dans *Hémecht*, 30^e ann., 1978, 154 p. Bouvignes est relevé, pp. 128-129. Sur celui de N.D. de Foy qui avait son autel dans l'église paroissiale, E. HAYOT, *Petite histoire de Notre-Dame de Foy*, Bruxelles, 1939, 79 p.

⁶ E. de MOREAU, *Histoire de l'Eglise en Belgique...*, Bruxelles, 1940, I, pp. 180-181 et II, p. 207.

⁷ Nous remercions M. l'abbé J. Raeymackers, curé de Meldert, de nous avoir donné des renseignements sur le culte de la patronne de sa paroisse. La sainte ne paraît pas avoir de signe iconographique caractérisé. La chapelle de 1629 est un monument de réel intérêt (*Le patrimoine monumental de la Belgique*, I, Liège, 1971, p. 173, fig. 98-99). Mausolée et retable d'autel laissent penser qu'entre cette date et 1650, le culte de la sainte a connu un regain de diffusion.

La façade est naturellement l'élément significatif. La porte biseautée à traverse prolongée en bandeau, sur montants à queues de pierre, mange la muraille sur toute la hauteur sous un cordon profilé en doucine, saillant sous le fronton triangulaire et continué par la corniche bordant la bâtière d'ardoises. L'imposte se termine par un linteau échancré, chargé à la clé d'un cartouche débordant à œillets, marqué de l'inscription: CONSOLA / TRIX / AFFLICTO / RUM, indication du titre de la statue primitive logée dans la niche du fronton. Celle-ci moulurée et à coquille, est accostée d'ailerons et surmontée de deux volutes portant une sphère (fig. 69). Le faite est sommé d'une croix de cimetière en fonte, du XIX^e siècle.

De chaque côté de l'entrée, une inscription gravée: A L'AGE QUE MARIE ESTE PRESENTEE AV TEMPLE/ERMELINDE L'VY FAIT SES VŒUX. CE FORT EXEMPLE/VOUS INSPIRE CHRETIEN D'HONORER EN CE LIEV/VNE VIERGE SI CHERE A LA MERE DE DIEV et JNDULGENCE DE 40 JOURS, TOUS LE/DI-MANCHES ET FETES RECITANT/A GENOUX DEVANT CETTE JMAGE/5 PATER ET 5 AVE.

Si un damier en fer garnit bien l'imposte, les vantaux de la porte du début de ce siècle, médiocres, conservent des grillages de style Louis XIV en fer forgé où se lisent les monogrammes de Jésus et de Marie.

L'intérieur se révèle très homogène: pavement en carreaux de marbre noir et gris alternés, plafond mouluré à médaillon central de style Régence et autre décor au-dessus d'un joli retable de bois peint sur un autel de marbre gris et de pierre. La niche à coquille abrite une statuette de sainte Ermelinde en bois tendre doré, de facture à vrai dire assez banale. Elle s'encadre de quatre colonnettes et s'accompagne de nœuds, de vases à anses et d'ailerons chargés de chutes de fruits, tous éléments de finesse peints en imitation de marbres noir, gris, blanc et d'or (fig. 70).

Les caractères de l'édifice engagent à le dater du milieu du XVIII^e siècle, époque où il a dû être reconstruit pour remplacer la chapelle dont le clocheton à base cubique apparaît vers 1738 sur le dessin de Remacle Le Loup (fig. 76). Il en subsiste probablement une partie de muraille ainsi que des pierres de taille d'angle en grand appareil de calcaire. Un élément plus marquant doit aussi avoir été maintenu: la niche du fronton que la composition, la taille des pierres, leur usure aussi, indiquent comme un remploi du XVII^e siècle. L'edicule primitif doit avoir été bâti alors en plein milieu d'une placette rectangulaire qui figure vide au plan de Deventer (fig. 13) et qui subsistera jusqu'au début du XIX^e siècle, comme le montre le plan de Lambert (fig. 10), bordée à l'est par une maison de 1775 incorporée plus tard dans la propriété Dévelette.

Les plus anciennes mentions actuellement connues de la chapelle ne remontent pourtant qu'à 1701 et 1707 et localisent des jardins dans son voisinage¹. On sait qu'en 1779, la cour de Bouvignes se charge de son administration et de son entretien². A la Révolution française, elle devient un dépôt de sel, ce qui la dégrade sérieusement et pendant la guerre 1914-1918, le curé s'y réfugie pour la célébration de la messe³.

D'où vient le culte de sainte Ermelinde en ce lieu? On ne retiendra qu'à titre de curiosité la légende probablement forgée au XIX^e siècle, donnant le nom d'Ermelinde à une des dames de Crèvecœur, pour voir dans la chapelle un mémorial de celle-ci⁴; pareil souvenir aurait laissé des traces dans les documents.

Dans la dévotion explicitée par la première inscription, sainte Ermelinde est intimement liée à la Vierge, l'indulgence étant d'ailleurs attribuée à la prière faite à celle-ci. La Vierge « Consolatrice des affligés » à laquelle Ermelinde à douze ans fait ses vœux, ne peut être que Notre-Dame de Luxembourg dont le culte s'est répandu à partir de 1624, partout où les Jésuites étaient présents. Ceux de Dinant installés dès 1563 doivent être ici à l'origine de la dévotion, comme après ils donneront une extension quasi mondiale, à partir cette fois

de Dinant, à un autre titre marial, celui de Notre-Dame de Foy⁵.

Rien par contre ne nous dit quand fut introduit le culte d'Ermelinde, la sainte mérovingienne de Meldert près de Tirlemont. Sa « vie » écrite au XI^e siècle la rattache de manière légendaire, semble-t-il, comme d'autres saints des VII^e - VIII^e siècles, à la famille carolingienne, en en faisant une fille de sainte Amelberge et une petite-fille de Pépin 1^{er}⁶. Si les Jésuites ont été les propagateurs de culte de Notre-Dame de Luxembourg, les Norbertins ont été ceux du culte de la sainte invoquée contre la fièvre, la paralysie et les maux d'yeux; ils l'ont implanté jusqu'en Autriche et en Hongrie où ils possédaient encore récemment de florissantes abbayes. A Meldert, la chapelle reconstruite en 1629 était desservie par un religieux d'Averbode⁷. Il n'y a pas à douter qu'à Bouvignes, peut-être vers le milieu du XVII^e siècle, l'abbaye de Leffe soit à l'origine du culte local à une sainte étrangère aux dévotions régionales traditionnelles.



Fig. 70. L'élégant autel de la chapelle Sainte-Ermelinde en marbres noir et blanc, un peu de rouge ainsi que du bois peint et doré. Au plafond, un cartouche stucqué Régence.

BOUVIGNES



Fig. 71. Bouvignes à la charnière des XIX^e et XX^e siècles: une cohérence visuelle subsiste entre bâtisses majeures et mineures de la ville. Carte postale en couleurs, 14 × 20, entre 1905 et 1910.



Fig. 72. Les maisons et lieux de travail du front nord de la place du Bailliage. A l'arrière-plan, les hauteurs de Devant-Bouvignes.

Les maisons et lieux de travail

Une ville n'est pas faite de monuments. On en a encore parfois l'illusion. Les constructions simples avec le tissu des rues donnent son vrai caractère à une cité. Ainsi pour Bouvignes.

L'inventaire se poursuit par la description des maisons et lieux de travail quelle que soit leur « valeur architecturale ». A l'analyse menée sur place dans les six premiers mois de 1976, s'ajoutent des informations recueillies dans les dossiers de l'administration du cadastre, qui renferment depuis 1835 de précieuses informations¹, de même que dans ceux des vingt années précédentes actuellement aux Archives de l'Etat à Namur². La date donnée pour la construction ou les transformations est parfois légèrement approximative, l'administration du cadastre pouvant n'enregistrer le changement que deux ou trois ans après. L'interprétation des documents est parfois malaisée.

Il importe de signaler au lecteur que pour la plupart des immeubles privés la description se limite à l'extérieur du bâtiment, malgré les découvertes peut-être ainsi manquées; on pourrait faire au niveau des caves, un plan étonnant de la ville. L'étude menée délibérément sans participation directe des habitants, dont les auteurs ont apprécié la gentillesse, se devait par discrétion de respecter leur vie privée d'autant plus qu'une enquête sociologique les sollicitait déjà.

On trouvera fig. 73, la fiche type dressée à partir des données recueillies sur place pour constituer le document de référence prévu, à l'appui du plan des valeurs architecturales, par l'administration du patrimoine culturel. Comme dit plus loin, les fiches du quartier directement concerné par le concours ont été jointes au dossier remis aux concurrents.-

Les maisons sont inventoriées par rues et numéros de police, la série des impairs précédant celle des pairs, en vue de suivre le déroulement visuel du front de bâtisse.

Les professions des habitants ne sont habituellement pas données pour les cinquante dernières années.

¹ Archives de l'administration du cadastre à Namur. Dinant, IV^e Div., anciennement Bouvignes-sur-Meuse: Reg. 207, Croquis d'arpentage 1835 et sv.; 209, tableau indicatif supplémentaire; 223 I, II, III, Etat des mutations; Plan de base; Matrice cadastrale.
² Archives de l'Etat à Namur. Cadastre, n° 221.

Baptisée comme cela depuis la fusion avec Dinant en 1964, l'ancienne place Albert I^{er} a traditionnellement été appelée le Marché, parce que principal centre des échanges commerciaux de la ville. Son nom actuel rappelle que la cité était sous l'Ancien Régime le siège d'une importante juridiction judiciaire et administrative. La place se ramifie en plusieurs ruelles : deux vers le bas donnent liaison à la rue Fétis, une autre vers le haut à la rue Richier, la ruelle du Marché ou jadis du Béguinage car s'y trouvait le béguinage qu'avait fondé dans sa propre maison par testament de 1420, Colart de Robionoit. En 1861, la ruelle du bas qui aboutit près de l'école s'appelle rue de la Régence du nom donné à la maison communale sous le régime hollandais et l'autre, la rue Petite.

Au milieu, la fontaine du début du XIX^e siècle servit longtemps de pompe publique alors surmontée d'une sphère, puis d'un réverbère (fig. 97). Elle serait le don d'un diplomate russe qui avait épousé une bouvignoise, le baron Scribizine. Sur le socle carré en calcaire, la plaque en fonte marquée d'un crucifix et de deux anges aurait été coulée à l'usine Amand.

1. Voir 64 rue Fétis.



3. Le petit volume de grand intérêt que renforce le chaulage, a été construit en 1836 à l'emplacement d'un jardin, par Pierre Wilmet comme « forgette », ce qui explique que les deux fenêtres du rez-de-chaussée à droite étaient primitivement ouvertes jusqu'au sol. En 1879, il est vendu par le négociant Lambert Raiwez à

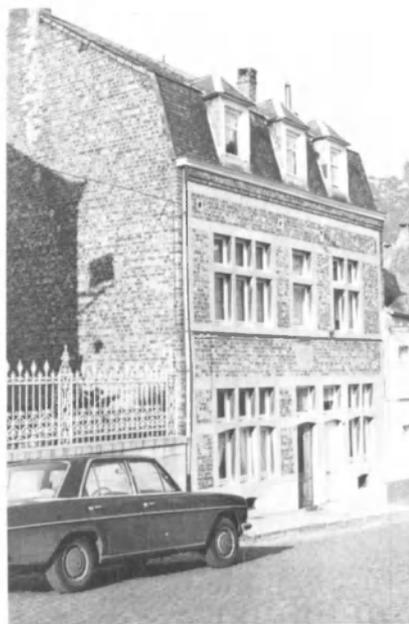
Fr. X. Sodar, rentier à Dinant et père du peintre André Sodar. Jusqu'en 1912, date de la construction du 4 rue de Meuse, il jouissait d'un jardin à l'arrière.

Le bâtiment modeste, cohérent et parfaitement intégré, doit être maintenu blanc.



5-7. Jumelées et datées de 1922, ces maisons construites par Victor Hottelet, constituent un pastiche de bonne tenue et s'inscrivent bien dans l'ensemble de la place. Isolées à gauche, elles présentent un grand pignon aveugle.

Il faut regretter le traitement du pignon, surtout le décrochement de la toiture mansardée; l'immeuble est trop conçu pour être compris entre mitoyens.



9. Cette importante maison de tradition néo-classique, édiflée à l'emplacement d'un jardin, en 1879 par Léopold Cumson, négociant, est une bâtisse solide, mais d'un esprit étranger au cadre dans lequel elle devrait s'insérer.

A droite, la trouée constituée par le jardin entre pignons aveugles appellerait une construction entre mitoyens, si l'ouverture vers la rue de Meuse n'était positive.



11-13. Il s'agissait à l'origine d'une maison néo-classique à double corps en moellons sur soubassement en pierres de taille, qui se caractérisait pas trois travées d'ouvertures également réparties, à linteau droit et seuil saillant aux deux niveaux inférieurs et en demi-lune au demi-étage sous bâtière à demi-croupes.

Elle fut construite en 1841 par Louis Bouille qui la vend dix ans plus tard à Amand Bouille. Celui-ci la subdivise en deux, d'où le remplacement de la porte primitive par des portes jumelées et le déplacement vers les angles des fenêtres du rez-de-chaussée. Postérieurement, les fenêtres centrales supérieures seront désaxées vers la droite, les demi-lunes du dernier niveau devenant des baies à linteau droit et la fenêtre droite du rez-de-



chaussée une large baie surbaissée; puis la façade sera cimentée de ce côté. En 1912, des agrandissements sont réalisés à l'arrière pour abriter des ateliers de menuiserie.

Il serait souhaitable de supprimer le cimentage trop sec de la partie droite et de blanchir l'entièreté du volume.

15. Appuyée contre le 17, la maison transformée dans le 2^e quart du XVIII^e siècle a vu la plupart de ses ouvertures remaniées: au rez-de-chaussée, une large baie à linteau bombé et clé remplace une grande ouverture cintrée, formée de claveaux en pierre; à l'étage, la fenêtre sous arc de décharge de même type que la porte a été rétrécie. Le montant gauche de la porte d'accès au passage latéral, à trois queues de pierre ornées d'une grosse pointe de diamant, est un remploi du XVII^e siècle et forme chaînage d'angle.

Dans la façade latérale, se voient une porte jadis à traverse sous linteau bombé en briques avec clé en pierre, dans laquelle une fenêtre a été percée et à droite, une porte de remploi.

Si la maison forme césure, elle ne constitue pas une rupture de la continuité du front bâti; la rencontre avec le pignon du 13 est excellente. Résultat probable d'une option fonctionnelle, elle apporte une heureuse entorse à une conception rigide des implantations. Cet élément est à noter dans une réflexion ouverte sur les îlots à réhabiliter, comme l'apport positif de la couleur blanche, même sur la pierre.



17. Reconstituée dans la 2^e moitié du XVIII^e siècle, la maison a vu toutes ses ouvertures refaites au XIX^e, sauf la porte d'esprit Louis XV: encadrement à listel, linteau en accolade rehaussé d'un écu marqué d'un cœur avec le monogramme IHS du Christ, traverse incurvée à décor de godrons et impostes légèrement saillantes. En 1831, elle appartenait à Joseph Patigny, cabaretier à l'auberge «A la Croix de Bourgogne», 7-9 rue de Meuse.

Un enduit blanc remplaçant le cimentage malencontreux mettrait en valeur la très belle porte dont la boiserie d'imposte a disparu et dont le vantail est fantaisiste.



19. De tradition classique, la maison en briques sur soubassement en pierres de



taille, datée de 1801 sur la clé de la porte, constitue une survivance des styles du XVIII^e siècle par ses ouvertures à linteau bombé sur montants à queues de pierre, reliés par un cordon continu. Les seuls détails qui marquent le XIX^e naissant sont les oculi ovales sous la frise redentée et les agrafes des clés.

Il s'agit d'un élément important pour la chronologie générale de l'architecture dans la ville. La façade est à rafraîchir.

21. La maison de la 1^{re} moitié du XVIII^e siècle dont subsiste le rez-de-chaussée, fut incendiée peut-être en novembre 1772, date à laquelle cinq maisons brûlèrent sur la place. Il s'agit probablement de celle qui figure avec un pignon en pan de bois, sur le dessin de Le Loup (fig. 76).

Subsiste à droite, une grande baie obturée sur montants à queues de pierre avec les gonds des volets et la croisée dont la traverse se prolonge en cordon. À gauche de l'entrée, une porte de cave ancienne. À l'intérieur, dans le mitoyen du 23, se voient des traces d'incendie et les restes d'une grande cheminée gothique. Jusqu'en 1842, le bâtiment possédait à l'arrière un jardin donnant rue de Meuse. A ce moment, il fut vendu par Jacques Bouille, maréchal-ferrant, à un certain H. Delvaux et le terrain passa à Joseph Bouille.



En cas de suppression du dépôt et de reconstruction d'un immeuble d'un gabarit accordé aux voisins, il serait hautement souhaitable de réouvrir la baie ancienne et de l'incorporer pour sa valeur documentaire dans une façade de style actuel, car elle est une des seules fenêtres

à croisée originale sur la place. Le coût supplémentaire ainsi imposé devrait être pris en charge par les pouvoirs publics.



23. La haute maison située à l'angle de la rue Richier date du 2^e quart du XVIII^e siècle comme le montrent en façade principale, les fenêtres formées de montants à queues de pierre et linteau droit relié comme le seuil par un cordon continu ainsi que les trois petites baies chaînées étagées dans le pignon. Les fenêtres du rez-de-chaussée ont été ouvertes aux XIX^e et XX^e siècles à l'endroit de portes remplacées par celle qui recoupe l'angle. Au-dessus de celui-ci, une petite niche prise dans le chaînage. Bordée par une corniche de pierre en doucine, la toiture d'ardoises à coyau est ajourée par deux lucarnes contemporaines de la nouvelle porte.



Nous savons qu'en 1833, la maison appartenait ainsi que le 38 rue Richier, au brasseur François Monty, propriétaire de plusieurs maisons dans la ville.

Les transformations sont maladroitement. Le volume gagnerait à une expression meilleure de sa structure, mais l'angle coupé doit être maintenu, vu l'étroitesse du tournant.

2. Voir rue Fétis 58.

4. Il s'agit du seul témoin qui subsiste de l'importante auberge appartenant dans les premières décades du XIX^e siècle à Pierre Baliseaux et qui comprenait l'emplacement du grand volume à gauche ainsi que les 58 et 60 rue Fétis. A la mort du propriétaire, l'ensemble fut mis en vente par sa veuve et disloqué en plusieurs lots, celui-ci passant à Nicolas Souquez, marchand.

En fait, la maison située à l'angle de la ruelle du Marché, est le reste d'un grand volume traditionnel dont la partie gauche a brûlé au début de ce siècle (fig. 96). Sur un haut soubassement en pierre de taille bordé d'un cordon saillant, la construction en briques et pierre bleue date de la 1^{re} moitié du XVII^e siècle, mais a été remaniée dans les ouvertures. Au rez-de-chaussée surmonté d'un cordon saillant, la grande baie à queues de pierre a été rétrécie lors de la suppression de la croisée dont la traverse était continuée par un cordon. A droite, la porte surmontée d'une petite baie avant d'être exhauscée, a été percée lors de la division du volume. Sous arquettes, la baie d'étage, jadis à meneau remployé dans le jambage droit, a été également rétrécie et allongée en dessous du cordon qui prolongeait le



seuil comme actuellement le linteau. L'œil-de-bœuf supérieur ainsi que la pente à épis de la toiture à croupe, sont des éléments d'origine.

Dans le mur latéral en moellons, relié par un chaînage alterné, les ouvertures sont postérieures.

Cet élément important de la place devrait être le point de départ d'un reconditionnement de la partie supérieure du 6-6A. La situation actuelle des ouvertures est devenue irréversible sauf à grand frais, mais les boiseries des portes et fenêtres devraient être revues.

6-6A. La construction incendiée à la guerre 1914-1918 faisait partie d'un important volume divisé en 1837, dans lequel était intégré le 4 (fig. 96). La maison refaite en 1922 par le boulanger Goffart remploie des matériaux de la façade antérieure, d'où son aspect traditionnel, quadrillé de cordons reliant seuils, linteaux et montants chaînés. La petite baie obturée entre les 2^e et 3^e niveaux correspond au jour inférieur d'une ouverture étroite à traverse de la façade ancienne. La large baie du rez-de-chaussée est plus récente.

Le volume est écrasant du fait de la hauteur non allégée par une bâtière. La terrasse qui domine le site est inadéquate. Les niveaux inférieurs restent acceptables. L'arrière sans intérêt étouffe la cour du 60 rue Fétis.



8. « L'Économie populaire ». Le volume était probablement daté de 168, comme l'attestaient les ancrs incomplètes 1.8. de la façade en pierre avant son remplacement en 1951 par l'actuelle en briques



et pierre bleue, inspirée du style traditionnel (fig. 92).

La partie la plus intéressante aujourd'hui est le large pignon chaulé en moellons épincés et réglés en assises de deux épaisseurs souvent alternées. Au rez-de-chaussée, subsistent d'origine deux fenêtres chaînées à chanfrein, congés et jadis à croisée, celle de gauche transformée en porte avant d'être remplacée au XVIII^e siècle comme l'autre, par deux fenêtres à montants monolithes actuellement bouchées. A l'étage, également deux fenêtres primitives obturées de même type, celle de gauche dédoublée, celle de droite encore à croisée. Au som-



met, encore une autre baie semblable aux anciennes. Les autres ouvertures sont modernes.

En 1833, la maison appartenait au meunier Lambert Jacquet et en 1838, elle est vendue par son fils, employé à Bruxelles, à Amélie Carlier, épouse du baron de Mendieta; un changement de limite de propriété à l'arrière avec le 62 rue Fétis, intervient alors.

Le volume est resté excellent du fait de la conservation de la charpente ancienne. Par contre, la façade est un mauvais pastiche sans relation avec l'état original, sauf la corniche dont cependant les matériaux ont été abusivement renouvelés.

10. Partie du complexe scolaire construit en moellons calcaires en 1912, l'importante bâtisse perpendiculaire à gauche est l'ancienne maison de l'instituteur. Dans le fond du couloir d'accès, l'entrée d'une salle éclairée par trois baies à petits-bois, où pourrissent des stucs Moretti de la fin du XVIII^e siècle autrefois classés, reste de l'hôtel St-Antoine, immeuble du XVII^e siècle, qui servit au XIX^e de maison communale, puis de presbytère jusqu'à la démolition. Certains panneaux stuqués sont déposés au musée local. Au-delà, un second volume répondant au premier, daté sur le pignon et largement ouvert sur la cour, abrite les classes.

Même si les volumes et leur implantation sont à l'échelle de la localité, l'ensemble ne constitue pas une valeur architecturale. Il y a une différence fondamentale d'esprit entre le traitement des pleins et des vides, la mise en œuvre des matériaux, l'accord entre le profil des rues et de la terrasse, entre la construction traditionnelle et celle de l'époque néo-gothi-



que; celle-ci n'échappe pas au dessèchement.

12. Cette maison de maître du XVIII^e siècle, en moellons calcaires blanchis, disposée en U autour d'une cour intérieure, s'ouvrait sur un jardin vers la vallée, avant la construction des écoles en 1912 (fig. 59). Coiffé d'une bâtière à croupes, le volume principal, perpendiculaire à la place, est accosté de deux ailes étroites et plus basses. Celle qui longe la voirie, couronnée d'une corniche de pierre soutenue par des consoles profilées, garde la trace de deux baies obturées, à linteau droit et chanfrein sur montants chaînés, de type XVII^e siècle. Elle est actuellement ajourée de trois baies à linteau droit sur montants à queues de pierre et d'une lucarne à penne du XVIII^e siècle ainsi que de deux grandes fenêtres, l'une du XIX^e siècle comme la large porte et l'autre du XX^e. Vers l'intérieur, le rez-de-chaussée repris en sous-œuvre est entièrement ouvert et l'étage est éclairé de baies à encadrement de bois. Une lucarne à courte penne et petits-bois, recoupe le Mansard.



La façade sur cour du volume principal est datée de 1721 sur le linteau droit à la

clé de la fenêtre axiale de l'étage séparé par un cordon mouluré, du rez-de-chaussée. Dans celui-ci, une large porte à chanfrein et congés sous une corniche moulurée soutenue par des consoles. A droite, une fenêtre sur montants à queues de pierre, dont la croisée a disparu. Plus loin, une porte à chanfrein. Une corniche de pierre en cavet au-dessus d'un cordon mouluré souligne la toiture de ce côté en Mansard ajouré de deux lucarnes à penne. Quant à la façade latérale du volume, elle prend jour sur le jardin par deux travées de baies à linteau droit sur montants à queues de pierre. L'intérieur conserve un escalier au départ sculpté et une pièce entièrement ornée de boiseries peintes de style Louis XIV.

A gauche, la troisième aile s'ouvre par une porte chanfreinée à congés, qui possède son correspondant vers le jardin. Les autres baies ont un encadrement de bois et la corniche est en pierre, comme en face.

Si nous ne savons rien des habitants de la maison au XVIII^e siècle, nous pouvons dire qu'en 1833 elle appartient au géomètre François-Joseph Lambert, qu'en 1849, propriété de Jean Verninck, elle est achetée par Catherine Milingue qui en soustrait la parcelle du 14, et que le tout est revendu en 1855 au potier Amand Delens qui dès lors devient propriétaire de deux grands ensembles situés de part et d'autre de la rue des Potiers. Vers la fin du siècle, la maison est cédée à Ida Ramoïssée, ancêtre des propriétaires et habitants actuels.

14. Jusqu'en 1849, la petite maison bâtie sur le site du béguinage fondé en 1420, était une dépendance de la grande propriété que constituait la maison voisine, le



12. Jusqu'alors, c'était une petite construction du XVIII^e en moellons, large d'une travée de deux niveaux s'ouvrant par une porte à linteau droit sur montants chaînés dont subsiste la trace. Elle était prolongée à gauche par un mur fermant une courette dont la porte sert de base à celle d'aujourd'hui. En 1849, le mur est récupéré pour agrandir l'habitation. Un étage en briques est bâti au-dessus vers 1900. Les annexes à l'arrière datent de 1938.

La maison est bien intégrée malgré ces aménagements et réputée comme beaucoup d'autres à Bouvignes, agréable à habiter vu son ouverture au sud vers le jardin.

16. La grande maison du Marché, voir pp. 58-62.

18. La maison est datée de 1737 sur linteau écorné de la porte à listel mouluré, congés et vantail ancien, surmontée d'une corniche et de la baie d'imposte.



Outre cette belle porte de style Louis XIV, elle se caractérise par des baies dont le linteau et le seuil reliés par des montants à queues de pierre se continuent jusqu'aux cordons d'angle. Le rez-de-chaussée a vu ses fenêtres transformées au XIX^e siècle par la suppression de leur croisée de pierre, la pose d'un seuil saillant et l'insertion d'un second linteau doublé d'un rang de briques, en dessous du linteau original. Il est intéressant de remarquer que les baies de l'étage n'ont jamais eu de croisée de pierre.

A l'arrière, ruelle du Marché, une aile perpendiculaire de la 2^e moitié du XVIII^e siècle

est éclairée par une fenêtre à linteau courbe sur montants à queues de pierre, sous une autre plus petite et à linteau droit. Dans la façade latérale donnant sur une courette actuellement couverte, même fenêtre d'étage et corniche en quart-de-rond sous le Mansard ajouré d'une lucarne rampante. Une ouverture semblable se retrouve encore dans le retour de l'aile qui forme la façade postérieure du volume principal. Au-delà, un prolongement moins haut et à l'arrière, une jonction en pan de bois à hauteur du Mansard.

La bâtisse heureusement conservée contre la Maison espagnole a gardé une cohésion parfaite; il serait intéressant de rétablir les ouvrants des fenêtres avec leurs divisions au rez-de-chaussée. A l'arrière, les dépendances sont correctement disposées. Un problème d'habitabilité se pose cependant du fait de la division de la grande pièce à l'avant et du maintien du four désaffecté de la boulangerie dans le volume perpendiculaire à l'arrière. Sont souhaitables un sas d'entrée et une bonne interpénétration entre l'habitation et la courette qui devrait être au moins partiellement réouverte.

20. La maison reconstruite en 1955 par Jh. Léonard-Laurent, reprend ou imite des éléments de la façade antérieure de la 2^e moitié du XVI^e siècle (fig. 77). Au centre du rez-de-chaussée en pierres calcaires de remploi, la porte d'entrée réutilise l'ancienne porte de cave. A l'intérieur, trois portes d'armoire du XVII^e siècle sont conservées.

Malgré les intentions et le respect du gabarit, la reconstruction n'est pas heureuse: disparition de nombreux témoins



originaux, disproportion des vitrines et renouvellement du pan de bois avec mécanisation sèche de la facture.

22. Café «L'Univers». La maison de style traditionnel remonte à la 1^{re} moitié du XVIII^e siècle. Au-dessus du rez-de-chaussée transformé discrètement pour le commerce, les fenêtres d'étage ont été amputées de leur croisée et la toiture munie récemment d'une corniche saillante ainsi que d'une lucarne à penne. La façade arrière est éclairée depuis la 2^e moitié du XVIII^e siècle, par une baie à linteau courbe et clé.

Des annexes construites en 1946 par le propriétaire L. Léonard-Tonnet en bordure de la ruelle du Marché et en retour derrière le 20, ont presque totalement supprimé la courette à l'arrière.

La façade est à conserver telle quelle, sauf la corniche beaucoup trop saillante et sèche.



24. A l'angle de la rue Richier, la maison de style traditionnel date du 2^e quart du XVIII^e siècle. Les ouvertures ont été transformées sauf à l'arrière où subsistent au rez-de-chaussée une porte à traverse et petit-bois jumelée avec une fenêtre jadis à croisée, à l'étage une fenêtre avec croisée de bois à pointe de diamant et guillotine. La trace d'une porte ancienne demeure dans le mur de clôture. Les agrandissements derrière ont été réalisés en 1908 par Gudule Disy, commerçante.

L'ensemble resté homogène malgré les transformations, doit demeurer blanc. Le châssis à guillotine est un document intéressant et rare.

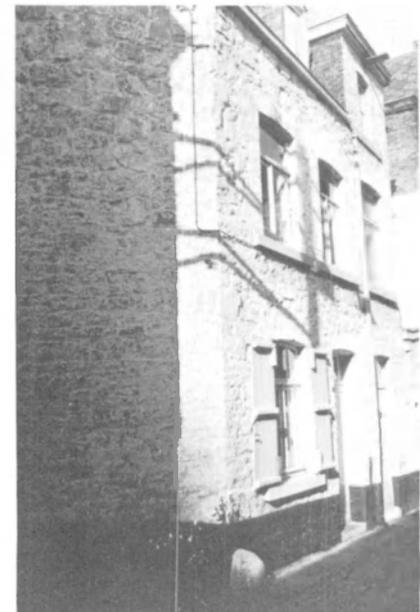


Rue Barbier

Première rue du «faubourg» au-delà de l'enceinte fermée par la Porte Chevalier, l'artère portait en 1573, le nom de «rue des Pêcheurs» en liaison avec la tour du même nom et en 1591 de «rue Jehan Gossein», maieur de Bouvignes dans la 2^e moitié du XV^e siècle: «... maison gisante au faubourg emprès la porte du Chevalier, faisant le touchez de la rue aux Pescheurs...» et «... sur sa maison et tenure gisante oultre le pont de bois joindant la porte Chevalier et faisant le touchet de la rue Goussin...» (BORGNET II, p. 302 et 305). Une tour de ce nom existait à proximité.

Le côté pair est aujourd'hui constitué au-delà du pignon du 80-82 de la rue Fétis par un court mur de moellons du XVIII^e siècle où subsiste une porte murée du même siècle à linteau droit sur montants à queues de pierre et du long mur de briques reconstruit au XX^e siècle de l'usine devenue dépôt de machines agricoles. Au-dessus, l'angle d'une très ancienne propriété démolie au début de ce siècle et qui conserve rue Richier, un reste de porte gothique.

1. Formant un angle arrondi avec la rue Wéry, la maison chaulée en moellons et briques fut reconstruite ou entièrement réaménagée en 1862 en même temps que le 84 rue Fétis situé dans la même propriété et auquel elle est reliée par un mur en moellons calcaires repris partiellement vers 1920 dans un agrandissement en briques de l'habitation. Celle-ci se caractérise par ses baies surbaissées à encadrement de briques sauf le seuil



postérieur et saillant en pierre.

La construction modeste et heureusement implantée encadre parfaitement avec le 3, l'accès de la rue Wéry, voie secondaire.

3 De style classique, l'habitation en moellons calcaires chaulés, remonte au milieu du XVIII^e siècle, comme le montrent ses fenêtres à linteau bombé et clé sur montants à queues de pierre de l'étage. Les ouvertures du rez-de-chaussée résultent d'une transformation au XIX^e siècle. Rare exemple conservé à Bouvignes, l'étage en léger encorbellement de la façade vers la rue Wéry pose sur des abouts de poutre moulurés. La maçonnerie de briques au sommet est ancienne. Agrandie du 5 à la fin du XVIII^e siècle et signalée comme bien en 1831 du brasseur Fr. Monty, elle sera séparée de son extension en 1906 pour servir de remise au 2, rue Wéry. En 1909, le substitut Legrand de Dinant la vend à Eug. Morren et la ville de Dinant la rachète en 1974.

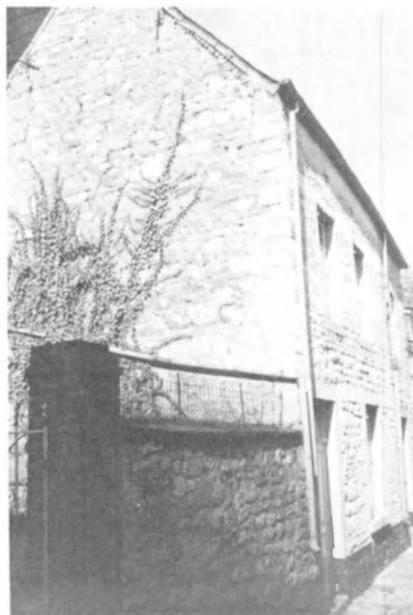
La construction est typique par son élément en encorbellement. De plus, avec le 1, elle introduit très bien à la rue Wéry.



5. La maison constitue une extension du 3, réalisée à la fin du XVIII^e siècle. Les ouvertures du rez-de-chaussée en moellons calcaires datent du XIX^e siècle, le linteau de la fenêtre a alors été inséré dans le cordon original, supprimé au-dessus de la porte. L'étage est en briques à partir des seuils des fenêtres à linteau droit et clé, repris dans un cordon continu, sur montants à queues de pierre. Relié par un chaînage, le pignon est en-

tièrement en moellons. La maison ne deviendra habitation indépendante qu'en 1906, lors de sa séparation avec le 3. En 1909, elle passe à Eug. Morren et en 1974, elle devint comme les voisines, propriété de la Ville de Dinant.

Il importe de la réunir au 3 pour former une seule habitation et de donner à celle-ci une cour à l'arrière, s'ouvrant rue Wéry.



7. Propriétaire de la partie est de l'îlot compris entre les rues Barbier et Wéry, Eugène Morren, directeur de la S.A. Tissage de Bouvignes, se fit construire en 1927, cette villa caractérisée par la loggia au rez-de-chaussée, le décor de cérami-



que qui se détache sur la brique et le fronton pentagonal dans la toiture mansardée. La maison est rachetée par la Ville de Dinant en 1974, avec le reste de l'îlot.

La bâtisse sans intérêt architectural devrait disparaître pour dégager l'arrière du volume des 3 et 5 ainsi que pour permettre le remodelage de la partie basse de l'îlot.

Rue des Béguines

L'appellation du XIX^e siècle évoque le temps où le château et son parc qui longent la rue à gauche en montant, étaient le couvent des Sépulcrines. Antérieurement à 1793, notamment à l'arrivée des religieuses à Bouvignes dans la 2^e moitié du XVII^e siècle, elle était dite « du Lombard » rappelant ainsi la présence dans la ville depuis 1296, que l'on situe à l'endroit du « building », de lombards, changeurs et prêteurs de monnaie.

La physionomie de la rue vient d'être brutalement modifiée d'abord par le recul, justifié à certains points de vue, du « building » sur l'alignement et surtout par la démolition du mur qui fermait les jardins jusqu'en dessous de la terrasse derrière le 54 rue Richier.

1-3. Voir 36 rue Fétis.

5. L'habitation résulte de la division en 1898 de l'allongement réalisé en 1893 par l'industriel Lamarche, au volume du 4-6 rue des Potiers.

Elle devrait être peinte en blanc comme le volume auquel elle se rattache. Le problème de la clôture à rue reste entier...



Devenu la principale artère transversale de la localité depuis le voûtement du ruisseau de la Val en 1869, le « Laid Fossé » reçut alors le nom du peintre célèbre par ses évocations de paysages et de sites industriels mosans, qui serait né à Bouvignes vers 1480. Suite à cela, les maisons qui bordaient le cours d'eau ont progressivement orienté leur façade principale de ce côté plutôt que vers la rue Guiot. En 1976, un élargissement de la voirie a raboté une partie des jardinets et des dépendances qui les précédaient côté impair, alors que le côté pair avait été partiellement reconstruit suite aux dégâts de la guerre 1914-1918.

3. La maison formée à l'origine d'une habitation du XVIII^e siècle et d'une écurie a été homogénéisée en façade par la pose d'un enduit en 1900 par la veuve Pégasse et ses enfants. A l'origine, la maison avait un pignon en pan de bois. L'annexe à rue qui la précédait jusqu'en 1976, abattue pour élargir la route, avait été construite en 1936 par Camille Disy.

La bâtisse ancienne, une des seules qui subsistent dans la rue, est caractéristique. Elle constitue une bonne liaison optique avec le grand volume qui relie les rues Guiot et Genard, à partir de la rue Fétis.



5. Devancée par un jardin longé par une annexe récente, l'habitation en moellons calcaires est du XVIII^e siècle; ceci est perceptible rue Guiot où subsiste entre des ouvertures remaniées, une petite porte sur montants à queues de pierre. La façade ajourée de baies surbaissées à encadrement de briques date d'après le voûtement du ruisseau et est devenue alors principale. Une bâtière frontale recoupe la bâtière primitive.

Le volume est bien hiérarchisé par rapport au 3 et à ce titre garde un intérêt.



7. La maison à rue, en moellons de grès, pierre bleue et briques, date de 1930. Elle a été bâtie par Jh. Derenne-Wilmart. Elle



double un volume dont la façade aveugle en moellons peints en rose, rue Guiot, a conservé une porte obturée du XVIII^e siècle.

La maison introduit une rupture avec les bâtisses précédentes.

9. Inspirée du style traditionnel, la bâtisse en briques et pierre bleue réalisée en 1951, a été aménagée alors en boucherie, ce qui explique l'ouverture plus large à gauche du rez-de-chaussée. Une imitation de pan de bois en décore le fronton triangulaire.

Le volume sans intérêt s'impose malencontreusement à partir de la place de la Trompette par la terminaison incohérente de son pignon en décrochement. A la trompeuse inspiration traditionnelle de la façade, répond à l'arrière un gonflement de la bâtisse qui écrase les parcelles de la rue Guiot et complique un nécessaire réaménagement d'ensemble.



6. Atteinte comme toutes les autres de la rangée dans l'incendie de guerre en 1940, la maison ne fut reconstruite qu'en 1963. Les pierres d'attente à gauche montrent que l'intention était d'agrandir. Latéralement, une loggia dans le jardin.

Le volume n'a pas d'intérêt architectural et son manque de finition désarticule l'entrée de la rue.



8. C'est à l'emplacement d'une maison ruinée par la guerre en 1940, que fut reconstruite celle-ci, en briques grises.

La maison n'a pas de caractère architectural. Elle est très alourdie comme la voisine à droite, par la corniche saillante et la toiture mansardée.



10. L'habitation fut reconstruite en 1957 par R. Cousin qui avait racheté à l'Etat les ruines d'une maison détruite en 1940. Les arrachements à droite sont ceux d'une bâtisse disparue dans les mêmes circonstances.

La construction n'a pas d'intérêt sur le plan architectural.



16. L'importante maison en moellons de calcaire réglés a été bâtie en 1909 par le mécanicien Ed. Vanesse-Finfe à la rencontre oblique avec la rue Riguette, le long d'une courte ruelle pavée joignant les deux voiries.

La construction, volumineuse pour l'endroit où elle se situe, s'impose trop par rapport à son voisinage, notamment les maisons de la rue Riguette.



Rue Fétis

C'est en 1909 que l'administration communale décida de donner le nom d'un enfant de Bouvignes, Edouard Fétis, critique d'art musical né en 1812, à la rue d'En-Bas devenue au XIX^e siècle une voirie importante située sur le parcours de la N 17 reliant Namur à Dinant sur la rive gauche. Sa largeur actuelle est le résultat du recul des façades des maisons construites contre l'ancien rempart en bordure de Meuse, opéré au milieu du XIX^e siècle, et de la disparition du grand moulin en 1870 qui a permis la création de la place du Jeu de balle ou des Combattants. A l'autre extrémité de la localité, la création du chemin de fer en 1862 qui la séparait de la Meuse, entraîne la démolition d'une partie de l'ancien couvent des Augustins, situé dans un tronçon appelé « Large rue » au XVII^e siècle, peut-être à cause du dégagement à hauteur du jardin des religieux.

Les meubles inventoriés débutent au 61-65 à droite et au 30 à gauche, les autres ne faisant pas partie du site de la ville ancienne.

61-65. «Etablissements Remacle». Le grand volume construit en 1957, en briques cendrées et moellons, abrite sous une bâtière débordante d'ardoises, des salles d'exposition et des bureaux administratifs de l'usine de béton, épuration, matériaux, carrelages. Dans la propriété, bordée à rue de jeunes arbres, se trouvent les hangars industriels et une aire de stationnement.

L'ensemble ne présente pas d'intérêt architectural.



67. La maison reconstruite en 1950 par A. Vanesse, remplace un immeuble détruit à la guerre 1940-1945 (fig. 21). Il s'agit d'une composition éclectique d'éléments repris à l'architecture traditionnelle.

L'implantation a entraîné de sérieuses complications dans les toitures, très visibles du fait de la place.



69. Actuellement inoccupé, ce haut et étroit volume a été élevé en 1855 comme agrandissement du 71.

Malgré son état de décrépitude, la façade néo-classique, primitivement enduite, demeure intéressante, mais la construction entièrement opaque latéralement et à l'arrière est difficilement utilisable.

Le petit volume à droite, contemporain, est sans intérêt comme l'annexe ajoutée en 1950 par A. Vanesse.



71. Remontant à la 2^e moitié du XVIII^e siècle comme le montent à l'arrière les deux niveaux inférieurs éclairés de baies à linteau courbe et clé passante, le volume s'est vu amputé à l'avant en 1850 lors de l'élargissement de la voirie et doté d'une façade néo-classique. Celle-ci est caractérisée comme celle du 69 par les ouvertures à linteau droit et seuil saillant ainsi que par le demi-étage.

La façade bien composée a été recouverte vers 1900 d'un cimentage sec et abusivement orné, qui remplace l'enduit d'origine et devrait être modifié. L'habitabilité du rez-de-chaussée est compromise par l'absence de surélévation, qui y entraîne le reflux des eaux.



73. De même que les voisines, la maison du XVIII^e siècle comme le montre l'arrière très remanié, a vu sa façade reculée et reconstruite en 1850 en style néo-classique. Elle a conservé la porte et les châssis d'origine.

Malheureusement, elle a perdu son enduit.

75. En 1858, H. Fontaine fait reconstruire une façade néo-classique après amputation de la saillie que formait sa maison depuis le nouvel alignement opéré en 1849-1850. La façade antérieure datait de 1737 comme l'indique le cartouche du linteau écorné de la porte moulurée.



rée, ingénieusement employée en liaison avec le balcon, dans la nouvelle façade destinée à être enduite. A remarquer que la porte est datée du même millésime que celle du 18, place du Bailliage. A l'arrière, le rez-de-chaussée est caché par une annexe et l'étage est reconstruit en blocs de béton.

En cas de démolition de l'immeuble, la porte devrait être sauvegardée et une nouvelle fois réutilisée.

77-79. A l'origine, il s'agissait d'une importante maison dont la façade a été reconstruite en style néo-classique en 1850, lors de la rectification de la voirie. Entièrement cimentée, celle-ci présente trois niveaux décroissants d'ouvertures à lin-

teau droit et seuil saillant reliés par des montants en ciment. Lors de la subdivision en deux habitations réalisée vers 1913, les deux fenêtres gauches du rez-de-chaussée ont été remplacées par une large baie, deux portes jumelées ont été créées et la bâtière a été modifiée. Au 77, subsistent les châssis primitifs, avec imposte décorée d'arcs en bois aux deux niveaux inférieurs. A la façade arrière aussi cimentée, mais sans doute en pan de bois, les deux fenêtres de l'étage ont un encadrement de bois. L'arrière du 79 est caché par une annexe en appentis qui prolonge la toiture.

Dans ce bon exemple néo-classique, les châssis du 77 semblables à ceux du 62 rue Richier, sont à maintenir.

ments du front néo-classique et la porte en cas de démolition devrait être réutilisée, vu la rareté du document à Bouvignes. Quant à la façade arrière bien qu'elle soit le seul témoin de l'architecture traditionnelle soignée dans cette section de la rue, elle est insuffisante pour entraîner une exigence de conservation.



81. Café «Aux Bons Amis». La grande bâtisse a vu comme ses voisines sa façade reconstruite en 1851. Elle est maintenant ajourée de baies à linteau droit et seuil saillant en pierre reliés par des montants en briques et d'une porte à listel, linteau écorné et fausse clé passante, emploi probable du XVIII^e siècle. Le pignon gauche montre l'amputation du volume lors du changement de tracé de la route.

La façade arrière en briques et pierre bleue peut remonter à la fin du XVII^e siècle avec les traces à l'étage de deux baies chaînées à croisée, rattachées par des cordons à hauteur des linteaux, seuils et traverses. La frise en double rang de dents-de-scie sur gouttes est interrompue par deux petites ouvertures à encadrement de bois.

La façade avant constitue un des élé-



83-85. C'est en 1853 que Fr. Jh. Drion-Laurent, propriétaire de la brasserie à gauche et bourgmestre de Bouvignes de 1835 à 1872, se fait construire cette maison de maître dont le gabarit affirme l'importance (fig. 16). Pour ce faire, il a supprimé les derniers vestiges de la fortification urbaine (fig. 15). Dans la façade néo-classique à enduire, sont à remarquer la



porte sous baie d'imposte décorée de flèches croisées et le balcon en fonte, caractéristiques de ce style. Des pierres d'attente à droite, montrent l'intention d'agrandir encore le volume.

En 1929, l'immeuble est divisé en deux habitations, celle de gauche, le 85, passe à M. Jacob-Chenu, celle de droite, le 83, à M. Habran-Chenu. Ce n'est qu'en 1946 que J. Leuthard ajoute à droite vers l'arrière, un atelier de menuiserie et en 1948, un garage à rue jumelé à l'entrée de la maison.

Le gabarit de l'immeuble rompt celui de l'ensemble de la rue, mais l'architecture en est identique. Une incontestable justesse et un peu de froideur.



87-89. Le volume a une origine du XVIII^e siècle comme l'indiquent une partie du pignon en moellons calcaires, un linteau déchargé par un arc surbaissé et une fenêtre à l'étage de la façade arrière. Il a été pratiquement reconstruit en briques et pierre bleue, lors d'une rectification de la voirie en 1853, puis remanié, ce qui explique une certaine hétérogénéité dans les ouvertures.

Divisée entre deux habitations en 1933, le 87 allant à Alph. Paquet, le 89 à Bieltot-Paquet, la bâtisse a abrité au moins pendant un siècle la brasserie Drion dont le propriétaire habitait le 83-85.

Les vestiges du XVIII^e siècle ne suffisent pas à donner de l'intérêt au bâtiment.



91-95. Formé de trois habitations, ce volume à l'angle de la rue de Meuse a été bâti en 1886 par François Storder, mécanicien, sur un terrain qui constituait le jardin du 1, rue de Meuse. Postérieurement de ce côté, une travée basse a été ajoutée aux deux autres et quelques baies du rez-de-chaussée ont été légèrement modifiées.

L'ensemble, bien de son époque, montre une recherche décorative. Malgré cela, il

reste sans valeur architecturale spéciale. En le comparant à l'immeuble de gauche, on saisit l'évolution du gabarit de la rue.



97. La partie la plus ancienne de cet amalgame est à l'arrière le volume perpendiculaire en moellons calcaires des environs de 1740, dont le pignon vers la Meuse, actuellement le seul visible à cause d'adjonctions, est éclairé aux deux niveaux par deux travées de fenêtres sur montants à queues de pierre, surmontées d'une autre à encadrement de bois. Ce volume a été agrandi peut-être encore au XVIII^e siècle d'un apprentis qui en prolonge la bâtière et sous lequel passe le ruisseau de la Val.

La maison à rue quant à elle est plus difficilement datable vu que sa façade a été recouverte d'un épais cimentage à la fin du XIX^e siècle, puis percée d'une vitrine. Elle remonte sans doute à la 2^e moitié du XVIII^e siècle et a été peu après augmentée d'une travée à gauche dans le prolongement de la toiture et tout récemment vers l'arrière.

L'ensemble est habité dans la 1^{re} moitié du XIX^e siècle par le boulanger Louis Jacquet dont le four et les installations se trouvaient dans le volume arrière. Deux



garages ont été ajoutés au XX^e siècle, celui de droite situé également sur le ruisseau de la Val.

La seule partie à retenir est l'aile perpendiculaire à l'arrière, très visible de l'autre rive, mais fort coincée dans les annexes.

99. Edifiée dans un jardin en 1952 par Em. Leroy, la maison est conçue dans le style « villa » encore courant à l'époque.

Elle offre un cas typique des problèmes locaux qui ont entraîné le recul sur l'alignement général en vue de la sécurité des sorties piétonne et automobile. A la désorganisation du front bâti, s'ajoute un traitement du volume qu'aurait pu sauver une justesse des rapports entre les éléments, mais qui resterait étranger à ce qu'appelle une suite continue d'habitations individuelles.



101 à 105. C'est en 1897 que le boucher Th. Crispin fait construire les trois habitations dont il conserve les deux de droite et vend celle de gauche, coiffée d'un clocheton, à V. Collignon, négociant. Dans le pignon de ce côté, un mur de remploi en moellons de la bâtisse antérieure garde la trace de deux baies.

L'ensemble ne présente pas d'intérêt architectural.



107-109. La maison qui commence la série d'habitations à gauche en venant de Namur, date de 1880. Elle a été construite pour T. Colin, employé, en briques et pierre bleue, avec remploi d'un mur en moellons calcaires dans le bas du pignon droit. Elle s'élève à l'aboutissement du rempart venant de la Porte Chevalier sous Crèveœur, emplacement de la tour Rennart dont le souvenir subsiste dans le tracé arrondi de la courette intérieure (fig. 15). Au fond de celle-ci, contre le chemin de fer, un petit bâtiment en moellons calcaires, édifié en 1849 comme « forgette de maréchal », par Ed. Mélot-Guyaux.

La bâtisse n'a pas d'intérêt architectural.



30. Le château, ancien monastère des Sépulcrines, voir pp. 63 à 68.

36. L'immeuble d'appartements construit à l'angle de la rue des Béguines, en 1970, par la S.A. Société régionale d'Habitations sociales, occupe l'emplacement de l'Hôtel des Bains détruit à la dernière guerre et de son jardin (fig. 21 et 55).

Malgré l'intention de rejoindre l'architecture ancienne par les matériaux et la toiture, il est en désaccord complet avec l'implantation et le traitement des constructions traditionnelles. Pour apprécier le problème qu'il pose, il importe de considérer non seulement les façades à rue, mais la bâtisse vers l'arrière : l'élévation est fonction du plan. Les volumes non articulés écrasent la rue des Béguines et surtout l'intérieur de l'îlot. L'aspect impersonnel de l'architecture banalise le contact avec la ville, en venant de Dinant; on dit : le « building ».



44 et 46. Les deux habitations ont été construites en 1951 par L. Baxy-André et la veuve de C. Jacquet-André, à l'emplacement d'une maison détruite en 1940, par fait de guerre, en conservant partiellement les façades arrière.

Sur le plan architectural, elles ne présentent pas d'intérêt.



48. Ce petit immeuble en briques date d'après la dernière guerre. Il a conservé dans le mur mitoyen à droite, un chaînage d'angle ancien en calcaire.

A son emplacement, s'élevait au XIX^e siècle un immeuble qui englobait aussi les 50 et 52 voisins.

La construction n'a pas d'intérêt architectural.



50. Sur soubassement en pierre de taille, la maison couverte d'un enduit imitant la brique, possède une façade refaite après la guerre. A droite, le pignon en moellons calcaires garde la trace d'une porte et d'une fenêtre du milieu du XVIII^e siècle, sur montants harpés, jadis ouvertes sur le retrait déjà ancien.

Inclue dans la 1^{re} moitié du XIX^e siècle dans une maison qui comprenait aussi les 48 et 52, elle appartenait alors au cabaretier Louis Laurent.

La maison n'a pas de valeur architecturale.



52. Egalement incendiée à la guerre 1940-1944, la maison a été refaite en 1951



par A. Henry-Questiau, en retrait comme anciennement et en employant le pignon antérieur en moellons. Dans le prolongement de celui-ci, rue des Potiers, absorbé dans une annexe, un muret conserve une porte cintrée du XVII^e siècle, bouchée.

La façade contraste avec les éléments de construction qui bordent la rue latérale où la vertu unifiante de la couleur est manifeste. Malheureusement terminée par une corniche trop saillante, elle gagnerait à être également blanchie.

54. Jusqu'en 1830, le terrain sur lequel se trouve la maison, était compris dans une parcelle qui englobait les ateliers voisins et le 56, propriété de Fr. Jh. Greuse, que celui-ci vend alors à Nicolas Sougnez.

Dans le bâtiment qui nous concerne, remontant au milieu du XVIII^e siècle et dont le pignon longé jusqu'au début du XIX^e par un passage rejoignant à angle droit la place du Bailliage garde une fenêtre à linteau droit obturée sous une petite baie de même forme sur montants à queues de pierre, est installée une fonderie de fer, convertie en 1873 en atelier de serrurerie par Franç. Storder. Un autre atelier de serrurerie est déjà exploité par le même à angle de la rue des Potiers. En 1910 comme le rappelle l'inscription sous la corniche, une façade cimentée est placée contre le volume ancien. En 1912, est construit le bâtiment à double pignon en briques, en incluant latéralement un mur avec de nombreuses pierres de remploi dont proche du 1 rue des Potiers, un petit fragment sculpté provenant vraisemblablement d'une niche (fig. 107). En



1947, les ateliers sont dissociés de l'habitation qui passe à Jh. Bourguignon, tandis que le reste est racheté par Edm. Maudoux pour abriter un atelier de dinanderie.

L'ensemble n'a pas d'intérêt architectural, sauf un petit volume perpendiculaire du XVIII^e siècle, à l'arrière.



56. Inclue dans la même parcelle que le 54 et les ateliers la jouxtant, la maison qui atteste une origine du milieu du XVIII^e siècle par son pignon en moellons calcaires aux ouvertures remaniées parmi lesquelles une fenêtre sur montants à trois queues de pierre, appartenait en 1830 à Fr. Jh. Greuse. Celui-ci vend le



tout à ce moment-là au marchand Nicolas Sougnez qui la sépare du reste de la propriété et y apporte une «amélioration notable»; c'est probablement d'alors que date sa façade néo-classique, postérieurement défigurée par un épais cimentage qui la décore abusivement, y compris les clés.

Le volume est bon. Il retrouverait un intérêt par l'enlèvement du cimentage. Sa façade deviendrait semblable à celle du suivant.

58. Séparée en 1837 de l'auberge qui englobait aussi les 4 et 6-6A place du Bailliage ainsi que l'emplacement de la maison de droite, la bâtisse a vu sa façade



renouvelée sans doute à cette date par le nouveau propriétaire, le cabaretier Louis Laurent. Cette façade est très caractéristique du style néo-classique par les proportions des baies, le demi-étage, les encadrements et les cordons saillants qui englobent les seuils, l'enduit blanc ainsi que la corniche de bois à mutules, doublée d'une autre moulurée en pierre.

Au-delà du pignon dont le rez-de-chaussée est en moellons et l'étage en pierre et d'une courette, s'élève une dépendance du 2^e quart du XVIII^e siècle, le 2 place du Bailliage, en moellons chaulés liée à l'arrière du 4 de la même place, qui conserve une baie obturée à linteau droit et queues de pierre.

La maison avec sa belle façade enduite et peinte introduit bien à l'ouverture vers la place.

60. A l'emplacement d'une ancienne annexe de l'auberge qui englobait le 58 de la rue ainsi que le 4 et 6-6A place du Bailliage, Gaston Colet, tailleur de pierre, fait construire la maison en 1928, en ménageant à l'arrière une courette. Dans le mur sud de celle-ci, on peut encore voir des restes d'une cheminée ouverte, marqués par l'incendie: au niveau inférieur un contre-cœur en tiers-point et des briques réfractaires, encadrés de morceaux de piédroits et tablettes; au bel étage, des tablettes moulurées en forte saillie, sans doute des environs de 1600, traces de la situation antérieure dont le 4 place du Bailliage est encore le témoin.

La construction actuelle sans intérêt architectural est écrasée à l'arrière par le volume du 6-6A place du Bailliage. Les cordons horizontaux en saillie, survivance néo-classique, appelleront peut-



être un enduit en façade, en accord avec le 58.

62. Située à l'angle de la ruelle qui remonte vers la place du Bailliage, cette habitation a été reconstruite en 1907, en employant latéralement un mur ou des moellons de la maison antérieure, pour Lambert Stassin-Tricnaux, serrurier.

Elle ne présente pas d'intérêt sur le plan architectural.



64. Derrière la façade récente en briques sur soubassement de moellons, se cache un immeuble du 2^e quart du XVIII^e siècle visible dans la ruelle qui aboutit place du Bailliage. De ce côté, le rez-de-chaussée en moellons calcaires, ajouré d'une fe-



nêtre percée au XIX^e siècle, est surmonté d'un étage et d'un pignon en briques éclairé d'une baie d'origine sur montants à queues de pierre. Des épis longent la bâtière. Dans le prolongement, le niveau de moellons 1, place du Bailliage qui garde la trace d'une porte chaînée, a été nouvellement exhausé en briques.

Il s'agit ici d'un exemple typique de la non-adéquation des baies larges dans le cadre de la ville ancienne. Cette non-adéquation provient probablement du fait que les baies s'inspirent vaguement des ouvertures traditionnelles, mais sans la cohésion habituelle des proportions de l'ensemble de la façade. A part celle-ci, le volume est bon.

66. Entièrement en moellons chaulés et pierre bleue sur soubassement cimenté, la maison de type traditionnel remonte à la 1^{re} moitié du XVIII^e siècle. La fenêtre remaniée du rez-de-chaussée et celle de l'étage, sur montants chaînés, étaient autrefois recoupées par une croisée de pierre. La porte a été refaite au XIX^e siècle, peut-être du temps de François Cas-sart, journalier, qui en était propriétaire en 1833. La corniche de bois sous la bâtière d'ardoises est postérieure.

Le volume est bien hiérarchisé par rapport aux voisins, sauf la corniche trop saillante. La restauration du pan de bois du 68 à droite impose de ne pas modifier l'élévation.



68. Située à l'angle de la rue de Meuse, la maison remonte au XVII^e siècle ou à la fin du XVI^e. En façade, le rez-de-chaussée a été remodelé vers 1800, après une surélévation du sol probablement pour éviter les inondations. La porte précédée de trois marches avec rampe en fer forgé, s'ouvre à gauche de deux baies à linteau droit. Le pan de bois de l'étage est illisible sous le crépi.

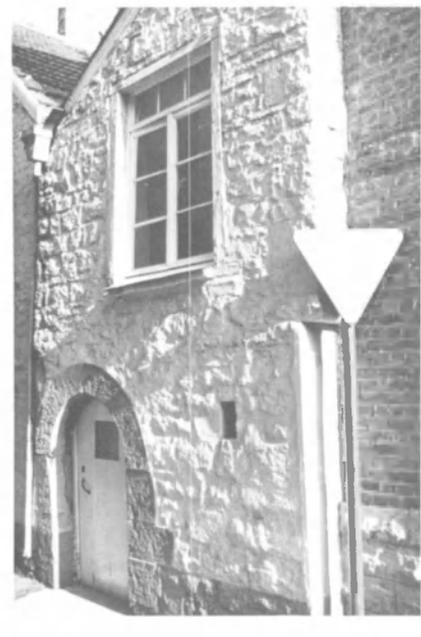
Relié par un chaînage, le haut rez-de-chaussée en moellons de la face latérale est partiellement enterré comme le montre la fenêtre à croisée, obturée. Il se terminait par une bande en pan de bois peut-être à claire-voie et apparentée à celle qui existait à l'ancienne tannerie de Dinant. A l'étage également en pan de bois, au moins deux fois transformé, une suite serrée de fenêtres à traverse, aujourd'hui bouchées, séparées par des poteaux, est étagée dans les allèges par des croix de saint André. Dans l'axe, sous la corniche, des guettes montent jusqu'à la base du pignon, auquel a succédé une toiture mansardée. La partie droite a été remplacée par une travée en moellons calcaires et briques chaulées, sous appentis de tuiles, qui s'appuie au volume principal.

Au-delà sous un autre appentis appuyé lui au 4 rue de Meuse, une seconde annexe, le 2 de cette rue, cette fois du XVII^e siècle, en moellons calcaires blanchis s'ouvre au rez-de-chaussée par une porte en plein cintre et à l'étage par une baie à encadrement de bois.

La situation de l'immeuble en bordure de la voirie principale lui donne une grande importance. Sa restauration pourrait lui rendre un caractère personnel qui inviterait à entrer dans la ville. Le cimentage



devrait disparaître et le pan de bois être remis en état en façade et latéralement. La fenêtre à croisée serait éventuellement réouverte ou tout au moins dégagée. La toiture mansardée serait supprimée, au profit d'un double appentis.



70. L'immeuble a été reconstruit en 1872 par J. Jh. Nollet-Delvaux, négociant, après un changement de limite avec la rue. Un petit volume a été ajouté à l'arrière vers la rue Rigulette en 1874 et le garage à droite en 1930.

Si la bâtisse à l'angle de la rue de Meuse où il faut remarquer la boiserie originale de la porte, accostée à droite d'une fenêtre postérieure, est bien composée, elle est hors d'échelle; ceci est notamment sensible en direction de la rue Rigulette.



74. Très visible à l'entrée de la rue Guiot, cette importante maison traditionnelle date du 2^e quart du XVIII^e siècle. Le pignon s'ouvrait à l'origine par la porte partiellement enterrée et obturée, liée au chaînage d'angle gauche, sur montants à queues de pierre comme la fenêtre voisine dont le linteau a été relevé à hauteur de ceux de la porte et de la fenêtre qui suivent, postérieures. Au 1^{er} étage, les deux fenêtres ont gardé la trace d'une croisée de pierre, celle de gauche a été déplacée vers la droite. Quant aux deux baies du sommet, elles sont encadrées de bois.

Les ouvertures de la façade latérale en moellons calcaires au rez-de-chaussée et



pan de bois avec remplissage de moellons à l'étage, sont plus récentes. La toiture d'ardoises a conservé des cavaliers en poterie ancienne.

Dans la 1^{re} moitié du XIX^e, la maison appartenait au voiturier Balbourg. L'habitation se prolongeait à l'emplacement du 76 et les dépendances sur celui des 2 à 6 rue Genard. Quant au jardin, il s'étendait où se trouve aujourd'hui le 1 rue Guiot.

Située à un endroit visuellement dégagé à l'entrée principale de la ville, la construction est un élément important dont il conviendrait de restaurer les deux façades, notamment le pan de bois, avec un soin tout particulier comme pour le 68.

76. Jusqu'en 1837, date à laquelle elle a été vendue à l'ardoisier François Rosette, la maison était comme le 74 la propriété du voiturier Jean Balbourg. La façade en briques avec son décor saillant caractéristique fut reconstruite dans la 2^e moitié du XIX^e siècle. Le pignon en moellons calcaires donnant rue Genard, plus ancien, a été exhaussé en briques, percé d'une ouverture à cette époque et d'une autre plus récemment.

Le volume n'a pas d'intérêt architectural spécial et écrase le 74.



78. La maison édiée en style traditionnel vers 1740-1750 à l'angle de la rue Genard, se distribuait à l'origine en un double corps éclairé par trois travées d'ouvertures à linteau droit sur montants à queues de pierre. La toiture est bordée d'une frise de briques. L'immeuble est vendu en 1872 par la veuve du négociant Joachim Gilson à la congrégation des Sœurs de la Charité de Namur, qui l'agrandissent en 1875 d'une aile perpendiculaire à l'arrière. Les religieuses vendent leur maison et leur chapelle en 1914 à la S.A. Tissage de Bouvignes.

Le volume principal reste bon malgré l'effondrement de la travée gauche dont le mur du rez-de-chaussée sert de clôture à une courrette. Le fait que la parcelle qui longeait l'immeuble a été incorporée à la voirie, est significatif du désordre architectural amorcé par l'élargissement incontrôlé de la rue Genard.



80-82. Dans la 1^{re} moitié du XIX^e siècle, le terrain sur lequel seront construits la maison et l'entrepôt, était un jardin appartenant au tanneur Guyaux habitant rue Richier, à l'angle duquel s'élevait en bordure de la rue Barbier, un pavillon de plaisance. C'est dans ce jardin que passaient les fossés du rempart qui unissaient la porte Chevalier à la porte Renart située près de la Meuse (fig. 15).

En 1854, le pavillon est démoli et le nouveau propriétaire Ed. Melot fait bâtir la maison à rue. En 1876, sont installés à l'arrière une teinturerie, des ateliers et un magasin, déjà agrandis en 1878 pour devenir une fabrique de tissus; le tout est un bien du banquier Henry, de Dinant. Un nouvel et dernier agrandissement, en



laissant subsister comme aujourd'hui un couloir vers la rue Genard, est exécuté en 1917 par la S.A. de Tissage de Bouvignes dont Eug. Morren-Soudan est directeur; c'est peut-être d'alors que date le changement d'orientation des shets: de perpendiculaires à la rue Fétis, ils sont devenus parallèles. La S.A. Manufacture de tissus de Leffe-Dinant revend l'ensemble en 1939 à Ad. Maréchal, exploitant d'autobus à Dinant, qui en 1943 cède la partie vers la rue Genard à l'ingénieur L. Greyson qui y établit une filature et un tissage de rayonne. Celle-ci cesse déjà en 1959 pour devenir un simple magasin vendu en 1964 à V. Marot et converti alors en entrepôt de machines agricoles. L'autre partie est achetée par le démolisseur Terwagne.

L'ensemble à rue prolongé par une aile perpendiculaire longeant l'annexe du 78, est unifié par une longue façade de style néo-classique en briques et pierre bleue sur soubassement en moellons. Cinq shets occupent à l'arrière toute la largeur entre les rues Genard et Barbier.

L'immeuble quoique correct n'est pas essentiel à la physionomie de la rue. Il ne pourrait cependant être remplacé que par une construction de même gabarit et de qualité au moins équivalente.

84. Sur le terrain libéré à l'angle de la rue Barbier par la démolition partielle du 86, Frédéric Piroot, plombier-zingueur, fait bâtir cette maison en 1897.

Sans valeur architecturale particulière, celle-ci s'intègre bien aux suivantes.



86. La maison de la 1^{re} moitié du XIX^e siècle est le reste d'une importante propriété des époux Wauthier-Verninck qui comprenait les 84 et 88-90 actuels et s'étendait donc à l'arrière jusqu'au coude de la rue Wéry. En 1862, les parcelles couvertes par ce numéro et le 84 sont vendues au maréchal-ferrant Jacques Disy qui lui-même cède en 1897, celle occupée par le 84.

La construction est de bonne tenue.



88-90. L'immeuble date de 1906. Il a été construit par un brasseur de Dinant, Victor Piérard-Gourmont, pour abriter deux habitations distinctes. Les ouvertures du rez-de-chaussée ont été remaniées.

Le volume de valeur architecturale toute relative, gagnerait à être blanchi.



92-94. En retrait sur l'alignement des 84-90, cette grande maison classique en briques et pierre bleue, dont la façade remonte à la 2^e moitié du XVIII^e siècle, appartenait en 1831 à Marie-Josée Scrip, rentière, et à sa famille, lesquelles étaient aussi propriétaires à ce moment du volume 12 rue Genard - 3 rue Guiot.

La façade s'organisait primitivement en cinq travées irrégulièrement espacées d'ouvertures à linteau bombé et clé, reliées au niveau des seuils et linteaux par des cordons continus. Une corniche de pierre en doucine court sous la bâtière d'ardoises.

Dans le fond, à gauche, l'annexe en moellons chaulés remonte à la 1^{re} moitié du XVIII^e siècle.

En 1891, l'ensemble est divisé en deux habitations par L. Philibert, employé retraité, et à partir d'alors chacune des parties va évoluer différemment. Pour marquer l'indépendance du 92, une harpe d'angle sera peinte à droite en imitation de celle de gauche. Postérieurement, une vitrine remplacera deux fenêtres au rez-de-chaussée.

En 1932, une nouvelle annexe est construite contre le 90 et en 1937, une troisième annexe basse à front de rue.

Quant au 94, il va se couvrir d'une imitation de briques et de cordons aux angles ainsi que sous la corniche pour créer l'impression d'une façade complète.



L'ensemble constitue le volume de départ d'un front cohérent de bâtisses allant jusqu'au 102. Il gagnerait à être unifié extérieurement et dégagé à rue, vers la gauche.

96. Composée anciennement de deux fois quatre travées, les deux de droite passées en 1845 au 98, la maison en moellons de calcaire appartenait lors de la subdivision à Joseph Amand, dit le jeune. Les quatre travées gauches sont typiques du milieu du XVIII^e siècle par leurs baies sur montants à queues de pierre et linteau droit repris dans un cordon, postérieurement doublé par un linteau courbe en briques. Les travées à droite, plus basses, datent de la 2^e moitié du XVIII^e et affectent un style plus classique par leurs baies sur montants à trois queues de pierre, dont le linteau courbe à clé et le seuil sont reliés aux deux niveaux par un cordon continu. Une corniche de pierre en doucine court sous la bâtière commune. La grande ouverture surbaissée du rez-de-chaussée ainsi que les deux portes sont du XX^e siècle.

A l'intérieur, la grande pièce à gauche est couverte par deux voûtes de briques en voile sur pilastres et piliers carrés en moellons calcaires et pierre de taille. Elle se prolonge par un garage couvert des mêmes voûtes, tandis que celles du couloir central, sont stucquées et ornées de moulures. La pièce de droite possède aussi un plafond ancien sur solives.

La façade arrière s'ouvre par des baies semblables à celles de droite de même qu'une petite dépendance à gauche. Dans le fond de la cour, un pan de mur d'une seconde dépendance contemporaine a été incorporé dans une annexe du 2 rue Richier.

Un second changement dans les limites de la propriété intervint en 1884 lors de la vente par les de Pierpont de Naninne à Ch. Jh. Luffin, l'architecte du 2 rue Richier et du Palais de Justice de Dinant. La partie qui englobait le terrain où s'élève aujourd'hui le 4 rue Richier, est vendue en même temps à Richard, secrétaire du Parquet. En 1891, Luffin qui entre-temps s'est installé à Bruxelles, cède sa propriété à Pascal Wilmart, directeur de la filature, qui en garde le jardin pour sa nouvelle maison du 2 rue Richier et revend le 96 à H. Bouchat, géomètre du cadastre, qui s'est efforcé de délimiter avec plus de précision d'assez nombreuses parcelles de Bouvignes. En 1930, le tout est divisé par la veuve de celui-ci, habitant alors Vaucelles, entre ses deux enfants.

L'ensemble est à respecter. Le front de bâtisse gagnerait beaucoup à la suppres-

sion de la corniche de bois trop saillante et des deux auvents fantaisistes du rez-de-chaussée.



98. Cette maison unifiée par un chaulage, une corniche de pierre en doucine et une toiture mansardée ajourée de deux lucarnes à fronton triangulaire, se compose de deux parties. Les deux travées gauches en moellons de calcaire du XVIII^e siècle éclairées de fenêtres échan-crées dont le seuil a été abaissé à l'étage, ont été séparées en 1845 du 96, propriété de Joseph Amand, et sont passées à Alexandre Amand. Celui-ci fit alors agrandir l'habitation, probablement en employant des moellons d'un mur de vre une porte à imposte décorée de flèches croisées, à côté d'une fenêtre à linteau droit. A l'étage en briques, les deux baies reprennent le dessin des baies anciennes de gauche.

Les deux parties forment un prolongement homogène du front de bâtisse.



100. Suite à une légère modification de la voirie, la maison fut reconstruite en 1900 par Ed. Bar-Laporte, contremaître de fabrique, en imitant le style classique du XVIII^e siècle.

Le volume est disproportionné en hauteur par rapport à son voisinage et l'architecture est bâtarde.



102. Sise à l'angle de la rue du Fourneau, la maison a conservé un rez-de-chaussée en moellons calcaires de style classique, daté de 1784 dans un nœud décorant la clé du linteau courbe de la porte à traverse incurvée et moulurée avec rosette centrale, posé sur montants à queues de pierre (fig. 87). Une fenêtre de même type de part et d'autre éclaire ce niveau accosté de harpes. Quant à l'étage, il a été reconstruit en briques par Joseph Gothot vers 1920, sous toiture mansardée à l'avant. A l'intérieur, subsiste un plafond du XVIII^e siècle.

Le niveau inférieur du pignon latéral en moellons calcaires où se voient une baie bouchée à traverse et chanfrein ainsi qu'une grande fenêtre à meneau, chanfrein et congés, semi-obturée, peut remonter au XVII^e siècle. Plus loin, une fenêtre et une porte, à côté d'une autre transformée du XVIII^e sur montants à queues de pierre, sont contemporaines de l'étage en briques terminé par une frise redentée prolongée comme le volume, au 4 rue du Fourneau.

Dans la cour intérieure, la façade du rez-de-chaussée du volume principal est contemporaine de l'avant. Une annexe ancienne en briques et moellons a gardé une partie de son étage en pan de bois.

L'ensemble est resté cohérent à travers les multiples transformations qu'il a subies. Il termine heureusement une série et est un bon point d'appui pour la rénovation éventuelle du coin de l'usine



Au-delà de celle-ci, du cimetière et d'immeubles non repris ici, s'élève une chapelle néo-classique dédiée à sainte Marguerite. Elle abrite une statue de la Vierge à l'Enfant de la 2^e moitié du XVI^e siècle.

Dans le rocher à gauche, une potale formée d'une niche en coquille sous fronton triangulaire marqué IHS, pose sur des colonnettes et une base où se lit: PAS-SANT / CONSIDEREZ / LES DOVLEVRS QVE / J'AY SOVFFERT 1760 / IHS. Dans la niche protégée par un grillage, une statuette brisée de l'Ecce Homo debout, probablement d'origine. Le petit monument a sans doute été fixé là lors d'un aménagement de la route.

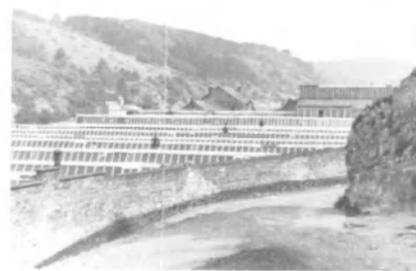
Rue du Fourneau

Hors les murs jusqu'à la construction de la grande enceinte, le quartier au-delà de la Porte Chevalier fut appelé longtemps «au faubourg» ou «Conneau». C'est là que se trouvait depuis 1253 «l'hôpital Monseigneur St-Nicolas fondé et construit au faubourg dudit Bouvignes» (BORGNET I, p. 246), cédé aux Augustins en 1614, ensuite installé contre le 8. Parce qu'elle conduisait au petit moulin, la rue se dit «rue du Moulineal» du moins au XVI^e siècle. A la même époque, elle est aussi dite «rue de la Fontaine» à cause de la source qui s'y trouve, nourrie par le ru venant des hauteurs. Au XVII^e siècle, on la retrouve sous le nom de «rue des Ravets» ou jeu de paume. Ce n'est qu'à la fin du XVIII^e siècle, lors de l'installation des forges Amand, qu'elle prit le nom que nous lui connaissons aujourd'hui.

1. A l'angle de la rue Fétis, les bureaux administratifs de la S.A. Filature de laine des Ardennes sont logés dans une maison de la 2^e moitié du XVIII^e siècle, fortement transformée. On peut y remarquer comme éléments d'origine les portes avec consoles en quart-de-rond, deux fenêtres à linteau droit sur montants à queues de pierre au rez-de-chaussée ainsi que trois baies obturées à l'étage, à linteau bombé sur montants à queues de pierre. L'exhaussement éclairé par des baies néo-classiques en demi-lune sous la frise redentée à pierres d'angle moulurées et qui se continue au pignon arrière, fut réalisé en 1832 par les Amand. D'autres ouvertures et une façade nouvelle, rue Fétis, furent créées en 1922.

Derrière, en direction de Namur, s'étend l'usine proprement dite, composée actuellement de quinze shets marqués, rue Fétis, par une succession de pignons, les douze derniers en pierres de taille de grand appareil, les autres cimentés, car seulement construits en 1922 à la place de maisons. Vers le haut de la rue du Fourneau, un long mur en brique réunit les pignons opposés en moellons. Bien que les ateliers se présentent extérieurement avec beaucoup d'unité, ils furent construits en plusieurs fois. En 1886, P. Wilmart qui reprenant l'usine Amand, avait fondé en 1883 la Société civile de la Filature de et à Bouvignes, en crée une première série qui s'étendait jusqu'à hauteur de l'extrémité du jardin du 10. Une seconde série apparaît en 1897 et se prolonge jusqu'à hauteur de l'entrée du cimetière. Enfin en 1907, la commune cède à la S.A. Le Mérinos qui avait acquis la filature, une pâture où sera construit en 1913 le dernier agrandissement. Le tout est vendu en 1937 à la Filature de laine des Ardennes.

L'ensemble est architecturalement sans grand intérêt, malgré ce qui reste des XVIII^e et XIX^e siècles. Le mur en pierre de taille de la rue Fétis mérite cependant d'être conservé.



3. La maison qui sert de logement pour le concierge de la S.A. Filature de laine des Ardennes et derrière laquelle se sont développés progressivement les ateliers décrits au 1, a été construite avec des matériaux de remploi, en 1886 par la S.A. Filature de et à Bouvignes, alors dirigée par P. Wilmart. Au-delà, à gauche formant angle obtus, les deux bâtiments industriels sont suivis d'un mur en moellons calcaires, reste d'un rez-de-chaussée du XVIII^e siècle, qui porte les traces de grandes ouvertures à linteau droit sur montants à queues de pierre. Il s'agit d'un

vestige de bâtiment lié au Moulinai qui avait servi de four à chaux dans les entreprises Amand et qui partiellement démoli, a été converti en fonderie de fer par le constructeur Wilmart. A l'arrière, dans la cour en contrebas des 5 et 7, la cheminée de l'usine a été diminuée, il y a quelques années, de plusieurs mètres.

Seul le mur est intéressant pour son implantation à la jonction des deux rues.



5. L'habitation est le résultat de la transformation d'un petit bâtiment industriel, édifié au début du XIX^e siècle par les Amand, vendu en 1890 à Pascal Wilmart qui convertit l'atelier de construction en deux logements après l'avoir amputé à l'arrière. En 1899, le bâtiment est revendu à Antoine Lamarche avec une cour derrière et dans la suite, refondu en une seule habitation d'où les remaniements que constituent les ouvertures de la façade. En contrebas à gauche, un accès est possible au premier niveau des caves tandis que celui du niveau inférieur se fait par la cour de l'usine.



Jusqu'en 1787, moment où il est acquis en vente publique par le maître de forges Ant.-Franç. Amand pour y établir à la place « un fourneau à fondre le feu », s'élevait à cet endroit, le petit moulin de

Bouvignes ou Moulinai, vendu en 1324 par l'abbesse de Moulins au comte Jean I^{er} de Namur. Maintes fois endommagé lors des guerres et reconstruit, ce moulin qui servait surtout lorsque le grand ne pouvait fonctionner à cause des inondations ou de la sécheresse, était alimenté par une source jaillissant de la montagne et qui formant un ru, se jetait dans la Meuse sous le couvent des Augustins (fig. 19). L'eau passe encore sous l'habitation.

Le petit volume peint est correct.

7. Le bâtiment néo-classique transformé en habitation, a été construit en 1835 pour abriter la machine à vapeur des forges Amand, destinée à remplacer la force motrice de l'eau. Il s'agit d'un témoin marquant de l'industrie installée en 1780 au Moulinai et au début du XIX^e siècle dans l'ancien jardin des Augustins, dont le four à coke disparaît en 1866 pour laisser place en 1875 aux ateliers de fonderie Pascal Wilmart (fig. 90). La construction solidement bâtie est éclairée au rez-de-chaussée par quatre baies à linteau droit et seuil saillant qui ont conservé leurs châssis d'origine, tandis que seule une baie axiale ajoure le sommet du pignon. Donnant aujourd'hui sur une impasse, la façade latérale droite s'ouvre en contrebas dans le haut sous-bassement en pierres de taille, par une porte à linteau droit et deux arcades en briques posées sur impostes saillantes en pierre. Trois fenêtres desservent l'étage sous la toiture bordée d'un cordon plat et saillant en pierre. Dans la façade opposée, visibles au-dessus de l'usine, les trois baies cintrées ont également gardé leur châssis avec imposte à petits-bois rayonnants. Vers l'arrière, la forme oblique et le décrochement du volume répondent à sa fonction ancienne.



Il s'agit d'une construction élaborée, basée sur un plan fonctionnel, unique de son époque à Bouvignes. Dans l'évolution du site de l'usine, le bâtiment doit être maintenu comme témoin d'architecture industrielle et élément de liaison.

4. Se prolongeant à l'origine jusqu'à l'angle de la rue Fétis et située jusqu'en 1836 dans la même propriété que le 2 actuel de la rue Richier, appartenant alors à Ant. Franç. Amand, la maison conserve au rez-de-chaussée en moellons calcaires, une porte du XVII^e siècle, remaniée: fort linteau droit marqué d'un écu martelé et montants chaînés. A gauche, se voit une baie du XVIII^e siècle caractérisée par des montants à queues de pierre, à côté d'une fenêtre du XX^e. L'étage en briques avec sa frise redentée résulte d'un agrandissement réalisé lors de la subdivision de la parcelle.

Unifiée par le chaulage, l'habitation continue bien le volume d'angle de la rue Fétis. Elle est malheureusement suivie d'un espace mort, constitué par deux garages.



6. En 1835, dans un terrain appartenant à la famille Amand, un bâtiment d'un niveau est construit en matériaux de rempli. Ce bâtiment est revendu en 1899 comme « magasin » à Georges Rouleau, rentier habitant Bouvignes, par les Wilmart qui avaient repris l'usine. Sans doute, est-ce alors qu'un étage mansardé est ajouté, de même que l'escalier à droite qui conduit vers une petite terrasse creusée dans le rocher.

La construction retient l'attention par la manière dont le comble est éclairé par les trois lucarnes à traverse et fronton vitré,

récentes. Par contre, les annexes nouvelles à l'arrière doivent être considérées comme provisoires. L'ensemble devrait être peint surtout pour unifier les pignons.



8. L'ensemble accolé au rocher est composé de deux parties. Le bâtiment à gauche remonte à la 2^e moitié du XVIII^e siècle comme le montre une ouverture sur montants à queues de pierre visible dans le retrait. Il est actuellement éclairé par trois oculi dans le pignon droit et par quatre lucarnes rampantes dans les combles. En 1892, il fut agrandi par un appentis prolongeant la toiture primitive. Quant à la partie droite construite dans le premier tiers du XIX^e siècle en moellons de remploi, elle servit de halle au charbon de bois pour l'usine en face. Les deux bâtisses ont appartenu aux Amand jusqu'à la vente aux Wilmart qui s'en servirent comme fonderie de fer. Elles furent à nouveau aliénées en 1899: la partie gauche transformée en écurie au boucher Th. Crispin-Marlier, la partie droite devenue bâtiment rural au boucher A. Bouille-Crispin.

En 1810, A.F. Amand met l'immeuble devenu le 35 rue Richier à la disposition du Bureau de bienfaisance du canton de Dinant, pour abriter l'hospice Saint-Nicolas logé dans une maison en pan de bois située au Fourneau, craignant que les personnes âgées ne provoquent un incendie qui mettrait la ville en danger s'il se communiquait à ses usines, vu que la maison était contiguë aux remises de charbon de bois et située sans doute à l'emplacement de la partie droite décrite plus haut.



Deux consoles à masque humain ont été conservées dans cette partie, l'une d'elles reproduite ci-contre, devenue propriété de MM. Pizinger. Ces sculptures de l'époque gothique, partie supérieure de montants d'une cheminée, ne proviennent-elles pas de l'ancien hôpital ?

Le bâtiment ancien, à fonction primitivement industrielle, important sur le plan architectural, devrait être dégagé à l'avant. Quant à celui de droite, il pourrait être profondément modifié ou même supprimé pour laisser plus de possibilités d'ouverture au 10.

10. Il s'agit de la maison la plus vieille qui subsiste dans le coin de l'ancien fourneau. Elle remonte à la 1^{re} moitié du XVIII^e siècle, dont elle a conservé la porte d'entrée, une fenêtre à meneau sur montants à queues de pierre et battée, remplacée par une plus grande en dessous au XIX^e siècle, deux ouvertures dans le pignon à rue, celle du bas obturée, et une baie en façade arrière. Elle est surmontée d'une toiture couverte d'ardoises en écaille.

Dans le prolongement à gauche, l'annexe appuyée au rocher, est postérieure.

Nous savons que la maison appartient en 1833 au manœuvre Guillaume Leclef et qu'elle est vendue avec d'autres biens en 1899 par P. Wilmart à Hyacinthe Bouchat-Fisette, géomètre du cadastre.

C'est une excellente conclusion par le volume, l'implantation, l'orientation et la peinture blanche aux valeurs architecturales du nord de Bouvignes.



Rue Genard

Officiellement mal orthographié, le nom de la rue est depuis une cinquantaine d'années, celui de Léopold Genart, directeur-gérant de charbonnage à Strépy-Bracquegnies. Celui-ci avait épousé une bouvignoise, Marie Henri, et fait bénéficier la ville de libéralités, en particulier l'église paroissiale. Au temps des fortifications, la rue était recoupée en son milieu par une ruelle rejoignant la tour Gossein ou de Valeur plantée à mi-longueur entre les Portes Chevalier et Rennart sur la muraille séparant la ville du faubourg, en reliant la roche de Crèvecœur à la Meuse. La muraille traversait obliquement l'ancienne usine vers le milieu de l'îlot (fig. 15).

5. Il s'agit d'une ancienne annexe qui fit partie jusqu'en 1847 de la propriété divisée par la veuve du brasseur Monty entre ses trois enfants et qui se trouvait à l'emplacement des 20 rue Richier et 7 rue Genard. La construction peut être datée de la 2^e moitié du XVIII^e siècle: fenêtres à linteau droit sans trace de croisée et seuil non saillant. Le pignon droit est éclairé d'une petite baie carrée et la façade arrière est aveugle.

Ce petit volume correct et bien bâti pourrait servir dans la partie haute de l'îlot, de point d'appui à la rénovation éventuelle du site occupé par l'ancienne usine.



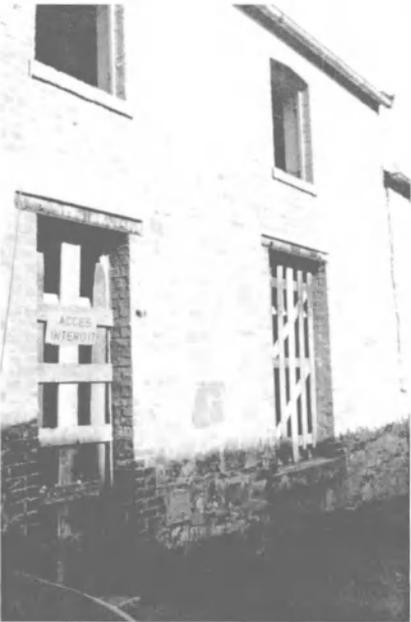
2-4. Détaché en 1849 du 76 rue Fétis, le volume peint en moellons calcaires sur soubassement cimenté, remonte au XVIII^e siècle comme le montre à l'étage la fenêtre obturée à linteau droit sur montants à queues de pierre. Les autres ouvertures sont des XIX^e et XX^e siècles, car la maison a été à un moment donné divisée en deux habitations.

L'immeuble a perdu son intérêt architectural, bien que le volume soit demeuré simple.



7. Séparée depuis 1847 du 20 rue Richier et du 5 rue Genard, la maison a été reconstruite depuis, en briques et moellons de calcaire de remploi au rez-de-chaussée où les ouvertures à linteau métallique sont plus récentes.

Le bâtiment sans caractère architectural devrait être chaulé en cas de réaffectation.



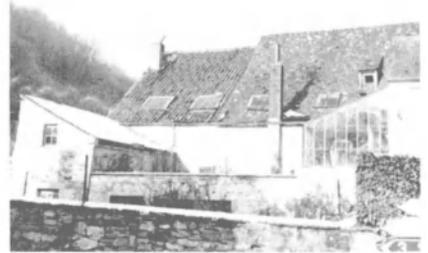
6-8. Résultat de subdivisions successives de la grande propriété qui englobait avant 1837, le pâté de maisons entre cette



rue et la rue Guiot, vers la rue Fétis, le volume du 6, prolongement des 2-4, a conservé au rez-de-chaussée en moellons du XVIII^e siècle un chaînage d'angle à droite, une porte chaînée transformée en fenêtre et une porte à encadrement de briques plus récente. L'étage contemporain de celle-ci est également en briques.

A droite, un couloir conduit à un élargissement et un exhaussement, le 8, réalisé habilement en 1849. A rue contre le 6, subsiste le montant chaîné d'une porte du XVIII^e siècle.

Le bâtiment est devenu sans intérêt architectural vu les nombreuses transformations, sans nier que le volume caractérisé par une grande surface de toiture, s'inscrit bien dans le paysage urbain.



12. L'important volume traditionnel, implanté perpendiculairement entre les rues Genard et Guiot, est daté « M A B / 1637 » dans un écu sur le cintre à quatre claveaux de la porte d'entrée; le chanoine Hayot identifiait les initiales, dit-on, comme celles de Michel aux Brebis.

L'entrée dans la propriété se fait par une



porte cochère à linteau bombé et clé sur montants à queues de pierre, percée au milieu du XVIII^e siècle dans le long mur de calcaire qui borde la voirie. Dans la façade principale en briques et pierre bleue, subsistent d'origine outre la porte millésimée, deux fenêtres à linteau droit et croisée au rez-de-chaussée, une fenêtre semblable à l'étage obturée ainsi que des cordons reliant seuils et linteaux des ouvertures. Une frise dentée court sous la bâtière à demi-croupe, couverte d'ardoises en écaille.

A gauche, accolée peu après la construction, en englobant un morceau du mur de clôture, la tourelle carrée et chaînée comme les deux petites baies qui l'éclairent, abrite un escalier à vis, formé de marches moulurées en chêne. Elle est coiffée d'un pavillon bordé d'une corniche de pierre en cavet sur modillons en quart-de-rond.



En 1848, la propriété est divisée en deux, ce qui donne naissance au 3, rue Guiot. C'est à ce moment-là que fut percée la fenêtre à linteau droit au rez-de-chaussée de la façade principale et transformées les ouvertures de la façade donnant vers le jardin. En 1945, les deux habitations sont réunifiées pour être à nouveau séparées en 1961.



Le volume est essentiel dans le paysage, car il est très visible dans l'ensemble urbain et au détour des rues. Il doit être conservé, murs de clôture compris. Des problèmes délicats de restauration se posent tant pour la façade vers le jardin que pour l'intérieur.

Rue Guiot

Comme la rue Riguette, la ruelle, ancienne rue des Bouchers?, est devenue tout à fait secondaire depuis la création de la rue H. Blés en 1869. Elle garde des traces de son importance relative antérieure dans les portes, certaines obturées, qui existent encore dans les façades la plupart en moellons de calcaire et du XVIII^e siècle devenues le revers de la rue principale et qui de ce fait ne portent pas de numéro de police.

1. Liée jadis à la construction d'angle, la maison en moellons calcaires chaulés, remonte au XVIII^e siècle, mais elle a été remaniée et exhaussée d'un demi-niveau en briques au XIX^e siècle. En 1861, une annexe lui est accolée à gauche.

Ces constructions prolongent bien la maison de l'angle; même la serre est un élément correctement inséré.



3. Il s'agit de la partie sud du grand volume décrit 12 rue Genard, daté de 1637, séparé de lui en 1848, puis en 1961, après avoir été à nouveau réuni une quinzaine d'années. Le pignon à rue en moellons calcaires, blanchi dans le bas, est de même type qu'au nord, avec une petite baie et des chaînages d'angle. Dans le

mur à gauche, une porte d'origine en plein cintre sur montants chaînés s'ouvre sur un passage couvert remplaçant peut-être une annexe basse (fig. 83). Le rez-de-chaussée du volume principal a été remodelé lors de la seconde subdivision tandis que la façade vers le jardin l'a été lors de la première.

Les remarques pour le 12 rue Genard sont aussi d'application ici, du moins en ce qui concerne l'extérieur.



5. Il s'agit d'un volume du XVII^e siècle dont toutes les ouvertures en façade sont des XIX^e et XX^e siècles. Est seule plus ancienne de ce côté, la petite baie murée sous le seuil de la fenêtre du 1^{er} étage.

Par contre, à l'arrière donnant sur la cour du 12 rue Genard, le haut rez-de-chaussée en moellons et l'étage de briques séparés par un cordon mouluré en boudin, conservent chacun une baie à croisée sur montants chaînés, obturée. Le pignon à épis est relié par des chaînages, remaniés à gauche.

Bien que fort retouchée, la construction reste un élément significatif surtout vers l'arrière. Il conviendrait d'en assurer le

maintien dans sa complexité actuelle, en réouvrant simplement les baies obturées si l'habitabilité le permet.



Blanchie, elle se relierait correctement aux volumes du 47 rue Richier et au passage, à condition que lors d'une remise en état les rives de la toiture soient modifiées.

3. Dans le second tournant de la route, au-dessus du château et recoupant le mur d'enceinte de la ville, l'ancienne petite ferme en long du milieu du XVIII^e siècle, a été remaniée au XIX^e siècle et incendiée en 1914. La construction originale en moellons sous bâtière à demi-croupes a vu toutes ses ouvertures refaites en briques. Trois oculi dans le pignon gauche éclairent les combles.

Jonction entre les murs du château fort et l'ancien couvent des Sépulcrines en contrebas, le volume constitue un élément intéressant de la composition architecturale du site.



Rue de Meez

Prenant son départ à la rue Fétis et traversée par la rue Richier, la route conduit à travers les campagnes vers les hauteurs de Meez où s'élève une ferme, site romain, ancien fief dépendant du comte de Namur, dont l'origine remonte au moins au XIII^e siècle.



1. L'habitation bâtie en 1911 par Hubert Paquet, rentier à Bouvignes, dans un terrain appartenant déjà à sa famille, se caractérise par les linteaux métalliques des ouvertures, typiques de leur époque.

Plus loin dans la côte, au-delà d'une potale récente à la Vierge, à hauteur de la conciergerie du château des Roches en ruine, une croix commémorative en calcaire est marquée: D.O.M./ICI a péri malheureusement, le 17 février 1817, /M. Antoine LIBERT, /notaire à Florennes, /âgé de 36 ans. R.I.P.

Rue Cardinal Mercier

Ancêtre de la rue Cardinal Mercier, baptisée de ce nom après la guerre 1914-1918, le chemin de la Val créé en 1859, antérieurement simple sentier de desserte, a remplacé le chemin de Meez et Onhayé qui monte à gauche et celui de Rostenne et Sommière à droite, par le voûtement du ruisseau de la Val, le longeant à gauche. Il fut détourné en 1864 de la Porte de la Val après laquelle il aboutit place de la Trompette où se situent les premiers numéros de police de la rue. Elargi en 1953, il le sera une nouvelle fois en 1977.



7. Ce volume remonte comme le 5 dont il est le prolongement, également au XVII^e siècle. Toutes les ouvertures ont été remaniées ou créées au XIX^e siècle lors de la division, sauf la petite baie obturée à linteau droit du rez-de-chaussée. A remarquer aussi les cavaliers en poterie de la toiture en bâtière.

Le volume est bien intégré, mais il est fort mal en point et sans signification particulière, d'où la possibilité d'une rénovation profonde, en assurant un gabarit adapté.

C'est dans cette petite vallée où l'habitat ne s'est vraiment développé qu'à partir de la création de la route que, pense-t-on, se trouvaient les batteries de cuivre qui avant 1554 ont fait la fortune de la ville. Ainsi dans la 1^{re} moitié du XVI^e siècle, on comptait «deux cent cinquante-deux

maîtres-batteurs en cuivre qui entretenaient quatre fois autant de mesnaigiers, ouvriers, journaliers et bourgeois avec leurs femmes et enfants» (HENRI 1888, p. 151). C'est à la place de la Trompette - la dénomination vient-elle d'une enseigne? - que se tenait d'ailleurs le marché des fèvres ou batteurs de cuivre.



1. Le volume en moellons chaulés remonte au 2^e quart du XVIII^e siècle, mais n'a gardé qu'une baie d'origine à l'étage, à linteau droit sur montants à queues de pierre. Au rez-de-chaussée, la fenêtre a été transformée en porte ce siècle, puis reconvertie en fenêtre. La petite ouverture allongée à montants de briques entre des boullins sous la bâtière d'ardoises, est également postérieure.

A droite, l'entrée très large sert d'accès à l'habitation par une courette récemment vitrée et à l'annexe en briques, située en retrait.

L'amalgame des constructions est correctement lié au voisinage; il est notamment bien hiérarchisé par rapport au 3.



3. Sur une base des environs de 1600, la maison blanchie a été remaniée au moins deux fois. La partie gauche du rez-de-chaussée prolongée par un soubassement est en grand appareil de calcaire et conserve la porte d'origine à chanfrein et congés, dont le plein cintre a été recoupé assez récemment par un tympan de briques soutenu par un linteau de béton. A droite, une fenêtre sur montants à queues de pierre à linteau droit et jadis à croisée a été percée au début du XVIII^e siècle dans le mur ici en moellons de calcaire, probablement reconstruction partielle de la bâtisse primitive avec étage en pan de bois.

L'étage actuel en briques est ajouré de deux baies à encadrement de bois, jadis à croisée et seuil refait au XIX^e siècle. Du même temps, la petite ouverture à linteau de bois au-dessus de la porte qui a vu ses jambages et son seuil renouvelés au XX^e siècle. Quant au faite de la bâtière aiguë d'éternit éclairée par une lucarne à penne, il a été amputé au mois d'août 1976. Déjà avant, le pignon en pan de bois avait été remonté en blocs de ciment (fig. 25 et 93-95).

A la façade arrière, l'étage en pan de bois sur le rez-de-chaussée en briques, a conservé des ancres en S et une des deux fenêtres à croisée de bois dont subsistent la traverse et la partie supérieure du meneau. A l'intérieur, subsistent aussi deux montants biseautés d'une cheminée en pierre des environs de 1600.

L'immeuble dans l'axe de la rue Blès est de première importance pour la rencontre avec la ville ancienne. Il vient d'être sérieusement abîmé par les transformations susdites: la suppression du pan de bois du pignon et du faite du grand comble, deux éléments très caractéristiques. Il faut souhaiter un rétablissement de ceux-ci en même temps qu'une restauration prudente de l'ensemble.

5. « Poids d'or ». Lors de la vente en 1929 au tisseur Nestor Fivet, l'acte précisait qu'en cas de reconstruction, un alignement en recul de 1,50 m serait imposé. Celui-ci, réalisé en 1946, date la façade actuelle.

A l'arrière, au-delà d'une courette vitrée, s'élève un volume du XVIII^e siècle, appuyé à la montagne et coiffé d'une haute bâtière entre pignons en calcaire.

Le bâtiment avant est sans intérêt. Par contre, celui de l'arrière est caractéristique.



que, mais coincé dans les dépendances voisines.

7-9. C'est en 1944, après la démolition d'un bâtiment à rue qui formait un angle obtus avec l'annexe à gauche, qu'une boulangerie fut construite à l'arrière par la famille Burton dont le magasin se situe en face. Dans la suite, on agrandit vers l'avant suivant un alignement imposé pour dégager la voirie.

L'endroit devrait être remodelé.



11-13. En 1892, après le contournement par la voirie de la porte de la Val, Norbert Sohy, scieur en long, fait bâtir sur la parcelle du 13, un bâtiment rural, remplacé en 1902 par une maison qui englobe les deux parcelles, édifée par sa veuve et ses enfants. En 1909, démolition partielle de la maison et reconstruction par les mêmes sur la parcelle du 13, dans le but probable d'avoir deux habitations indépendantes l'une de l'autre.

L'ensemble est sans intérêt architectural spécial.



15. Longée par l'escalier montant vers Crèvecœur, la maison en moellons calcaires, briques et pierre bleue a été construite en contrehaut de la route, par Ad. Jh. Laloux en 1904.

A droite, au-delà d'un passage fermé, une annexe contemporaine en moellons abrite un garage et une remise, sous une bâtière de tuiles.

A gauche dans la montée, l'annexe récente en blocs de béton est suivie d'une remise basse en calcaire, sous appentis de tuiles.

La construction n'a pas d'intérêt architectural, sauf le petit volume traditionnel à l'arrière, bien implanté.



17. Accessible par l'escalier du sentier vers Crèvecœur, le chalet en bois a été construit récemment comme seconde résidence. Il est couvert de tôles ondulées.

La construction est hors cadre, mais elle veut se fondre dans la verdure. C'est un type de bâtiment à ne pas multiplier.



19. Le hall d'exposition et le chalet qui lui fait suite, ont été bâtis en 1971 par la famille Van Volsom, en contrehaut de la double série de garages individuels aux mêmes, construits en 1961 et 1967. A droite, le chemin piéton vers Crèvecœur.

A cet emplacement, un cimetière désaffecté dès 1700, a été créé lors de la grande peste de 1636.

L'ensemble hétéroclite constitue au sortir des anciens remparts une désarticulation complète de l'organisation architecturale et une conséquence de l'absence d'un plan d'urbanisme.



23. Les trois garages couverts de tôle ondulée, en léger retrait, sont récents.

Ils n'ont aucun intérêt architectural.



25. Ancien bâtiment rural, le volume en moellons calcaires et briques a été construit en 1904 par J. Pâquet. Il comportait une écurie surmontée d'un fenil et une grange sous une bâtière d'ardoises. Les ouvertures surbaissées sont encadrées de briques. Il a été transformé en 1978 en habitation et des ouvertures nouvelles également à encadrement de briques y ont été percées.

Le volume n'est pas mauvais, mais n'a pas d'intérêt particulier. Il devrait être chaulé pour unifier l'ensemble des maçonneries.



27. La maison fut bâtie en 1913 par Joseph Stassin, menuisier, suite au lotissement d'un jardin qui allait jusqu'à la rue et dans le fond duquel s'élevait déjà l'intéressante petite construction en pan de bois.

Au milieu de constructions sans intérêt, la dépendance attire l'attention.



29. L'importante bâtisse « Institution de charité de Léonie et Marie Jacquet, 1873 » comme le rappelle une pierre au centre de la façade, a été édifiée en 1927 par la Commission d'Assistance publique, sur les plans de l'architecte Thomé, de Jambes. A gauche, une autre plaque évoque le souvenir de la fondation de la « Maison de reposit-St-Nicolas en 1200 » et le nom des donateurs dont les principaux : H. Richier en 1537 et H. Jacquet en 1873, ce dernier lors de la venue des Sœurs de la Charité de Namur dans l'établissement.

L'institution se trouvait précédemment à l'emplacement du 35 rue Richier incendié à la guerre 1914-1918, à la suite d'un échange opéré en 1820 par la famille Amand, d'une maison située à Conneau, à proximité de ses forges. Cette dernière succédait elle-même à un immeuble signalé au XVI^e siècle comme situé « asus

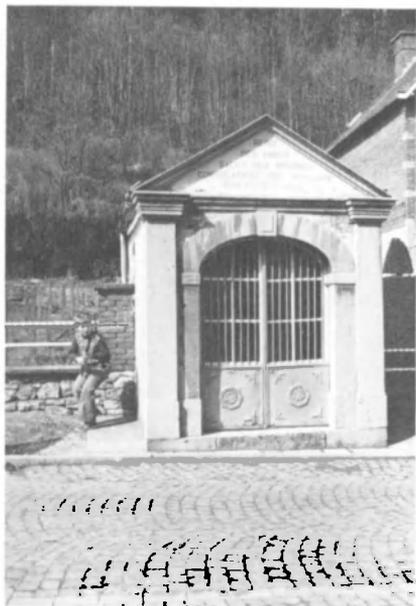


Bouvignes», donc déjà dans la partie sud de la rue Richier, où se trouve le 35. Voir aussi 8 rue du Fourneau.

La bâtisse en style des villas d'entre-deux-guerres de la vallée mosane, ne présente pas d'intérêt architectural.

29 (à g.). Dans le jardin de la Maison de repos St-Nicolas, empiétant sur le trottoir depuis l'élargissement en 1953 de la voirie, la chapelle néo-classique a été édifiée en 1850 par Joséphine Henri-Vernick. Le petit volume rectangulaire à chevet semi-circulaire en briques blanchies, éclairé latéralement par deux oculi, se caractérise par le fronton de la façade porté par deux pilastres, dans lequel sont peints les titres de la Vierge: «Reine des anges, Salut des infirmes, Consolatrice des affligés». La large porte en anse de panier, à impostes et clé saillantes, celle-ci gravée «Voici notre mère», a gardé ses vantaux en tôle d'origine, décorés dans le bas de motifs en fonte. La chapelle était encore en 1953 propriété de la famille Henri-Bouille, quoique le terrain appartienne à la C.A.P.

Le monument où le blanc doit être maintenu, est la seule construction valable sur la gauche, parmi des bâtisses hétéroclites, aux approches du site architectural de la vieille ville; il lui est indispensable.



2. Située à un emplacement bâti de longue date puisqu'une construction y est déjà signalée en 1556-1559 comme propriété de Colin de Waseige, la maison fut élevée en 1869 par le cabaretier Florimont Huart. Elle se caractérise par le fronton triangulaire qui axe la façade et par un décor de briques saillantes en forme de pendentifs sous les baies de l'étage et la corniche. Un premier agrandissement est réalisé à droite en 1894 pour abriter un fournil, par Joseph Huart, conducteur des Ponts et Chaussées au Chili. En 1952, lors d'un second agrandissement effectué par la famille Burton-Huart, une partie du premier, en saillie sur la voirie, est démolie et la façade remontée dans l'alignement de la nouvelle annexe.

A gauche de l'immeuble, une annexe, plus importante avant l'élargissement de la rue, porte le n° 27b rue Richier.

Bien que non traditionnel, le bâtiment s'intègre parfaitement, faisant contrepoint par son horizontale blanche à celle très sombre de l'église qui le domine. Le dernier ajout est à regretter, car il empiète trop sur la muraille précédant la tour Sainte-Barbe et la Porte de la Val.



4. La maison en moellons calcaires bâtie en 1902 par François Paquet, jardinier, contre le promontoire du château fort et en contrehaut de l'ancien chemin de Meez, ne comprenait que les deux travées gauches. En 1904 déjà, une annexe basse est ajoutée à droite par l'ouvrier-fileur E. Gobert, qui avait acheté l'habitation peu après sa construction. En 1966, les propriétaires actuels surélevèrent et approfondirent l'annexe en briques et blocs de béton.



Le volume est correct et bien inséré dans le cadre de verdure.

6. En contrehaut de la rue, à l'entrée de l'ancien chemin de Meez, la maison construite en moellons calcaires au XIX^e siècle dans un jardin qui s'étend actuellement à droite en terrasses épaulées par un mur, a été agrandie en 1959 de deux travées à gauche en blocs de ciment après la démolition d'une annexe. L'ensemble a été alors unifié par un cimentage et une toiture mansardée commune. Des dépendances basses ont été ajoutées à droite. A la même époque, le petit volume d'angle également en moellons calcaires qui datait de 1822 et qui avait été totalement reconstruit en 1859 lors de la création de la route a été raccourci à droite (fig. 51). Un garage creusé dans la première terrasse, fut incorporé au mur de soutènement.

Malgré son amputation, le petit volume reste excellemment implanté, mais il est abîmé vers l'arrière par un garage récent alors que celui qui est enfoui sous le jardin est une solution heureuse. Le cimentage rose donne de la fraîcheur à la maison qui se détache dans la verdure.



10-14. La série a été réalisée en trois étapes. En 1897, Augustin Dero, contremaître dans une fabrique de Bouvignes construit une première maison à double corps qu'il agrandit déjà en 1905 d'une travée pour former une seconde habitation. En 1907, le même ajoute à droite une troisième habitation en double corps.

Un ensemble sans intérêt architectural spécial, mais où il faut remarquer le fronton triangulaire, astuce intelligente pour assurer la jonction des toitures.



Principale artère transversale avant la création de la rue Blés, la rue aboutissait jadis à la Meuse à travers la Porte du Quai dont un souvenir subsiste dans la pierre armoriée insérée dans le mur de soutènement sous le 29 rue Richier (fig. 88 et 4). Cette porte dont la rue prit quelquefois le nom et dont les derniers vestiges disparurent en 1853, servit aussi de prison. Au XVI^e siècle, certains textes parlent de la rue, en l'appelant aussi « rue des Fossés », car menant au « Key ou fossé a son Bouvigne » (BORGNET II, p. 287).

A noter que le côté pair est constitué en majeure partie d'annexes des maisons de la place du Bailliage, reliées par des murs en calcaire blanchi.

1. Proche et parallèle à la Meuse sur laquelle elle s'ouvrait avant la construction du chemin de fer, la maison néo-classique remonte à 1853, date à laquelle la démolition de la Porte du Quai, ancienne prison, amène un remaniement de l'aboutissement de la rue vers le fleuve (fig. 16). Elle fut bâtie par Eugène Storder en même temps que le petit bâtiment à droite qui servait de forgette. L'annexe perpendiculaire et l'ouverture au rez-de-chaussée dans le pignon sont du XX^e siècle.

Le volume malheureusement aveugle à l'ouest, est un élément intéressant qui mériterait d'être conservé en cas de transformation profonde de la rue Fétis.



3. La maison néo-classique a été construite dans un jardin en 1837 par le menuisier Jean-Baptiste Pétigny. A l'arrière, rue Riquette, une dépendance, petit volume bas peint en blanc.

La maison constitue au-delà de l'immeuble d'angle trop volumineux une bonne liaison avec la suite des immeubles de la rue.



5. Difficile à dater vu l'épais crépi rouge qui couvre la façade, la maison est éclairée par des fenêtres du XIX^e siècle, qui ont conservé leur châssis d'origine au rez-de-chaussée. Le pignon gauche en moellons se termine par une pointe en pan de bois enduit.



A l'arrière, rue Riquette, est un appentis peint en blanc, appuyé contre le volume voisin, à droite.

Le bâtiment est probablement plus intéressant qu'il ne paraît et le pan de bois restauré pourrait apporter une note de pittoresque très visible, en descendant la rue. La dépendance doit rester peinte.

7-9. Il s'agit de la partie droite d'un important volume qui comprenait à l'origine également le 11 de cette rue et le 4 rue Riquette, qui jusqu'au milieu du XIX^e siècle abritait l'auberge « A la Croix de Bourgogne », tenue depuis très longtemps par la famille Patigny (fig. 110). En 1847, une première division se fit entre Nicolas Piette qui prit le 7 et Joseph-Alexis Patigny le reste, cette partie elle-même redivisée en 1875 entre le même Patigny qui garda le 11 et Auguste Lonnoy, le 9 subdivisé à son tour en 1890 entre ses héritiers.

La façade traditionnelle qui nous concerne, du milieu du XVIII^e siècle, était éclairée aux deux niveaux par quatre travées d'ouvertures sur montants à queues de pierre, intactes à l'étage, reliées au niveau des seuils et linteaux droits par un cordon de pierre. Au rez-de-chaussée du 7, remanié au début de ce siècle, subsiste la trace de la porte primitive et la fenêtre remploie à droite un jambage de l'ouverture précédente. Au 9, lors de la séparation d'avec le 4 de la rue Riquette, une porte a été percée entre les deux fenêtres du XVIII^e siècle et la façade arrière a été refaite en même temps en pierres de taille de remploi et moellons réglés. Quant à la façade arrière du 7, c'est le morceau le plus ancien du bâtiment, avec son soubassement en pierres de taille terminé en doucine et le reste d'un cordon larmier mouluré également en doucine de la fin du XVI^e siècle (fig. 78).

Un des très importants volumes de la ville, maintenu depuis quatre siècles à travers de profonds remaniements. Il importe de lui conserver son caractère complexe, mais de l'unifier par un traitement cohérent des toitures. Les petites annexes construites perpendiculairement dans la courrette qui le précède, sont bien implantées.



11-13. Dans la maison chaulée construite à rue en moellons et briques en 1934, s'ouvre à gauche une porte livrant accès à un couloir et à une courette sur laquelle donne la façade arrière d'une maison de la rue Rigquette, liée jusqu'en 1875 au grand volume des 7 et 9 de la rue de Meuse. Au rez-de-chaussée en moellons calcaires, les ouvertures sont transformées, mais y subsiste le reste d'un jambage chaîné probablement du XVII^e siècle. A l'étage en pan de bois avec remplissage de briques, une fenêtre a été percée postérieurement. Quant à la façade de la rue Rigquette, elle a été entièrement remontée en matériaux de remploi, au XIX^e siècle.

Il est dommage que la maison à rue vienne d'être remise en état à l'intérieur



alors qu'on aurait pu envisager sa suppression pour dégager la partie arrière qui termine le long volume abritant plusieurs habitations, les cours pouvant rue de Meuse, recevoir des annexes basses.

15. En 1833, sur cette parcelle s'élevait une maison qui était la propriété de Jean-Pierre Patigny, aubergiste de « La Croix de Bourgogne », à côté. La façade actuelle de l'habitation date de notre siècle, mais peut-être s'est-elle plaquée contre les restes de la construction antérieure.

La maison inacceptable actuellement pour la composition de la façade et son décor, pourrait être améliorée par un traitement complètement nouveau. Il est souhaitable que le débordement de la toiture soit un jour supprimé.



19. La maison est caractérisée par sa porte formée de quatre claveaux cintrés retombant sur montants chaînés, s'ouvrant entre deux fenêtres jadis à croisée. On peut la dater du XVII^e siècle, mais l'étage probablement à l'origine entièrement en pan de bois, a été partiellement renouvelé au XIX^e siècle, peut-être par le boucher Louis Bouille qui en était propriétaire en 1833. Le pignon droit et la façade arrière sont toujours en pan de bois, mais cimenté.



17. La maison remonte à la 1^{re} moitié du XVIII^e siècle, mais a été remaniée. Au rez-de-chaussée, s'ouvre une porte à traverse de bois et imposte fermée par des petits-bois au nu du mur, dont le linteau rejoint celui de la fenêtre à gauche. A droite, au-delà d'une porte plus basse et obturée sur montants à queues de pierre, la fenêtre porte la trace d'une croisée de pierre. L'étage en briques a été totalement transformé à la fin du XIX^e siècle.

L'excellente bâtisse, bien typique par l'imposte de la porte, se relie très bien aux maisons qui suivent.



Dans l'annexe qui donne rue Rigquette, une fenêtre à linteau droit sur montants à queues de pierre, a été remployée.

Il s'agit d'une des plus belles maisons de la rue.

21. Relativement peu visible de la rue de Meuse, car elle est précédée d'un jardin en contrehaut fermé par un muret avec une porte ancienne sur montants chaînés, la maison date du XVIII^e siècle, mais la façade principale a été remaniée, rehaussée, puis cimentée. La façade arrière, donnant sur la rue Rigquette, est restée plus intéressante. Sur le rez-de-chaussée en moellons, l'étage en briques a gardé des éléments du pan de bois primitif.

Il serait souhaitable de corriger l'exhaussement de la toiture à l'avant et peut-être de rétablir à l'arrière un pan de bois. La potence électrique devrait évidemment disparaître.



23. La maison est formée de deux parties nettement distinctes : une travée en briques à droite et deux travées en moellons à gauche. Celles-ci sont indissociables des deux autres qui les prolongent



dans la même direction et qui se rattachent depuis 1868 au 34 de la rue Richier. Le rez-de-chaussée de cet ensemble remonte à la 1^{re} moitié du XVIII^e siècle, mais toutes les ouvertures, parmi lesquelles une fenêtre jadis à croisée, ont été remaniées dans la 1^{re} moitié du XIX^e siècle. A ce moment, l'étage fut reconstruit en employant des pierres anciennes pour les linteaux et les seuils des baies. En 1882, les héritiers d'un ouvrier potier, Armand Lecat, vendent les deux travées qui nous retiennent ici à Joseph Resteigne, cultivateur. Celui-ci fait construire alors une travée supplémentaire, plus basse, dans le jardin.

Les volumes se lient correctement, mais le blanc des murs gagnerait à s'étendre sur l'arrière du 34 de la rue Richier. La potence électrique est à enlever.

2. Voir 68 rue Fétis

4. Construite en 1912 dans le jardin du 3 place du Bailliage par la famille Bouille, la maison ne nie pas son époque : ouvertures surbaissées à encadrement de briques saillant comme le seuil en pierre, corniche débordante et toiture mansardée.

La construction sans intérêt et hors cadre étouffe l'arrière de la maison dont elle a supprimé le jardin.



6. Implanté perpendiculairement, le volume en moellons calcaires remonte au 2^e quart du XVIII^e siècle. De cette époque, datent les deux grandes baies à linteau droit sur montants à queues de pierre de la façade latérale, obturées probablement

lors de la séparation en 1837, d'avec le 19 de la place du Bailliage. C'est sans doute la même année que furent créées les ouvertures de la façade à rue et qu'un cimentage y fut posé pour camoufler les transformations. La division fut opérée par François Fontaine, tailleur d'habit, qui conserva la maison de la place du Bailliage dont la cour fut couverte postérieurement par une annexe en appentis visible à droite et vendit la partie qui nous concerne, au cordonnier Henri Fontaine.

Le cimentage de la façade devrait être enlevé, quitte à blanchir pour cacher les reprises éventuelles. Un accord devrait être pris entre propriétaires pour permettre la réouverture de l'une ou l'autre baie latérale.



8. En 1833, le bâtiment appartient de même que la cour arrière, au maréchal-ferrant Jacques Bouille, déjà propriétaire d'une maison, rue des Potiers. Il a peut-être fait construire celle-ci qui peut dater de l'époque, avec ses deux ouvertures du rez-de-chaussée à linteau droit et seuil saillant pour la fenêtre. La baie de l'étage à montants en briques est postérieure, de même que celle du pignon en pierres de taille et moellons de remploi.

Il s'agit d'un très bon petit volume.



Rue des Potiers

D'appellation relativement récente et liée à la présence au XIX^e siècle de la poterie Delens dont les installations s'étendaient de part et d'autre de la voirie, la rue portait précédemment le nom de « rue du Curé ». Cela nous fait supposer qu'avant l'achat par la commune du 54 rue Richier pour y faire notamment un presbytère, le curé y habitait et cela ne pouvait être que dans le bas puisque les bâtiments acquis en 1793 étaient « plus voisins de l'église paroissiale que ceux de l'ancienne maison pastorale » (BORGNET II, p. 252). Il se pourrait que ce soit la rue qui est désignée comme « Chienrue » dans le testament de Colart de Robionoit en 1420.

1. Actuellement presbytère, la maison de l'institutrice a été construite en 1912 avec le complexe scolaire, en style d'inspiration gothique, à l'emplacement même de l'ancienne école. La bâtisse en moellons calcaires est marquée d'une avancée axiale où s'ouvre la porte à traverse entre deux travées en retrait de hautes fenêtres

à meneau. La grille de la cour qui la devance, est prolongée à gauche par le mur de soutènement de la cour des filles à laquelle un escalier donne accès. Au-delà, le pignon des classes, marqué « Filles » sur la cheminée.

Voir 10 place du Bailliage.



3. Située au fond de la propriété du 12 place du Bailliage, vendue en 1855 par Catherine Milinque à Amand Delens, la petite construction du XVIII^e siècle en briques chaulées sous appentis d'éternit a alors probablement été transformée en four pour la poterie située en face. Dans le pignon à rue, les ouvertures à linteau droit et seuil saillant reliés par des montants en briques datent du XIX^e siècle. La face latérale est ajourée d'une porte et d'une fenêtre à encadrement de bois. Dans le pignon arrière en pan de bois, le pisé a été remplacé par de la brique peut-être au moment du changement de fonction. A droite, les ruines d'un bâtiment construit en 1904 en remplacement d'un autre plus important dont subsiste une trace dans la porte bouchée au centre du long mur en calcaire qui ferme la propriété.



C'est une bonne conclusion à une suite de petits volumes caractéristiques de Bouvignes. Le mur et son couvre-mur sont intéressants comme prolongement. Les ruines du bâtiment secondaire devraient disparaître ainsi que le linteau factice actuel pour aménager une entrée correcte au jardin.



5. La bâtisse construite au XVII^e siècle, probablement comme annexe au 7 avec lequel en 1831 elle est dite former une maison, propriété du maréchal-ferrant Jacques Bouille, est transformée en habitation indépendante en 1847 par le nouveau propriétaire, Louis-Edouard Jacquet. De l'origine subsiste la porte sur



montants à queues de pierre, chanfrein et congés, jumelée à celle du 7 et surhaussée lors de la division qui entraîna aussi le percement des autres ouvertures constituées partiellement de matériaux de remplissage. A l'arrière, au-delà d'une façade en arrondi presque aveugle et d'une courrette couverte, s'élève une dépendance également en moellons et sous appentis.

Même remaniée, la construction est à conserver comme partie d'un ensemble caractéristique de Bouvignes. La peinture est indispensable.

7. Formée de deux parties, celle de droite liée jusqu'en 1847 au 5, celle de gauche au 9, la maison remonte au XVII^e siècle comme le montre la porte à chanfrein et congés, jumelée à celle du 5 et également remontée, au-dessus de laquelle subsiste une niche obturée sous arc en moellons appareillés. A gauche, surmontant la fenêtre percée au XX^e siècle, se voit le linteau d'une fenêtre d'origine à croisée, la partie droite déchargée par une arquette. L'ouverture récente de l'étage conserve un vestige ancien chanfreiné. Plus haut, à gauche, une baie obturée du XVIII^e siècle, à linteau bombé et clé. A l'arrière, la maison a été agrandie au XX^e siècle.

Unifiée par la peinture, la maison garde un intérêt comme élément d'un ensemble typique de la ville.



9. Comme les deux précédentes et jadis liée à la partie gauche du 7, la maison remonte probablement au XVII^e siècle. Au rez-de-chaussée, le seul élément original est le jambage droit en pierre de taille de la fenêtre transformée comme la porte au

XX^e siècle. A l'étage, la fenêtre primitive à linteau droit a vu sa croisée de pierre remplacée par un meneau de briques à l'époque de l'exhaussement également en briques avec frise, du volume qui comprenait alors l'annexe à gauche, aujourd'hui reliée au 46, rue Richier. Cette annexe s'ouvre par une porte de remplissage dont le montant gauche à chanfrein remonte peut-être à la 2^e moitié du XVI^e siècle.

La maison est à maintenir comme élément de l'ensemble que forme ce côté de la rue. La partie gauche devrait être blanchie.



4-6. Intégré jusqu'à la fin du XIX^e siècle dans la propriété Delens qui englobait le dessus de l'îlot sauf les 52 et 54 rue Richier, le bâtiment perpendiculaire des environs de 1600 a été raccourci en 1893 au profit de la voirie et doté d'une nouvelle façade à rue.

La face latérale gauche a conservé sur un rez-de-chaussée en moellons calcaires partiellement caché par des annexes postérieures, un étage en pan de bois : cinq travées en léger encorbellement sur abouts de poutre portés sur des consoles en pierre, raidis aux allèges par deux rangs superposés de croix de saint André, jadis ouvertes sauf à la dernière travée gauche meublée de mêmes croix, de baies à double croisée. Au troisième niveau aveugle et aussi en encorbellement, deux croix de saint André à chaque travée, séparées par un montant (fig. 82).

Quant à la face latérale droite, elle a été en partie reconstruite en 1889 en réutilisant des matériaux anciens, lors de la conversion du volume qualifié alors de bâtiment

rural, en deux habitations, celle à rue appartenant à E. Thirion, tailleur d'habits, l'autre à S. Thirion, cordonnier. En 1894, s'opère un nouveau changement d'affectation : le 4 vendu à J. Marlier, ouvrier-brasseur, redevient bâtiment rural, tandis que le 6 est acquis comme habitation par Jh. Disy.

C'est un remarquable témoin devenu unique à Bouvignes, à restaurer avec le plus grand soin et à valoriser dans un aménagement général du coin.



8. L'habitation constitue un allongement réalisé en 1893 par l'industriel Antoine Lamarche, en partie en matériaux de remploi. La parcelle sera subdivisée et agrandie en 1898 pour former le 5 rue des Béguines.



10. Construite vers 1905 par le tisserand Jh. Disy qui avait acheté le 6 en 1894, à l'emplacement de la poterie Delens démolie partiellement en 1885 et totalement en 1891, la maison est entièrement en briques sauf le soubassement couvert d'une imitation de céramique en ciment. Les trois travées de deux niveaux sont couvertes d'une toiture mansardée et ajourée de deux lucarnes à fronton triangulaire décoré.

La bâtisse sans intérêt architectural étouffe le 4-6. Elle gagnerait déjà à être chaulée.



12. De style traditionnel, cet important volume perpétuel, haut et étroit, en briques et pierre bleue chaulées, a été édifié avant 1738 sur une base plus ancienne en moellons calcaires. A rue, il est encadré d'un long mur calcaire où une porte du XIX^e siècle donne accès à un passage couvert de voussettes et à un escalier conduisant au niveau du premier étage où s'ouvre la porte d'entrée principale. Celle-ci à linteau droit, chanfrein en quart-de-rond et boiserie ancienne est recoupée par une baie d'imposte à petits-bois. A droite, une fenêtre de même type. Quant à l'inscription « Les Potiers/ 1639 », elle est récente et sans relation avec le bâtiment actuel. Accessible à droite par l'escalier et au-dessus du passage, une petite annexe fermée à rue par une surélévation du mur de clôture, présente un pan de bois vers la cour.

Quant à la façade opposée du volume principal, elle est marquée au rez-de-chaussée par le reste d'un cordon biseauté de la construction antérieure tandis que les ouvertures à encadrement de briques datent du XIX^e siècle. Aux étages, cinq travées de grandes fenêtres sur montants à queues de pierre et clé pour les trois travées centrales, celle du milieu aveugle depuis l'origine, reliées par des cordons au niveau des seuils et linteaux droits. Une corniche de pierre en doucine souligne le Mansard ajouré par quatre lucarnes à croupe terminée par un épi à terminaison sphérique.

Dans le pignon à rue, la porte cintrée à queues de pierre, clé et imposte saillantes, a été transformée en fenêtre et la baie à gauche à encadrement de briques a été percée au XIX^e siècle.

L'intérieur conserve un escalier en chêne d'origine, surmonté d'un plafond avec stucs, moulures et un blason non identifié. Dans les chambres, deux cheminées de style Louis XIV.

Le volume a fait partie jusqu'en 1837 de la propriété Delens qui englobait le 50 rue Richier et les 4-6 de la rue. Les Delens, potiers de père en fils au XIX^e siècle et venant de Ferrière-la-Petite, près de Maubeuge en France, où existait une faïencerie, avaient leur atelier à l'emplacement du 10. En 1837 à la mort d'Amand Delens, sa veuve conserve le 50 rue Richier et laisse à son fils Jean-Baptiste, le reste de la propriété familiale. C'est d'alors que datent les transformations. La poterie disparaîtra à la fin du siècle. La maison sera divisée au début du XX^e siècle pendant quelques années en deux habitations. En 1923, elle est réunifiée et vendue aux Sœurs de la Charité de Namur qui l'occuperont avant d'aller s'installer 29 rue Card. Mercier.

Un des bâtiments très importants de l'ensemble bordant la rue Richier entre les rues des Potiers et des Béguines. Il serait souhaitable de dégager l'espace entre lui et l'arrière des 50 et 52 rue Richier. De même, il faudrait établir une liaison correcte à l'intérieur entre le rez-de-chaussée et les étages ainsi qu'une meilleure communication avec le jardin.



Rue Henri Richier

Baptisée en 1912 du nom d'un des principaux bienfaiteurs de la ville, qui résidait au XVI^e siècle dans l'élargissement que forme la place de la Trompette, alors le marché aux Fèvres, l'ancienne rue d'En-Haut caractérisée par sa longueur, constituait du moins dans sa partie sud, avant la création de la rue Fétis, l'axe de traversée de Bouvignes et était d'ailleurs au XV^e siècle, qualifiée de « chauchie ». Son tronçon le plus ancien reliant la Trompette à Bouillet, était appelé et ce encore en 1793, « rue de l'Etuve » rappelant la présence de cette installation dans le coin. De l'autre côté, la chauchie conduisait par la rue Mathieu le Chevalier, un habitant de la rue au XIV^e siècle, à la porte du même nom, puis au-delà d'un pont en bois, à la place du Pas de Cheval, où elle rejoignait la rue de la Fontaine ou du Moulineal. Son importance commerciale était grande, elle reliait d'ailleurs le Marché et le marché des Fèvres.

3. La maison a été construite dans un jardin en 1914, par le journalier E. Chenu. En 1934, elle est agrandie vers l'arrière par le brasseur Toussaint Wéry.

Malheureusement isolée, elle serait plus avenante si elle était blanchie. Elle devrait être encadrée de murs, celui de gauche étant légèrement reculé au bénéfice de la circulation. Le talus à droite n'est pas une solution.



7. En moellons chaulés, l'habitation du milieu du XVIII^e siècle, est classique par sa porte jadis à traverse sur montants à trois queues de pierre, dont le linteau bombé est frappé sur la clé d'une sorte de

cœur où figure peut-être une date sous la peinture. Au-dessus, une baie de même type, tandis que les deux fenêtres à droite ont un linteau droit comme celle du pignon de ce côté, continué par un mur ancien. La travée gauche en léger retrait est un agrandissement en briques de la fin du XIX^e siècle. La maison appartient en 1831 au brasseur François Monty, mais passe peu après à l'avocat Louis Verbois, propriétaire du 10-14 en face.

La construction est bien implantée et la présentation du pignon en venant de la rue du Fourneau est bonne. Elle termine une heureuse perspective que domine Crèvecœur, à partir de la rue Barbier. La dépendance basse à gauche, acceptable, devrait disparaître pour dégager les vestiges des remparts.



9-11. Accostée à gauche d'un mur au-trefois couvert d'un appentis, la maison remonte au milieu du XVIII^e siècle, mais presque toutes les ouvertures ont été transformées. La porte a gardé à droite un montant ancien et les deux fenêtres à linteau bombé de l'étage sont primitives. La construction a été exhaussée au XIX^e siècle et de nouvelles fenêtres percées. Dans le prolongement à droite, le mur aveugle de 2,40 m d'épaisseur est en grand appareil de calcaire sur les 3/5 de sa hauteur. Au-delà, la dépendance transformée récemment en logement, se termine par un mur en moyen appareil de calcaire avec angle coupé à congé. Les deux murs appareillés sont des vestiges de la Porte Chevalier qui barrait la route et s'accrochait en face à la tour Jean Gosuyn, maieur en 1420, partiellement située jadis dans le terrain du 18. Ils constituent des restes de la fortification médiévale, établie à l'aplomb du rocher de Crèvecœur jusqu'à la Meuse (fig. 15).

À gauche, le 11 dont l'intérêt architectural est devenu minime, est unifié par la peinture. Le 9 est sans intérêt. Le problème est ici celui de la mise en valeur des deux fragments de la fortification. On ne doit probablement pas les isoler complètement de l'habitat, mais il faudrait trouver quelque astuce architecturale pour faire percevoir leur présence. On imaginerait aussi qu'à la suite de fouilles, le tracé des murs anciens ou de la Porte soit inscrit dans le pavement de la voirie.



13. La maison est constituée de deux parties. A gauche, sur un soubassement partiellement en grand appareil de calcaire où affleure le rocher, une travée très remaniée et surélevée d'un étage en 1865, subsiste d'une construction démolie à ce moment-là. La partie droite date de 1902. Elle fut bâtie par Alexandre Chenu, ouvrier-brasseur à Bouvignes, en laissant un passage latéral. Au-delà de celui-ci, la remise appuyée au rocher, remonte au milieu du XVIII^e siècle comme le montrent deux ouvertures obturées à queues de pierre.

La partie gauche s'intègre bien dans la suite des maisons; celle de droite que la potence d'électricité n'enjolive pas, est sans valeur architecturale; le chaulage cependant la fait passer dans l'ensemble.



Les appendices accrochés le long de l'escalier vers les terrasses sont plus gênants, mais posent le problème des dépendances indispensables à l'habitat. L'ouverture vers le rocher est un élément de réel intérêt et l'appentis à droite lui est parfaitement proportionné; en venant de la place de la Trompette, on prend conscience à cet endroit, de la présence dominante de Crèvecœur.

15. Cette maison du XVIII^e siècle a subi plusieurs transformations. Le linteau de la porte a été remonté, la baie de l'étage à linteau bombé en briques et clé en pierre pose sur des montants de remploi à queues de pierre, la façade a été exhaussée et la toiture transformée au XIX^e siècle.

Le chaulage l'unifie et la fait passer dans le front cohérent sous Crèvecœur.



17. De style traditionnel, la maison qui remonte à la 1^{re} moitié du XVIII^e siècle, possédait à l'étage deux croisées de pierre, disparues lors du remaniement des baies. Invisible à l'arrière, le pignon à droite, débordant à l'arrière, évoque le mouvement des pignons baroques.

C'est un bon élément de l'ensemble bâti sous Crèvecœur.



19. Bien insérée au cours de la 1^{re} moitié du XIX^e siècle dans l'ensemble sous Crèvecœur, peut-être par Jean Pirson, ouvrier lamineur, qui en était propriétaire en 1831, la maison néo-classique est caractérisée par les ouvertures à linteau droit et seuil saillant continu ainsi que par le demi-étage.



La construction gagnerait à être blanchie comme le demande son style.

21. Les nombreux remaniements opérés dans cette maison traditionnelle de la 1^{re} moitié du XVIII^e siècle n'en n'ont pas altéré la cohérence et la bonne insertion dans le front des constructions. La porte primitive à linteau droit sur montants chaînés a été transformée en fenêtre et remplacée au XIX^e siècle par la porte actuelle, les autres fenêtres ont perdu leur croisée de pierre et les petites baies sous la toiture d'éternit sont formées d'éléments chaînés de remploi.

Malheureusement, l'arrière est bloqué par les annexes du 23.



23. C'est de la fin du XVII^e siècle que la maison peut être datée. Elle se signale par une porte qui bien qu'exhaussée a conservé un encadrement fortement mouluré et par trois frontons triangulaires de remploi de la fin de l'époque gothique dont les éléments en saillie : blason et moulures des versants, ont été entièrement ravalés. La pierre de même forme, mais plus importante à droite, remplace depuis 1976 l'ancienne vendue au début du siècle et en reprend, dit-on, les meubles : trois croix de saint André. Les fenêtres du rez-de-chaussée ont été remaniées. Celles de l'étage, chaînées, s'inscrivent entre deux cordons horizontaux. A droite, une petite baie postérieure à encadrement de bois. La toiture mansardée s'est substituée après la guerre 1914-1918 à la toiture primitive à deux versants (fig. 56).

La maison est restée intéressante malgré la dégradation des éléments historiques; elle est un chaînon de la suite bâtie contre le rocher de Crèvecoeur.



25. Une fenêtre à linteau droit sur montants à queues de pierre dans la façade arrière permet de situer la maison dans le 2^e quart du XVIII^e siècle. Dans la façade avant, les ouvertures du rez-de-chaussée datent d'après la guerre 1914-1918 et les fenêtres de l'étage sont peut-être d'origine, mais le cimentage ne permet pas d'en décider. La toiture mansardée que borde une frise ancienne a été réalisée en même temps que le remaniement du rez-de-chaussée (fig. 56).

Il s'agit d'un élément à conserver blanc.



27. « Café de la Trompette », antérieurement « du Jeu de balle ». Le volume remonte à la fin du XVII^e siècle comme l'attestent dans la façade latérale, la fenêtre chaînée à chanfrein et jadis à croisée sous arc de décharge en moellons ainsi que la petite baie obturée à droite, également chaînée et déchargée.

La façade principale est fortement remaniée. Le rez-de-chaussée a été repris en sous-œuvre à la fin du XIX^e siècle pour modifier les ouvertures à des fins commerciales. Quant à l'étage, il est actuellement éclairé par des baies transformées dans la 2^e moitié du XVIII^e siècle : linteaux bombés en briques amortis sur des de pierre, montants chanfreinés et clés en pierre, celle de gauche marquée d'un écu paraissant gravé de deux hampes en sautoir portant une sorte de drapelet triangulaire, recoupé par un meuble horizontal. Une lame funéraire en cuivre de Barbe Warnent, épouse de Nicolas Pocas, décédée en 1656 porte un écu assez semblable. Antérieurement, les Gobin et Le Maistre ont fait usage de pareils meubles posés en sautoir. La toiture mansardée remplace une toiture à deux versants depuis la construction du 27 a, de même que la transformation en terrasse de la toiture également à deux versants de l'annexe ancienne à gauche (fig. 56).

Si le volume doit garder sa couleur blanche, il doit être débarrassé de la potence d'électricité. Pour assurer au logement refermé aujourd'hui sur lui-même une meilleure habitabilité, il faudrait le réouvrir à l'arrière en supprimant le talus et en créant une terrasse.



27a. Précédé d'une courette en partie occupée par des dépendances, le volume constitue un agrandissement reconstruit

peu après la première guerre, par la famille Huart, du 27 dont il reprend la forme des baies de la façade, ici différente par l'emploi de la brique, les seuils saillants et la frise en pendentifs sous la toiture mansardée. L'annexe à gauche, contre le 1 rue Cardinal Mercier, date de 1958.

Le volume qui gagnerait à être dégagé des annexes, ne s'intègre pas mal à l'ensemble des maisons de la place de la Trompette.

27b. Voir 2 rue Cardinal Mercier.



29. «Maison du Marguillier». Le petit volume presque carré construit dans la montée vers l'église, contre le promontoire de l'ancien château fort, remonte aux environs de 1700. Dans le pignon chaîné, s'ouvre une porte dont la traverse est insérée dans les montants à queues de pierre. La fenêtre à droite est du XIX^e siècle. Une petite baie à encadrement de bois dessert le comble surmonté d'un clocheton en charpenterie. Dans la façade latérale droite, une fenêtre à traverse et une autre à meneau ont été obturées au rez-de-chaussée tandis que l'étage est resté ajouré d'une baie chaînée à croisée et petits-bois, accostée à gauche d'une petite rectangulaire. La façade opposée a été percée au milieu du XVIII^e siècle d'une porte à linteau courbe, mais la baie à croisée de l'étage est originale. A l'intérieur, l'escalier retient l'attention au second niveau, par ses marches primitives à découpe chantournée.

L'école située depuis le début du XVII^e siècle «au pied des degrés de l'église» est entièrement reconstruite en



1708. Il est très probable qu'il s'agit de cette maison d'où la présence du clocheton pour appeler en classe. Elle était en même temps l'habitation du marguillier parce que celui-ci était instituteur. Au XIX^e, l'école déménagea dans une maison de la place du Bailliage.

La construction est essentielle dans le site architectural. Elle est protégée par le classement. Il faut l'entretenir en lui conservant toutes ses caractéristiques actuelles, notamment la toiture d'ardoises violettes de petit format, le coyau et la faîtière en poterie. Il serait souhaitable de dégager les abords dans la montée, immédiatement au-delà du bâtiment.

Dans la rampe de l'église, à droite avant la maison, un petit monument funéraire a été inséré. Il représente sous une arcade décorée, Jean Mison, fils de Hubert, décédé en 1620 à l'âge de 16 ans, en pourpoint, fraise et haut de chausse, à genoux devant un ostensor d'allure déjà baroque. Derrière lui, son patron, saint Jean l'Évangéliste, en habits du temps.

29 (après). Dans le mur de soutènement du 29, une pierre porte le blason martelé de Philippe le Beau, couronné, entouré du collier de la Toison d'Or et des tenants : deux lions (fig. 4). Le tout est souligné d'une banderolle avec l'inscription : PHIL. PAR. LA. GRACE. DE. DIEU. / ROY. DE. CASTILLE. DE. LEON. ET. DE. GRENADE. / ARCHIDUC. D'AUTRICHE. PRINCE. D'ARAGON. DUC. DE. / BOURGOGNE. CONTE DE FLANDRE. ET. DE. NAMUR. Au-dessus, une accolade datée de 1505 était reliée par deux colonnettes dont les bases subsistent, à une autre pierre plus petite. Celle-ci porte également un blason martelé, peut-être Namur, et le collier de la Toison d'Or, accosté de part et d'autre d'une croix de Bourgogne. La pierre taillée par Colin de St-Jacques,

autrefois peinte et doré par Lambert Gillet, de Namur, surmontait la Porte du Quai, fermant jadis l'aboutissement de la rue de Meuse, vers le fleuve (fig. 88).

31-33. L'ensemble est composé de deux parties. La plus ancienne, le 33, est difficilement datable vu les nombreux remaniements et remplois dont il a été l'objet. Le rez-de-chaussée remontant peut-être au début du XVI^e siècle, garde des éléments d'une fenêtre en liaison avec un petit appareil de moellons bien réglés; la large baie moderne a remplacé fenêtre et porte primitives. L'étage dont le pignon montre un exhaussement du XX^e siècle, est éclairé par des ouvertures à linteau en béton, contemporaines. Quant au 31, il fut bâti dans le jardin de la maison en 1833. Son étage fut également exhaussé, mais avant celui du 33, et doté de baies à linteau courbe en briques. Les châssis, les seuils saillants en pierre, les appuis de fenêtres en métal et surtout le soubassement cimenté imitant un appareil en mosaïque ainsi que le chaulage unifient le tout.

L'ensemble est fort hétérogène, mais il est uniformisé par le couleur blanche et de ce fait, il passe dans l'ensemble. Le soubassement est regrettable.



35. Rachetée en 1923 comme ruines après avoir été incendiée par fait de guerre en 1914, par le négociant Louis Stassin, la maison chaulée alors reconstruite en moellons calcaires et briques garde du 2^e quart du XVIII^e siècle des traces d'ouvertures à queues de pierre et une harpe d'angle à droite. A gauche du rez-de-chaussée, la fenêtre et la porte à linteau métallique commun remplacent une grande ouverture qui servait d'entrée à un atelier ou à un magasin.

Avant l'incendie, l'immeuble abritait l'hospice à la suite d'un échange proposé en 1810 par la famille Amand, contre la vieille maison sise près de ses forges à Conneau, parce qu'elle craignait que les vieillards mettent indirectement par imprudence le feu à ses installations.

Le bâtiment bien que sans intérêt architectural, s'intègre dans la rue, du fait de

son alignement, son gabarit et surtout de son blanchiment.



37. L'habitation a été reconstruite en 1966 par Francis Deudon, à l'emplacement d'une maison incendiée en 1954, en incorporant à l'arrière une autre parcelle.

La bâtisse à blanchir est sans intérêt architectural. Le rez-de-chaussée inhabité constitue un exemple négatif pour la vie de la rue.



41. Dite selon la légende la maison natale de saint Walhère et abritant dans la cave une source réputée miraculeuse, l'habitation actuelle date du 2^e quart du XVIII^e siècle. Elle a englobé une construction moins profonde, puis a été légèrement exhaussée comme le montrent des traces dans le pignon droit. De style traditionnel, elle est ajourée sauf les petites baies situées dans l'exhaussement du XIX^e siècle, d'ouvertures de linteau droit sur montants à queues de pierre. La fenêtre de l'étage avait une croisée de pierre.

La maison fait partie d'un ensemble de constructions homogènes, constituant face à l'ancien presbytère, un élément indispensable à la physionomie de la ville.



43-45. Subdivisée en deux habitations au début du XIX^e siècle, la maison de style traditionnel remonte comme le 41, au 2^e quart du XVIII^e siècle. Elle se présentait comme un double corps dont l'horizontalité est soulignée par des cordons de pierre qui relient seuils et linteaux des ouvertures jadis à croisée sur montants à queues de pierre. La porte à droite surmontée d'une imposte en fonte à flèches croisées ainsi que la fenêtre au-dessus sont le résultat de la subdivision. La construction est couronnée, ce qui n'est pas très fréquent à Bouvignes, d'une corniche de pierre en doucine. Il faut aussi remarquer que la traverse des croisées de pierre s'encastrait dans une encoche comme au 22 place du Bailliage et que les moellons sont très soigneusement réglés à l'étage.

Ce qui a été dit pour le 41, vaut pour cette maison également. Un aménagement latéral et à l'arrière devrait permettre une meilleure habitabilité.



47. Située dans le tournant de la route qui monte, la maison blanche en moellons calcaires date probablement du milieu du XVIII^e siècle, mais presque toutes les ouvertures sont des remaniements. Elle étaye à gauche un appentis en ruine, sans doute de peu postérieur abritant des écuries et un fenil. Quant à celui qui masque partiellement la façade nord, il a été construit en 1857 par Joseph Paquet, cultivateur.

L'amalgame des volumes, au-delà de l'ancien couvent des Sépulcrines, constitue malgré les transformations, une excellente conclusion architecturale à l'ensemble de la vieille ville, à laquelle participent en face la chapelle Sainte-Ermeline et le 62, après une longue suite de hauts murs de pierre. Il importera d'établir correctement le plan d'aménagement du voisinage actuellement très à l'abandon (fig. 74 et 75).



2. Construite pour lui-même en 1885 par Pascal Wilmart-Collart, directeur de la fonderie de fer et de la filature, la maison, œuvre de l'architecte Ch. Jh. Luffin également auteur du Palais de Justice de Dinant, accuse bien son époque par son style éclectique, inspiré du baroque du XVIII^e siècle. Elle se distingue surtout par le frontispice qui axe la composition, formé de pilastres et colonnes annelées s'amortissant sur une grande lucarne à fronton triangulaire. A son emplacement, se trouvaient auparavant une cour et un bâtiment appartenant aux Amand. Après la destruction de celui-ci, la rue fut rectifiée par l'incorporation d'un angle de la voirie dans le nouveau jardin grillagé. La dépendance à front de la rue du Fourneau est contemporaine. Le tout fut vendu en 1899 en même temps que 10 rue du Fourneau, à Hyacinthe Bouchat-Fisette, géomètre du cadastre, et en 1946 à la famille Bouille.

La construction constitue au nord de la ville une sorte de monument, étranger au style local traditionnel, qui pourrait s'allier curieusement à un environnement nouveau. Les dépendances n'ont pas d'intérêt architectural et le jardin très spacieux bloque malheureusement l'arrière du 96 rue Fétis.



4. C'est en 1900 qu'Amand, Hyacinthe et Louis Wéry créent une brasserie, un bâtiment en L partiellement en moellons de remploi, dans un jardin clôturé d'un mur en calcaire dont le pan intégré dans la construction a conservé une porte harpée du milieu du XVIII^e siècle. En 1957, la brasserie est vendue à L. Léonard qui l'utilise toujours comme remise à charbon.



Le bâtiment principal pourrait être reconverti pour l'habitation à condition de prendre lumière vers le sud. On pourrait tirer parti architecturalement de la travée ouverte de haut en bas au nord. Les annexes sont sans intérêt.

6. De la bâtisse de la fin du XVII^e, propriété de Joachim Gilson en 1858, époque où elle fut incendiée, subsistent au rez-de-chaussée le soubassement appareillé, un jambage chaîné, le linteau droit d'une fenêtre à croisée et dans le passage un about de poutre, preuve que l'étage était en pan de bois. Dès 1859, la veuve fait reconstruire la maison dont une partie en retrait et précédée d'une courette. En 1924, on agrandit vers l'arrière. Elle passe à la Ville en 1974.

Le bâtiment n'a pas d'intérêt réel et peut gêner une réhabilitation convenable des voisins.



8. Toute en briques sauf les seuils des fenêtres, la maison date de la 2^e moitié du XIX^e siècle. Elle a été reconstruite en respectant la servitude de passage vers la rue Wéry, présente au plan cadastral primitif, qui conserve à droite les restes d'un



mur ancien en pierre appareillée. Propriété de la S.A. de Tissage de Bouvignes en 1917 et comprise dans l'«îlot Morren» depuis 1935, elle fut rachetée par la Ville de Dinant en 1974.

En cas de remplacement, il conviendrait de maintenir la servitude de passage, unique dans la localité et d'y réintégrer les restes du mur ancien.

10-14. «Maison du Notaire». Sur une base plus ancienne visible notamment à l'anglée droite, cette importante maison de style classique du milieu du XVIII^e siècle restée pratiquement intacte, se caractérise par des ouvertures à linteau courbe frappé d'une clé et par la porte bordée d'un listel. A remarquer aussi un châssis d'origine, à petits-bois et guillotine dans la dernière fenêtre gauche du rez-de-chaussée. L'habitation est signalée comme bien de l'avocat Verbois de Liège en 1831, alors propriétaire aussi du 7 en face. Elle est achetée en 1848 par Catherine Millinque, ayant habité Munich et en 1856 par le notaire Lucien Renson d'où le nom qui lui est resté, bien que son origine ait été oubliée... Les héritiers de celui-ci cèdent la propriété en 1904 au procureur du roi de Dinant, Léon Legrand. Ce n'est qu'en 1920 qu'elle sera divisée par la S.A. Tissage de Bouvignes en trois maisons ouvrières — c'est alors qu'est percée à gauche la porte à linteau métallique —, rachetées en 1935 par E.M. Morren, chef de fabrication à la S.A. Manufacture de Tissus de Leffe-Dinant. Enfin en 1974, elle sera reprise par la Ville de Dinant comme l'ensemble de l'îlot dont elle fait partie.

Le volume très cohérent s'impose comme l'élément architectural essentiel pour la rénovation de l'îlot, particulièrement bien implanté à l'angle de la rue Barbier où il se prolonge par un mur de jardin en moellons (fig. 85 et 86)



16. Dans le mur en moellons à l'angle de la rue Barbier, un portail gothique chanfreiné en pierre appareillée de la 2^e moitié du XVI^e siècle, a été gravement mutilé par le percement en 1952 d'une porte de garage. En subsiste le départ de l'arcade formé de claveaux et doublée d'une archivolte moulurée en saillie, s'amortissant sur un culot simple. Au-dessus, se voit un fragment de mur en pierre de taille.

Il est possible que ce soit un reste de la maison de Lambert Bouille, démolie au début de ce siècle, qui est dite contiguë au faubourg à la Porte Chevalier et est transportée à Gérard Lion en 1577.

Il s'agit d'un élément unique dans l'architecture civile de Bouvignes qu'il faut conserver malgré sa mutilation. Une restitution complète du document serait admissible en cas de réutilisation dans un immeuble à cet endroit et même exceptionnellement subsidiée par les pouvoirs publics.



18. Derrière le mur en moellons de calcaire, subsistent quelques vestiges de constructions sans intérêt, dans un terrain servant de dépôt à charbon. A cet emplacement, devait se situer la tour Jean Gossuyn accostant la Porte Chevalier, dont la trace était encore présente dans le cadastre du début du XIX^e siècle. Voir 9 - 11 de la rue.

L'espace est à remodeler en même temps que l'ancienne usine. Le mur comme les autres traditionnels de Bouvignes, fixe bien le tracé urbain.



20. C'est en 1928 que la maison fut rebâtie à l'angle de la rue Genard par la « Société des manufactures de tissus à Dinant », aux installations de laquelle elle tourne le dos. Le bâtiment, étage et pignon en briques, remploie des murs en calcaire au rez-de-chaussée probablement d'une construction à pignon à pan de bois, prolongée vers la gauche où subsiste la trace d'un portail surbaissé sur piédroits chaînés du XVIII^e siècle.

Les éléments anciens ont fait partie de la propriété de François Monty, qui s'étendait à gauche jusque contre la Porte Le Chevalier et englobait les 5 et 7 rue Genard. La propriété fut divisée en 1847 par la veuve de François Monty entre ses trois enfants. Le défunt, possesseur de nombreux biens à Bouvignes, exploitait une brasserie à l'angle des rues Fétis et des Béguines, remplacée par l'hôtel des Bains, puis aujourd'hui par l'immeuble à appartements multiples.

La maison, très bien implantée, est un exemple de construction sans prétention, à conserver peinte.



22. A l'angle de la rue Genard, une façade crépie en rouge et rose ainsi qu'une terrasse au niveau des combles relient depuis 1900 deux volumes perpendiculaires du XVIII^e siècle. A la même époque, Charles Milcamp fait percer deux ouvertures surbaissées à droite du rez-de-chaussée afin d'y ouvrir un café. En 1833, le tisserand Louis Monet possédait déjà les deux immeubles.

Dans le prolongement latéral, une annexe s'ouvre par une porte remaniée du XVII^e siècle, à linteau en bâtière sur

montants biseautés en cavet et chaînés. Plus bas, une autre porte, obturée cette fois, à linteau droit sur mêmes montants. Dominant l'annexe, se voit le pignon en pan de bois du volume d'angle. Au-delà, un troisième volume en moellons calcaires, longe l'arrière du 7 rue Guiot.

Il serait souhaitable de voir disparaître le crépi en ciment, quitte à remettre un enduit moins granuleux si l'état du mur le requiert. Le pignon en pan de bois devrait être restauré.



24. La maison située à l'angle de la rue Guiot a été rebâtie en 1901 par Hyacinthe Wauthier-Marlier, en briques et pierre actuellement chaulées. Le pignon à rue est ajouré de fenêtres surbaissées à encadrement de briques sauf le seuil saillant en pierre et d'un oculus dans le fronton triangulaire. Latéralement, s'ouvrent deux travées espacées et semblables. La bâtière frontale est bordée d'une corniche en bois très saillante.

L'implantation et le volume sont corrects et en bonne liaison avec les bâtiments de la rue Guiot.



28. Datée latéralement par ancrés de 1930, l'habitation a été construite par Henri Milcamp à l'angle de la rue Blés. Un an plus tard, celui-ci ajoute l'annexe basse qui s'élève à droite, agrandie en 1952 par Albert Dewez, nouveau propriétaire.

La maison n'a aucun caractère. Le fait qu'elle ait été isolée à l'arrière par la démolition de deux maisons accentue l'impression de désordre architectural qu'elle a introduit dans la trame urbaine. Le garage qui vient d'être construit, n'arrange rien. Il faut regretter que lors de l'élargissement de la rue Blés, le mur de clôture n'ait pas été au moins relevé avec son couvre-mur caractéristique en bâtière.



30. Sur la place de la Trompette, à l'angle de la rue Riguette, la maison chaulée du XVIII^e siècle qui comprenait jusqu'en 1841 également le 32 et était entièrement en moellons, a conservé la porte primitive à linteau droit. L'étage en briques sauf le linteau et le seuil saillant en pierre des fenêtres, date probablement de la division du volume opérée entre Thomas Stiernon, fils de l'ancien propriétaire, et Lambert Haut, « satinier ». L'ouverture surbaissée du rez-de-chaussée est plus récente. Dans le pignon gauche, la trace d'une porte ancienne.

Le volume est correctement implanté. Jusqu'en 1977, un beau mur de clôture en pierre sous couvre-mur en bâtière fermait le jardin à l'arrière et rejoignait les maisons de la rue Riguette. Malheureusement, l'annexe récente illustre avec d'autres cas la dégradation architecturale qui continue dans l'immédiat à marquer la localité.



32. Partie du volume entièrement en moellons qui intégrait jusqu'en 1841 aussi le 30, la maison a été transformée de la même manière et à la même époque que celui-ci. Sur le linteau de la porte, l'écu empâté de couleur, est peut-être marqué 17..

L'habitation reste bien unifiée avec la précédente.



34. Cette façade récemment refaite en s'inspirant du style traditionnel, cache un volume du XIX^e siècle dont le pignon en moellons est visible rue de Meuse. Celui-ci conserve la trace d'une porte d'origine. Au-delà, une annexe contemporaine le relie à une autre dépendance qui jadis faisait partie du 23 rue de Meuse.

Autrefois constituée de deux habitations distinctes, la construction abritait en 1831 la veuve de Jean Remy et Thérèse Fontaine, couturière.

Le volume a gardé un intérêt vu son gabarit adéquat et sa simplicité, malgré sa façade en pastiche.



36. A l'angle droit de la rue de Meuse, la maison a été reconstruite en 1873 par Henri Lebrun, cantonnier, en recul pour rectifier l'alignement de la voirie principale. La façade a été renouvelée postérieurement lors de la transformation de la toiture pour y créer un étage mansardé. A son emplacement, s'élevait une habitation de la fin du XVI^e siècle en calcaire et pan de bois, dont les pierres de taille en grand appareil, visibles dans le pignon, sont un vestige (fig. 79-81).

Le volume est sans caractère architectural, sauf le pignon qui introduit bien à la rue de Meuse.



38. La maison couverte d'une terrasse remplace depuis le 2^e tiers du XX^e siècle



une construction sous appentis, appuyée à droite au 23 place du Bailliage et qui s'ouvrait latéralement à gauche sur une petite cour.

Le volume bien que correct n'a pas d'intérêt architectural spécial.

40. A l'angle de la ruelle du Marché, la maison étroite et très profonde, de style classique identifiable par les ouvertures à linteau courbe et la toiture à la Mansard, remonte au milieu du XVIII^e siècle. A remarquer aussi la frise redentée et les chaînages aux angles.

Le cimentage granuleux de la façade devrait laisser place à un enduit lisse et peint. La toiture qui vient malheureusement d'être refaite en éternit posé grossièrement, devrait retrouver un ardoisage traditionnel, car elle joue comme un élément du paysage à l'avant-plan à droite, vue du haut de l'escalier de l'église. Un classement comme monument devrait comme en d'autres endroits, alléger la charge de pareil souhait.



42-44. En 1842, le procureur du roi Verinck fait construire une maison en moellons avec annexe basse à gauche, dans un jardin à l'angle de la ruelle du Marché. Pour ce faire, il obtient un changement de limite avec la rue alors alignée sur le 40. En 1900, le menuisier Joseph Laloux agrandit l'habitation en surélevant l'annexe d'un étage en briques et unifie l'ensemble par un léger exhaussement également en briques, une frise dentée et toiture en Mansard ajourée à l'avant de cinq lucarnes semblables. Il bâtit aussi une annexe à l'arrière pour amplifier les pièces d'habitation. En 1930, d'autres an-

nexes sont encore ajoutées à l'arrière par le même propriétaire, notamment une tourelle d'escalier, actuellement au 46, conduisant à un étage en charpenterie formant belvédère.

L'emprise sur la voirie réalisée en 1842 supprimait partiellement une sorte de placette en contrebas du cimetière, où aboutissait alors l'escalier d'accès à l'église, en face de la ruelle du Marché, à l'endroit où se voit aujourd'hui la pierre armoriée de 1505.

L'ensemble unifié par le blanc est resté cohérent et le belvédère est un élément pittoresque du paysage.



46. La maison remonte probablement à 1633, date qui figure avec les initiales A M



sur l'écu au-dessus de la porte dont subsistent d'origine le jambage droit et le départ de l'arc en plein cintre. Toutes les ouvertures comme la frise, la toiture et la lucarne axiale ont été refaites en briques au début de ce siècle, mais se devinent encore dans les moellons de la partie haute à droite du rez-de-chaussée, un jambage de petite baie contre le chaînage d'un angle et à l'étage, celui d'une fenêtre à croisée ou traverse.

Bien que fort bousculée, la construction reste unifiée grâce au chaulage.

48. La maison située à l'angle de la rue des Potiers fut reconstruite en 1951 par des membres de la famille Stassin.

Les proportions entre les pleins et les vides sont mauvaises. Le chaulage rendrait la bâtisse moins présente.



50. L'importante maison traditionnelle à l'angle de la rue des Potiers, remonte au XVII^e siècle, époque surtout décelable dans le pignon gauche. S'y remarquent le soubassement biseauté avec une porte de cave primitive bouchée, trois fenêtres chaînées sous arquettes de briques dont une des deux murées a encore sa croisée de pierre, et plus haut deux petites baies également chaînées.

La façade à part le cordon larmier et la fenêtre jadis à croisée à l'étage, n'a rien gardé de l'origine. Les ouvertures du rez-de-chaussée ont été refaites dans le 2^e quart du XVIII^e siècle. La très belle baie d'imposte Louis XVI à décor de flèches croisées est postérieure (fig. 114).

Dans le 1^{er} tiers du XIX^e siècle en tout cas, elle ne forme qu'une propriété avec le 12 de la rue des Potiers, appartenant à

Amand Delens, qui a son atelier de poterie un peu plus bas. En 1837, après la mort de Delens, sa femme garde cet immeuble-ci et son fils, Jean-Baptiste, également potier, reçoit l'autre.

Il s'agit d'un élément essentiel du patrimoine architectural de la ville. Même s'il n'existait pas à l'origine le blanchiment doit subsister. Par contre, la potence électrique doit disparaître.



52. Quoique reliée au XIX^e siècle au 54, l'habitation a peut-être été construite dans la 2^e moitié du XVIII^e siècle comme annexe au 50, puisque le jambage gauche de la porte qui a gardé son vantail clouté d'origine, est lié à l'entrée de cet immeuble. A droite, sous la fenêtre, se devine la trace d'une baie primitive à linteau droit sur montants à queue de pierre. L'étage postérieur est éclairé par une baie à encadrement de bois et l'arrière garde une fenêtre à meneau, obturée.

Même très transformée mais unifiée par la couleur, la maison s'intègre dans la suite du front bâti.



54. Datée par ancrés de 1735, la maison de style traditionnel en briques et pierre bleue chaulées sur soubassement en pierres de taille, se distribue en un double corps de trois travées d'ouvertures espacées à linteau droit sur montants à queues de pierre. L'intérieur conserve outre un escalier remanié, des plafonds moulurés, des cheminées et un salon orné de boiseries Régence. Une pièce de bois réemployée pour consolider la charpente est millésimée de 1584.

A droite, la dépendance basse à l'origine en moellons de calcaire relie l'habitation à un volume plus ancien en mêmes matériaux, à l'angle de la rue des Béguines où il est éclairé de deux fenêtres sur montants à queues de pierre et meneau à l'étage. Très peu de temps après 1735, elle a été exhaussée en briques et ajourée vers le jardin, d'ouvertures semblables à celle du logis de part et d'autre d'une belle porte sous baie d'imposte, précédée d'un perron où est inséré un linteau daté de 1521. A l'avant, une large porte à lin-

teau courbe sur montants à queues de pierre a été percée sans doute lors de la construction d'une seconde dépendance située dans le prolongement de la première, rue des Béguines, et datée de 1757 avec le monogramme du Christ sur les clés des deux arcades sur colonnes



moulurées, s'ouvrant vers la cour. Une corniche de pierre en cavet court sur l'ensemble, opérant un décrochement là où la bâtière d'ardoises se transforme en Mansard interrompu par des lucarnes à penne.

La troisième aile du U est formée du logis antérieur partiellement englobé dans celui de 1735 et agrandi alors, qui est prolongé depuis 1860 par une annexe construite en style néo-classique, contre le pignon du 12 rue des Potiers. A un certain moment, le 50 rue Richier y a été également annexé.

L'acte d'achat par la commune en 1794 de la propriété pour y installer le presbytère et la maison de ville, qui en prévoyait la division dont subsistent des traces, nous permet de remonter très probablement à 1735. Au moment de la vente, le bien appartient au bourgeois Charles-François Damoiseau qui le tient par sa femme Anne, de son beau-père Nicolas-Paul Loth, avocat, échevin et greffier en 1759. Celui-ci l'avait acquis des héritiers de Mme Barvaux, peut-être Marie décédée en 1730 et enterrée à l'église. C'est sans doute Nicolas-Paul Loth qui aura reconstruit l'ensemble du XVIII^e siècle. En 1800, le tout retourne à Damoiseau, parce que la ville est en retard de paiement. Le bien appartenant en 1837 à la veuve de Guillaume Dévelette, passe plus tard à la famille d'Alfred Henri, l'auteur de l'histoire de Bouvignes. Après 1912, il redevient presbytère et reste habité jusqu'en 1971. Il vient d'être racheté par un particulier.

Il serait souhaitable que l'édifice classé et en voie de réhabilitation soit débarrassé de la potence électrique qui encombre ses dépendances. Malheureusement, la salle culturelle construite en 1976 dans la partie du jardin en contrebas est mal implantée et ajoute au désordre visuel de l'îlot.

58. Le château, ancien monastère des Sépulcrines, voir pp. 63-68.

60. Ce petit château de style traditionnel, orienté vers la Meuse mais dont l'entrée se trouve derrière la chapelle Sainte-Ermelinde, a été reconstruit en 1920 et agrandi par la famille Dévelette après avoir été incendié à la guerre 1914-1918, comme l'indique le chronogramme au-dessus de l'entrée principale. Ce volume important, couronné de tourelles et pignons à redents, a conservé quelques éléments de la construction du XVIII^e siècle, notamment des morceaux de chaînages, une clé ornée et datée de 1775 ainsi qu'une partie du XIX^e siècle, au sud. Celle-ci elle-même avait été bâtie à partir du noyau antérieur d'où la présence d'une

fenêtre à linteau courbe à clé passante sur montants à queues de pierre ainsi que d'une porte à coins écornés et clé. La girouette qui surmonte la toiture d'ardoises à croupes, porte les initiales des familles Dévelette et Bauchau. Des annexes dont une récemment surélevée, jouxtent la chapelle.

La bâtisse avec son jeu de tourelles constitue un élément pittoresque, surtout dans le voisinage des grands arbres de son ancien parc à conserver. Les annexes qui engoncent la chapelle sont regrettables. L'exhaussement de celle de gauche devrait être supprimé, mais le mur de clôture maintenu. De même doit disparaître la boîte aux lettres, abusivement placée sur la façade du petit monument.



60 (à g.). La chapelle Sainte-Ermelinde, voir pp. 69-71.

L'ensemble doit être restauré, surtout à l'intérieur où le dallage est à conserver malgré son état. Il est souhaitable de remplacer la porte en réutilisant les éléments en fer forgé ainsi que la croix de cimetière en fonte qui la surmonte, par une autre en fer forgé. Des chaînes à hauteur de la borne devraient empêcher le parcage sur le parvis à maintenir tel quel.

62. En 1848, les héritiers de François Rosette qui occupaient la maison située derrière la chapelle Sainte-Ermelinde, font construire un atelier en bordure de la rue Richier. Celui-ci est transformé en habitation après vente en 1854 à l'avocat Maximilien Dévelette. Le volume affirme son style néo-classique par les hautes fenêtres à seuil saillant, le demi-étage, la toiture aplatie et surtout les châssis à décor d'arcs pour les fenêtres et flèches croisées pour la porte. L'annexe perpendiculaire qui vient buter sur la façade arrière, a été ajoutée lors du changement de propriétaire en 1854.

L'ensemble forme une excellente conclusion avec la chapelle Sainte-Ermelinde et le 47 en face, au site architectural de Bouvignes. Il est à conserver dans l'état actuel avec les châssis, sans blanchir car la maçonnerie est ici plus vivante que dans les constructions contemporaines généralement en briques. Au-delà, il faut garder

en zone non aedificandi, l'ancien parc voisin.



Rue Rigulette

La ruelle devenue tout-à-fait secondaire depuis la création vers 1860 de la rue H. Blés, semble être la seule à Bouvignes à n'avoir pas changé de nom depuis très longtemps.

Le côté impair est constitué uniquement de façades postérieures de maisons de la rue H. Blés.

2. Voir 3 rue de Meuse.

4. En 1890, à la suite du décès du maître de carrières Auguste Lonnoy, le 9 de la rue de Meuse est divisé entre sa femme et son fils. La veuve du propriétaire garde la partie qui nous concerne et fait reconstruire en pierre de taille, emploi probable du XVI^e siècle, et moellons réglés, la façade arrière pour en faire la façade principale donnant rue Rigulette. La maison conserve, rue de Meuse, la façade du XVII^e siècle, ajourée au rez-de-chaussée resté rattaché au 9, d'une grande baie chaînée et biseautée à croisée. A l'étage,



la baie chaînée que recouperent deux meneaux n'a conservé d'ouvert sur la cour que le jour droit appartenant aussi à la maison voisine. A gauche, également obturée, une porte sur montants chaînés.

Les transformations successives n'ont pas empêché le volume de garder une cohésion suffisante. Il est regrettable que la maison n'ait pas d'ouvertures rue de Meuse. Une révision du parcellaire serait souhaitable pour assurer le dégagement de ce côté où la multiplication des annexes étouffent l'espace. Les baies pourraient alors être réouvertes.

6. C'est en 1914 que Félicien Reyns, journaliste, fait construire dans un jardin, la maison accostée à droite d'un muret fermant une annexe, avec deux portes, une en pierres de remploi.

La bâtisse est hors échelle, à cause de la hauteur des niveaux et de la toiture mansardée. De plus, le pignon presque aveugle est destiné à rester visible vu le parcellaire. L'ensemble constitue une rupture dans l'esprit de l'architecture locale, à un endroit qui ne le permet pas.



8. En 1933, Joseph Michel reconstruit complètement la maison qualifiée alors de ruine. La fenêtre du rez-de-chaussée a été depuis lors élargie et la façade arrière rehaussée.

La façade est correcte sauf le soubassement, à condition de rester blanche. Celle de l'arrière devrait être enduite et peinte.



10. Au-delà de l'arrière du 21 rue de Meuse, François-Joseph Colignon, garde-champêtre, fait construire une maison en 1836, sous appentis, avec remplois. Elle se caractérise actuellement par des fenêtres surbaissées à clé et par une toiture mansardée, du XX^e siècle. L'entrée se fait par une annexe basse à droite.



La construction est sans intérêt architectural spécial, mais elle passe dans la suite des maisons, à condition d'être reblanchie.

Rue Charles Wéry

Porteuse du nom d'un des derniers bourgmestres de la localité, la venelle tournant actuellement en angle droit vers la rue Barbier, rejoignait en ligne directe la rue Fétis entre les 90-92, jusqu'au XIX^e siècle. Une liaison transversale existait cependant déjà avec la rue Barbier (fig. 10 et 13).

Le côté impair est constitué par des murs en bordure des jardins et dans le bas, des annexes arrière de la rue Fétis.

2. C'est en 1906 que la maison fut bâtie en briques, comme agrandissement du 3 rue Barbier, la première étant l'habitation, la seconde devenant une remise. Elle est bien de son époque par les linteaux métalliques des ouvertures. En 1909, elle est vendue par le substitut Léon Legrand, de Dinant à Eugène Morren, avec toute la partie basse de l'îlot. En 1974, elle est rachetée par la Ville de Dinant.

La construction très banale bloque l'arrière du 3 rue Barbier.



4. Il s'agit d'un ensemble de dépendances du 7 rue Barbier : à gauche, un appentis bas, construit en moellons de calcaire en 1927 comme remise du 2 et à droite, un garage plus récent en briques également sous appentis.
Le tout est sans intérêt.

6-10. Les trois maisons jumelées en blocs de béton ont été construites en 1932 par Eug. Morren et vendues à la Ville de Dinant en 1974 pour être démolies.

Il est souhaitable qu'elles disparaissent dans une opération de rénovation; ce qui vient d'être réalisé.

12. Adossée à l'angle formé par le 8 et le 10-14 rue Richier, cette habitation a été reconstruite en briques au XX^e siècle. Elle a été rachetée en 1935 par Eug. Morren en même temps que le 10-14 et en 1974 par la Ville de Dinant.

La construction est sans intérêt architectural.



Maisons et site forment un tout



Fig. 74. A l'extrémité sud de la cité, le 47 rue Richier forme avec le 1 rue de Meez auquel il est adossé, un jeu de volumes qui devrait servir de point de départ à un ensemble actuel aussi cohérent.

Fig. 75. L'envers du tableau où dans le tournant de la rue de Meez devrait se développer de l'habitat adapté au site.



Fig. 76 La « vue de la ville de Bovignes » de Remacle Le Loup, dessinée peut-être en 1738, à partir du rocher en avancée entre le 40 et le 42 à Devant-Bouvignes, déploie le panorama de la cité du sud au nord, encadré par le couvent des Sépulcrines et celui des Augustins. C'est la première « photographie », prise avec exactitude et légèreté de trait, de l'ensemble bâti qui grosso modo a survécu jusqu'à nous. Dessin original appartenant à la Ville de Dinant.

¹ Voir p. 24.

² Voir de même à Saint-Gérard : G. FRANÇOIS, *Notice archéologique sur l'ancienne abbaye de Saint-Gérard*, Maredsous, 1955, fig. 3.

³ A. GHEQUIERE, *L'architecture civile ancienne au pays de la Meuse wallonne*, dans A.S.A.N., XXXV, 1922, p. 163.

⁴ *Ibid.*, pp. 159-160.

⁵ Au château et dans une remarquable maison malheureusement restaurée récemment de manière abusive, reproduite dans A. GHEQUIERE, *op. cit.*, p. 158 et fig. 12. Les exemples n'étaient-ils pas moins rares que ne le croit l'auteur ? Ainsi, à l'abbaye de Saint-Gérard encore : G. FRANÇOIS, *op. cit.*, pl. et fig. 3, 16. A Namur, le plan publié en 1574 par Braun et Hogenberg, III, montre des gradins qui ne peuvent être pure fantaisie.

⁶ P. Bergeron, en 1619, note qu'à Dinant, ville « fort nette et bien bâtie », « tous les bâtiments sont presque de marbre noir du pays, et ce marbre se trouve en quantité dans les carrières proches de la ville » (*Voyage...* publié par Ed. SENEMAUD, dans *Revue historique des Ardennes*, Mézières, II, 1864, p. 130. Texte original édité par H. MICHELANT, *Société des Bibliophiles liégeois*, Liège, 1875. En faisant la part d'impressions trop rapides, il semble certain que l'abondance de pierres de taille calcaires frappait le voyageur. De même en 1680, Franç. Brunet note que les maisons sont bâties à Dinant « d'une pierre noire extrêmement dure », tandis qu'à Charleville, elles sont en briques et pierres de taille et à Sedan, en gros grès (Paul COLLINET, *Deux voyages en Ardenne au XVII^e siècle*, dans *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, 7^e ann., 1899-1900, pp. 29-33).

⁷ C'était peut-être le cas de ce qui aurait été d'après HENRI 1888, p. 233, rue Richier, le vieil hôpital, « édifice dont les fenêtres ovales ont été modifiées il y a une vingtaine d'années ».

⁸ Sur le système de construction, voir l'ouvrage documenté de A. PUTERS, *Le pan de bois au pays de Liège*, Eupen, 1947, 83 pp. Voir aussi pour la France, les relevés présentés par S. MONTAUD-BERTHELIER, dans *Maisons à pans de bois. Etudes de*

Avant 1554

L'état actuel du domaine bâti ne laisse aucun doute sur l'écrasement de la ville par le sac de 1554. Si on laisse de côté de remarquables témoins de monuments, rien n'apparaît plus qui puisse évoquer l'habitat d'avant l'incendie¹.

Est-il osé de s'attarder un instant à la gravure de Gramaye examinée à propos du tissu urbain (fig. 14) ? Postérieure au sac, s'y voient des tours décapitées — Bouvignes est si bien reconstruite qu'on se demande si le dessin n'évoque pas la situation antérieure pour enjoliver le présent... L'allure que se donnent les bâtisses n'est pas contredite par ce que nous connaissons dans le pays. Elle évoque plus ce qui a pu précéder 1554 avec sa richesse que la reconstruction entrevue à travers quelques vestiges. L'image montre un certain nombre d'édifices en pierre calcaire ou plus rarement en pierre et briques, avec fenêtres à croisées, les étages soulignés par des cordons saillants, la façade marquée au centre de la bâtière par une lucarne à gradins qui fait penser au Brabant et aux Flandres². A Dinant avant 1914, de nombreuses maisons montraient un petit pignon de ce genre, sans gradins, peut-être parce que d'époque un peu plus récente ou postérieurement simplifié³. Les pignons latéraux du comble aigu pouvaient être débordants et à oreilles, mais il n'est pas impossible malgré le silence des documents qu'il s'en soit trouvé aussi à gradins, plus difficiles cependant à réaliser en pierre qu'en brique⁴. Deux exemples subsistent à Godinne⁵. On sait notamment par l'album de Croy qu'il en existait encore pas mal de ce type un peu partout au début du XVII^e siècle.

Y avait-il des maisons en grand appareil de calcaire sur toute leur hauteur⁶ ? C'est possible, mais elles auraient probablement mieux résisté à l'incendie⁷. Sans doute se trouvait-il des bâtiments plus modestes en moellons, mais le pan de bois devait vraisemblablement prédominer et avec les toits de chaume, a dû favoriser la propagation du feu.

Le pan de bois du gothique à la Renaissance

Lors du relèvement de la ville après 1554 et sans qu'on puisse évaluer le coup d'arrêt donné par le nouveau sac de 1578, ce que nous voyons aujourd'hui permet de croire que les maisons ont été en grande partie reconstruites en pierre pour le rez-de-chaussée, en pan de bois pour les niveaux supérieurs. Plusieurs exemples sont suffisamment bien conservés et on peut même reconnaître dans le décor, l'évolution générale des arts⁸.

Fig. 77. Place du Bailliage en mai 1953, avant la « restauration » du 20. Le document permet de bien se rendre compte de la structure du rez-de-chaussée en pierre de taille et de l'étage en pan de bois.



Fig. 78. Rue Riguette, à l'arrière du 7 rue de Meuse, le soubassement d'un immeuble dont le long volume survit à travers de multiples transformations.

structure. Paris. Centre de recherches sur les monuments historiques, 1966, 12 vol., spéc. 1 et 4. Il semble qu'ici et là il ne doive guère subsister de pan de bois antérieur au XV^e siècle. Ce qui est conservé chez nous demanderait une étude sur base de plans exhaustifs et précis, permettant de sérier peut-être plusieurs types de solutions coexistantes ou successives pour la construction des pans et de leurs encorbellements.

⁹ J.L. JAVAUX et D. FINET, *Vèves*, dans *Le grand livre des châteaux de Belgique. Châteaux forts et châteaux-fermes*. Bruxelles, 1975, p. 252. Le mémoire annoncé de M.D. Finet justifiera sans doute la datation.

Le 20 place du Bailliage, malheureusement trahi par la reconstruction, paraît offrir l'exemple complet de ce qu'un Bouvignois cossu concevait comme habitation au début de la 2^e moitié du XVI^e siècle (fig. 77). Le premier niveau est en grand appareil de pierres de taille, le second en pan de bois. La partie gauche du rez-de-chaussée a conservé jusqu'en 1955, les traces claires des ouvertures primitives. A gauche de la porte d'entrée complètement remaniée, se trouvaient deux baies jumelées à croisée de pierre, les linteaux soulignés d'une accolade nettement tracée. La pièce ainsi éclairée devait l'être assez largement, protégée le soir par des volets dans les lumières du bas et des barreaux dans celles du haut. Plus à gauche, vers l'extérieur, une confortable entrée de cave montre encore une modénature soignée puisque ses éléments principaux ont pu être remployés pour l'entrée de l'immeuble actuel; elle laisse supposer une mouluration plus développée dans les ouvertures principales. Au-dessus de l'accès à la cave, un réduit à l'entresol, éclairé par une petite ouverture carrée, servait peut-être de logement à un domestique chargé de surveiller les portes. Ce niveau d'allure à la fois compacte et ouverte, était surmonté par un cordon larmier chanfreiné encore intact sur une grande partie de la largeur de la façade avant la reconstruction; il est regrettable qu'il ait été entièrement renouvelé. Un cordon doit avoir aussi existé dans la façade latérale du 68 rue Fétis. Il assurait la transition entre deux techniques de construction complètement différentes.

L'étage était construit en bois avec remplissage de pisé. Le rythme serré de quinze poteaux reliés par des traverses constituait l'armature. Deux pièces s'ouvraient sur la place, celle de gauche éclairée par une grande baie à douze jours, celle de droite par une à huit. Les traverses sont haut placées et les allèges subdivisées en panneaux carrés superposés. Correspondant aux murs mitoyens et à une cloison intérieure, quatre travées sont compartimentées en trois rectangles de même hauteur entre la sablière de base et les linteaux des fenêtres, d'où un décrochement des traverses en regard de celles des baies, observé aussi à Vèves dans la galerie intérieure du château fort actuellement datée par certains de la fin du XV^e siècle⁹. Sous la corniche enfin, court une suite de panneaux carrés. Tous les panneaux destinés à être fermés sont renforcés par des croix de saint André, assemblées dans les traverses.

Le comble ardoisé compris, se succèdent ainsi trois registres de hauteur équivalente, non seulement de construction différente, mais de coloration animée: le gris du calcaire adouci par le chêne de l'ébénisterie, le découpage de l'étage en charpenterie relevée par les triangles blancs du remplissage et enfin, le plan oblique violacé de la toiture.

Il était utile de s'arrêter à cette description, parce que le traitement du rez-de-chaussée permet sans conteste d'attribuer le bâtiment à l'époque gothique et compte tenu de l'évolution générale de l'architecture dans la région, à une date très proche de 1554. Il paraît difficile de croire, si le sac a été aussi destructeur qu'on l'affirme, que cette maison ait pu échapper aux flammes. Elle s'insère dans une rangée continue, en plein centre, au milieu de bâtisses à coup sûr toutes postérieures et l'incendie éventuel d'un pan de bois plus ancien à l'étage aurait inéluctablement abîmé les pierres très sensibles au feu du niveau inférieur. Avec le reste de porte cochère, visible 16 rue Richier, nous nous trouvons devant une expression architecturale en continuité directe avec la 1^{re} moitié du XVI^e siècle (fig. p. 115).

Une autre maison, à l'emplacement du 36 rue Richier, à l'angle de la rue de Meuse, disparue il y a une centaine d'années, dont la photographie a été conservée, permet de prolonger la réflexion (fig. 79). Elle est bâtie selon la conception et les techniques de la précédente. On peut cependant y constater dans l'étage en pans de bois, quelques variantes intéressantes. Deux et même trois croix de saint André s'assemblent entre des sablières continues, sans montants de séparation. Sous la corniche, en façade, les croix sont formées par quatre contrefiches, recoupées par une sablière (fig. 80). Le rythme des montants très serré place du Bailliage, devient ici plus lent et contribue à modifier légèrement la perception visuelle de la structure. Le premier type paraît être proche de ce qui a pu exister primitivement 68 rue Fétis et se retrouve dans la longue suite des cinq travées latérales 4-6 rue des Potiers où viennent s'ajouter de légers décalages de plans, du fait de deux encorbellements peu saillants (fig. p. 90 et fig. 82).

Il importe d'attirer l'attention sur les quatre consoles qui supportaient en façade la légère avancée du toit; une subsiste au musée local (fig. 81). Celles-ci s'ornent de mascarons figurant deux têtes masculines vers l'extérieur et féminines vers l'intérieur (fig. 80). Ces sculptures sont particulièrement précieuses¹⁰. Elles permettent de préciser une chronologie. Alors que place du Bailliage, tout était à rapporter à l'époque gothique, ici c'est au courant de la

¹⁰ Signalons qu'une lucarne gothique de l'église St-Nicolas à Dinant, incendiée en 1914, avait des consoles figuratives, reproduites dans A. PUTERS, *Documents d'architecture mosane*, 4^e série, s.l., 1948, pl. 8. Aussi celles, pareilles, de la maison en Basse-Sauvinière à Liège, démolie, dans A. PUTERS, *op. cit.*, 1^{re} série, s.l., s.d., pl. 8, faisant partie d'un ensemble Renaissance; de Verviers, rue de Heusy, disparue et reproduite dans M. PIRENNE, *Les constructions verviétoises du XV^e au XX^e siècle*, Verviers, 1927, p. 18 et fig. 9, attribuable au 3^e quart du XVI^e s. Dans ces trois cas, il s'agit d'œuvres plus décoratives qu'à Bouvignes où la sculpture a plus de densité.

Au moment de mettre sous presse, nous découvrons l'existence dans la famille Amand de plusieurs consoles, trois au moins, provenant des huit des deux pans de la toiture, féminines ou masculines, certaines restaurées mais de toute façon mieux conservées que celle du musée. Elles affirment la force plastique de ces pièces artisanales.

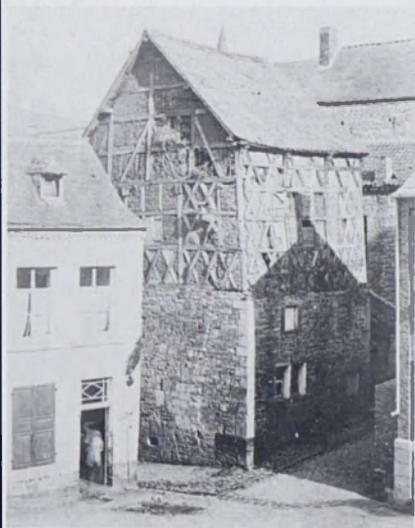


Fig. 79. La remarquable maison en moellons calcaires et pans de bois, de la seconde moitié du XVI^e siècle, démolie vers 1870, à l'angle sud des rues Richier et de Meuse. Photo Arm. Dandoy.



Fig. 80. La partie supérieure de la façade de la maison figurée ci-avant. La sablière du toit est portée par quatre consoles féminines et masculines, dont trois sont visibles ici. Vers 1870.



Fig. 81. Une des consoles masculines amputée de la partie supérieure, montrant dans le bas de la barbe fleurie, le trou de fixation à la structure verticale du pan de voie. Actuellement au musée local.

¹¹ Voir e.a. M. DEVIGNE, *La sculpture mosane du XII^e au XVI^e siècle*, Paris et Bruxelles, 1932, pp. 172-173, à propos des retables.

¹² Le donjon d'Enhaive, à Jambes (Namur), édifice tout en pierre, récemment restauré, donne dans son élévation intérieure, lisible sur toute la hauteur, une idée claire de la répartition des fonctions.

¹³ La généalogie commentée des Rigault signalés à Bouvignes de 1420 à 1636, illustre pour cette époque la complexité sociale de tous les temps: R. GOFFIN, *Les Rigault de la Meuse et de la Sambre*, Soignies, 1959, passim.

¹⁴ L'immeuble se compose de deux parties dont l'évolution est complexe; peut-être une subdivision de la parcelle lors de la construction du pan de bois de gauche a-t-elle pu intervenir. Sur le rez-de-chaussée en moellons, très remanié, où se signale une belle boiserie d'entrée Louis XIV, du milieu du XVIII^e siècle, l'étage de la partie droite, de trois travées superposant aux allèges deux fois quatre croix de saint André sans montants de séparation, avait au centre une baie à double croisée, accostée de deux à traverse. A la jonction des travées à hauteur des linteaux, deux abouts de poutre sciés indiquent l'existence à cet endroit d'un élément en saillie sur la façade. Sous la corniche, un montant axial cloisonne trois croix groupées de même, à hauteur d'un grenier spacieux.

La partie gauche en encorbellement oblique, enduite, n'est pas lisible, mais les châssis des deux fenêtres de l'étage, un remaniement, s'inspirent encore des croisées de pierre et s'apparentent à celles du 17-19 rue Haute-Marcelle et du 59 rue Saint-Nicolas, du 2^e tiers du XVIII^e siècle, à Namur (*Le Patrimoine monumental de la Belgique*, 512, Liège, 1975, pp. 563-565, 623-624). F. del MARMOL, *Description de l'ancienne tannerie de Dinant*, dans *A.S.A.N.*, XXI, 1895, pp. 337-364, reproduit un exemple particulièrement élaboré de pans de bois, fait de trois bâtiments accolés à usage industriel et d'habitat, qu'il date d'après le sac de 1466 ou même du 3^e quart du XVI^e siècle. On se rend compte ici de la stricte adéquation de la structure aux fonctions à remplir.

Renaissance qu'il faudra attribuer le traitement du motif. Nous sommes vraisemblablement à une date avancée dans le XVI^e siècle, à un moment où dans des ouvrages secondaires, un artisan se montre capable de capter la sensibilité nouvelle, largement éclose dans la vallée de la Meuse, à Liège et certainement aussi à Dinant où des ateliers de sculptures apparentés à ceux de Malines et d'Anvers devaient être prospères¹¹.

Le pignon de la maison disparue, rue de Meuse, doit aussi retenir l'attention. Sa pointe prend le départ sous le niveau du double appentis de la toiture et se structure verticalement, indépendamment de la partie inférieure. Quatre guettes la renforcent. Au bas de la même rue de Meuse, 68 rue Fétis, sous le Mansard du XIX^e siècle, se retrouvent les traces très nettes d'un pignon de conception similaire qui devait aussi être celle du 4-6 rue des Potiers. Partout on remarque la liberté des ouvertures, toujours à traverse, éventuellement groupées suivant les besoins en façade ou latéralement en deux, six, dix et place du Bailliage, douze lumières, les fenêtres pouvant même se situer aux angles.

Sans vouloir serrer la comparaison, il n'est pas déplacé de voir dans ces maisons de ville, à une époque tardive, une sorte de survivance de la distribution des fonctions dans les tours féodales. De plan proche du carré, le niveau inférieur, outre les caves, devait avoir une destination à prédominance économique et de services, l'étage en pan de bois dont les abouts des solives dans les pignons marquent la hauteur de plafond et qui jouissaient d'un éclairage maximum, devait être le bel étage destiné à l'habitat. On y disposait d'une surface utile maximale du fait de l'épaisseur minimale des parois¹². La manière de vivre des grands bourgeois, souvent propriétaires de fermes à la campagne, parfois à titre de fiefs, était identique à celle de la petite noblesse à laquelle d'ailleurs souvent ils accédaient¹³.

L'étage en pans de bois, tout en pièces droites, se révèle donc encore aujourd'hui l'élément caractéristique de la 2^e moitié du XVI^e siècle à Bouvignes, comme sur l'autre rive, à Dinant avant le sac de 1914, où subsiste, 51 rue en Rhée, l'unique témoin de cette manière de bâtir¹⁴.



Fig. 82. Rue des Potiers 4-6, un remarquable pan de bois probablement antérieur à 1600, à encorbellements, où se lit clairement la suite des fenêtres à croisée assurant une lumière généreuse au bel étage. Témoin de la construction et de l'habitat à remettre en valeur.



Fig. 83. La porte du 3 rue Guiot de l'importante maison datée de 1637, en plein cintre sur des jambages chaînés.

La grande maison du Marché est à Bouvignes par ses trois pignons l'expression d'un style Renaissance qui a surtout connu son efflorescence en région flamande. Il s'agit d'une réalisation relativement exceptionnelle en pays mosan¹⁵. Par contre, l'architecture sous corniche et la tourelle se rattachent à une manière de bâtir appelée mosane ou traditionnelle. Il s'agit toujours d'une utilisation rationnelle de la brique et de la pierre de taille calcaire pour renforcer toutes les parties délicates et exprimer la structure de la composition. Les ouvertures sous la poussée qui traverse tout notre millénaire et cherche à libérer de l'opacité des murs, se multiplient au maximum et superposent les prises de lumière dans les baies. Ceci encore est unique à Bouvignes.

Tout le XVII^e siècle, époque souvent dure, va survivre dans cet esprit, mais plus médiocrement. La brique, assez rare à l'époque précédente, comme la terre pour la fabriquer l'était aux environs de Dinant, va s'imposer de plus en plus à partir du premier quart du XVII^e siècle, mariée à la pierre de taille¹⁶. Une maison cossue, 12 rue Genard, porte le millésime de 1632. Les portes et fenêtres à croisée sont simples, les angles abattus par un chanfrein. Elles jouent avec les horizontales de cordons le plus souvent non saillants, qui barrent les murs à hauteur des seuils, traverses et linteaux. Si les niveaux ont tendance à devenir plus hauts, ils restent encore dans la plupart des cas, assez fermés.

Il semble qu'au cours du siècle on ait cependant vécu sur le patrimoine reconstruit après les sacs du XVI^e siècle. Les pans de bois restaient sans doute nombreux, avec l'aspect ouvert de l'étage, que la légèreté de la construction permettait. Les bâtisses nouvelles, peu fréquentes, devaient être l'œuvre de familles riches, où l'utilisation de matériaux lourds entraînait encore une prédominance des pleins sur les vides. On ne voit pas comme ailleurs à Dinant et à Namur avant les destructions, ces séries d'immeubles étroits et largement ajourés qui vont de pair avec une densification de l'habitat dans un territoire restreint¹⁷. A l'époque, Bouvignes en est déjà réduite au souvenir de son passé florissant. Les demeures que nous connaissons 50 rue Richier, 12 rue Genard, 7-9 rue de Meuse, celle-ci trop mutilée pour rester exemplative, sont toutes élaborées et ouvertes sur des jardins, ce qui compensait l'aspect fermé et défendu des croisées « où il n'y a du verre qu'aux panneaux d'en haut sans volets; ceux d'en bas sont des treillis de bois, auxquels il y a des petits volets »¹⁸. Le 4-6 a place du Bailliage n'a pas de jardin vu sa situation commerciale, mais il dispose comme la « grande maison » d'un vaste dégagement sur le marché.

Le renouveau classique du XVIII^e siècle

Au début du XVIII^e siècle, la ville se ressentait toujours des cent cinquante ans de calamités pendant lesquels les périodes de paix n'étaient pas suffisantes pour voir renaître la vitalité économique, facteur indispensable de bien-être¹⁹. Le marasme se prolonge, alors qu'en de nombreuses villes, la bâtisse est florissante. Deux immeubles datés l'un de 1735, 54 rue Richier et l'autre de 1737, 18 place du Bailliage, précisent l'époque de construction d'autres maisons où se retrouvent certaines de leurs caractéristiques, principalement rue Richier et rue des Potiers. Le 75 rue Fétis est encore daté de 1737²⁰.

Le changement le plus notable à côté du mouvement donné à l'imposte de la porte, réside dans la conception des fenêtres. On renonce progressivement aux croisées de pierre avec parfois un système mixte comme 18 place du Bailliage, n'osant pas encore compromettre la solidité du niveau inférieur qui supporte le poids de l'étage.

En même temps, les fenêtres tendent à devenir plus étroites et plus hautes,

¹⁵ Voir pp. 58-62.

¹⁶ F. del MARMOL, *op. cit.*, p. 339.

¹⁷ Par exemple, à Dinant, maison incendiée en 1911, à l'angle de la place près du transept sud de la collégiale (*Dinant. Eine Denkschrift*, Munich, 1918, fig. p. 68) et à Namur, rue des Brasseurs (« Namur 1980 », *Namur. La ville ancienne et la rue des Brasseurs. Un problème d'avenir*, (1972, fig. 47); vers 1710, n^{os} 117-121; (*ibid.*, p. 98).

¹⁸ Paul COLLINET, *op. cit.*, p. 33.

¹⁹ BORGNET II, p. 207. M. Georges Mareschal a présenté en 1977 à l'Université de Louvain-la-Neuve, un mémoire de licence: *Pauvreté et bienfaisance à Bouvignes-sur-Meuse au XVII^e siècle*. Il s'est interrogé sur les raisons de la pauvreté, accrue au XVIII^e siècle, de la majorité des habitants, constituée de journaliers, et sur les moyens mis en œuvre pour les secourir. Les décalages économiques et donc sociaux devaient être sensibles. On doit en trouver un reflet dans les maisons et immeubles qui subsistent. Il serait curieux de savoir quelle a été la densité d'occupation de ceux-ci.

²⁰ La porte a été remployée dans la nouvelle façade lors de l'élargissement de la rue. Voir p. 84.

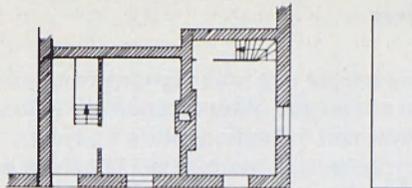


Fig. 84. Plan du rez-de-chaussée, une pièce, du 3 rue Barbier, du milieu du XVIII^e siècle, agrandi à gauche du 5 à la fin du siècle et séparé de lui au début du XX^e. D'après un relevé du Bureau B.E.I. à Anhée, 1976.

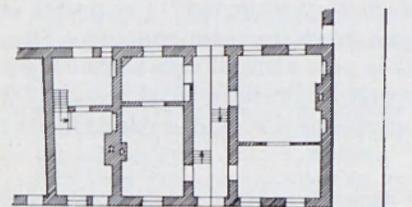


Fig. 85. Plan du rez-de-chaussée des 10-14 rue Richier, maison unifamiliale de la 2^e moitié du XVIII^e siècle, transformée au XX^e en trois habitations. D'après un relevé du Bureau B.E.I. à Anhée, 1976.

²¹ BORGNET II, pp. 218-225. HENRI 1888, p. 102, note que presque tous ces immeubles sont datés.

²² Voir p. 67.

²³ BORGNET II, pp. 240-243.

Fig. 86. Façade arrière, vers l'est et le jardin, de la « maison du notaire », 10-14 rue Richier.

leur construction elle-même évolue. Les linteaux toujours épais sont monolithes et les piédroits formés de deux éléments courts à queue de pierre et d'un élément long en délit. Souvent, une queue de pierre sera conservée à mi-hauteur, rappel probable de la traverse de croisée d'autrefois. Progressivement, dans les décades suivantes, les croisées des immeubles plus anciens vont être supprimées et les seuils abaissés, pour assurer une communication plus directe avec l'extérieur. Même si la surface éclairante pouvait être matériellement presque la même qu'avant, en fait la suppression des croisées assurait meilleurs passage et diffusion de la lumière dans les pièces.

Un pas important est fait à l'époque vers la maison « bourgeoise ». Jusque dans la 2^e moitié du XIX^e siècle, celle-ci se caractérise en se précisant sous l'influence des courants français, par une disposition symétrique des pièces d'habitation et en conséquence des ouvertures. Antérieurement, celles-ci se réglaient plus librement à l'intérieur du jeu des cordons de pierre qui insistaient sur l'horizontalité du parti. Maintenant, les baies davantage soumises à un rythme de travées, introduisent une intention toujours relative de verticalité.

Les nouvelles constructions attribuables aux années proches de 1750, sont partiellement le résultat de l'injonction faite en 1740 par l'empereur aux propriétaires d'édifices ruinés, de rebâtir leurs immeubles dans les trois ans et d'en assurer l'entretien régulier²¹. La paix qui régnait partout était favorable à la bâtisse pourtant. Jusqu'alors, des exemptions de taxes avaient été reconduites de cinquante en cinquante ans sans jamais pouvoir cicatriser les plaies. L'effort fourni à ce moment nous a donné les traits dominants du visage actuel des rues de la ville, celui qui actuellement nous pose question pour l'avenir.

Le remarquable dessin original de Remacle Le Loup montre vers 1738, le passage entre la localité issue du sac de 1554 et celle d'aujourd'hui (fig. 76). Le carcan des murailles est encore présent en bordure de Meuse, là où elles étaient le moins gênantes et protégeaient peut-être un peu des crues, les pans de bois marquent encore un peu partout de leur structure le panorama urbain, mêlés à une prédominance d'autres immeubles aux murs épais. Les volumes sont toujours nets, sauf pour les édifices principaux comme l'église et la grande maison du Marché. Les toitures généralement en bâtière forment des suites continues, avec de légers décrochements aux pignons. Les demeures plus importantes ou isolées affirment leur autonomie par des croupes ou des demi-croupes, quelquefois par le Mansard que nous voyons apparaître dans la région après 1710²². Elles devaient être couvertes d'ardoises, les autres encore nombreuses puisqu'en 1772 un édit les interdit à cause du danger d'incendie, l'étaient toujours en chaume²³.

Cette image continuera de se modifier de manière imperceptible jusque dans les premières années du XIX^e siècle. Comme partout, les linteaux se divisent et se courbent, marqués par une clé. Le 10-14 rue Richier, « la maison du





Fig. 87. La porte datée de 1784 du 102 rue Fétis et sa traverse sobrement décorée. L'escalier mérite aussi un instant d'attention. Bon exemple de justesse dans la démarche.

notaire », constitue l'exemple bien conservé de ce style (fig. 86). Deux immeubles sont datés : de 1784, le rez-de-chaussée du 102 rue Fétis et de 1801, le 17 place du Bailliage, ce dernier s'ouvrant sous la corniche d'oculi ovales, témoins du néo-classicisme naissant.

L'incidence du développement des grandes communications au XIX^e

La création de routes par terre, fer et eau, a eu inévitablement une répercussion sur le domaine bâti comme sur l'évolution du tissu urbain. Bouvignes est devenu réellement un « village ». Il est même hors circuit, en ce sens que dans ce développement, il ne retient guère l'attention : on passe à côté. Ses usines n'ont pas grand avenir, même si elles ne sont pas à l'écart des voies de communication. Les habitants vont cependant trouver un moyen de relations à juste titre fort apprécié dans le chemin de fer dont l'arrêt local permet de se déplacer aisément sur l'axe nord-sud du pays. C'est aussi certainement ce passage qui aidera le tourisme local, développé de Namur à Hastière, avec de nombreux moyens de séjour, à offrir la découverte du pittoresque de la vallée de la Meuse et des bienfaits de l'eau (fig. 111)²⁴.

L'élargissement de la rue Fétis, côté Meuse, s'accompagne dans les nouvelles façades du sérieux ordonné et un peu sec de l'esprit néo-classique, sans grande chaleur, mais qui repose aujourd'hui du désordre de la bâtisse récente. La leçon que donne cette époque demande qu'on ne traite pas arbitrairement son enseignement.

Il est malaisé de déterminer l'incidence de l'impôt sur les fenêtres, promulgué sous le Régime français et maintenu pendant tout le XIX^e siècle, soit qu'il ait entraîné la multiplication de petits logements éclairés par une seule baie à chaque niveau, soit que dans les maisons de notables, il soit cause de la création de fausses fenêtres pour l'harmonie classique de la façade ou même d'une multiplication des lumières pour atteindre le taux du cens et le droit d'être électeur²⁵.

²⁴ Il est curieux de remarquer le silence du prospectus touristique reproduit pp. 12-14 au sujet de la Meuse. Par contre, les annonces rappellent l'Hôtel des Bains.

²⁵ E. HELIN. *A la recherche d'une mesure des inégalités de fortune : l'apport des rôles fiscaux liégeois*, dans *L'impôt dans le cadre de la Ville et de l'Etat*, Bruxelles, Pro Civitate, Coll. Histoire, n° 13, 1966, pp. 153-162. L'auteur étudie l'impôt impérial de 1650 sur les vitres, dont on ne sait rien dans le Namurois. La discussion du colloque international, pp. 163-167, à laquelle participèrent notamment MM. LINDBERG et VAN HOUTTE, a posé les questions relatives à l'architecture et au XIX^e siècle. Il semble que le goût français et l'attrait de la lumière l'aient emporté au XVII^e siècle à Liège sur la crainte des servitudes fiscales d'ailleurs rarement imposées et que c'est surtout à propos du XIX^e siècle que des études pourraient mesurer l'impact de celles-ci.



Fig. 88. La lithographie des « Ruines du château de Crèveœur », par Paul Lauters, montre la Porte du Quai avec un passage voûté comme à la Val, une superstructure couverte en double appentis, précédée d'un auvent porté sur trois poteaux avec jambes de force. A l'avant-plan, des lavandières au bief du moulin enjambé par le pont de pierre dans l'axe de la rue de Meuse. Publiée dans « Voyage aux bords de la Meuse... », Bruxelles, 1839, pl. 10.

Fig. 89. L'extrait de la lithographie de Madou d'après le dessin du général de Howen, située avec bonhomme simplicité le visage de Bouvignes à l'arrivée de la route venant de Namur, avant le développement des installations industrielles. Les longs murs sont présents. Dans De Cloet, « Voyage pittoresque... », Bruxelles, Jobard, 1825, n° 41.



Fig. 90. Le même paysage vu par Paul Lauters après la construction de la machine à vapeur et de la première cheminée d'usine. L'approche de la localité reste liée au fleuve et la masse de l'ancien couvent des Augustins bloque sur lui-même l'ensemble du domaine bâti, situation qu'exploitent dans leurs gravures, des Anglais comme Th. Allom et G. Arnauld; celui-ci dès 1818, donne une vue romantique non reproduite ici. Le visage de la ville n'a cessé d'être mobile. Dans « Voyage aux bords de la Meuse », Bruxelles, 1839, pl. 12, extrait.



²⁶ *Le Rhin, année 1838*, cité dans P. ARTY, *La Belgique selon Victor Hugo*, Liège-Bruxelles, 1968, p. 138: « Ces roches de la Meuse contiennent beaucoup de fer; mêlées au paysage, elles sont d'une admirable couleur; mais, arrachées de la terre, exploitées et taillées, elles se métamorphosent en cet odieux granit gris bleu dont toute la Belgique est infestée. Ce qui donnait de magnifiques montagnes ne produit plus que d'affreuses maisons. Dieu a fait le rocher, l'homme a fait le moellon ».

²⁷ A. GHEQUIERE, *op. cit.*, p. 139.

²⁸ Nous ne connaissons pas de vue des forges, sinon de loin dans des panoramas, tels ceux de Lauters et Allom. R. EVRARD, *Forges anciennes*, Liège, 1956, II, p. 156, reproduit une gravure, fig. 139, de l'établissement, non de Bouvignes, mais d'Anseremme, aussi aux Amand. C'est de même par erreur qu'une photographie ancienne d'un dessin, conservée au château de Bouvignes, s'intitule « L'usine de Bouvignes, à M. Amand ». Il s'agit ici encore d'Anseremme dont le peintre Sodar en 1890 a donné un troisième aspect dans une toile marouflée du hall du château.

²⁹ Ph. VANDER MAELEN, *Dictionnaire géographique de la province de Namur*, Bruxelles, 1832, p. 111.

Un facteur d'unification a été au milieu du siècle le blanchiment presque systématique des façades corrélativement à celui des constructions néo-classiques, enduites, pour lesquelles la blancheur allait de soi. Sans doute, la sensibilité prend conscience d'une certaine tristesse qui sourd des grandes surfaces de calcaire; ce qui a frappé Victor Hugo²⁶. Les rangées de façades avaient auparavant l'« aspect sévère d'un défilé rocheux »²⁷. La brique pourtant vivante de couleur n'échappe pas à la mode. La place du Bailliage, la grande maison comprise, devient toute blanche (fig. 96). L'habitude n'est pas complètement perdue et on voit aujourd'hui encore, à juste titre, des façades de calcaire, rue de Meuse ou des Potiers principalement, demeurer blanches ou peintes en tons légers.

Au cours du siècle, dès son début, le visage urbain se marque dans le quartier nord de constructions à usage industriel. Dans le site du petit moulin du moyen âge où la fontaine assure l'eau sans défaillance, la fonderie Amand est en plein développement à l'époque napoléonienne: on y fabriquait des boulets de canon et des chenêts au buste de l'empereur (fig. 7). L'immeuble, 7 rue du Fourneau, construit en style néo-classique en 1835 pour abriter une machine à vapeur est le bâtiment industriel le plus ancien de l'époque contemporaine. Petit à petit par démolition et reconstruction successives, l'usine s'est étendue vers Namur, occupant progressivement et même le débordant, l'ancien jardin des Augustins²⁸. Vers 1830, elle n'occupe plus que huit ouvriers en 24 h²⁹. En 1883, elle devient une filature. Les bâtiments affirment leur fonction en développant transversalement à la vallée, une suite de onze « shets » dont les redents couronnent vers la Meuse un haut mur partiellement

Fig. 91. Le quartier nord, Conneau, après la création du chemin de fer et avant la rectification du cours de la Meuse. Une grande partie du couvent des Augustins est debout et l'usine s'étend. Photographie de 1890.



très bien appareillé, auxquels on peut prêter le pouvoir d'évoquer les remparts. Dans cette direction, l'entrée de la ville ponctuée par une haute cheminée de briques, paraît encore marquer la localité d'une vocation industrielle. Toutes les gravures depuis cent cinquante ans affirment le fait (fig. 90, 16 et 17).

Un peu plus vers le centre, dans le même quartier nord, entre les rues Barbier et Genard, une seconde filature pendant un moment signalée aussi par une haute cheminée, devenue actuellement un atelier de réparation de machines agricoles, confirme l'impression première. Ses « shets » tout d'abord parallèles au fleuve, à la suite d'agrandissements et de transformations, lui sont devenus perpendiculaires et ont couvert presque tout l'îlot où passaient les remparts, entre les rues Fétis et Richier (fig. 102). A part le moulin de Meuse qui a subsisté jusqu'en 1870, les autres industries n'ont guère dû avoir d'incidence sur le paysage urbain.

Pendant ce temps, le talus du chemin de fer prend la place de l'ancienne fortification guère plus ouverte que lui, le pittoresque mis à part. Un morceau des plus évocateur, la Porte du Quai, si on néglige l'ancien couvent des Augustins dont la destruction sera consommée par la rectification du fleuve, disparaît alors après avoir été dessinée par les découvreurs du paysage mosan (fig. 16 et 88).

Si la canalisation de la Meuse n'a pas eu d'incidence sur les maisons, l'aménagement du ruisseau de la Val est un facteur important d'une profonde mutation de l'axe transversal depuis la rue Fétis jusqu'en remontant le vallon vers Sommière. Le voûtement du cours d'eau en permettant la création de la rue H. Blès a progressivement entraîné un renversement de priorité, les immeubles rues Riguette et Guiot se sont tournés vers la nouvelle artère. C'est le moment à la fin du XIX^e siècle où débute l'influence du large mouvement éclectique qui va s'exprimer jusqu'aujourd'hui au moyen des matériaux de plus en plus divers dont nous disposons.

L'eclectisme du XX^e

Dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, la brique apparaît comme matériau normal de construction. On s'en sert pour rebâtir ou bâtir à neuf dans les jardins, des maisons dont le décor est influencé par les courants archaïsants du moment; ainsi les arcatures 91-95 rue Fétis. Dans ces volumes, il importe de déceler un léger changement d'échelle dans la hauteur des niveaux,



Fig. 92. La façade du 8 place du Bailliage en 1943, document de réel intérêt demandant une restauration appropriée plutôt que la construction d'un pastiche dénué de valeur. A remarquer sous la corniche, les ancres incomplètes.

mouvement déjà amorcé dans le néo-classicisme. Toutes les proportions de l'architecture traditionnelle seront bousculées. Un immeuble comme le 2 rue Cardinal Mercier, à part l'avant-corps axial du volume d'origine, est sauvé non seulement par l'heureuse blancheur dont il s'est revêtu plus récemment, mais aussi par le maintien d'un gabarit adéquat. Par contre, la maison du propriétaire de la principale filature, 2 rue Richier, affirme sans équivoque un moment de l'histoire économique et sociale. Ses plans ont été dressés par Ch. Jh. Luffin, architecte du Palais de Justice de Dinant, habitant Bouvignes.

Au-delà de la rue Blés, la route de Sommière dédoublant le ruisseau de la Val avant son voûtement et contournant la porte médiévale, va ouvrir à ce genre de bâtisse, l'occasion de s'élever jusqu'au cœur même de l'ensemble ancien, alors que vers Dinant, la jonction avec la rivale d'hier se faisait en terrain pratiquement neuf, par des villas ou des établissements industriels. Ceux-ci vont venir se fondre dans le parc du château Dévelette dont les grands arbres, indispensables, subsistent.

Au centre, la reconstruction obligée à la suite des deux guerres 1914-1918 et 1940-1945, a accéléré pour la ville le « qui bâtit, pâtit ». Les incendies ont affecté particulièrement la rue Blés et le bas de la rue des Béguines³⁰. Il est difficilement contestable que l'évolution se soit de plus en plus écartée d'une sorte d'harmonie générale qui avait pu se maintenir à travers une grande variété d'expressions antérieures. Bouvignes passe insensiblement d'un visage personnel à l'insignifiance des ensembles réalisés dans les dernières décades. Le désir d'une nouvelle manière très légitime d'habiter qui s'exprime à l'Allée Verte ou rue Cardinal Mercier, est-il capable de s'affirmer dans la ville ancienne sans annihiler sa personnalité, alors qu'il n'arrive pas à créer une cohésion suffisante dans les quartiers nouveaux ?

³⁰ Pour 1914, J. SCHMITZ et N. NIEUWLAND, *Documents pour servir à l'histoire de l'invasion allemande dans les provinces de Namur et de Luxembourg*, 4^{ill}, Bruxelles-Paris, 1922, fig. 214, indiquant tous les immeubles incendiés de la localité avec leur affectation ou le nom du propriétaire. On relèvera quelques inexactitudes: certains bâtiments ont simplement été touchés par des obus, tels le château, l'ancien presbytère, l'église.



Fig. 93. Rue Cardinal Mercier 3, donnant place de la Trompette, le pignon a rapidement subi de maladroites transformations, d'autant plus regrettables qu'il constitue la terminaison visuelle de la rue H. Blés, à l'entrée de la vieille ville. Ici le pan de bois ancien, photographié en 1943.



Fig. 94. Le même pignon doublé en blocs de ciment, photographié en 1976.



Fig. 95. Enfin, l'altération profonde: le faite du toit est arasé en 1977, sans autorisation.



Fig. 96 et 97. Avant et après. La partie basse de la place du Bailliage avant les «bouleversements» du site depuis le début du siècle. Tout commentaire est superflu. D'après carte postale: Nels, n° 124 et photo 1978.



Fig. 98. L'îlot Béguines-Potiers. Le grandiose paysage contraste avec l'aspect hétéroclite, récemment accentué, des bâtiments.



Fig. 99. Le sentier, vestige de la route romaine donnant accès à Bouvignes à partir de l'Entre-Sambre-et-Meuse, dévale en longeant le site du château fort. A droite, la preuve que tout le monde a besoin d'annexes...

Un plan des valeurs architecturales



Fig. 100. L'ensemble de la cité dans la vallée de la Meuse. Au nord, au-delà des méandres du fleuve, le site du château fort de Poilvache.

Fig. 101. L'estimation des valeurs architecturales



Valeur architecturale. La construction répond aux critères définis ci-avant. Elle est marquée en rouge, signe d'interdiction de démolir. Elle doit en principe être maintenue dans une opération d'aménagement urbanistique et architectural.



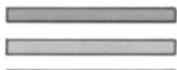
Sans valeur architecturale. La construction ne répond pas aux critères. La couleur verte, signe de permission, n'implique pas ipso facto dans une opération d'aménagement, la démolition de la construction concernée. Elle s'applique parfois à des bâtiments très récents ou à des habitations sans valeur architecturale, mais qui ont acquis une qualité humaine réelle par la manière dont elles ont été aménagées.



Valeur architecturale intermédiaire. Il s'agit souvent de constructions de conception étrangère à la physionomie spécifique de la ville. La conservation pourrait s'imposer ailleurs, mais la suppression ici pour des raisons valables n'enlèverait rien d'essentiel à l'ensemble.



Les hachures désignent des **constructions relativement basses** par rapport aux volumes voisins. Elles n'indiquent pas un nombre de niveaux. Il s'agit souvent d'annexes.



Façade ou mur ayant une valeur correspondant à la couleur. Il y a lieu de noter les murs en moellons de calcaire presque toujours fonctionnels, liés aux terrasses ou au jeu des pentes des rues, éléments importants de l'ensemble.

Définition de la valeur architecturale

On entend par la valeur architecturale une qualité des bâtisses, intrinsèque ou significative du visage de la ville. Il est patent que l'intérêt de celle-ci se fonde sur l'existence dans un site naturel remarquable, d'un ensemble de bâtiments parfois monumentaux, souvent très modestes, organisé sur la base d'un tissu urbain médiéval, serré et régulier dans ses grandes lignes.

Tissu urbain, monuments, maisons et ateliers ont été inventoriés dans les pages précédentes.

Les monuments étant en principe protégés, la suppression ou le bouleversement profond des autres constructions valables détruirait l'aspect caractéristique de l'entité.

L'appréciation ne comporte aucun jugement sur l'état ou l'habitabilité du bâtiment.

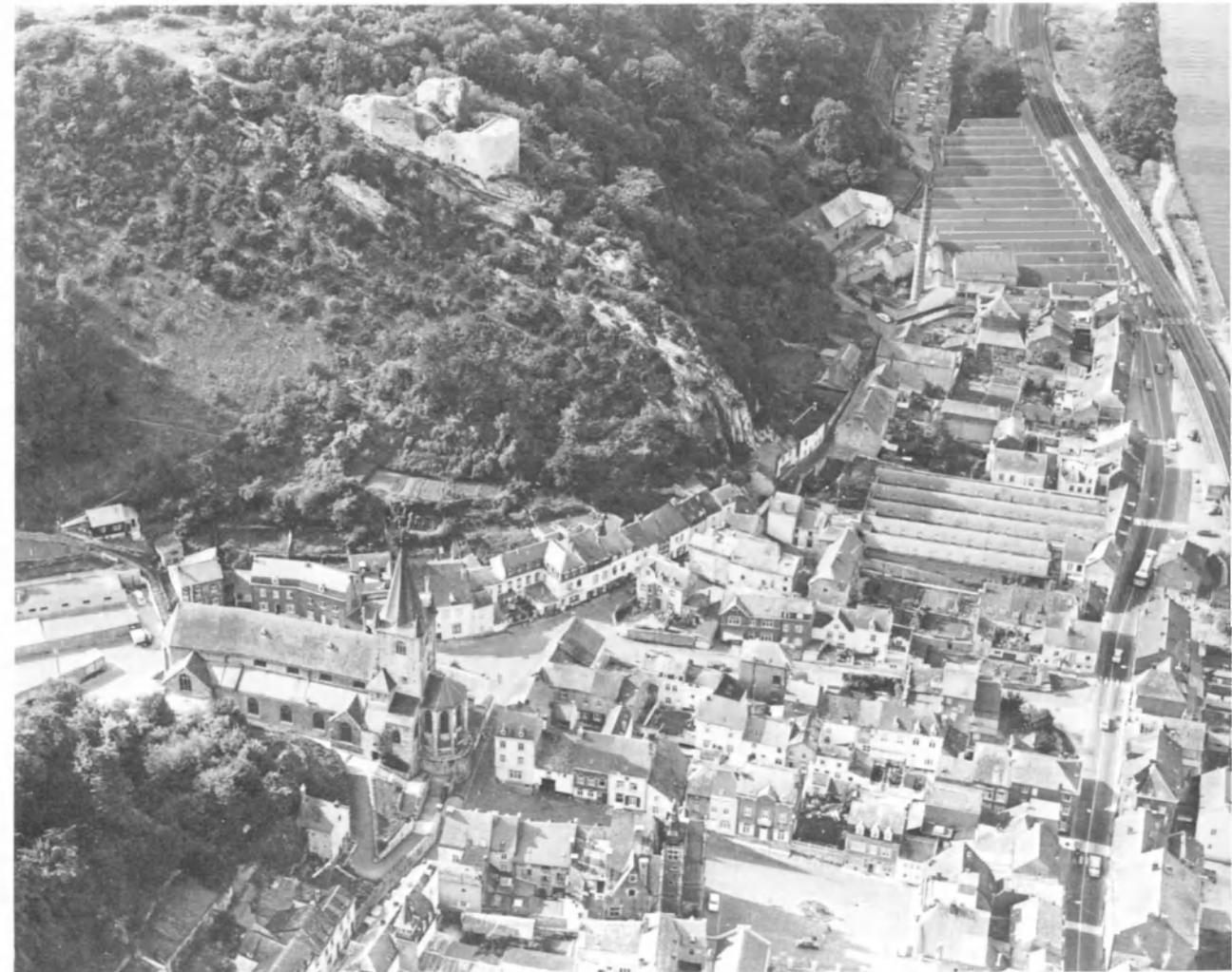


Fig. 102. Vue aérienne de Bouvignes vers le nord en 1971. Photo Journal Vers l'Avenir, Namur.

Devant-Bouvignes

¹ BORGNET II, pp. 82-87, 94-96.

² *Ibid.* I, p. 59. La tour, condamnée dès 1322, mais jamais démolie et même remise en état en 1429, disparut enfin deux ans plus tard, sauf la voûte basse qui subsistait encore en 1445 (HENRI 1888, pp. 29, 33-40).

³ BORGNET II, pp. 274-278. C'est déjà pour assurer la liberté de navigation sur le fleuve que des accords avaient été pris, sans suite durable, en 1293 (*Ibid.* I, pp. 16-21).

⁴ *Ibid.* I, pp. 258-262, 273-277. On notera que le savant archiviste a vu vers 1860 les restes du Boulevard achevé sur les indications de l'ingénieur italien Donnas ou Douace et démolie en 1671, au moment où ils allaient disparaître sous le remblai du chemin de fer. Il a observé que le revêtement avait été arraché, mais que trois embrasures de canonnières, dont deux sont visibles sur la fig. 20, sont restées intactes. La construction de la fortification a pris plusieurs décades: entre 1521 et 1529, il est question du «bolluercq encommenchié sur Meuze devant le Mollin» (*Ibid.* II, pp. 290 et 293).

Le 31 octobre 1607, le territoire de la commune de Bouvignes s'augmentait par décision du pouvoir central, d'une bande de territoire longeant la rive droite de la Meuse, face à la ville reliée par un simple passage d'eau¹.

Devant-Bouvignes, dénomination du lieu, venait de faire l'objet d'une transaction entre les archiducs Albert et Isabelle et l'archevêque de Cologne, Ernest de Bavière, prince-évêque de Liège. Ainsi était terminée une très longue période de contestations pour la possession du site entre rivaux dont Montorgueil élevée par les Liégeois en 1320 avait été le symbole: «le tour de Dinant qui est devant Bouvigne que l'on appelle Montorgons»². Les tractations pour arriver à un accord avaient été longues; on en trouve des traces dès 1541³.

La carte de Coronelli montre clairement l'importance de la décision: le territoire liégeois, Dinant à cet endroit en est la proue, vient littéralement buter contre Bouvignes dont l'ancienne importance se survit (fig. 3). Celle de Ferraris précise exactement la situation nouvelle (fig. 11). A hauteur du château actuel, sur la rive droite, la limite territoriale grimpe perpendiculairement la colline, puis à angle droit se dirige vers le nord en direction de Houx, pour bifurquer à nouveau vers l'est au «bois devant Houx» et laisser à Liège l'immense campagne de la ferme de Viet et le site de Montorgueil. Le départ s'inscrit dans le prolongement d'une ligne presque directe partant de la partie haute de l'ancien château comtal, passant par la tour de Bouillet, traversant ce qui sera le jardin des Sépulcrines et aboutissant au fleuve à la grosse tour du Boulevard, achevée de 1542 à 1551 (fig. 15)⁴.

De Bouvignes, on peut encore se rendre compte de la limite en bordure du fleuve. Vers Dinant, l'habitat se densifie rapidement et deux rues forment une fourche clairement marquée. Derrière les maisons, s'étagent des jardins en terrasses qui montent en aval jusqu'à la crête d'un petit mamelon dont le versant nord inculte indique le changement de juridiction. A partir de là, les maisons sont rares, quatorze ou quinze au moment de la réunion, et l'admirable croupe de la vallée au pied de laquelle Deventer indique un simple sentier (fig. 13), déploie sans entrave sa végétation rabougrie et sauvage. Le même contraste existe entre la beauté différente des terres incultes et cultivées. Ainsi à cet endroit, le site de Dinant et de Bouvignes garde encore aujourd'hui la marque des vicissitudes de l'histoire (fig. 103).

Jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, une source de conflit demeurait. La même carte de Ferraris indique que si le pouvoir impérial a théoriquement juridiction sur le fleuve dans toute la traversée de Dinant, «l'état de Liège est en possession de la souveraineté de la Meuse dans cette partie»...

La liaison entre les deux rives du fleuve ne fut jamais assurée à l'époque

⁵ BORGNET I, pp. 325-327, II, pp. 49-57.

⁶ AMAND de M., pp. 97-98.

moderne que par le passage d'eau originel, supprimé en 1910. Avant l'accord, Philippe II en 1574 avait voulu assurer les moyens de construire un pont de pierre pour remplacer celui de Dinant, le seul entre Namur et Givet, et avait renouvelé en 1593 des mesures aptes à réaliser un projet qui n'aboutit jamais⁵. Ce n'est qu'à l'occasion de l'étude de la rectification du cours de la Meuse en 1872, que l'ancienne commune à laquelle Devant-Bouvignes est restée attachée jusqu'en 1964, a espéré voir enfin s'établir une liaison facile. C'est seulement deux ans avant la première guerre mondiale que les Ponts-et-Chaussées sur des instances répétées, construisirent une passerelle détruite par les Français dès août 1914. Reconstituée en béton en 1922, la passerelle était amputée au passage des Allemands en 1944, rétablie provisoirement de suite, mais complètement démolie en 1954⁶. On en voit toujours les culées.

Aujourd'hui, sous l'angle urbanistique, Devant-Bouvignes continue de faire visuellement partie de Bouvignes. C'est la toile de fond continuellement présente sur laquelle le regard aboutit en marchant à travers places et rues de l'ancienne cité. Il importe de conserver son aspect agreste jusqu'en arrière de la crête.

Le maintien du front de bâtisse remarquablement équilibré tant au point de vue des volumes que des teintes, s'impose aussi. Il faut espérer que l'élargissement de la N 17, entamé en aval dans un déploiement abusif de bandes et de bretelles, se limitera ici à deux voies et que de toute manière il ne portera pas atteinte aux maisons et aux avancées rocheuses qui les séparent.



Fig. 103. Le groupe central d'habitations de Devant-Bouvignes. Un ensemble homogène de valeurs architecturales en harmonie parfaite avec le fleuve et le flanc pelé de la vallée. En territoire namurois, les jardins étagés ont à peine entamé la colline.

Les habitants dans la ville et la région *

Thérèse Snoy-Corre

Qui sont les Bouvignois ?

Bouvignes comptait, au début de ce siècle, selon l'Almanach royal, 1205 habitants. C'était une population essentiellement ouvrière, travaillant dans les filatures de la région et instable car dépendante de l'emploi offert. Les logements étaient alors surpeuplés, on vivait dans la rue et au café. Les conditions n'étaient pas réunies pour garder cette population, d'autant plus que les filatures ont périclité rapidement.

Au contraire de Dinant, Bouvignes n'a pas été détruite par les guerres. Une partie de son habitat, vétuste, convenait seulement au passage de familles pauvres qui emménageaient ou déménageaient selon la conjoncture. C'est pourquoi Bouvignes présente actuellement une situation démographique peu avantageuse.

En février 1976, l'état civil recensait 654 habitants. La répartition des âges nous montre la faible représentation des classes adultes moyennes (de 20 à 65 ans) par rapport au nombre de jeunes et de personnes âgées (tabl. 1, p. 143). La petite taille des logements pourrait en être une des raisons.

Sur 250 ménages, 150 sont à Bouvignes depuis plus de 15 ans. Il y a donc quand même actuellement une grosse majorité de ménages stables mais la plupart de ceux-ci sont des pensionnés ou des ménages de plus de 45 ans. Les jeunes sont beaucoup plus mobiles.

La répartition socio-professionnelle de la population montre que Bouvignes est resté un village ouvrier (tabl. 2). Les ménages pensionnés sont pour la plupart d'anciens travailleurs et cette caractéristique retentit sur la « mentalité » bouvignoise et sur leurs relations avec la ville de Dinant.

La démographie bouvignoise est à l'image de celle de la région : vieillissement et fragilité reflètent un manque de dynamisme économique qui, nous le verrons, se répercute sur d'autres domaines sociaux.

Essayons de dépasser les chiffres et de déceler quel « état d'esprit » règne à Bouvignes et comment se déroule la vie sociale des Bouvignois. Notre enquête, auprès d'une centaine de ménages, permet d'en donner quelques indications.

Les anciens sont très attachés à leur ville natale. Pour rien au monde, nous a-t-on dit, on ne la quitterait. Même les non-natifs de Bouvignes le ressentent sans savoir toujours dire pourquoi. Ceux qui ont essayé de préciser les motifs de leur attachement ont parlé des relations sociales : « on se connaît, on s'entraide, les gens sont sympathiques... », aussi du cadre : la nature, la Meuse, la beauté du site, l'aspect ancien, et enfin d'avantages plus concrets : le calme et les bonnes communications.

Mais les Bouvignois sont aussi conscients des défauts de leur environnement : saleté et mauvais entretien dans certains îlots, peu de jardins, le trafic, le manque d'animation...

Et puis, chez quelques-uns, on ressent un malaise, une difficulté d'intégration due à ce qu'ils nomment la « mentalité spéciale » des Bouvignois. C'est bien vrai que ceux-ci forment une petite société « spéciale ».

Il y a bien des classes entre les habitants, qui ne tiennent pas seulement à l'âge et à la profession mais surtout à l'ancienneté et aussi au quartier où on vit. Les anciens ou les « vrais » Bouvignois sont ceux qui y ont toujours vécu. Ils se connaissent tous et parlent des nouveaux en disant : « les étrangers » même s'ils viennent d'une région proche. Les nouveaux savent qu'ils doivent se faire accepter sans quoi ils ne participeront pas vraiment à la vie de Bouvignes. Les uns font l'effort, les autres préfèrent rester en dehors et garder leurs distances.

* Cet article résume l'enquête sociologique établie en mars 1976, 55 p. dactyl. et annexes, pour le Ministère de la Culture française, Administration du patrimoine culturel.



Fig. 104. Au-delà de la rue des Potiers, se détachant sur la grande maison du Marché, la façade latérale de l'important immeuble du 12 place du Bailliage, ouverte sur le jardin.



Fig. 105. Dans la rue Richier, en fin de semaine. L'antique rue ouverte à hauteur de l'escalier de l'église et de la place du Bailliage, puis un peu plus loin place de la Trompette.

Les anciens expriment fréquemment un sentiment d'agressivité vis-à-vis de Dinant ou des Dinantais. On dirait que ces deux anciennes places fortes de la Meuse gardent entre elles une rancune séculaire, mais cette « guerre froide » a plus probablement une origine sociale : Bouvignes est resté un village ouvrier tandis que la bourgeoisie locale s'est établie à Dinant ou à Anseremme. Les Bouvignois souffrent d'être peu ou mal considérés par leurs partenaires communaux. Cependant ce sentiment s'atténue ou disparaît dans la nouvelle population et la fusion de 1964 est selon celle-ci une initiative très rationnelle.

Il y a aussi plusieurs quartiers sur le plan sociologique : le centre, autour de la place du Bailliage et de la place de la Trompette, est habité en général par des propriétaires, les maisons sont en bon état et bien entretenues. Plus on s'éloigne du centre — et c'est frappant surtout du côté de « l'îlot Morren » — plus les maisons sont petites et certaines sont en moins bon état, souvent à cause de leur environnement : maisons vides, ruines, terrains vagues. Les habitants du centre ne fréquentent pas les quartiers défavorisés. Ils ont souvent un mauvais souvenir de familles marginales qui y habitaient. Les habitants de ces quartiers, soit n'aiment pas y vivre, soit rejettent ceux du centre dont ils se sentent exclus.

Il y a aussi la rue Cardinal Mercier qui forme une entité en dehors de Bouvignes, sauf pour les anciens qui se sentent très bouvignois.

Enfin le « building », rue Fétis, constitue aussi un quartier en soi. Il est habité par des ménages installés récemment et provisoirement, locataires et sans attaches précises.

Dans chaque « quartier » et surtout dans chaque rue, la solidarité entre voisins s'exprime par des visites aux malades, des achats en commun ou la garde des enfants. Mais on ne se confie guère à l'étranger sur ses relations de voisinage car les « cancons » pourraient courir trop vite !

La société bouvignoise a donc gardé les caractéristiques des petites communautés rurales traditionnelles : forte conscience d'appartenance, solidarité pratique et contrôle social important. Cependant, elle est en voie de transformation car la facilité des communications et l'arrivée d'une nouvelle génération modifie peu à peu les modes de relation. La rénovation du logement contribuera essentiellement à cette évolution.

Le logement vécu par les Bouvignois

La taille moyenne des logements à Bouvignes est de 3 pièces de séjour et un peu moins de 3 chambres. La majorité contient une salle de bain ou douche. Quand les habitants sont propriétaires, ils ont pour la plupart adapté leur logement à leurs besoins; 46 sur 67 interrogés ont entrepris des travaux d'amélioration. Si beaucoup de pensionnés n'ont pas de salle de bain, c'est parce qu'ils ne la trouvent pas indispensable. A part chez quelques locataires auxquels les propriétaires refusent des transformations nécessaires et quelques rares familles sans moyens, les maisons occupées sont bien entretenues.

Quand nous demandions aux Bouvignois ce qu'ils appréciaient dans leur logement, les réponses les plus fréquentes ont été : « on est chez soi » (intimité d'une maison, les souvenirs qu'elle renferme, les travaux qu'on y a faits) et la bonne situation, soit par rapport au soleil, soit par rapport au village (plus ou moins isolé selon les goûts).

Les désavantages étaient souvent soit la taille des maisons, trop petite pour les ménages avec enfants ou trop grande pour les pensionnés, soit l'environnement : maisons en ruine à côté ou le trafic, le bruit et la poussière rue Fétis.

Il est intéressant de noter à quel point l'environnement du logement intervient dans son appréciation. Une maison est jugée bonne ou mauvaise en fonction de ce qui l'entoure. On n'en tient pas assez compte dans les quartiers modernes malgré l'évidence de ce principe.

Les considérations de prix sont relativement peu fréquentes dans les réponses. Les loyers à Bouvignes s'échelonnent entre 700 francs (quartier nord) et plus ou moins 4.000 francs (rue Fétis et building). Les Bouvignois sont conscients du fait qu'ils bénéficient de prix assez bas à cause de l'ancienneté du patrimoine immobilier.

La majorité des personnes interviewées, 70 sur 91 réponses, ne veulent pas quitter leur maison. Le problème du logement à Bouvignes n'est donc pas à l'intérieur des maisons occupées mais le fait des maisons vides, des taudis dépotoirs, et face à cela, les jeunes qui ne trouvent pas à se loger. L'abandon forcé de « l'îlot Morren » et ses conséquences : saleté, vandalisme, délabrement... scandalisent les Bouvignois, ainsi que les autres maisons abandonnées rue Richier et rue Fétis. Dans toute la région, le problème du logement est aigu. Les maisons vides sont rachetées par les seconds résidents qui font monter les prix et de plus ne les habitent pas toute l'année.

Bref, les Bouvignois ont l'impression d'un gaspillage ridicule des logements à Bouvignes qui, s'ils sont vétustes, sont pourtant facilement réaménageables.



Fig. 106. La blancheur des façades, rue de Meuse, éclate au soleil. Dans le cintre de sa porte, la propriétaire. Plus loin, des voisins remontent la rue. Tout au fond, la trouée vers la Meuse.



Fig. 107. Un fragment sculpté probablement du XVII^e siècle, provenant d'une niche ou peut-être d'une pierre tombale.



Fig. 108. Dans la rue, une vieille pierre remontée de la cave, sert de pot à une fleur amoureusement protégée.



Fig. 109. Sur la placette formée par la jonction des rues du Fourneau et Richier, les enfants jouent et la moto attend. A droite, l'escalier vers les annexes de la maison, dans la côte.



Fig. 110. « Au XVIII^e siècle et même au commencement du XIX^e, la famille Patigny tenait une des plus anciennes auberges de Bouvignes, enseignée « A la Croix de Bourgogne ». Elle était située rue de Meuse. La porte d'entrée était surmontée d'une grande croix de st André en fer forgé, qui a disparu depuis longtemps. Cette auberge était le lieu de rendez-vous de toute la bonne société bouvignoise et dinantaise, qui venait chaque jour s'y divertir par les plaisirs de l'estaminet : jeu de cartes, jeu de quilles, jeu de dés, etc. » (HENRI Ms, p. 312).

L'automobile, dans une ville moyenâgeuse, suscite évidemment des problèmes: manque de garages, manque de parkings selon certains, mais au moins la moitié des personnes interrogées disent qu'il n'en faut pas plus, controverse au sujet des pavés: faut-il les garder ou asphaltier? Là aussi les partisans de l'un sont aussi nombreux que les partisans de l'autre. Le trafic rue Fétis est une gêne permanente et un danger grave, les riverains s'y habituent mais il n'empêche que les vieilles personnes et les enfants y risquent trop souvent leur vie.

Beaucoup de ménages se plaignent du manque d'une plaine de jeux qui soit sans danger, loin de la Meuse et de la grand-route. Pourtant d'autres affirment que les enfants ne l'utiliseraient pas, habitués comme ils le sont de courir à Crèveœur ou le long de l'eau.

Les transports publics semblent suffisants bien qu'ils soient rarement à l'heure. Le passage du chemin de fer, s'il est regrettable pour le bruit qu'il émet et pour le paysage, est en même temps un atout important pour Bouvignes car il permet aux habitants travaillant à Namur ou à Bruxelles de faire la navette facilement.

Pour les services administratifs, les Bouvignois regrettent de devoir aller à Dinant pour le moindre papier. Cela pose problème aux nombreux ménages sans voiture mais heureusement, la poste et le garde-champêtre facilitent certaines opérations.

Le nombre de commerces a diminué, depuis la guerre surtout. Selon certains en 1900, il y avait plus de 40 bistrotts où se retrouvaient le soir les ouvriers des filatures. Les commerces alimentaires ont périçité: boucheries, boulangeries..., ceci à cause du déclin démographique et de la concurrence des grandes surfaces établies à proximité (fig. 113). Ceux qui restent font de bonnes affaires car les Bouvignois achètent encore beaucoup leurs biens de tous les jours aux épiceries du village, surtout les ménages qui se déplacent difficilement. Ceux-ci se plaignent de l'absence de boucherie et de pharmacie. Aller à Dinant pour un pensionné modeste représente une expédition parfois difficile et pénible.

Enfin, au point de vue « animation », les Bouvignois disent souvent: « à Bouvignes, rien ne marche, rien ne tient! ». Il est vrai qu'actuellement, à part la balle pelote, les occasions de se réunir sont plus rares qu'autrefois; il manque de kermesses. Est-ce dû aux Bouvignois ou au fait que chacun se déplace plus facilement aujourd'hui vers de plus grands centres de loisirs? Malgré tout, beaucoup de personnes interrogées regrettent la disparition des fêtes villageoises.

HOTEL DES BAINS <small>Au centre de Bouvignes A proximité des gares de Bouvigne et de Dinant</small> PENSION BOURGEOISE ET DE FAMILLE <small>CUISINE ET CAFE RENOMMEES</small> PROPRIETAIRE: M. LUKKIN <small>Rue Cassin</small>	→ A la Trompette ← CAFE-RESTAURANT MARIE HUART BOUVIGNES CAFÉ FLORIMONT <small>Place de la Trompette</small> <small>Gâteaux et Cigarettes de premier ordre</small>
Maroquinerie de Luxe ❖ Articles argent et or OBJETS AVEC VUES IMPRIMERIE A VAPEUR -- LIBRAIRIE V. PONCIN-FISETTE DINANT - 156, Rue Grande, 156 - DINANT CANNES VUES et GUIDES de Dinant et des Environs Articles de Fantaisie	

Liège - Imprimerie Charles Desser

Fig. 111. Des réclames. « Journal de Liège », vers 1902.

Bouvignes : cas typique dans une région en déclin ?

Les problèmes socio-économiques relevés à Bouvignes s'expliquent aussi par la situation actuelle de la région dinantaise. Le Bureau Economique de la province de Namur a publié une analyse intéressante du recensement de 1970, comparé à celui de 1961¹. L'arrondissement de Dinant est défavorisé par un solde migratoire constamment négatif depuis la guerre et un net vieillissement de la population : la classe de plus de 65 ans a augmenté de 2 % chez les hommes et de 8 % chez les femmes.

Au point de vue de l'emploi, la répartition des secteurs est déséquilibrée par une surreprésentation du tertiaire (57 %) par rapport au secondaire (28 %) et au primaire (15 %). Les grands centres industriels sont en effet situés au nord de la province. De plus, le Namurois est pompé par Bruxelles : 23 % de sa population active est constitué de navetteurs. A Dinant, leur proportion atteint 28 % mais beaucoup d'entre eux s'arrêtent à Namur.

Par contre, Dinant et son arrondissement totalisent 2/3 des nuitées de touristes de la province et 3/4 des nuits en hôtel. Les campings sont en très forte expansion : plus de 16.000 nuits en 1974. Le tourisme est concentré dans le temps et dans l'espace : 25 % de population en plus en période de pointe, ce qui pose le problème des équipements tantôt insuffisants, tantôt déficitaires.

Les secondes résidences sont cause d'inflation dans l'immobilier et de la croissance anarchique de nombreuses communes rurales. Les vacanciers peuvent souvent payer un meilleur prix pour les habitations disponibles que les jeunes ménages modestes de la région. Ceux-ci doivent alors attendre longtemps leur tour pour obtenir un logement social... ou émigrer. Ce problème est vécu à Bouvignes.

Bouvignes et ses carences démographiques : dépeuplement, vieillissement; sociologiques : non-intégration des nouveaux venus; économiques : ralentissement des activités et manque d'entretien du logement sont donc déterminés par la mauvaise conjoncture régionale.

Pourtant, Bouvignes est privilégiée par sa situation dans la vallée de la Meuse, par ses communications faciles ainsi que par sa valeur historique et architecturale. La rénovation de son patrimoine peut donc apporter à ses habitants présents et futurs des atouts exceptionnels dans leur région. Inversement, les problèmes régionaux doivent se résoudre pour que des « villes » comme Bouvignes aient un avenir.

¹ B.E.P., Direction des Etudes et de l'Aménagement du Territoire, *Etude sur l'évolution socio-économique de la province de Namur*, Namur, 1971.



Fig. 112. Devant sa belle maison, 10 rue du Fourneau, Madame entre deux voyages chez son fils en Allemagne, est fière de ses murs blancs, du noir du soubassement et n'a pas l'air mécontente des carreaux de son trottoir et des pavés voisins.

Répartition des âges

Plus de 65 ans :	106 personnes,	17 %
de 45 à 65 ans :	168 personnes,	26 %
de 20 à 45 ans :	176 personnes,	26 %
de 0 à 20 ans :	190 personnes,	29 %
Total : 640, 14 sans réponse.		

Répartition socio-professionnelle

Population active : 217 personnes; 33 %	
Ouvriers et salariés :	103
Employés et fonctionnaires :	65
Indépendants :	40
Cadres et professions libérales :	9

Population non active : 437 personnes; 67 %

L'Avenir

Le visage architectural de Bouvignes a-t-il un avenir ? Il sera ce qu'en feront les habitants et leurs élus ; les hommes politiques ont une responsabilité essentielle vis-à-vis de lui. Veut-on lui garder sa physionomie propre ? Veut-on le laisser se transformer n'importe comment ? Veut-on, en le faisant évoluer pour répondre à des conditions d'habitat actuel, maintenir une tradition faite de mesure, de doigté dans le renouvellement et non de retour au passé ?

Il importe d'interroger les habitants et les architectes, de savoir que des conditionnements nés des lois existent, de réfléchir à ce qui pourrait se faire et même de rêver...

Les pages qui suivent, voudraient regarder vers l'avant pour « voir » demain, pour s'ouvrir mutuellement de nouveaux horizons.

Les habitants et la vision de l'avenir *

Thérèse Snoy-Corre

Il est difficile de parler de l'avenir car la plupart des gens vivent dans le quotidien.

A la question : **Comment voyez-vous l'avenir de Bouvignes?** nous avons obtenu peu de réponses mais elles sont intéressantes parce qu'elles révèlent trois sortes d'inquiétudes :

- « il n'y a pas assez d'enfants... les jeunes partent... Bouvignes devient un village de vieux... » D'où la question « comment redonner vie au village ? comment le réanimer?... faire réagir les gens ? »
- « il y a beaucoup de gens pauvres... comment pourraient-ils restaurer ? » et « l'Etat n'a pas d'argent pour nous ! ». Ici on voit le scepticisme vis-à-vis de la restauration et la crainte que les logements rénovés ne soient attribués qu'à ceux qui pourront payer.
- « il y a de plus en plus d'étrangers... Bouvignes deviendra un village de vacances... ». On voit que l'agressivité contre les nouveaux venus s'explique par la crainte d'être dépossédé du village au profit des seconds résidents.

Quelques-uns ont élargi la question à l'avenir de la région. On retrouve les mêmes thèmes : départ des jeunes, afflux croissant des touristes sans que cela donne réellement du travail et de l'expansion à la région, manque d'industrie et de logements alors que ceux-ci vont en priorité aux seconds résidents.

En fonction de ces craintes : **Quels sont les projets des Bouvignois?** Ne parlons pas des pensionnés ou ménages âgés qui n'envisagent plus de changements au cours de leur vie mais de jeunes interrogés :

- Ils expriment particulièrement ces inquiétudes quant à l'emploi et au logement et ils désirent rester à Bouvignes même s'ils doivent faire la navette pour leur travail. Ceci est l'attitude d'un groupe de jeunes très intégrés, fils d'anciennes familles bouvignaises.
- Il nous est arrivé d'en rencontrer d'autres qui désiraient partir « pour pouvoir se marier » donc pour échapper à l'étroitesse de la société villageoise.
- Quant aux jeunes ménages, leur stabilité dépend de leur logement et de leurs changements d'emplois futurs. Beaucoup doivent partir lorsque leur logement



Fig. 114. Interrogation et attente, rue Richier.

* Cet article comme le précédent, résume l'enquête sociologique de mars 1976.

ne peut plus contenir la famille élargie. La majorité de la population est stable, nous l'avons vu, mais c'est parce qu'elle est vieille. L'avenir des jeunes dépend des futures possibilités d'emploi dans la région.

Concernant l'aménagement général du village, des propositions peuvent être résumées comme suit : les personnes âgées et les anciens Bouvignois, attachés à leurs souvenirs et conscients de la beauté de leur «ville», sont en majorité pour la conservation du «cachet» de Bouvignes. Cependant beaucoup s'opposent à un conservatisme excessif qui empêcherait toute modernisation et imposerait des restaurations trop coûteuses. Il est important de prévoir les besoins des jeunes et de pouvoir les garder à Bouvignes. Les Bouvignois que nous avons rencontrés sont réalistes : conserver le centre et ses monuments car ils sont entretenus mais abattre là où il faut les taudis que l'on a laissé aller trop loin et reconstruire des habitations modernes pour jeunes ménages et pensionnés, mais pas d'immeuble à appartements; ceci presque à l'unanimité. Beaucoup ont insisté aussi pour que les nouveaux logements ne soient pas destinés à n'importe qui, ni aux familles marginales, ni aux «Bruxellois», seconds résidents, mais aux pensionnés ou aux jeunes ménages bouvignois en priorité.

Sur ces principes d'aménagement, voici **les propositions faites pour le quartier à rénover**, «l'îlot Morren» et ses environs : entre les deux extrêmes, restaurer à tout prix ou tout abattre, la grosse majorité estime qu'il est trop tard pour sauver toutes les maisons mais que certaines seraient encore bonnes à restaurer : «maison du notaire», villa Morren... L'idée la plus souvent émise serait d'assainir, d'aérer et de reconstruire des petites maisons unifamiliales en respectant le style de Bouvignes. Des personnes ont proposé un jardin public au milieu de l'îlot, d'autres une plaine de jeux, d'autres un parking. Selon quelques-uns, pour les maisons qu'on ne démolirait pas, on pourrait imaginer de faire un logement dans deux maisons en les reliant entre elles.

Il y a une controverse cependant au sujet des loyers auxquels on louerait ces logements : en nombre égal, les uns veulent des loyers assez élevés pour empêcher l'accès de familles marginales, cause de dégâts et d'instabilité, les autres des loyers assez bas pour permettre l'accès de ces logements aux pensionnés à revenus modestes.

Enfin, voici en résumé des **idées données pour d'autres lieux** : restaurer le presbytère, restaurer les maisons vides rue Richier, abattre les maisons situées sous le rocher, supprimer l'entrepôt de machines agricoles et mettre des logements à la place, abattre les maisons vides rue Fétis ou les remettre en état, entretenir mieux les maisons attenantes à l'usine, assainir les terrains vagues...

Concernant le trafic : interdire le trafic dans les ruelles; par ailleurs, la déviation de l'autre côté de la Meuse du trafic de la route principale est attendue avec espoir. On a demandé particulièrement de repaver les rues Genard et des Potiers. D'autres veulent tout asphalté comme nous l'avons mentionné dans notre premier article.

Concernant les équipements : une plaine de jeux ou un jardin dans ou à la place de «l'îlot Morren», ouvrir le jardin du building aux locataires, aménager les bords de Meuse, aménager Crèvecœur. Ceux qui se sont prononcés pour le tourisme proposent des commerces appropriés : cafés, échoppes, pâtisseries...

Concernant les services : une pharmacie, des soins de santé à domicile pour les pensionnés, invalides, des bus plus exacts, plus fréquents (éventuellement mini-bus) avec un arrêt supplémentaire près du building, une boucherie enfin.

Concernant l'animation : faire revenir un carrousel, plus de fanfares et de folklore wallon que de musique de chambre, plus d'occasions de rencontre pour les pensionnés. On a exprimé le vœu que la nouvelle salle polyvalente serve à tout le monde et aussi que le club des jeunes soit plus dynamique et patronné par un adulte.

Voilà donc le résumé des idées formulées au cours des interviews. Elles sont souvent contradictoires, vu les oppositions d'intérêts et de conceptions de l'avenir des habitants. Une majorité se dégage cependant pour la sauvegarde de Bouvignes et de son cachet, vu le plaisir qu'on a à y vivre, à condition de l'adapter aux exigences de confort et de mobilité des nouvelles générations. Il s'agit maintenant que le plus possible de Bouvignois aient leur mot à dire dans les négociations qui auront lieu avec la commune et les ministères.

Nous pouvons aujourd'hui imaginer différents types d'avenir pour Bouvignes dont la réalisation va dépendre des décisions des pouvoirs communaux et ministériels. En conclusion de cette analyse sociologique, nous voudrions mettre l'accent sur les possibles conséquences sociales de ces choix.

Si les pouvoirs publics décidaient la restauration intégrale du Bouvignes d'autrefois, il faut dans ce cas être conscient du coût économique et social que cela entraînerait. En effet, à moins d'une générosité extraordinaire de l'Etat, il est évident que l'«îlot sacré» ainsi reconstitué ne sera pas à la portée de toutes les bourses.

Par contre, si on choisit de rénover les quartiers morts de Bouvignes en y reconstruisant des logements neufs à prix réduits, destinés à des catégories sociales modestes, c'est le moyen de redonner à Bouvignes plus de jeunesse et d'animation, de résoudre le problème logement de

beaucoup de jeunes de la région. Néanmoins, il ne faudrait pas tomber dans deux types d'erreurs :

- Des erreurs de type architectural : l'habitat collectif est encore très mal accepté par les habitants de la région. Le « building » est la bête noire des pensionnés habitués à vivre dans de petites maisons et un moindre mal à subir provisoirement pour les jeunes ménages.

- Des erreurs concernant le type de familles admises dans ces futurs logements : s'il s'agit de petits logements, la clientèle ne pourra être que des pensionnés ou des jeunes sans enfants, deux catégories instables car les uns disparaissent et les autres s'agrandissent et partent. Il faudrait donc prévoir des logements de taille différente, qui puissent convenir aux familles nombreuses comme aux personnes seules, aux jeunes comme aux vieux. Ceci assurerait un noyau stable de population sans lequel toute vie sociale est creuse.

Il serait aussi équitable de prévoir différents prix et statuts d'occupation c'est-à-dire pas seulement des logements dits « sociaux » pour éviter la formation de ghettos et une exclusion de la part du reste du village. L'accès à la propriété devrait être possible car il est garant d'un meilleur entretien, de plus de stabilité et d'attachement.

Enfin, il nous semble normal de donner priorité aux jeunes ou pensionnés bouvignois qui auraient besoin de se reloger pour mariage ou pour cause d'expropriation éventuelle.

Il nous semble conforme à la mentalité bouvignoise telle que nous l'avons perçue et aux désirs exprimés par la majorité des personnes interviewées de prendre position pour une solution telle que décrite ci-dessus.

Il nous faut aussi conclure sur le problème des relations entre les différents interlocuteurs en présence à propos des projets de rénovation à Bouvignes.

Partons des premiers concernés : les habitants. Leur attachement à Bouvignes et leurs opinions souvent bien tranchées contrastent avec la forte réticence à une participation, due à l'importance du contrôle social vécu dans leur communauté. Pourtant, nous continuons à croire qu'ils doivent être amplement informés et consultés. Surtout les jeunes peuvent aider les auteurs de projet à élaborer des plans d'avenir adaptés aux besoins. Le travail d'information est le devoir du Comité de Défense mais aussi des autorités communales. Pourquoi ne pas parler des projets et des travaux en cours dans la presse locale, comme cela se pratique déjà ailleurs ? De plus, quelques gestes suffiraient pour que la population soit plus motivée à réagir : nettoyage de terrains vagues, assainissements provisoires... Son principal blocage est le scepticisme devant l'inefficacité. Bien sûr, jamais toute la population ne bougera mais il faudrait se fixer comme objectif de tripler la

participation aux réunions du Comité de Défense et qu'elle soit le fait de différents « milieux » bouvignois. Le Comité a intérêt d'une part à s'élargir pour être plus représentatif et d'autre part à adopter un statut plus fixe pour s'assurer la stabilité de ses membres. Des assemblées pourraient selon nous être convoquées dès que des décisions importantes sont sur le point d'être prises. Il serait intéressant d'organiser des contacts directs entre des responsables communaux ou nationaux, les auteurs de projet et la population, pour confronter idées et esquisses.

Enfin, des autorités communales et administratives et des Ministères, il reste à espérer une volonté politique d'agir vite et en coordination ainsi qu'une efficacité respectueuse des processus de décision démocratiques.

Juillet 1976.



Fig. 115. L'étroitesse des rues anciennes, ici des Potiers, crée l'intimité de la promenade entre les hauts pignons des maisons et les murailles des jardins. Un pavé peut-être moins rude fait partie intégrante des lieux.

Des contraintes

Le devenir de la localité n'est pas indépendant du passé. Le domaine bâti actuel a été conditionné par les réglementations successives du pouvoir central et local. Il le reste aujourd'hui. L'évolution récente des idées et par suite de la législation doit même entraîner des servitudes dont l'incidence ne peut manquer d'être sensible.

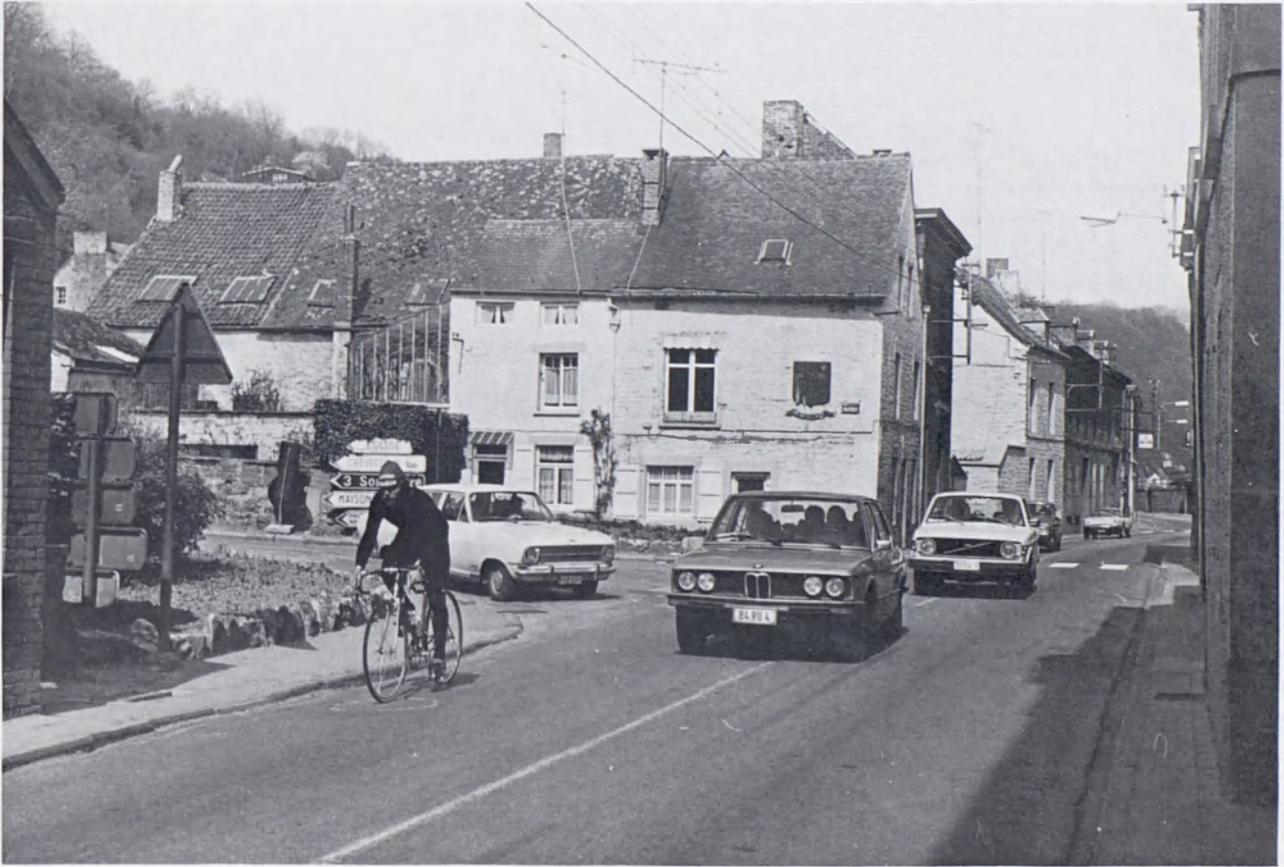


Fig. 116. Rue Fétis, à la jonction de la rue Blès, la ligne blanche règle impérieusement la circulation... Au centre, la maison à l'angle de la rue Guiot laisse deviner une structure de pan de bois dont la restauration est souhaitable comme un des signes de l'intérêt de la ville ancienne.

La loi du 7 août 1931, parue au Moniteur belge du 5 septembre suivant, a organisé le classement des monuments et des sites du pays, dont la conservation est d'intérêt national au point de vue historique, artistique ou scientifique.

Un arrêté royal est pris sur proposition soit de la commission royale des monuments et des sites, soit du collège des bourgmestre et échevins de la commune, après accord du gouvernement sur la proposition, signification aux propriétaires ou titulaires de droits réels et après avis de la députation permanente du conseil provincial et délibération en conseil des ministres.

L'avis du ministère des Finances et des autres départements intéressés aura été pris au préalable.

Depuis le décret du 28 juin 1976 modifiant la loi de 1931, monuments et sites sont classés en raison de leur intérêt historique, social, scientifique ou artistique pour les monuments et esthétique pour les sites. La procédure est revue pour tenter de permettre l'instruction des dossiers dans les délais convenables. L'avis du conseil des ministres n'est plus requis.

On constate qu'à Bouvignes, un premier train de classements est sorti en 1948, un second en 1976-1977 (fig. 123).

Le classement place monuments ou sites sous la protection de l'Etat. Les servitudes qui en découlent pour les propriétaires sont compensées pour les monuments par l'intervention de l'Etat, de la province et de la commune, suivant conditions et proportions à fixer par arrêté royal, dans les frais des travaux d'entretien, de conservation ou de restauration.

Divers autres édifices méritent d'être classés comme monument pour leur valeur intrinsèque ou leur importance dans la physionomie architecturale de la ville. Ils figurent sur le plan annexe. Ce sont :

- Place du Bailliage: 4, 18, 22, 24.
- Rue Barbier: 3, 5.
- Rue Fétis: 68, 74.
- Rue du Fourneau: 7.
- Rue Genard: 12.
- Rue Guiot: 3, 5.
- Rue Cardinal Mercier: 3.
- Rue des Potiers: 4-6, 12.
- Rue Richier: 10-14, 40, 41-45, 47, 50, 60 (à gauche).

Il faut les concevoir comme des points d'appui pour une réhabilitation d'ensemble. Le coût de leur restauration sera tel qu'une aide financière substantielle doit être apportée aux propriétaires surtout privés, en vue de la mise en valeur d'un patrimoine d'intérêt commun. Le choix fait est restrictif, limité aux pièces maîtresses. On pourrait considérer que devraient s'y ajouter, par exemple, le site de l'ensemble de la rue de Meuse, le parc de l'ancienne propriété Dévelette.

Crèvecoeur doit être signalé. Propriété de l'Etat, c'est depuis peu que le classement des biens de celui-ci, longtemps considéré comme inutile, l'Etat étant son propre assureur, se fait progressivement.

Sont classés :

1. Comme monument, la **Porte del Val**, propriété de la Ville, en raison de sa valeur archéologique et historique, par A.R. du 28 avril 1948.
2. Comme monument, l'**église St-Lambert**, propriété de la Ville, en raison de sa valeur archéologique et esthétique, par A.R. du 28 avril 1948.
3. Comme monument, le **presbytère de la paroisse St-Lambert**, actuellement désaffecté, 54 rue Richier, propriété de la Ville, récemment aliénée, en raison de sa valeur archéologique et esthétique, par A.R. du 28 avril 1948.
4. Comme monument, la **maison communale**, actuellement musée, 16 place du Bailliage, en raison de sa valeur archéologique et esthétique, par A.R. du 28 avril 1948.
5. Comme monument, la **petite maison de l'écolâtre** également appelée **maison du marguillier**, 29 rue Richier, propriété de la Ville, pour sa valeur historique et artistique, par A.R. du 7 juillet 1976.
6. Comme monument, les **façades et toitures du château**, ancien couvent des Sépulcrines, propriété privée, en raison de leur valeur historique et artistique, par A.R. du 23 novembre 1976.
7. Comme site, l'**ensemble formé par ce château et ses abords**, propriété privée, de 1 ha 37 a 42 ca, pour les mêmes raisons et par le même arrêté.
8. Comme monument, les **ruines de l'ancien château comtal**, propriété privée, en raison de leur valeur historique et artistique, par A.R. du 13 janvier 1977.
9. Comme site, l'**ensemble formé par ces ruines et les terrains environnants**, propriété privée, de 50 a 30 ca, pour les mêmes raisons et par le même arrêté.

Le plan particulier d'aménagement de 1951

L'étude de l'évolution du tissu urbain a montré les conséquences du plan particulier d'aménagement (PPA) dressé par l'architecte-urbaniste Gaston Brunfaut et approuvé par arrêté royal du 22 décembre 1951 pour deux zones de la localité même et une troisième à Devant-Bouvignes, retenues par le conseil communal¹. Les zones de Bouvignes sont cernées en rouge dans la fig. 117 et les prescriptions urbanistiques reproduites ci-contre.

C'est sur la base du PPA que des jardinets ont été aménagés à la jonction des rues Fétis et Blès, tandis que l'élargissement de cette dernière en 1977 jusqu'à la place de la Trompette résulte de l'arrêté royal de 1932, délimitant le front de bâtisse.

C'est sur la même base que l'alignement a été modifié au bas de la rue des Béguines, dont on a vu qu'il vient d'être indûment prolongé vers la rue Richier².

Actuellement, l'arrêté royal de 1951 étant toujours en vigueur, le pouvoir communal a les moyens légaux d'élargir la rue des Potiers, côté pair, depuis la rue Fétis en supprimant le 52 et en rejoignant l'évasement existant plus haut. Rue Riguette, la même possibilité existe à l'arrière du 6 rue H. Blès. Passer aux actes serait une erreur.

Aux élargissements déjà signalés à l'angle des rue Fétis et Genard, côté impair, et à la rencontre des rues Richier et du Fourneau³, il faut ajouter qu'une situation «sauvage» perdure à l'angle des rues Richier et Guiot, côté pair⁴.

En fait, le PPA se trouve réalisé au-delà des limites fixées et il est légitime de se demander, à voir l'évolution dans les parties approuvées, ce que le visage de la ville serait devenu si le plan Brunfaut avait été admis dans son ensemble. L'examen des indications sur l'utilisation des matériaux, exprimées dans le but déclaré de veiller «au bel aspect général», sous-entendu d'après l'article 4: traditionnel, prouve en effet que ce genre d'intervention reste radicalement inefficace. La simple utilisation des matériaux ou procédés artisanaux ne crée pas

l'architecture. Un exemple frappant en est donné dans le bâtiment massif construit à l'angle des rues Fétis et des Béguines. Le tout aboutit à la désintégration progressive du caractère même de la ville, la transformant en une banale cité suburbaine, y maintenant, isolé d'un indispensable contexte de qualité, une sorte d'îlot sacré, formé par l'église, la grande maison du Marché et la place du Bailliage.

Il importe aujourd'hui de prendre conscience de l'incidence négative du PPA de 1951 et de refaire dans une optique différente, un nouveau plan général, souple et attentif à résoudre correctement le problème fondamental de la circulation automobile. Une hiérarchisation des voies est indispensable, allant de la traversée aisée du site par la grand-route à une vaste zone piétonne de rues étroites, accompagnée d'un parcage suffisant, correctement situé. Un pas dans le sens de cette recherche vient d'être fait lors du concours de 1976-1977, dont il sera parlé plus loin.

Il importe aussi de prendre option sur l'architecture.

¹ Voir pp. 31-32.

² On remarquera fig. 123. que le classement du site de l'ancien couvent des Sépulcrines englobe les murs bordant le côté impair de la rue des Béguines...

³ Voir p. 32.

⁴ Le plan Brunfaut ne prévoyait pas l'élargissement de la rue Guiot dans sa partie haute. La construction récente d'un garage n'est pas une solution.

Prescriptions urbanistiques *

A.1. Indique les parties du territoire communal soumises aux prescriptions urbanistiques du présent plan.

A.2. Les façades doivent être bâties à l'alignement.

Les annexes industrielles seront bâties à l'alignement secondaire prescrit.

A.3. Les anciennes limites sont seules indiquées.

A.4. Les immeubles seront exécutés suivant les modes ci-après pour les façades principale et postérieure :

- a. en pierres calcaires naturelles;
- b. en pierres calcaires mises en œuvre avec la brique rouge rugueuse;
- c. en enduit fin, recouvrant la brique ou le moellon, à l'exclusion du cimentage, en ton clair ocré, rosé;
- d. en matériaux peints, à l'huile, ou chaulés, tons clairs.

Tous autres matériaux apparents sont interdits: tels qu'agglomérés de ciment ou briques; ceux-ci sont soumis aux obligations décrites en C et D.

A.5. Dans cette zone sont seuls autorisés: les habitations, les édifices publics ou d'utilité publique, les maisons de commerce, les garages privés, les industries familiales, les dépôts à marchandises autorisés; les matériaux seront ceux prévus à l'art. 4;

les toitures devront s'harmoniser avec les toitures voisines;
 les parcelles ne pourront être inférieures à 6 m de largeur;
 les hauteurs d'immeubles ne seront pas inférieures à 7 m sous corniche et s'inscriront dans un gabarit sous corniche de 11 m maximum en hauteur;
 les panneaux de publicité seront subordonnés à autorisation de bâtir et interdits partout où ils porteront préjudice à l'intérêt général, ou réduits en dimensions.

A.6. Les annexes seront exécutées dans les mêmes matériaux que ceux des immeubles principaux;
 leur hauteur ne dépassera pas 4 m;
 les toitures à terrasses seront admises;
 les annexes industrielles répondront à des conditions de bon aspect;
 les clôtures en béton sont interdites.

A.7. Dans cette zone sont seules autorisées les habitations;
 les terrains ne pourront être utilisés comme dépôt;
 ceux-ci seront uniquement destinés à la culture fruitière, florale ou maraîchère;
 les séparations mitoyennes seront faites de murets bas en moellons, de haies vives, de 1,30 m de haut;
 les garages privés seront dans le caractère de l'habitation;
 les parcelles auront une largeur minimum de 6 m.

A.8. Les zones de recul seront réservées aux plantations; celles-ci seront multipliées tant dans les quartiers d'habitation qu'au long des voies publiques;
 tout abattage d'arbres est soumis à autorisation communale.

A.9. La zone industrielle existante est réservée aux installations industrielles non nocives et à leurs dépendances administratives, à leurs habitations d'exploitants et aux édifices sociaux; les terrains doivent être obligatoirement clôturés de façon à ne porter préjudice au bel aspect général;
 des rangées d'arbres de haute futaie seront placées à la limite mitoyenne de toutes les installations, tant côté route que de chemin de fer.

A.10. Hauteur des constructions:
 maisons à 1 étage: 7 m minimum entre trottoir et corniche;
 maisons à 2 étages: 11 m maximum;
 bâtiments industriels: 7 m maximum;
 bâtiments ind. et d'administration: 11 m maximum sous corniche.

* Les prescriptions des articles ci-dessus figurent textuellement au PPA de 1951.

Fig. 117. Emprises, zones de recul et voirie nouvelle p evues au p an particulier d'arrangement de l'architecte urbaniste G. Brunfaut, partie liement approuvée par A R du 22 décembre 1951.



- limite du plan particulier
- plans particuliers approuvés
- emprises ou zones de recul
- voirie nouvelle

0 50 100 m

Le plan de secteur

Bouvignes est incluse dans le secteur Dinant-Ciney-Rochefort du territoire national. Le secteur a fait l'objet d'un projet arrêté provisoirement le 30 septembre 1974 par le ministre des Affaires wallonnes, de l'Aménagement du Territoire et du Logement. L'enquête publique a débuté en septembre 1975.

Il y a lieu d'examiner la zone culturelle constituée par la localité, et l'espace environnant.

A. La zone culturelle

Le centre de Bouvignes est délimité comme « zone d'habitat et site d'intérêt culturel, historique et/ou esthétique » (fig. 118). Dans le périmètre fixé, « la modification de la situation existante est subordonnée à des conditions particulières résultant de l'intérêt de la conservation » (art. 6 de l'A.R. du 20 décembre 1972).

Au nord, un fait positif : le périmètre englobe l'usine. Ne convient-il pas de s'interroger sur la bande plantée d'arbres à hautes tiges qui borde le cimetière ?

A l'ouest, Crèvecœur est lui-même très correctement englobé, mais la limite tourne court pour redescendre au départ de l'escalier qui mène au monument.

N'entérine-t-on pas une situation fort préjudiciable pour le site de la Porte de la Val et du chevet occidental de l'église ?

Au sud, la limite longe le côté impair de la rue Cardinal Mercier, puis la rue Richier pour contourner le parc du château et rejoindre la rue Fétis par celle de Meez. Sont donc exclus la Porte de la Val, l'église, le promontoire de l'ancien château comtal.

Est-il concevable que ces monuments essentiels soient laissés en dehors du périmètre de conservation ?

A l'est, la zone se limite à la rue Fétis.

L'aménagement ultérieur des deux côtés de cette rue et du chemin de fer jusqu'au fleuve n'est-il pas en relation directe avec la zone sensible du centre ? Ne pourrait-on même dire sans risque de se tromper que la rive droite avec Devant-Bouvignes concerne directement l'intérêt esthétique de la zone concernée ?

B. L'espace environnant

Le plan de secteur manifeste l'intention évidente de préserver le défilé de la Meuse : les flancs de la vallée sont en grande partie, principalement en direction du nord, inscrits en « zone rurale d'intérêt paysager » et ainsi soumis « à certaines restrictions destinées à la sauvegarde ou à la formation du paysage. Dans ces zones peuvent être accomplis tous les actes et travaux correspondant à la destination donnée par la teinte de fond pour autant qu'ils ne mettent pas en péril la valeur esthétique du paysage » (art. 15).

Dans le cas présent, la teinte de fond est le vert foncé : zones forestières, le vert clair surchargé de la lettre P :

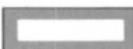
zone d'habitat	
zone d'habitat d'intérêt culturel, historique et/ou esthétique	
zone d'extension d'habitat	
zone industrielle	
zone d'extraction	
zone de prospection carrières	
zone rurale	
zone rurale d'intérêt paysager	
zone forestière	
zone de parc	
zone d'isolement	
zone naturelle d'intérêt scientifique ou réserve naturelle	
zone de récréation et de séjour	
zone de récréation	
zone d'équipement communautaire et de services publics	
voies navigables et plan d'eau	



Fig. 118. Le projet de plan de secteur arrêté en 1974.

zones de parc « à maintenir dans leur état ou destinées à être aménagées afin qu'elles puissent remplir dans les territoires urbanisés ou non leur rôle social » (art. 14) et le blanc : zones rurales avec maintien de l'affectation actuelle (art. 10).

S'il faut se réjouir de voir reconnu l'intérêt paysager d'une bande de terres cultivées de la ferme de Rostenne en bordure du flanc ouest de la vallée, ne doit-on pas s'interroger avec quelque inquiétude sur la partie à cet endroit considérée comme zone de parc, menacée de ce fait d'être affectée à un rôle social dont l'incidence pourrait conduire à la destruction du paysage lui-même.

Les parties de zones forestière, de parc et d'intérêt paysager comprenant Crèveœur et sur l'autre rive, la partie de zone d'habitation à flanc de vallée vers Leffe incluse, ne devraient-elles pas purement et simplement être inscrites en « zones d'intérêt scientifique ou réserves naturelles » ?

Faut-il laisser indéfiniment perdurer comme fait acquis, le camping de la rue Cardinal Mercier qui ajoute au désordre architectural des lieux ? Par contre, le camping, « zone de récréation et de séjour » entre la rive droite de la Meuse et la N47, reste tolérable.

Plus à l'est, la zone de prospection à partir de la zone d'extraction c'est-à-dire de carrières, laisse la possibilité, même si l'on proteste de l'intention contraire, de manger la zone rurale de Viet et de réduire le flanc de vallée à une croûte, à un paravent décoratif, comme il advient à Lives en arrière des rochers d'intérêt à peu près unique aux points de vue esthétique et historique à la vitesse où les moyens modernes procèdent pour exploiter les carrières (art. 18).

Au sud de la zone protégée, au-delà d'un espace laissé à l'habitat alors qu'il prolonge directement cette zone, la colline boisée parallèle au fleuve entre Leffe et Dinant, reste non protégée sauf la partie basse vers l'abbaye, à moitié forestière et à moitié rurale.

Plus loin, la citadelle de Dinant est inscrite en zone récréative mais nous sommes à la limite de portée du regard.

Le fond de la vallée est partout en zone d'habitat au sud de Bouvignes et au nord-est dans une bande déjà bâtie le long de la N47.

On trouvera plus loin des suggestions pour la mise au point des deux aspects traités ci-dessus.





Deux figures, sans numéro pour (ne pas) insister sur un problème: l'implantation correcte d'un caravaning, réponse à un réel besoin actuel.

Le concours d'architecture et d'urbanisme de 1976-1977

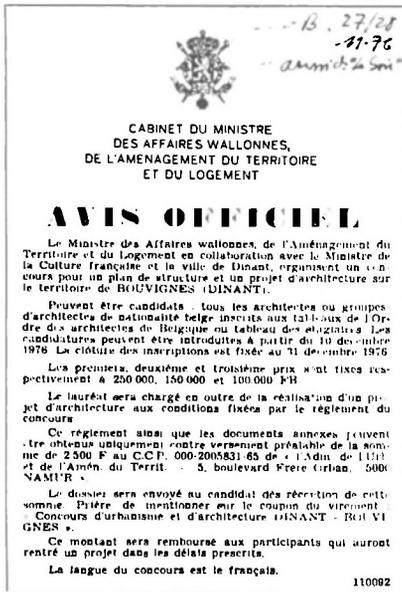


Fig. 119. L'annonce du concours, parue dans « La Libre Belgique » des 27-28 novembre 1976, comme dans plusieurs autres journaux.

En décembre 1976, la presse annonçait un concours d'architecture et d'urbanisme pour l'établissement d'un plan directeur de Bouvignes et la rénovation de l'îlot dénommé « îlot Morren » (fig. 119). Le ministère des Affaires wallonnes, de l'Aménagement du Territoire et du Logement en prenait l'initiative en collaboration avec celui de la Culture française et la Ville de Dinant.

L'idée était dans l'air depuis octobre 1975 à la suite de la réunion d'Inter-Environnement en juin précédent. Le résultat des pourparlers marque l'heureux aboutissement de la recherche d'une collaboration étroite entre les deux ministères intéressés. Les documents annexés au programme remis aux architectes émanaient d'ailleurs en majeure partie de la Culture française et sont repris dans la présente publication : le plan des valeurs architecturales et une note explicative, les fiches signalétiques des maisons du quartier nord, les profils de la vallée et les plans des « visions » pour demain, ceux-ci sans commentaire, les concurrents pouvant en principe s'en passer, ainsi que l'étude sociologique. Il convient de dire que les architectes de ces « visions » avaient renoncé à participer au concours. Des rencontres ont eu lieu entre certains concurrents et le comité de quartier né au début de mars 1976. Le jury était présidé par M. J.M. Quintin, chef de cabinet de l'Aménagement du Territoire; un représentant du comité de quartier, M. E. Michel, le dernier bourgmestre de la commune, en faisait partie. La cheville ouvrière de l'initiative était M. B. Van Eecke, attaché de cabinet.

Le concours s'étant clôturé le 26 avril 1977, la proclamation des résultats eut lieu à l'hôtel de ville de Dinant, le 11 mai et en l'absence de M. Califice empêché par la crise politique du moment, M. Fr. Hambye, chef de cabinet, a prononcé l'allocution du ministre dont de larges extraits suivent.

Pendant qu'à l'échelon national s'élaborait depuis 1971 une alternative à ce qu'on a coutume d'appeler la rénovation bulldozer, les autorités communales de Dinant faisaient patiemment l'acquisition d'environ 25 immeubles sur le territoire de Bouvignes, se donnant ainsi une incontestable maîtrise foncière lui permettant de prendre des options décisives.

A la fin 1975, deux possibilités s'offraient à cette ville. Soit bénéficiant par l'article 69 du Code du Logement des subsides aux communes qui acquièrent ou exproprient des immeubles insalubres en vue de leur démolition. Soit conforter la politique nationale, en présentant une opération de rénovation intégrée (restauration). Le collège échevinal sous l'impulsion courageuse de son bourgmestre opta pour la seconde alternative.

Dès lors, il m'appartenait de trouver les aides nécessaires pour que se dessinent dans les plus brefs délais les solutions adaptées à Bouvignes. J'ai donc décidé, à la demande du conseil communal, de financer un concours d'architecture et d'urbanisme. Ce concours peut être considéré comme original à plusieurs titres :

- en premier lieu, la variété et la richesse des documents de base fournis et joints au règlement programme fournissaient aux candidats une matière de réflexion leur permettant de mieux comprendre à la fois les aspirations des Bouvignois et la qualité de leur environnement bâti.

Je remercie, à cette occasion, Monsieur Pirlot, Directeur d'Administration du patrimoine culturel, qui a accepté que les études faites sur Bouvignes par Monsieur le chanoine Lanotte, Mesdames Blanpain et Corre, figurent au nombre des documents remis aux candidats; ainsi que Messieurs Van Eecke, Kaulen et Van den Eede, architectes, attachés à mon département, organisateurs vigilants du concours.

- en deuxième lieu, la participation de la population, qui s'est traduite par l'organisation avant le jury d'une exposition publique de tous les projets pendant trois jours et la présence dans le jury de délégués des habitants et des comités d'environnement.

- enfin, la garantie de la ville de Dinant de donner au lauréat la réalisation de l'îlot dit Morren indiquant une volonté de concrétiser rapidement les idées contenues dans le projet primé*.

Comme je le rappelais en commençant, ce concours s'inscrit dans une convergence de volontés et d'initiatives se caractérisant par un même souci d'efficacité et de qualité réunissant dans un même lieu les quatre critères de la rénovation urbaine.

Dans la même ligne d'action, je voudrais évoquer le règlement général assurant la protection urbanistique de 22 centres urbains de Wallonie. A l'heure actuelle, les communes concernées ont reçu les cartes et les dispositions réglementaires, en vue d'une application souple et cohérente de ce règlement de bâtisse.

Aussi, j'invite les autorités communales de Dinant, à prendre une délibération du conseil communal en vue de faire approuver leur périmètre urbanistique.

Compte tenu du succès du concours et de l'expérience positive qu'il constitue pour mon département, j'ai l'intention d'organiser régulièrement d'autres concours pilotes dans des matières prioritaires pour l'avenir de la Wallonie : logement social, énergies de récupération, habitat en villes moyennes, villages de vacances...

Le résultat des efforts conjoints des organisateurs, des participants et des membres du jury, dépasse nos espérances. En effet, le jury désigné pour examiner les 33 projets présentés a estimé devoir retenir non pas trois, mais six projets méritant une mention particulière.

Le jury a été séduit par la volonté de la plupart des candidats, d'intégrer une architecture moderne, dans le respect du tissu urbain traditionnel de Bouvignes ainsi d'ailleurs que la préoccupation des candidats de développer un urbanisme favorisant l'épanouissement de la vie familiale comme de la vie sociale.

Il m'appartient aujourd'hui de rendre publics les noms des lauréats : le premier prix chargé de la réalisation de l'îlot Morren est attribué à Messieurs Marc Lacour et Jean-Paul Verleyen, le deuxième prix est attribué à Monsieur Marc Eloy, le troisième prix est attribué à Messieurs Visse et Dardenne.

Je félicite chaleureusement les trois bureaux dont les projets ont fait l'objet de mentions, à savoir : les équipes Koeppler Noël et Cuvelier, Nokerman, Godefroot et Van Haverbeke, Billiet et Baeten.

* A la suite d'une réunion tenue sur les lieux le 24 septembre 1976, où étaient représentées la ville de Dinant, l'administration de l'Urbanisme et celle du Patrimoine culturel, le permis de démolir les immeubles de l'îlot avait été accordé par le ministre des Affaires wallonnes et de l'Aménagement du Territoire, le 23 novembre suivant, excepté pour les nos 10-14 rue Richier et 3-5 rue Barbier.

Le jury ayant attiré mon attention sur la qualité d'un grand nombre de projets et sur l'intérêt qu'ils représentent pour stimuler l'évolution des mentalités, il entre dans mes intentions de publier une douzaine de ces projets.

Je constate qu'il s'agit de lauréats très jeunes et je m'en réjouis. L'un des buts du concours est ainsi atteint, qui était de découvrir de nouveaux talents.

Il appartient maintenant aux autorités communales de faire le meilleur usage de cet éventail de propositions.

Il entre dans les attributions du conseil communal d'établir rapidement une convention avec le lauréat de ce concours pour accélérer l'introduction d'un dossier complet à la commission régionale wallonne de rénovation urbaine afin de bénéficier des crédits de rénovation urbaine. Il entre également dans la responsabilité de la ville d'approuver une première phase de travaux portant sur l'îlot Morren et les autres immeubles dont elle est propriétaire et de choisir le mode de financement le plus approprié, soit les crédits de la rénovation urbaine, soit les crédits de la réserve conjoncturelle de la Société nationale du Logement.

Je félicite les participants d'avoir fait confiance à un concours organisé par les pouvoirs publics.

Je remercie l'administration du patrimoine culturel, l'administration de l'urbanisme et les membres du jury, d'en avoir assuré la réussite.

Je félicite enfin la ville de Dinant à travers son collègue échevinal, d'avoir eu le courage d'orienter sa politique et d'avoir pris le risque de miser sur une initiative nouvelle.

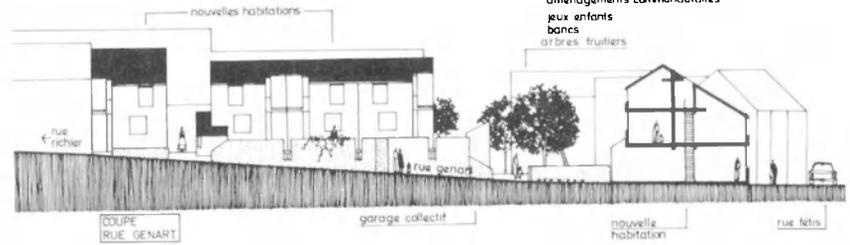
Je la remercie enfin pour son accueil d'aujourd'hui.

M. J.L. Luxen, chef de cabinet de la Culture française, s'est associé au nom du ministre à ces félicitations et remerciements. Il a rappelé l'étude patronnée par le département sur la rue des Brasseurs à Namur, qui a déclenché la première opération menée conjointement par les deux ministères concernés et une administration communale. Il se réjouit de cette nouvelle forme de collaboration, à multiplier dans l'avenir¹.

Aujourd'hui, les lauréats viennent d'être appelés par l'administration communale à passer aux actes dans l'îlot Morren. L'étude primée doit nécessairement être adaptée à un programme plus précis. On ignore si le plan général d'aménagement aura la même suite; aucun engagement n'avait été pris dans ce sens, mais il paraît hautement désirable. Il est impossible d'éviter de créer des conditionnements. Les servitudes bien définies peuvent être bénéfiques.

Ci-après les plans et dessins du premier prix du concours, attribué à MM. Laour et J.P. Verleyen donnent aussi une « vision provisoire »...

¹ Un compte rendu du concours et de son résultat a paru dans *Neuf*, Bruxelles, n° 70, sept.-oct. 1977, pp. 17-19: P. GONAY, *Bouvignes 77. Une alternative pour les pouvoirs publics et pour les architectes*. Le ministère des Affaires wallonnes, de l'Aménagement du Territoire et du Logement a préparé le dossier complet dont on attend la publication. Un point de vue sur ce concours est développé par E. STAUDT, *Bouvignes attend... son nouveau souffle*, dans *Confluent*, n° 58, juillet-août 1977, pp. 14-15. Une omission regrettable: la part prise dans l'initiative par le Ministère de la Culture française. Peut-être un péché de jeunesse...



« rendre vivant l'intérieur des îlots et créer un monde de richesse spatiale d'émotion et de vécu »
« favoriser la prise de conscience collective de l'aménagement »

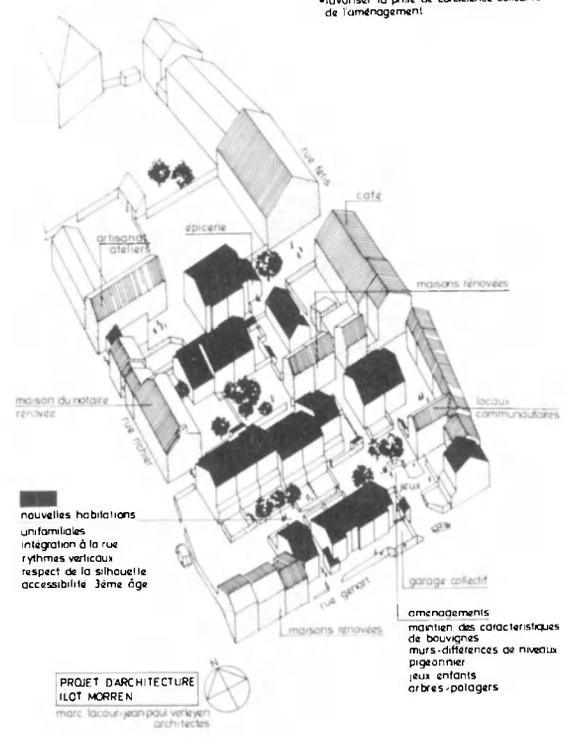


Fig. 121. Projet d'architecture.

Fig. 122. Projet d'architecture.

Note des architectes M. Lacour et J.-P. Verleyen

L'objectif essentiel est : le plan d'aménagement de Bouvignes doit répondre à ce qu'on attend de lui maintenant et dans le devenir et doit laisser entrevoir ou surgir les conditions d'activités nouvelles.
La définition et l'analyse préliminaire des lieux — site, quartiers, rues, morphologie du bâti — nous a permis de découvrir les lieux indispensables à la vie de Bouvignes et de connaître leurs interrelations actuelles et possibles.

Le plan d'aménagement vise à améliorer la qualité de la vie et à réinsérer une population diversifiée par la suppression de toute zone inanimée et par l'intégration de différentes fonctions. Il tend également à rendre à l'habitant les lieux qui lui appartiennent et qu'il ne peut plus à l'heure actuelle s'approprier, ou à lui procurer les lieux qui lui manquent pour qu'il puisse pleinement vivre sa ville à la rencontre des autres. Le plan crée des pôles d'attraction calmes ou animés, reliés par des piétonniers qui ouvrent les îlots aux découvertes de l'instant (fig. 120).

Le projet pour l'îlot Morren se caractérise par le maintien prioritaire de la fonction d'habitat, par la restructuration et la continuité cohérente du bâti dans le respect de la rue et de la silhouette. Ceci afin d'éviter de modifier les modèles de physiologie auxquels l'habitant est habitué et de limiter le coût social de l'opération (fig. 122).

Tout en refusant le pastiche, les habitations proposées ont les caractéristiques de la maison mitoyenne, intégrée à la rue. Le plan exclut toute fantaisie et réfute toute difficulté technique par le choix d'un module simple et d'une structure rigoureuse, tout en conservant une adaptabilité suffisante à la taille des familles (fig. 121).

S'il est important de proposer des aménagements et de fixer des destinations, le plan ne doit cependant jamais outrepasser le dialogue avec la population. C'est pourquoi lors de la réalisation, un groupe de travail sera mis sur pied et installé à Bouvignes, dans un lieu qui aurait la signification de « maison communautaire » en tant que véritable expression de Bouvignois, lieu de participation aux décisions, centre d'aide et de conseil aux habitants.

Des suggestions / Le périmètre culturel

La circulaire du ministre des Affaires wallonnes, de l'Aménagement du Territoire et du Logement, du 23 juillet 1975 présentait un programme de recommandations d'ordre urbanistique visant à protéger le caractère historique et esthétique des centres anciens de 32 communes de Wallonie. Parmi celles-ci, Dinant.

Une proposition de périmètre culturel et paysager a été faite à la ville en octobre 1975 et en décembre, celle-ci créait une commission consultative pour la protection de l'environnement et du patrimoine culturel de Dinant, notamment dans le but de discuter et de déterminer le ou les périmètres culturels de la ville. Un arrêté royal du 13 décembre 1976 complété par une circulaire ministérielle du 1^{er} mars 1977 fixait un règlement général sur les bâtisses applicable aux zones protégées de 22 communes de Wallonie. Dinant n'y figure pas, aucun accord n'ayant pu être pris.

La fig. 123 constitue une proposition de périmètre culturel, indépendante de la zone délimitée au plan de secteur dont il vient d'être traité. On se rendra rapidement compte que les limites débordent le cadre strict du domaine bâti d'architecture traditionnelle. Il apparaît en effet qu'il faut ménager autour de celui-ci une aire de protection immédiate, normalement constituée par des jardins.

De plus, si on compare l'arrêté royal et la circulaire ministérielle qui viennent d'être évoqués, on se rend compte que celle-ci précise le premier dans le sens d'une attitude plus ouverte à l'architecture contemporaine. C'est l'optique de la présente étude. Au-delà des règlements, malgré la rencontre difficile pour beaucoup des œuvres actuelles, il est indispensable de promouvoir une intégration qui demeure création et non neutralisation de celle-ci.

Au nord, le périmètre englobe non seulement l'usine, mais aussi la pointe du terrain longeant la N 17 jusqu'à l'extrémité du cimetière.

A l'ouest, il se confond avec la proposition du plan de secteur mais la rencontre avec la rue Cardinal Mercier

se fait à la chapelle Notre-Dame. Ainsi peut être assurée une rénovation des abords de la Porte de la Val et de l'église.

Au sud, la limite remonte l'ancien chemin de Meez et cerne les ruines du château comtal jusqu'au-delà du fossé de l'éperon barré pour aller englober le parc de l'ancienne propriété Dévelette en incluant les deux tournants de la rue de Meez. Ici encore, haute végétation et maisons ne font qu'un.

A l'est, la Meuse est rejointe à travers les bâtiments des Etablissements Remacle et le périmètre se clôture suivant le fleuve jusqu'au-delà du cimetière.

- - - zone d'intérêt culturel au plan de secteur
- proposition d'extension du périmètre culturel
- monuments classés
- sites classés
- mon. à classer
- propriétés communales bâties



Fig. 123. Une proposition d'extension du périmètre culturel in jique au plan de secteur. Elle tient compte de tous les monuments majeurs et du site indispensable à la protection et à l'évolution correcte du noyau urbain.

Le périmètre paysager

Aimée Demeuldre

Fig. 124. Une proposition de périmètre paysager. Elle tient compte des vues à partir de l'intérieur du noyau urbain et de celui-ci dans son environnement à partir de Crèvecœur.

proposition de zone d'intérêt paysager



proposition de zone d'intérêt culturel



points de vue privilégiés



localisation des coupes transversales de la vallée reprises à la figure 126.



L'aire paysagère est l'aire visuelle du village de Bouvignes et de Crèvecœur en fonction de la topographie, de l'occupation du sol et de la longueur de vue. Elle a été tracée sur base des cartes «Dinant» 53/8 et 4 au 1:10.000 de l'Institut géographique militaire, 1970, et reproduite avec l'échelle graphique correspondant à la réduction (fig. 124).

Bouvignes, sur la rive gauche de la Meuse, en aval de Dinant et de Leffe, se localise principalement sur le cône de déjection du ruisseau de la Val, qui fortement encaissé, prend sa source dans la campagne de Sommière.

Village de vallée à la confluence de la Val et de la Meuse, Bouvignes est dominé par des versants abrupts et verdoyants dont l'éperon rocheux, occupé par les ruines du château de Crèvecœur, forme avec le noyau habité une entité paysagère et historique indissociable.

Crèvecœur situé à une soixantaine de mètres au-dessus du thalweg du fleuve et sur un léger replat local, surplombe directement Bouvignes. C'est seulement de ce point de vue que la structure spatiale du village se découvre, s'analyse et que se perçoit un panorama vaste et allongé, directement influencé par le couloir mosan. En effet, en aval de Bouvignes-Crèvecœur vers le nord, le versant verdoyant et à essence feuillue prédominante de Noirmont sur la rive gauche ainsi que le promontoire de Champioule limitent le champ visuel. Il en est de même de l'île d'Al Golette et des carrières exploitées de Sainte-Anne sur la rive droite (fig. 100).

La largeur de la vallée et la faible sinuosité de la Meuse à cet endroit permettent d'apercevoir le massif de Poilvache distant de 4 km environ. L'ancien château fort trop éloigné pour que l'organisation spatiale de la ruine soit lisible, est à exclure du périmètre.

En amont et vers le sud, l'aire paysagère est influencée par le resserrement de la vallée: sur la rive gauche, c'est le promontoire de Meez dominant directement Bouvignes, qui arrête la vue; sur la rive droite, c'est l'éperon de la citadelle dinantaise qui sert d'arrière-plan à l'entité

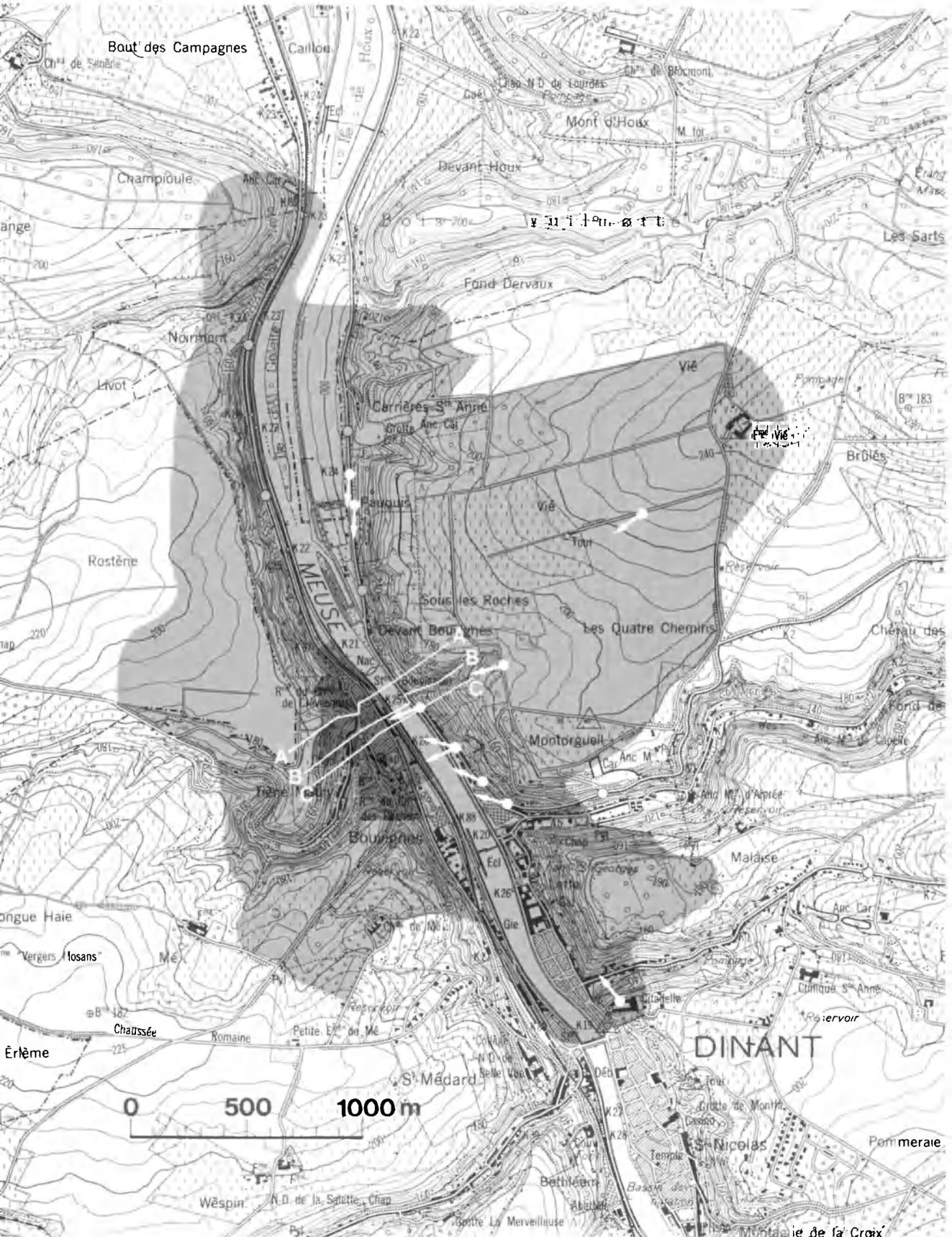
étudiée; au-delà et plus spécialement du centre urbain de Dinant, seule la citadelle émerge, ce qui justifie de ne pas inclure la totalité de la ville (fig. 91).

Vers l'ouest, la campagne de Rostenne, de faible déclivité, limite très rapidement la vue et sert de zone de recul et de préservation au piton rocheux de Crèvecœur. Par contre, vers l'est, la vue s'étend grâce au paysage ouvert de champs cultivés jusqu'à la ferme de Viet et même jusqu'au front du village d'Awagne; ce dernier à plus de 4 km ne participe plus à l'environnement paysager de Bouvignes-Crèvecœur (fig. 57).

L'appropriation visuelle de ce site minéral et végétal est particulièrement intéressante depuis le faubourg de Leffe et son abbaye, depuis la route Dinant-Poilvache et la tête du petit vallon fortement encaissé qui s'amorce à Montorgueil. C'est uniquement de ce point de vue dominant que la structure spatiale de Bouvignes influencée par des éléments naturels comme la topographie et l'hydrographie notamment, peut être analysée (fig. 46).

Afin de sauvegarder le site de Bouvignes-Crèvecœur, il serait souhaitable:

- de n'autoriser aucun mitage des versants de l'aire paysagère par des constructions;
- de ne permettre aucune construction de plus de trois ou quatre étages sur la rive droite de la Meuse, notamment à Leffe, afin de préserver l'environnement paysager;
- de maintenir le caractère bocager et surtout feuillu des versants abrupts et le paysage ouvert du plateau de Viet et de Rostenne, composé de grands champs cultivés.



Les rues

La largeur des rues même étroites est un élément essentiel du site urbain, à respecter totalement. Là où, sauf rue H. Blès, des ruptures ont été permises, même rue des Béguines, il importe de rétablir d'urgence une situation correcte.

L'alignement actuel des bâtisses et des murs en pierre qui en font partie intégrante doit être maintenu.

Les rues resteront pavées; ce qui est heureusement le cas de la rue H. Blès nouvellement élargie. Il est évident que le pavement doit être en bon état, facilitant la marche et l'écoulement des eaux. Là où un revêtement de tarmacadam a été posé, il sera enlevé dans le plus bref délai, les habitants en ayant immédiatement relevé les inconvénients pour la vie sociale de la rue.

La suppression des potences électriques et téléphoniques s'impose pour dégager les champs de vue intérieurs et extérieurs à la localité, les canalisations devenant souterraines.

Par contre, les antennes de télévision ne gênent guère, pas plus que la nouvelle ligne à haute tension qui franchit la Meuse. Ce n'est pas le cas des câbles de la télédistribution qui zèbrent les façades, s'inscrivent n'importe comment sur celles-ci et contribuent gravement au désordre visuel.

Toute publicité ne peut être rejetée. Elle constitue un facteur d'animation. Un règlement devrait empêcher les excès, sans supprimer la fantaisie.

Un problème est posé par l'absence d'aire de jeux. Une solution pourrait être de laisser habituellement libre l'accès à la cour de récréation de l'école, mieux située que l'îlot Morren dont certains ont parlé pour remplir cette fonction, et en liaison directe avec la place du Bailliage où déjà maintenant les jeunes ont tendance à se regrouper. D'autre part, l'aménagement d'un piétonnier et donc d'un plan de circulation permettrait de rendre la rue aux enfants comme aux adultes; ce plan ne devrait pas empêcher la desserte normale de l'habitat, du commerce et de l'artisanat.

La couleur

Il n'est pas inutile de faire remarquer que depuis longtemps, les habitants peignent en blanc ou dans des tons légers et frais, nombre de bâtiments même en pierre de taille et moellons de calcaire. Il est évident que cette démarche apporte aux rues étroites un élément de vie et d'éclaircissement; la grisaille fait place à la lumière que le moindre rayon de soleil avive.

Beaucoup de constructions récentes en briques gagneraient à être enduites ou tout au moins blanchies, le matériau étant souvent de teinte et de texture médio-

gres. Le « building » est cependant à laisser tel quel; il ne supporte aucune correction.

Dans les bâtiments nouveaux en briques, il faudra que celles-ci soient de teinte apparentée aux anciennes et rugueuses.

La restauration des immeubles

La réhabilitation des constructions anciennes, reconstruites comme valeurs architecturales, n'implique pas leur restauration dans l'état primitif, même si celui-ci est clairement lisible. par exemple dans le cas de fenêtres jadis subdivisées par des croisées, traverse ou meneau de pierre dont subsistent les amorces. Beaucoup de transformations ont été réalisées pour améliorer ou adapter l'habitat et sauf peut-être en cas de changement de fonction, pareille raison reste valable. Exception peut être faite pour la restauration des quelques pans de bois, éléments archéologiques devenus rares, dont la présence discrète dans le site urbain est un élément de réel intérêt. Leur remise en état n'entraînerait d'ailleurs aucun inconvénient pour l'habitat, encore moins pour d'autres fonctions.

L'aide architecturale

Normalement, le service d'architecture de la Ville devrait être habilité lors de la présentation de plans en vue de l'obtention du permis de bâtir et donc de transformer, à donner un avis précis sur l'adéquation des projets à l'esprit de l'évolution urbaine. Cet avis devrait s'accompagner dès le stade d'avant-projet d'une aide concrète pour les mises au point souhaitées.

Une commission consultative de citoyens, non politique, composée de personnes reconnues pour la compétence et la liberté de leurs avis, pourrait contribuer à la recherche de ces souhaits.

Peut-être faudrait-il aller jusqu'à l'intervention d'un architecte-conseil, pas nécessairement âgé, choisi pour ses capacités, attentif à la sensibilité de l'œuvre d'architecture mais non archéologue, auteur lui-même de réalisations « modernes » et donc non passéiste. Un avenir proche réclamera de plus en plus pareil type de présence, délicate à assumer mais nécessaire dans le laisser-aller actuel.

Aux trois niveaux donnés, l'intervention de la Commission Royale des Monuments et des Sites se situant postérieurement aux avis locaux, la consultation des intéressés, propriétaires ou locataires, isolés ou groupés, sera organisée. Le comité de quartier pourrait ici jouer un rôle effectif, s'il reste libre, le pouvoir communal étant sauf.

L'architecture actuelle

Les bâtiments nouveaux ne doivent pas être des pastiches de l'ancien, ni être conçus pour éviter tout caractère personnel. Les architectes travailleront avec des matériaux traditionnels ou récents, en tenant compte pour le gabarit et le traitement des surfaces, des immeubles de valeur architecturale voisins et de l'ensemble urbain.

Les toitures pourront être en terrasse pour les volumes bas. Le choix du parti sera fonction du voisinage. De toute façon, les toitures dites à la Mansard, aujourd'hui toujours bâtarde, sont à proscrire. Il ne faut pas oublier que la vue à partir de Crèvecœur et même du parvis de l'église embrasse l'ensemble des toits, d'où l'exigence d'homogénéité de ceux-ci, non pas dans l'uniformité, mais dans la modulation juste des formes et des couleurs.

La mise en valeur des monuments

L'église, la Porte de la Val, la grande maison du Marché viennent d'être restaurées. L'ancien couvent des Sépulcrines ne pose pas problème.

La chapelle Ste-Ermelinde demande une restauration urgente : toiture et intérieur. Son classement comme monument est en cours d'instruction.

La tour de Crèvecœur a suffisamment retrouvé forme pour reprendre honorablement place dans le paysage au sommet de la rive gauche du fleuve. Il importe de poursuivre les fouilles vers le plateau où la ruine reste informe et inexpressive.

Les fouilles dans l'enceinte de l'ancien château fort ont été laissées à l'abandon. Elles seront reprises et poursuivies en ménageant certains grands arbres. Systématiquement menées, elles donneront un nouvel intérêt historique et esthétique à l'ensemble monumental. Les ruines accessibles à tous, l'entrée pourrait être ménagée à l'endroit de l'ancienne porte vers la ville, dans la rampe de l'église, au-delà de la maison du marguillier. Toutes les fouilles doivent être conduites par des spécialistes et publiées.

Une illumination nuancée, existant partiellement, devrait être réalisée pour la mise en valeur nocturne des principaux édifices : enceinte du château comtal, église, Crèvecœur, grande maison du Marché.

Les abords

Sauf vers Namur, l'usine correctement implantée et construite, faisant partie du paysage traditionnel et maintenant vaillie que vaillie l'emploi à proximité de l'habitat, les abords à partir de Dinant et de Sommière demandent attention. Côté Dinant, les arbres des anciennes propriétés conservent un équilibre non loin de se rompre. Côté Sommière, directement en relation avec la zone sensible, les implantations, le garage notamment, se sont faites en complète anarchie et il faudra longtemps pour corriger les graves erreurs récentes. De la verdure peut être un palliatif provisoire. Le stationnement prolongé des véhicules automobiles côté Porte de la Val et église doit être strictement interdit.

Les aires de stationnement

C'est dans les abords de la localité que devrait s'organiser le parcage en nombre des véhicules. Il serait mortel pour la vie, de lui consacrer une surface actuellement bâtie ou à rebâtir à l'intérieur du tissu urbain. Dans l'état présent des choses, il faut une signalisation qui donne plein rendement à la place du Jeu de balle et contre la gare. Il n'y a aucun inconvénient à laisser occasionnellement envahir la place du Bailliage, comme autrefois le marché. Est-il trop tard pour penser à deux aires de dissuasion pour les touristes, au nord entre la Meuse et le chemin de fer, en passant sous le pont de la gare, au sud, en liaison avec les Etablissements Remacle dans l'ancien parc dont les arbres doivent de toute manière être maintenus ? De ces endroits, on aborderait heureusement la cité médiévale. Une information adéquate est indispensable.

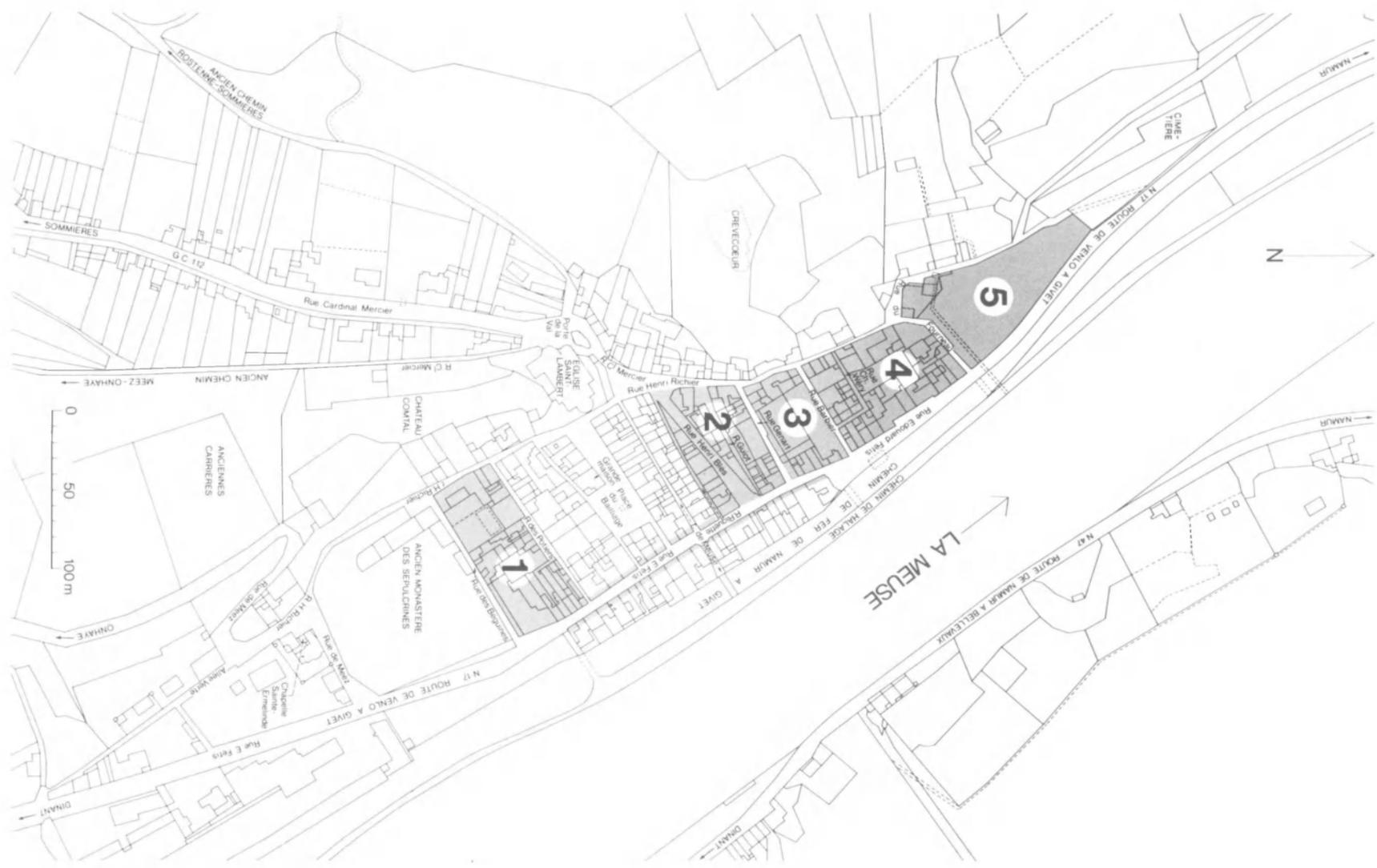


Fig. 125. Les zones concernées par les recherches urbanistiques et architecturales. Rue Féris: circulation et tissu urbain, 1 : îlot Béguines-Potiers, 2 : îlot Rigquette-Blés-Guiot, 3 : îlot Genard-Barbier, 4 : îlot Barbier-Wéry-Fourneau, 5 : l'usine.

Des visions pour demain ?

Introduction

A la première demande de l'Administration du patrimoine culturel en juillet 1975, de réaliser le présent travail, la question de l'architecture actuelle a été posée par les auteurs. Il a été proposé de tenter une ébauche un peu originale de réponse : appel serait fait à quelques urbanistes et architectes réunis sans autre critère de choix que la connaissance mutuelle ou simplement l'amitié, si indispensable et périlleuse soit celle-ci. Il s'agissait en effet, indépendamment de toute commande officielle, indépendamment aussi de ce que pouvaient souhaiter les habitants, de jouer un « jeu » aussi simple que possible, dont la concrétisation en plans, photos ou maquette pourrait permettre à tous, responsables politiques ou citoyens-électeurs, de laisser ultérieurement aller leurs rêves sur des bases concrètes et diverses.

Il a été demandé à chacun de fixer son attention sur un problème bien précis : la circulation, spécialement rue Fétis, et cinq îlots successifs de la ville. Le travail se ferait sans contact entre les auteurs, dans la liberté d'initiative de chacun quant à la conception à promouvoir (fig. 125).

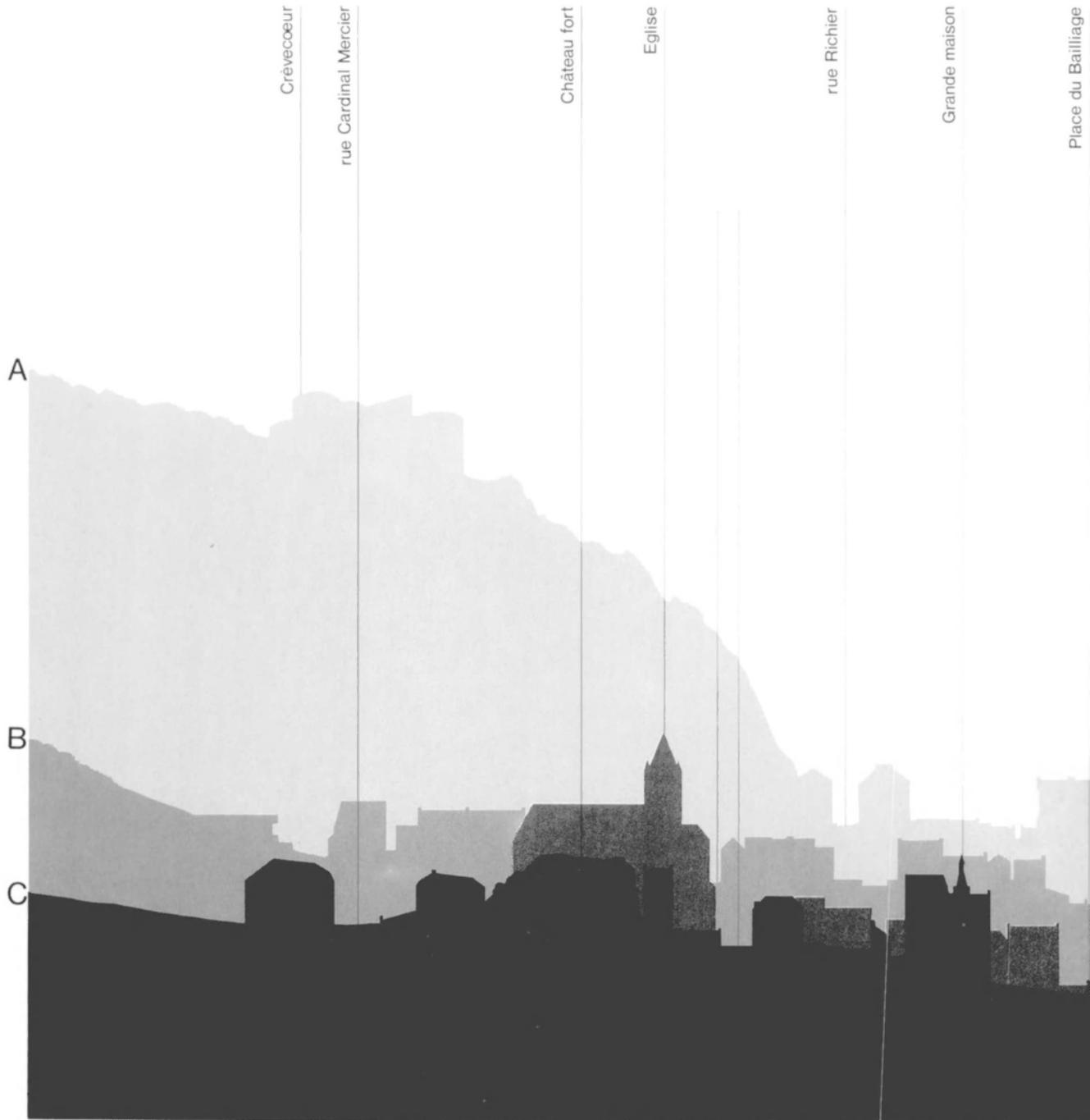
Il a été demandé aussi de prévoir, sans modification du tissu urbain, de l'habitat modeste pour jeunes ménages ou pensionnés, l'un ou l'autre commerce, si possible des garages privés, un bout de jardin ou de cour avec remise.

Bien entendu, le plan des valeurs architecturales a été donné avec un commentaire, ainsi que le cadastral et les profils de la vallée (fig. 101 et 126).

Insistance a été faite auprès des intéressés qui ont d'emblée et totalement donné leur accord pour tenter l'aventure, d'être eux-mêmes attentifs au visage personnel de Bouvignes. Leur attention a été attirée sur ce visage vu de l'esplanade de l'église, des ruines du vieux château visibles dans un avenir proche et sur Crèvecœur d'où l'on jouit d'une vue plongeante.

Le nœud du problème peut être situé ainsi : il ne suffit pas d'intégrer la construction nouvelle à l'ancienne, mais il faut permettre une architecture actuelle qui fasse aujourd'hui comme successivement dans le passé se poursuivre et se renouveler le visage de Bouvignes. L'intégration ne se fait pas simplement à partir du passé, mais autour de points d'accrochage nouveaux, pôles subtils d'une unité jamais définitive parce que jamais fixée. L'avenir du passé n'est pas dans le passé, dans l'intégré, mais aujourd'hui et demain, dans la capacité de créer des facteurs inédits d'intégration.

Fig. 126. Des coupes transversales de la vallée de la Meuse, reprises fig. 124 donnant trois profils de la ville. A : rue Barbier, B : rue de Meuse, C : place du Bailliage, fronts nord et sud. Relevés de Guy Hagon et dessin de Roger Potier.



rue Fétis

Chemin de fer

Meuse

Devant Bouvignes

A

B

C

La circulation rue Fétis

La rue possède des immeubles intéressants du côté pair, à droite en venant de Namur, au-delà de l'usine.

Le côté impair est le résultat d'un rabotage général de l'avant des maisons pour un élargissement de voirie au XIX^e siècle. Beaucoup de celles-ci ont été partiellement maintenues en profondeur et un front de façades néo-classiques s'est créé. Certaines constructions ont été entièrement renouvelées dans un gabarit nouveau; c'est le cas du 85. D'autres l'ont été dans la suite. Partout des annexes diverses se sont bâties vers le chemin de fer, ne laissant le long de celui-ci en certains endroits seulement, qu'un passage. Si le gabarit général reste valable vu de la rive opposée de la Meuse par-dessus le talus du chemin de fer, un seul immeuble néo-classique présente un intérêt suffisant pour être conservé.

Un nouvel élargissement a été proposé dans le plan particulier d'aménagement de 1951, qui ampute une seconde fois l'avant des immeubles pour résoudre le problème majeur de circulation posé dans la rue. La solution est un non-sens; elle obligerait cette fois à une reconstruction totale, en rejetant le tout vers le talus du chemin de fer, ce qui rendrait, faute d'aisances, les bâtiments à peu près inhabitables.

L'évaluation architecturale permet d'entrevoir une solution possible, dure peut-être et sans doute impopulaire, afin d'arriver à deux bandes de circulation d'un gabarit normal. A condition de rendre à l'habitat les îlots vides ou industriels situés en direction de Namur, on pourrait supprimer les deux îlots impairs de la rue. Dans cette solution, le front des façades, côté pair, doit demeurer continu ou être rétabli tel dans le gabarit traditionnel. Sauf pour la rue H. Blés, toutes les rues doivent y aboutir dans leur largeur ancienne, constituer autant d'invitations à s'engager à pied dans la localité. Pour cela, la rue dont le tracé général continuera d'épouser le jeu courbe du front des façades, est séparé de lui par un large trottoir peut-être avec bordure d'arbres à tailler. La largeur du trottoir permettra aux véhicules autorisés dans les rues étroites de déboucher sans danger sur la voirie principale.

De l'autre côté de la rue, vers le chemin de fer, une aire de parcage prolongeant celle qui existe déjà en face du château desservirait la localité sur toute sa longueur, mais serait plantée d'arbres pour ménager en même temps un grand espace de verdure. De ce côté, en fonction d'une étude plus poussée, un bâtiment arrière comme celui à pignon du 97 et l'immeuble 1 rue de Meuse pourraient être conservés, avec tous les aménagements de façades que cela comporterait, pour les besoins du tourisme. Cela aurait l'avantage de garder de ce côté l'accrochage visuel que constituent ces constructions.

De l'aire de parcage, l'accès à la Meuse sera aisé sous les trois ponts, cette fois bien dégagés, qui deviendraient un appel à la promenade en bordure du fleuve, au-delà du chemin de fer qu'il est inconcevable de supprimer.

L'attention portée sur Bouvignes pour l'ensemble architectural qu'il forme, conduit à souhaiter que non seulement toutes les rues intérieures soient pavées, mais aussi la N 17 dans toute la traversée de la localité. Joint à plusieurs passages protégés pour piétons, ce mode de revêtement du sol constituerait pour l'automobiliste une indication non équivoque de ralentir.

L'îlot 1 : Béguines-Potiers

Il s'agit sans tenir compte de la « salle culturelle » en construction en contrebas du presbytère, qui devrait disparaître dans un avenir assez proche, d'établir une liaison entre l'ensemble bâti en bordure de la rue Richier et le « building » qu'il ne faut pas compter voir supprimer d'ici longtemps. La liaison respectera le volume perpendiculaire à la rue des Potiers, conservant un intéressant pan de bois.

Il faut un front bâti rue Fétis, sans saillie. De ce côté, on peut admettre, outre le « building », que les 44 à 48 récemment reconstruits, subsistent.

L'îlot 2 : Riguelle-Blès-Guiot

Il faut chercher à refermer la plaie que constitue la rue H. Blès dans le tissu traditionnel, en la maintenant à sa largeur actuelle.

Rue de traversée où les habitations peuvent avoir aisément un garage particulier, il faudrait donner à la rue Blès une personnalité ainsi qu'aux rues Riguelle et Guiot qui en forment le revers.

L'îlot 3 : Genard-Barbier

L'îlot est occupé en majeure partie par une ancienne usine aujourd'hui dépôt et atelier de réparation de machines agricoles. A part l'un ou l'autre point d'appui très limité, le champ est libre pour une reconversion complète des fonctions.

L'attention est attirée sur un maigre vestige de porte cochère gothique, le long de la rue Richier, qu'il serait amusant d'incorporer à un bâtiment nouveau.

Il s'impose par contre de rétablir la largeur primitive de la rue Genard sur toute la longueur et de reconstituer le front des façades rue Fétis à partir de l'angle opposé de la rue Barbier, continu et aligné sur les autres maisons de la rue, sans y mettre de saillie.

L'îlot 4 : Barbier-Wéry-Fourneau

Nous sommes en présence d'un îlot plus étendu dont une superficie notable est occupée par l'îlot secondaire, dit Morren, et par la propriété Bouille, centrée sur un immeuble monumental, indiqué en brun, 2 rue Richier.

L'îlot Morren, propriété de la Ville, est délimité par les rues Wéry au nord et à l'est, Barbier au sud et Richier à l'ouest. Il comporte trois immeubles de valeur architecturale certaine : le 10-14 rue Richier, dit maison du notaire, les 3 et 5 rue Barbier, l'ensemble relié par un mur lui-même valable. Soudé par le passage sur la rue Wéry à sa jonction avec la rue Richier, le 6 de cette rue, également propriété de la Ville, peut être considéré comme faisant partie de l'îlot. Il convient de donner une valeur architecturale non pas à l'arvô lui-même, mais au parti qu'il représente. La valeur attire l'attention sur cet élément du site architectural.

La rue Wéry est longée vers le nord par un mur en moellons. Rue Richier 4, un important volume, bâtiment industriel, perpendiculaire à la voirie, présente une qualité architecturale.

Le long de la rue du Fourneau et vers la rue Fétis, une suite cohérente de maisons mérite de subsister. Au-delà d'une césure comportant des volumes bas, plusieurs maisons discutables rejoignent la rue Barbier où se trouve vers la rue Wéry un petit immeuble dont l'angle est arrondi. Avec le 3 rue Barbier, celui-ci encadre correctement le départ de la rue Wéry.

L'îlot 5: l'usine

Il est bien entendu qu'il s'agit ici d'un « jeu » et l'existence de l'usine n'est pas mise en cause. Même trop vaste pour l'emploi, elle a l'avantage aux points de vue familial et social, de rester proche des travailleurs, plutôt que l'inverse.

La question est d'imaginer une vision de ce que pourrait devenir l'arrivée de la N 17 venant de Namur, si l'usine cessait son activité.

Il semble nécessaire de conserver un front de façades continu, rue Fétis et de tenir compte si possible, de l'intérêt du grand mur en pierre de taille, de l'usine.

Rappel utile: en bordure de Meuse, à l'aplomb des remparts, un volume haut, les Augustins, a longtemps existé, point d'accrochage visuel et d'intégration du faubourg nord. Les anciens dessinateurs y ont été sensibles (fig. 17, 33, 89 et 90).

21 avril 1976.

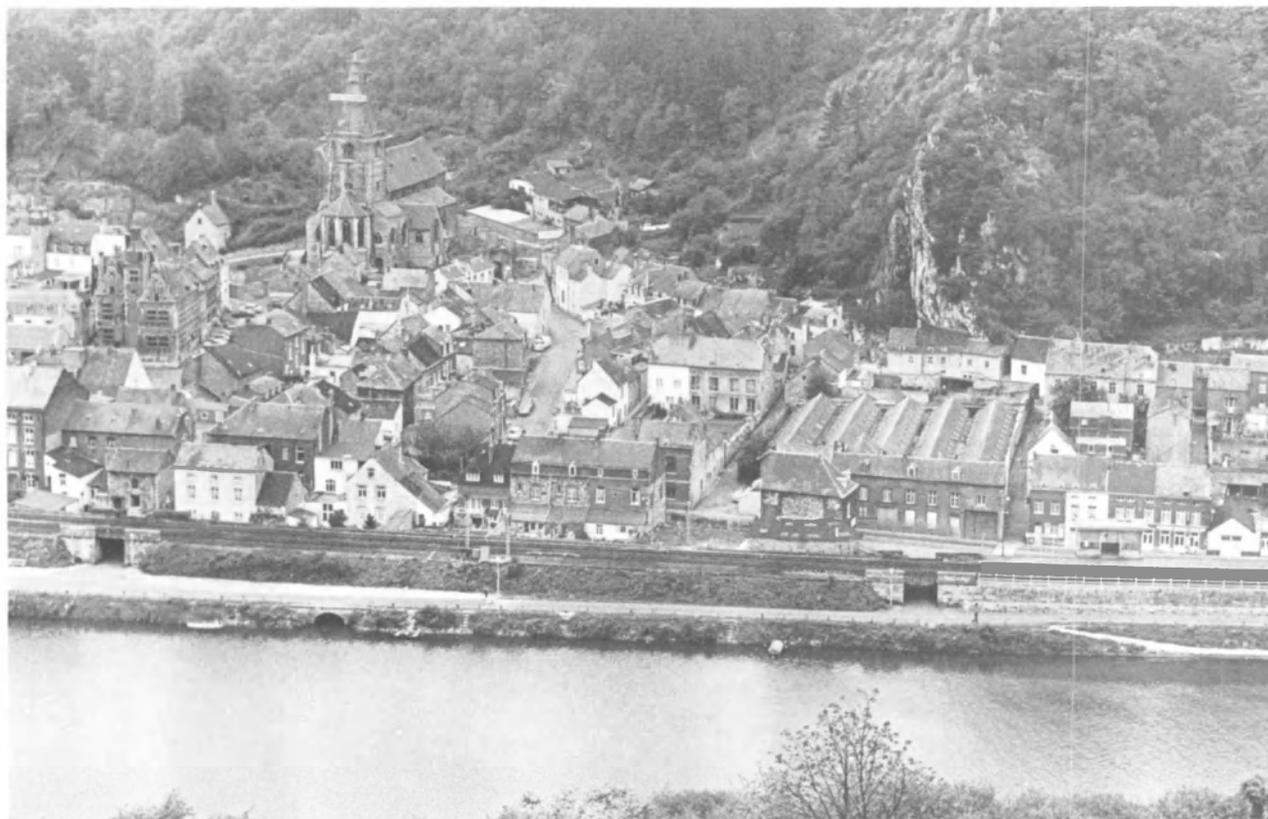


Fig. 127. Une vue du centre de la localité à partir de Devant-Bouvignes: dans le bas, la rue Fétis, parallèle à la Meuse; dans l'axe, la rue H. Blés et l'îlot 2; à gauche, la place du Bailliage; à droite, la rue Genard et l'îlot 3, la rue Barbier et l'îlot 4.

Circulation et tissu urbain

Jean-Pierre Blondel

A propos de la répartition du trafic

Avec le développement du trafic automobile, on s'est rendu compte, ces derniers temps, qu'il était vain de laisser la circulation des véhicules se développer sans frein, notamment dans le tissu dense des villes; et qu'il était non seulement impossible, techniquement, de marier les fonctions urbaines centrales avec la généralisation des déplacements mécanisés individuels, mais que surtout ces tentatives étaient très destructrices de ce tissu urbain, de ces fonctions urbaines à leur échelle ancienne ou contemporaine.

Aussi, dans les villes nouvelles, et aussi depuis peu dans les quartiers centraux des villes anciennes, on cherche à limiter le réseau des voiries et à valoriser les trajets pour les piétons. Il en résulte une nouvelle orientation de ces zones urbaines, qui demande actuellement une codification, afin de mieux définir les droits réciproques des usagers motorisés ou non.

Cette codification est nécessaire, mais son établissement devra tenir compte d'un grand nombre de situations possibles, les zones urbaines concernées étant très variables, en dimensions, en densités construites, en quantité de trafics différents, etc. A Bouvignes par exemple, c'est plutôt en raison des largeurs de rues, et grâce à la dimension réduite de la cité, que le trafic doit être organisé, et non pas parce que la circulation est excessive.

On propose les dispositifs suivants :

- La pose de signaux d'entrée et de sortie de la zone aux 4 endroits indiqués (fig. 128).
- La pose d'un revêtement de voirie spécial sur une dizaine de mètres à l'endroit du signal, revêtement donnant aux véhicules une vibration caractéristique, pour souligner ce passage.
- Le caractère de voirie normale limité à la N 17 et à la route vers Sommière, avec une bande de circulation dans chaque sens dans la localité. Cette

voirie normale aura une largeur continue de 6 à 7 mètres, et sera limitée de part et d'autre par une bordure saillante.

- Le caractère des voiries piétonnes à tous les autres espaces publics. Ces voiries piétonnes seraient séparées de la voirie normale par la bordure. Elles auraient un revêtement continu, sans trottoir propre, de façades à façades, revêtement différent de celui des voiries normales.

- Des parkings nombreux de petites dimensions, signalés par un marquage au sol, en pavés blancs par exemple, et établis sur les voiries piétonnes.

L'ensemble de ces dispositions entraînerait pour les usagers le respect des règles suivantes :

- Une vitesse limitée à du 40 km/heure et une interdiction de dépasser sur les voiries normales.
- La priorité des piétons sur les véhicules dans les voiries piétonnes.
- Le stationnement ou l'arrêt interdit en dehors des parkings. Cette interdiction ne concerne pas les opérations de déménagement, les travaux, les services urbains, etc.

Il semble qu'une telle codification serait facilement admise; elle est déjà respectée en partie dans les vieilles rues étroites des anciens centres urbains.

De façon plus générale, parallèlement à l'étude plus exhaustive de ces règles, leur expérimentation permettrait de les préciser. Et cette étude pourrait avoir pour objectif de définir un seul signe à utiliser pour ces zones, avec plusieurs significations, complémentaires entre elles, de manière à éviter la prolifération des poteaux de signalisation, un pour chaque règle, et un à chaque coin de rue.

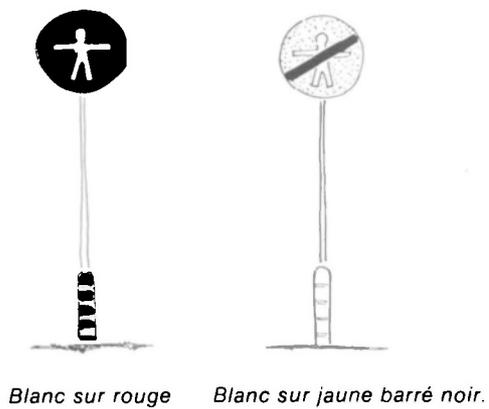


Fig. 128. Types de signaux d'entrée et de sortie de la zone piétonne.

A propos de la Route Nationale

La Route Nationale N 17 qui traverse Bouvignes sur une longueur d'environ 300 mètres est la cause d'une série d'inconvénients majeurs pour la cité.

En effet, en plus des perturbations habituelles provoquées par une grande voirie traversant une zone habitée, le bruit et la poussière, les difficultés de la franchir, les dangers pour les piétons, etc., on trouve ici des vices de fonctionnement qu'il est difficile de corriger sans modifier la voirie elle-même, c'est-à-dire les immeubles riverains.

La voirie proprement dite n'a que 2 voies, une dans chaque sens, et ces deux voies ne laissent pour les trottoirs que des largeurs souvent inférieures à 1 mètre.

Sur toute la longueur de la cité, les trottoirs ne méritent pas leur nom, tellement ils sont dangereux à fréquenter, constamment balayés par des camions qui y débordent quand ils se croisent notamment. Cette situation est inacceptable, et doit être modifiée de toute urgence.

C'est donc plus la présence d'un trafic que son importance qui est ici en cause. Même en supposant que les améliorations de la voirie sur la rive droite puissent diminuer la fréquence des véhicules à Bouvignes (ce qui n'est pas certain d'ailleurs), on est forcé de constater qu'il est impossible d'élargir les trottoirs, et que ceux-ci sont indispensables aux immeubles riverains.

Le nouveau tracé proposé ici concerne autant les immeubles, que les espaces piétonniers limitrophes et que la voirie proprement dite (fig. 129).

Ce tracé entraîne la modification des îlots situés entre la rue Fétis et le chemin de fer, avec la disparition de certains immeubles, et la nécessité d'apprécier, cas par cas, l'opportunité de conserver tout ou partie des immeubles non touchés

directement par le nouveau tracé.

Avec cet objectif, on peut reconstituer le tissu urbain de Bouvignes, et valoriser la rue Fétis, débarrassée du gros trafic.

Il paraît inutile d'élargir la route, ce qui n'aurait comme conséquence que l'augmentation des vitesses dans l'agglomération, l'inverse de ce qui est souhaité.

Dans ces îlots, maintenus, rénovés ou reconstruits, les bâtiments doivent répondre à quelques critères. Ils doivent faire écran entre d'une part la grande voirie et le chemin de fer, et d'autre part les parties centrales.

Ils conviennent moins pour du logement, que pour des commerces ou des activités liées au tourisme. Toutefois, les fonctions urbaines sont encore floues, puisqu'elles dépendent précisément de la rénovation en voie de réalisation.

C'est au fur et à mesure de la nouvelle orientation du logement à Bouvignes, et éventuellement de l'emploi, du tourisme, etc., que l'affectation de ces bâtiments apparaîtra plus clairement. Ces affectations seront sans doute de caractère communautaire, public ou privé.

Aussi, il serait judicieux de garder ces parties en réserve, jusqu'à meilleure définition des programmes. En attendant les parties à reconstruire peuvent être plantées d'arbres.

D'autres arbres sont à prévoir dans les zones de parkings, le long de la Meuse, etc.

17 août 1976.

Les moteurs de rénovation ou Qui soulève le problème de rénover Bouvignes ?

Cette question ne veut pas plus entamer un procès d'intention qu'elle ne se veut reproche. Elle est simple prétexte à réflexion.

Les valeurs du passé, menacées, seraient-elles plus puissantes à engager le processus de rénovation d'un site que les contraintes insoutenables voire absurdes que font peser quotidiennement sur l'habitant les inadéquations de ce même site aux réalités actuelles !

Si le devoir de sauvegarder des valeurs d'un prestigieux passé est incontestable, d'autres moteurs de rénovation souvent suspects prévalent aussi sur les impérieuses nécessités d'une adaptation élémentaire de l'ilot urbain, du village, aux réalités mouvantes du vécu de ses occupants.

Quand la résignation des mentalités ou ce qui en est le dernier degré, la démission, sont telles que des moteurs relais sont indispensables à la mise en chemin d'une rénovation, force est de nous réjouir pour Bouvignes et les Bouvignois de ce que le passé s'impose généreusement comme un starter raisonnable et non comme un prétexte.

Sans nier l'évidence, il nous apparaît cependant qu'en raison de l'intérêt immédiat que représente pour leur vie de tous les jours une rénovation de leur quartier ou de leur village, les habitants de Bouvignes, faute d'en avoir été les premiers instigateurs devraient y être associés, mieux encore, y restitués dans une de leurs prérogatives essentielles : aménager leur propre territoire. Amputée du consensus d'une population tenue à l'écart sous prétexte qu'aucune conscience collective des inappropriations actuelles contenant-contenu (Bouvignes et Bouvignois) et réciproquement, ne peut exister sinon confusément, une démarche de rénovation sera vaine.

Qui mieux que le citoyen saurait exprimer comme tout malade, le mal dont il souffre; il le fera souvent de manière négative par la récitation d'un chapelet d'insignifiantes contrariétés, quelquefois positivement par l'énonciation maladroite d'humbles et légitimes souhaits. De folles élucubrations peut-être seront le témoignage des plus hardis.

Cette expression doit trouver sa place dans de multiples et vivants échanges où, « équipés » d'une oreille attentive, assumant une spécialisation que nous ne pouvons mettre sous le boisseau, les uns passionnés, les autres lucides nous optons pour la relation directe avec les hommes.

Notre intervention prend dès lors une réelle signification et risque moins de dégénérer en facétie. Ce moyen apparemment simpliste de collecter l'information peut de prime abord décevoir les spécialistes que nous sommes comme les jérémiades ou les excentricités d'enfants désarment le pédiatre. Ce n'est qu'une fidèle assiduité, une forme de connivence qui peut révéler ce que contient une liste de « Ce qui ne va pas à Bouvignes, c'est... », « A Bouvignes il faudrait que... » ou « Il ne faut pas que... » et autres « Il n'y a qu'à... ».

Nous-mêmes, mettant à la disposition d'un maître d'ouvrage qui sa science, qui sa spécialisation comme outil d'entraide et non outil de pouvoir et de manipulation, pouvons, avec lui, décanter lucidement et judicieusement pondérer la somme de données reçues, réunies de part et d'autre, en vue d'en harmoniser et rendre enrichissantes les multiples contradictions.

De la qualité de ces rencontres directes dépendent les chances d'aborder sagement et efficacement une rénovation.

Nous croyons que la pertinence des solutions de ces problèmes est fonction directe de la conscience et de la clarté avec lesquelles ils sont posés.

Du « concours » comme moyen d'entreprendre une rénovation

Il nous semble important d'affirmer qu'une rénovation présente des difficultés trop complexes que pour être l'objet d'un concours impuissant à y apporter solution.

Décidé au-dessus des intéressés et sans eux, champ clos de l'imagination, ce genre de « concours » présente la plupart du temps des images talentueuses où le brillant le dispute à l'original, quelquefois hélas ! le médiocre au rentable. Lutte vaine et tendue, consommatrice d'énergie où le participant est piégé parce que dépourvu du support essentiel de son art : l'homme et son vécu, support que ne saurait lui donner aucun règlement ou lui laisser entrevoir son imagination inquiète et surexcitée.

Quant à notre Bouvignois, délibérément tenu à l'écart, il reste étranger à une aventure qu'il ne peut comprendre mais dont il risque de faire les frais pour n'avoir pu y participer.

Puisqu'il y a « concours », de quel genre d'illusion fera-t-on usage pour faire croire aux citoyens qu'ils restent partie prenante et agissante dans l'aménagement de leur territoire ?

Si nous avons besoin de nouveaux Bouvignois — de Bouvignois réveillés — pour définir un nouveau Bouvignes, le site de Bouvignes est aussi un partenaire exigeant

Le site naturel

Le site confié à notre atelier, trouve son caractère dans une succession de terrasses domestiquant le pied de la colline sud-ouest de Bouvignes, versant au nord-est vers la Meuse.

L'îlot est un rectangle; il prend appui sur la rue Fétis, voie principale parallèle au chemin de fer et à la Meuse en rive gauche. En corniche, il aboutit sur la rue Richier. Il est desservi longitudinalement par la rue des Potiers et par la rue des Béguines.

L'îlot accuse une dénivellation de 11,60 m, répartie sur une distance d'environ 120 m, soit une pente de $\pm 10\%$ de moyenne. L'escarpement est plus prononcé en corniche.

Le site acquis (fig. 130-132)

Le domaine bâti de notre quartier est hétérogène. La trame des constructions anciennes s'appuie logiquement et inévitablement sur la suite des terrasses et leurs soutènements de murs en pierre, parallèles aux courbes de niveau. Les lignes de faite se conformeront plus soupagement cependant à la même discipline. Seules les ailes et annexes de la cour échappent à la règle qu'elles soulignent par ailleurs.

L'ancienne cure, des maisons anciennes les unes modestes, les autres plus imposantes forment un tout cohérent et continu de grande qualité. Cet ensemble impressionnant borde la rue Richier sur ses deux côtés en même temps qu'il forme les angles de cette rue avec la rue des Potiers et la rue des Béguines. Une maison à structure en colombage présente sur la rue des Potiers un pignon de mauvais aloi. Plus que simples traces du passé, valeurs architecturales à part entière, restent encore de hauts murs de clôture et de soutènement en pierre.

Le sort actuel des maisons inhabitées est le délabrement. Les autres quoiqu'habitées, à l'une ou l'autre exception près, rue des Potiers, appellent une urgente restauration d'adaptation et de consolidation.

Si ces ensembles de constructions sont au site naturel un acquis respectable et digne, un chaleureux complément, il n'en va plus de même pour les constructions nouvelles et adaptations récentes, tant au centre qu'au pied de l'îlot en bordure de la rue Fétis et au bas de la rue des Béguines.

On peut encore voir de l'intérieur de l'îlot les vieux volumes construits. Ils ont été transformés sans que ce soit toujours avec un égal bonheur, coiffés de toitures compliquées, flanqués d'annexes et vérandas de tous genres, plaqués enfin de façades principales en rue Fétis, façades neutres et impersonnelles. L'ensemble de ces habitations exprime un galimatias peu intéressant et tellement ordinaire. Deux maisons, rue des Potiers, complètent cette deuxième série; pas davantage que les précédentes, elles n'offrent d'intérêt.

Il ne nous est pas possible de passer sous silence, de ne pas fustiger ces deux « chefs d'œuvre » de notre temps : la salle des fêtes et le « building ». Leur présence saugrenue nous laisse dans la plus désolante confusion, le plus profond désarroi. C'est qu'à elles seules, ces deux tristes et déprimantes constructions sont en mesure de compromettre toute action globale de rénovation; elles sont en effet inutile illustration et onéreuse démonstration de ce qu'il fallait à tout prix éviter.

Etat des lieux

Les récentes erreurs qui ont marqué ce coin de Bouvignes dont nous sommes maintenant quelque peu plus familiers, justifient non seulement une rénovation mais encore une véritable réhabilitation. Le massacre de cet îlot trouve son origine dans un plan d'alignement parfaitement absurde dont le seul et « inique » but est d'assurer la fluidité du trafic automobile au mépris de la configuration souple des rues étroites et pavées qui le desservent. Il a été établi également dans le souci « légitime » d'accès individuel de la voiture à chaque parcelle...

Notre propos n'est pas de nier l'évidence effroyable que constitue l'envahissement des zones urbaines et rurales par un gonflement démesuré du parc

automobile, mais bien de critiquer les solutions radicales et destructrices proposées et mises en œuvre.

Générateur d'incohérence, ce plan d'alignement irrespectueux de la morphologie et de l'histoire d'un tissu urbain qu'il ignore délibérément, ouvre le cortège bien connu des étapes du déperissement et de la défiguration d'un site chaleureux : expropriations, spéculations sur les propriétés dévalorisées, exécution sommaire sans discernement du bâti, lotissements arbitraires destinés à recevoir des objets architecturaux rentables de remplacement, inadéquats par leur implantation anarchique, la médiocrité des propositions et l'emploi de matériaux détonnants.

Le parcellaire lui aussi contribue dans une large mesure à la dégradation de l'ensemble. Le sol de la moitié inférieure du quartier est asphyxié par une ribambelle d'édicules, refuges, annexes et abris précaires faussement utilitaires souvent, tantôt s'appuyant sur des murs et clôtures en ruine aux confins des propriétés, tantôt prolongeant les maisons. Broussailles, ursus, fils cloutés, murs hérissés de tessons garantissent les territoires, et autres tondeusodromes qui furent jardins, un jour... L'îlot, en ce qui concerne les végétations, est dans le plus complet dénuement. Seules les quelques frondaisons du château voisin au sud, dispensent encore quelque ombrage à la rue des Béguines en même temps qu'elles soudent la propriété, ce qui nous manque ici, aux flancs plantés d'arbres de la colline.

Nous clôturons ici notre état des lieux; il reste toutefois fort incomplet.

Propositions concrètes pour une rénovation

Ce qui précède, amplifié, paraphrasé, complété est la première phase de la rénovation. Une mise en condition harmonieuse des habitants et des spécialistes choisis par eux et chargés de les aider à adapter pour leur « mieux vivre » un quartier, un village, un site qu'ils auront ensemble et les uns par les autres appris à mieux connaître.

Nous concevons pour le déroulement de cette rénovation deux étapes successives : une minimaliste qui se veut réaliste, l'autre maximaliste et proche peut-être de l'utopie.

Etape minimaliste (fig. 133 et 134)

Cette première phase nous l'envisageons comme celle « des premiers soins ». Tous projets concernant l'îlot sont gelés. Avec le concours des habitants concernés, un curetage des cours et jardins pour libérer le sol, l'aérer.

Dans le même temps, étude et réalisation du programme de restauration en fonction des affectations nouvelles ou subsistantes des valeurs architecturales.

Construction d'architecture de service utilitaire de remplacement : habitat et rangement collectifs. Remembrement discipliné du parcellaire.

Création de voiries piétonnes transversales assurant une perméabilité de quartier à quartier pour éviter des contournements et détours dangereux et fastidieux (escarpement du relief). Ces venelles contournant les propriétés peuvent éclater en placettes plantées et aménagées pour les jeux et rencontres.

Mise en place des infrastructures manquantes avant restauration des voies longitudinales.

Dans cette étape plus précisément nous proposons :

- La démolition pure et simple de la salle de fêtes; sa fonction sera aisément et heureusement assurée par l'ancienne cure. La terrasse qu'elle encombre est du coup récupérée et peut faire l'objet d'un petit théâtre d'expression libre en plein air.
- La démolition impitoyable des abris et annexes auxquels peuvent être substituées des petites architectures utilitaires discrètes.
- La restauration des maisons abandonnées de la rue Richier. Y trouveront place les habitants des maisons 11 et 12 appelées à disparaître.
- Avec les maisons 1, 2 et 3 ci-dessus, sont aussi restaurées les maisons 4, 5, 6, 8, 9, 10 et leurs murs de clôture ou de soutènement. Il s'agit ici de doter ces habitations des qualités de confort d'un bon habitat contemporain.
- L'ancienne cure est elle aussi restaurée et adaptée à un programme strict et raisonnable; nous la voyons volontiers affectée à un usage collectif et communautaire en regard des souhaits de la population.
- La maison 7 quoique médiocre est maintenue avec son dégagement arrière.
- Là où cela est possible nous maintenons un espace privé aux maisons ou groupes de maisons.
- En clé de la terrasse du petit théâtre et de celle qu'elle surplombe, une nouvelle construction est proposée. En terrasse haute, peuvent prendre place une école maternelle, deux appartements, des locaux de rangement d'équipements mobiles, une cafétéria ou toute autre fonction; en terrasse basse, des garages pourraient trouver momentanément place ainsi que des rangements collectifs.
- Nous envisageons aussi la restauration des soutènements et clôtures et d'abondantes plantations d'arbres.

Nous clôturons cette première étape. Réaliste économiquement et socialement non « choquante », elle reste pour nous incomplète.

Nous savons que Don Quichotte a mené pareil combat et s'il ne les a pas vaincus, les moulins à vent ont fini par disparaître...

Notre moulin à vent, c'est le « building ».

Nous osons proposer sa disparition. Le territoire libéré permet par l'aménagement d'une terrasse artificielle de résoudre le problème des rangements à voitures, en bordure de la rue Fétis. Aux gens de Bouvignes, nous proposons une solution que nous croyons sage et lucide.

Quarante à cinquante voitures peuvent prendre place sous cette terrasse. Ce garage collectif est directement accessible aux usagers à partir des piétonniers supérieurs du centre de l'îlot.

Seules les voitures et charroi de service restent autorisés à pénétrer dans les quartiers.

Unique alternative à cette solution: le laisser-faire actuel qui provoquera à brève échéance et à Bouvignes plus rapidement encore qu'ailleurs en raison même de la morphologie du tissu urbain, sa destruction. Seront fatals à Bouvignes l'élargissement abusif des voiries et la réservation de zones de recul amaigrissant les zones d'habitation déjà étroites, jusqu'à les rendre dans certains cas inconsistantes, au seul profit de l'implacable envahissement automobile que l'on aura privilégié.

Surmontant le garage, transversalement à la direction générale de l'îlot, nous proposons un immeuble collectif de 2 à 3 niveaux sur un rez-de-chaussée perméable prolongeant le piétonnier, couvrant l'entrée des garages et animé de quelques magasins ou échoppes indispensables. Cette architecture sans prétention joue elle aussi clé de liaison de deux terrasses. Elle s'appuie sur la trame d'implantation des immeubles anciens, s'essayant à chanter dans le même registre que l'ensemble. Les deux ailes sont articulées sur une rotule ponctuellement plus élevée cherchant une résonance harmonique avec les autres signaux que sont Crève-cœur, l'église, la maison espagnole; une intéressante caractéristique de Bouvignes où sont ainsi géographiquement localisés les uns par rapport aux autres et comme mis en relation entre eux les divers quartiers du bourg. En recul des circulations bruyantes de la rue Fétis, cette maison peut abriter en toute quiétude les occupants actuels du building. Ils jouissent ainsi d'espaces collectifs importants par un remodelage encore plus poussé qu'en première phase du parcellaire.

Nous n'avons pu nous empêcher de rêver, excusez-nous...

21 octobre 1976

Ce jour nous avons vu qu'à Bouvignes les travaux ont repris pour continuer le ravage entamé. On y redresse suivant le plan d'alignement le restant de la rue des Béguines. Jusqu'où ce redressement barbare sera-t-il mené? L'aile sud de la cure sera-t-elle épargnée?

De quelle mystification sommes-nous témoins?

Où sont les farceurs qui dans le même temps où ils organisent un concours — n'avions-nous pas raison de ne point nous y prêter — permettent un pareil péché?

10 février 1977



Fig. 130. E. Meurisse et P. Léonard : îlot 1. Plan de situation et indices de références. Ech.: 0,8 cm = 10 m.



Fig. 131 et 132. Le site acquis : plan et coupe transversale.

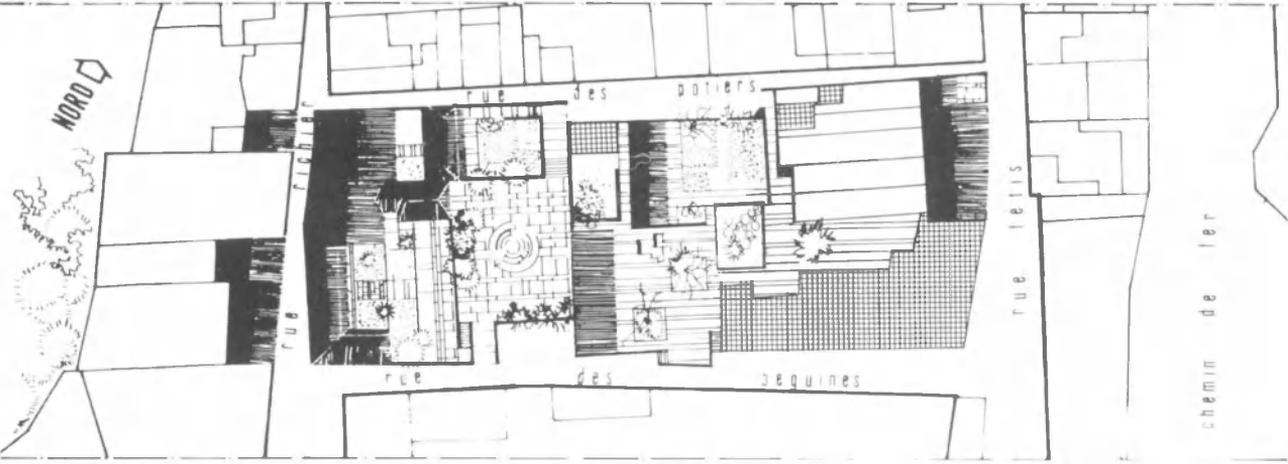


Fig. 133 et 134. E. Meurisse et P. Léonard: îlot 1. L'étape minimaliste: plan et coupe transversale.



Fig. 135 et 136. E. Meurisse et P. Léonard. L'étape maximaliste: plan et coupe transversale.

Le thème proposé était l'étude d'un aménagement de cet espace, non pas en vue d'une réalisation, mais pour alimenter des discussions sur un exemple: c'est très différent.

Actuellement, nous ne pouvons plus pratiquer un métier de « mercenaire », c'est-à-dire recevoir un programme figé par des techniciens ou des représentants d'usagers (devenus mercenaires eux-mêmes) puis y ajouter notre propre culture, pour enfin jouer de notre « art » à donner une image éclatante, non pas de l'habitat à abriter, mais inévitablement du système de relation ou de pouvoir qui en a été l'intermédiaire.

Nous préférons coopérer directement avec les habitants concernés et recevoir de leur part, d'abord, un programme plus proche de leurs besoins, mais surtout plus riche d'intentions, de contradictions vivantes. Nous cherchons à accepter des cultures qui ne sont pas la nôtre, à ne pas les abîmer et à les rendre compatibles dans un cadre bâti « ouvert ».

Il ne s'agit pas du tout de laisser se dire n'importe quoi, puis de transcrire cela fidèlement, de l'« architecturer ». Le résultat sera médiocre (bien que déjà beaucoup plus habitable que les architectures « dures » des derniers temps). Il ne s'agit pas de masquer notre personne, notre rôle professionnel, notre politique ou nos limites, mais bien de les rapprocher d'une vision pluraliste des actions, de bien montrer ses exigences, sa pédagogie et de les combiner avec ce réseau hétérogène. Aucun intermédiaire ne nous remplacera le contact direct, les multiples contradictions. En outre, on observe que plus notre proposition sera personnelle (et ouverte), plus elle accueillera et stimulera la créativité de tous les partenaires concernés.

Le cas de la rue Henri Blès est délicat car il n'est que théorique: cela démobilise, empêche l'implication. Nous avons pourtant tenu à aller souvent sur place, pour bien comprendre, pour discuter avec les habitants, avec le comité de quartier (qui discutait pour la première fois des détails d'une opération

possible). Nous avons un peu hâtivement esquissé un projet en interprétant de façon personnelle les intentions, les approbations ou simplement les façons de vivre que les habitants nous ont montrées.

Par exemple, les comptages du trafic de la rue Fétis ou même les informations circonstanciées et pondérées par un sociologue ne nous suffisent pas: la réalité est déjà plus parlante, mais surtout ces déclarations d'habitants: « Sur le trottoir, je ne puis pas garder mon cabas à mon côté: je me le plaque sur le ventre, sinon un camion me l'arrache » ou bien « Aux petits matins, dans le noir, je fais le détour par le quai de la Meuse pour atteindre la gare ».

L'aspect physique de la rue est assez informe: l'ancienne rivière actuellement voûtée et les prés qu'elle longeait, ont été construits petit à petit et sont mal traversés en oblique par l'accès vers Sommière. Des ruines datant encore de la guerre, des bricolages de toitures, des réparations hâtives, des annexes maladroites, puis voilà les Services Techniques de la Province qui sans crier gare, appliquent un plan d'alignement arrêté en 1932 et démolissent des parties d'habitations pour tracer une « belle » chaussée plus large et bien droite. Ces services publics réparent leurs cicatrices avec leurs moyens habituels: murets en pierres trop appareillées, pétunias, lauriers-cerises, dalle de trottoirs. Cela n'arrange rien. Pas de vue d'ensemble, pas de concertation des riverains. « C'était peut-être mieux avant, disent-ils, mais le bus prend mieux son tournant ... »

Au cours de nos discussions avec les habitants, faciles, amicales et vite productives, plusieurs projets nous apparaissent.

D'abord, le fait que tout Bouvignes est en pierre: pas de végétation mêlée et « il en faudrait vraiment ». Puis, sauf quelques camions vers Sommière, les véhicules qui empruntent la rue Blès appartiennent à des Bouvignois qui n'aiment pas rouler dans les autres rues trop étroites. La rue Blès joue le rôle de

« porte » d'entrée et de sortie aux habitants et aux visiteurs.

Aucun endroit de petits jeux assez accessible aux enfants, pas d'endroit de repos pour les personnes âgées. Trop peu de stationnement de faible durée. Les contacts avec la Meuse, avec la promenade de ses quais et la vue sur l'autre rive sont étouffés par le talus du chemin de fer (fig. 137).

Nous leur avons proposé une forme d'aménagement qui coordonne plusieurs demandes. Nous supposons d'abord que le gros trafic est déjà détourné de la rue Fétis et que le petit trafic restant est obligé de rouler au pas depuis l'entrée de la ville, par des avertissements, des chicanes et surtout des brise-essieux. Faciliter le trafic n'a jamais servi qu'à le rendre plus meurtrier (fig. 138-142).

Les arbres que nous plantons dans l'axe de la rue, avec de solides chasse-roues, servent d'avertissement aux conducteurs.

Nous proposons de ne démolir les constructions plus récentes qu'après avoir négocié avec chaque propriétaire et chaque locataire et lui avoir procuré une demeure au moins équivalente. De cette façon, nous aurons un assez grand espace à planter d'arbres, en mail, dont la partie « est », en forme d'ovale, sert de lieu de repos aux promeneurs : mamans avec voitures d'enfants et petits rampants, personnes âgées, etc., avec bancs au soleil et quelques parterres de fleurs. La partie « ouest » du mail sert plutôt à des promenades, des courses à vélo, des jeux ou à quelques stationnements brefs et bien cachés, si c'est nécessaire.

De la maison en pierre, nous ne conservons que quelques murs, qui, ragrés, à demi-recouverts de talus et plantés d'arbres et d'arbustes très denses, créent un volume de jeux très divers. Nous conservons les anciennes petites maisons situées au sud, pour un usage public ou privé qui reste encore à imaginer.

La circulation est reportée vers le côté sud du mail : elle sera toujours une intruse dans cet espace où son ruban n'est défini que par un axe visible dans les pavés et par des bornes qui interdisent le passage. Elle roulera forcément au pas, en traversant tout ce petit bois et sera alors plutôt un élément de spectacle qu'une nuisance.

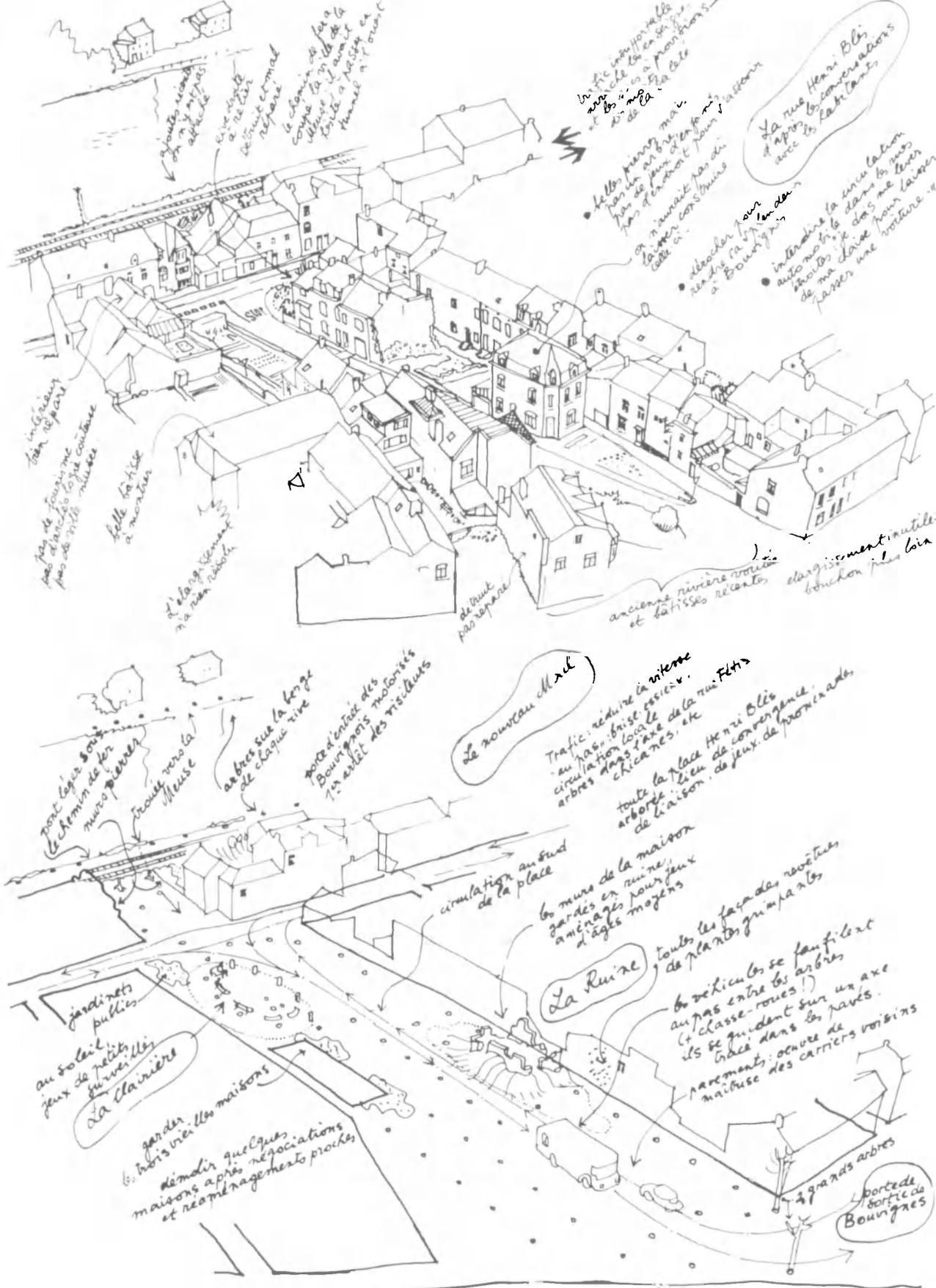
La grande affaire, c'est la percée vers la Meuse moyennant un pont très léger que le chemin de fer se fera sûrement un plaisir de bâtir pour se faire pardonner la violence de son installation (à l'époque, il devait passer en tunnel, à l'arrière, entre l'agglomération et la falaise). Le miroitement de l'eau, la vue cadrée sur l'autre rive et la facilité d'accès au quai donneront à ce mail Henri Blès, le rôle de promenade verte et de rencontres que Bouvignes ne possédait pas. Les deux rives de la Meuse pourraient à nouveau être reliées visuellement par une

plantation continue d'arbres identiques à ceux du mail; cela, sur toute la longueur de l'agglomération.

Il n'y aura d'architecture que dans la configuration du mail, le choix des essences, le modèle des « jeux de ruines » et surtout dans le dessin des pavements. Outre les pavés bien connus, nous proposons que les artisans carriers des environs posent leurs matériaux à leur façon, de la manière la plus diverse, la plus vivante et laissent leur trace sur cet ouvrage. Les pierres des démolitions y seront aussi réincorporées suivant des motifs que les artisans inventeront sur place.

Nous nous sentons pourtant à demi hors de la réalité : de vraies responsabilités formeraient des projets plus denses, plus approfondis. Nous avons cliché dans nos croquis un moment d'un processus : il est fort provisoire et incomplet.

21 décembre 1976



• trafic important
 pas de place de parking
 et de bus

• les vieux murs
 pas de mur de clôture
 pas d'enduit pour
 la pierre
 à restaurer

La rue Henri Blis
 d'après les conversations
 avec les habitants

• entendre la circulation
 automobile dans la rue
 de ma chambre pour laisser
 passer une voiture

incinérateur
 pour le parc
 pas de poubelle
 pas de murs
 ni de clôtures

belle façade
 à restaurer

il y a déjà
 un plan

Le nouveau Miel

Trafic: réduire la vitesse
 au pas: briser l'axe
 circulation locale
 arbres chicanes, etc

toute la place Henri Blis
 arborée
 de la saison de jeux de promenade

port Léon
 le chemin de fer
 murs pierres
 trou vers la
 Meuse

arbres sur la berge
 de chaque rive

porte d'entrée des
 Bouvignois motorisés
 70 arrêt des véhicules

circulation au sud
 de la place

les murs de la maison
 gardes en ruine
 aménagés pour jeux
 d'âges moyens

La Ruine

toutes les faces des roquettes
 de plantes grimpantes

jardinetts
 au soleil
 jeux de petits
 surveillés
 La Clairière

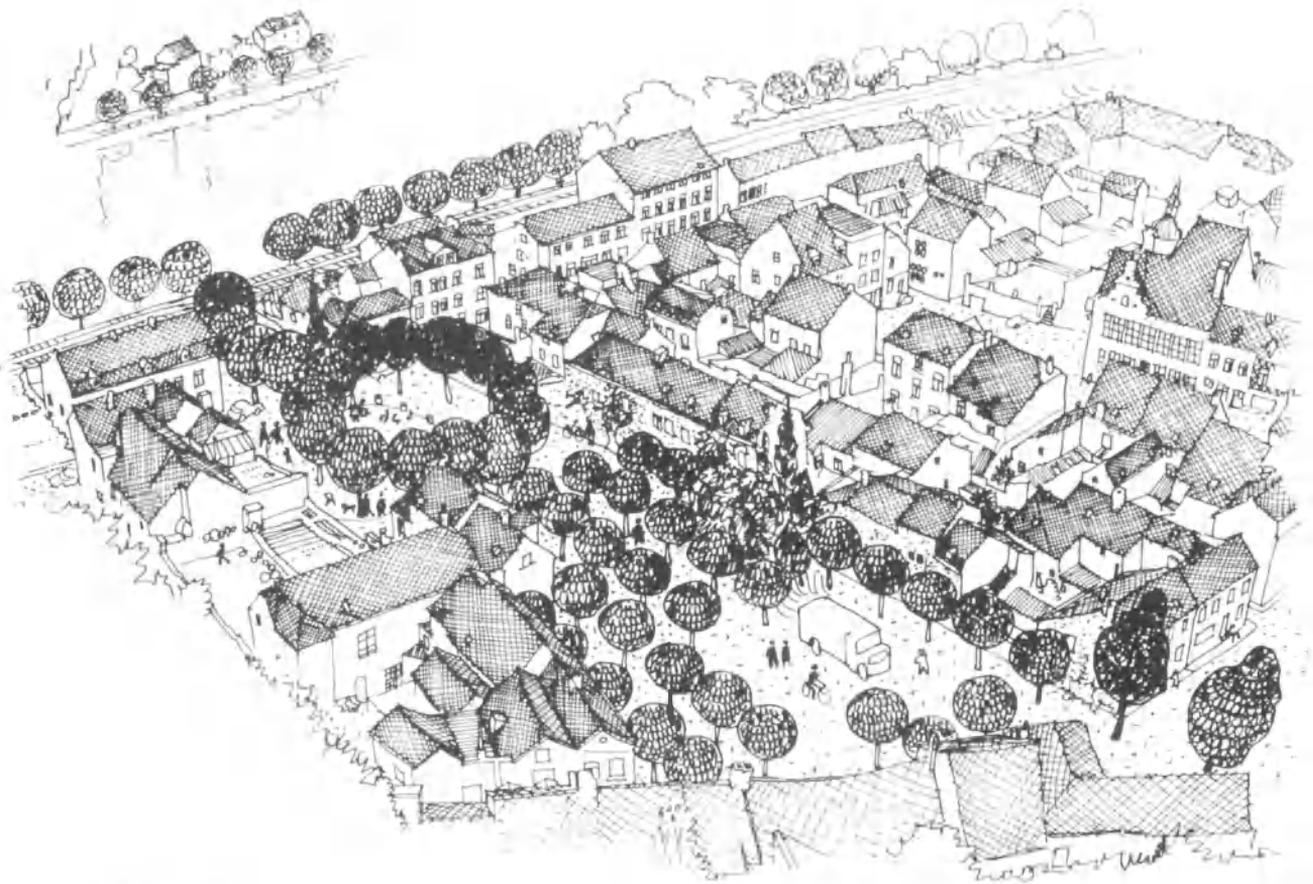
garder
 les très vieilles maisons
 demander quelques
 maisons après négociations
 et réaménagement procs

les véhicules se faufilent
 au pas entre les arbres
 (+ classe-roues!)
 ils se guident sur un axe
 blanc dans les pavés.
 Pavement: oeuvre de
 maîtrise des carriers voisins

port de
 Bouvignes

ancienne rivière
 et batisse accolées
 élargissement inutile
 bouchon plus loin

de tout
 pas réparé



Le Pont sous le Chemin de Fer.

Fig. 137 et 138. Atelier L. Kroll : îlot 2. Analyse et proposition d'ensemble.

Fig. 139 et 140. L'avenir? et Détail: vers la Meuse, le pont sous le chemin de fer.

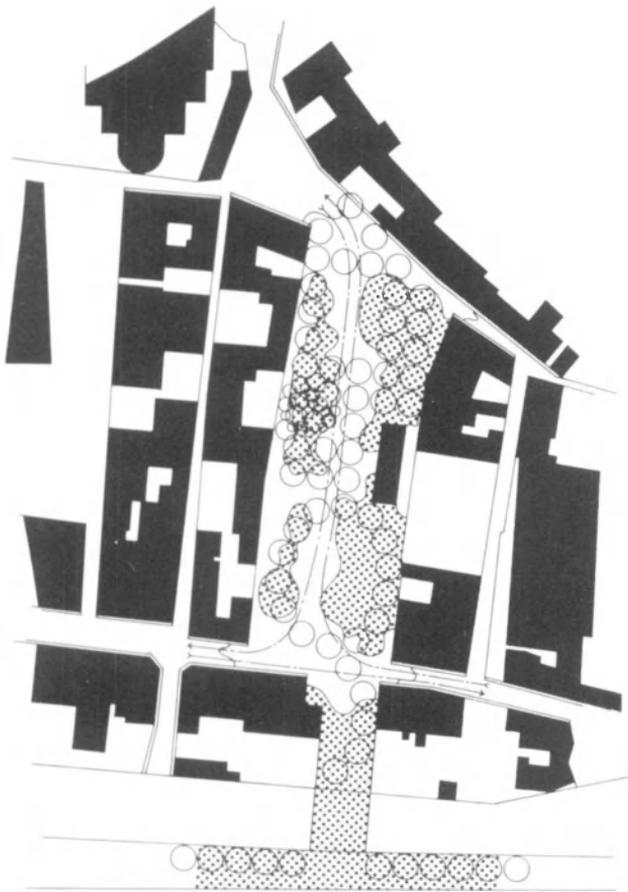


Fig. 141. Atelier L. Kroll: îlot 2. Plan de la rue H. Blès aménagée: la circulation.

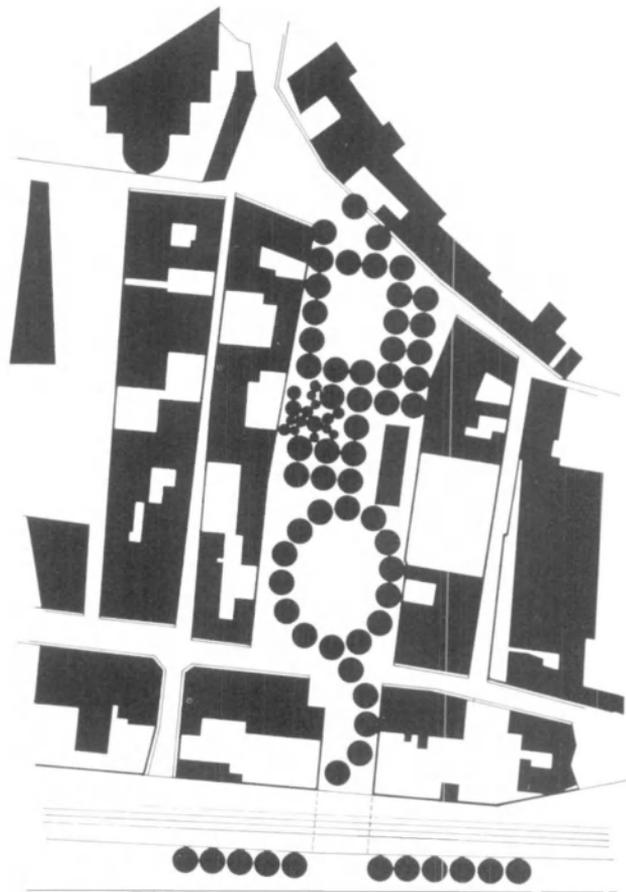


Fig. 142. Atelier L. Kroll. La rue Blès aménagée: l'espace nouveau, planté.

Au premier contact, Bouvignes c'est une route macadamisée, encombrée de véhicules, bordée de deux murailles qui ne laissent pas transparaître la vie.

Dans ces deux murailles de pierre et de briques apparaissent des failles; s'y arrêter, y pénétrer, devient étonnement, surprise! Ces failles se muent en rues animées, l'espace d'abord resserré s'y dilate sur des courettes, au-dessus des murs de jardins selon le rythme d'implantation des maisons.

Intentions

L'essentiel est dit sur place; regarder, comprendre et continuer ce qui s'est patiemment élaboré.

Faire la part des choses en écartant les contrefaçons, les perturbations occasionnelles pour ne conserver que la substance riche. Mon travail comporte deux parties: d'une part, une restructuration de l'îlot et d'autre part, l'étude d'un groupe de logements. Organiser l'îlot, c'est d'abord conserver ce qui reste d'intéressant: les longs murs de clôture qui s'infléchissent au gré des ruelles, puis le groupe de trois maisons situé dans le haut de la rue Genard. Le reste des constructions ne justifie pas un effort de restauration. L'absence de valeur tant sur le plan architectural que dans les possibilités d'utilisation les voue à la démolition. Une exception rue Fétis pour une façade reprise dans le recensement des valeurs architecturales; les locaux correspondant à cette façade sont intimement imbriqués dans les constructions à démolir ce qui rend difficile leur conservation. De plus c'est une architecture «banale» qui trouve fréquemment son équivalent mieux situé dans le village. Dans la balance du pour et du contre, les considérations de chantier font raisonnablement pencher pour sa suppression.

Restructuration de l'îlot

Le projet part de la rue existante, respecte dans l'ensemble les alignements anciens et prévoit des zones de constructions mitoyennes. Vers l'intérieur, chaque maison possède une zone privée délimitée par des murs mitoyens de ± 2 m de hauteur; cette zone doit permettre la construction de remises à vélos, outils, clapier..., la culture d'herbes potagères, de fleurs...

Vient ensuite une zone semi-publique définie par un dallage, un banc; elle assure la transition vers la zone centrale publique destinée aux activités de groupe.

Au «centre de gravité» de l'îlot, un arbre choisi entre beaucoup d'autres pour sa couronne et ses fruits: un noyer planté par tous pour que l'abattage et le partage des noix provoque la réunion et instaure peut-être la fête de l'automne.

Le long de la grand route, rue Fétis, la muraille de brique est reconstituée avec six maisons pour jouer comme par le passé un rôle de défense, de protection.

Du côté nord, une rangée de cinq maisons va fermer l'îlot sans pour cela nuire à l'ensoleillement de l'îlot voisin grâce à une disposition judicieuse par rapport à la zone verte contiguë.

Au sud, subsistent trois maisons anciennes ainsi que les murs de clôture. Deux maisonnettes pour personnes du troisième âge sont prévues près de l'entrée de l'espace public; elles auront l'avantage du contact direct avec la zone la plus animée de l'îlot. Cette disposition qui prévoit uniquement des murs ou constructions basses du côté sud assure un ensoleillement optimum de l'espace central. Les garages sont situés dans la partie ouest de l'îlot avec accès à partir de la rue Richier et s'organisent derrière un mur de clôture existant.

Il est souhaitable d'éviter la construction de volumes hauts dans cette zone afin de conserver le seul ensoleillement possible des maisons situées de

l'autre côté de la rue, maisons dont la face arrière est encastrée dans la colline (fig. 143-144).

Logements

Une proposition est faite pour la construction des six logements rue Fétis (fig. 145-149).

C'est une recherche qui tend à trouver une structure simple de départ construite en matériaux durs, qui permet l'adaptation à différents problèmes de vie. La maison très fermée du côté rue prend toute sa lumière côté jardin; une fenêtre haute et généreuse se ferme par un cintre et réunit toute la maison dans un geste vertical.

Elle ménage un contact proche avec la zone privée, une vue discrète sur la zone semi-publique, puis par dessus les murs en passant par les branches hautes de l'arbre du lieu, elle cadre les ruines du château de Crèvecœur.

L'expression des formes et des matières est tout orientée vers la restitution du caractère du lieu. Ainsi de l'utilisation d'éléments locaux comme la toiture, la lucarne « mosane » qui vient rythmer la succession des maisons côté Meuse... Ainsi des détails de rives, de corniches, de seuils... Ainsi des blocs de béton choisis pour les murs extérieurs dans une nuance de gris qui s'accorde avec la pierre locale...

Cela en sachant bien que la somme des choses est incapable à elle seule d'atteindre véritablement la vie et que celle-ci ne peut naître que de la refonte du connu et de l'inconnu.

23 novembre 1976



Fig. 143. J. Cosse: îlot 3. Plan de restructuration. En noir plein: les immeubles de valeur architecturale.



Fig. 144. J. Cosse: îlot 3. Les nouveaux espaces intérieurs.

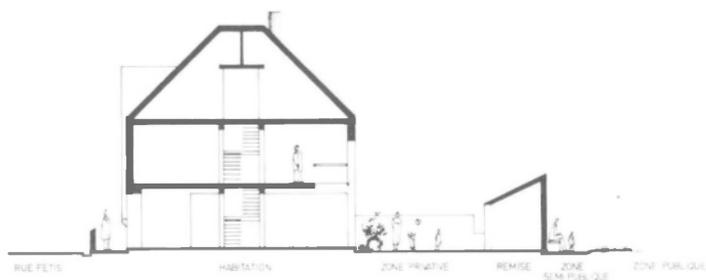
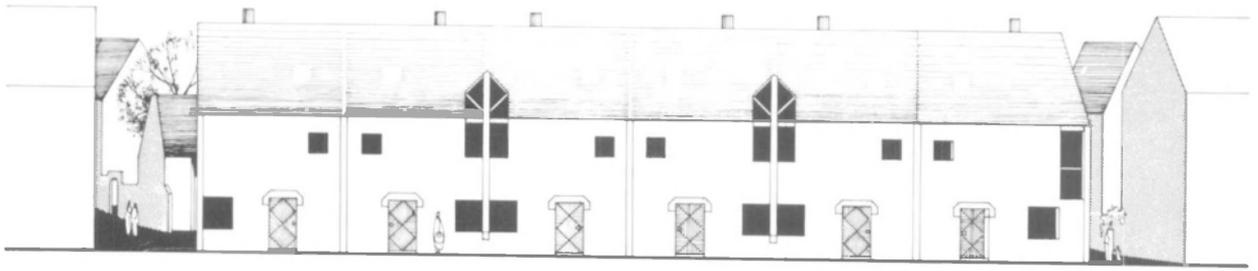


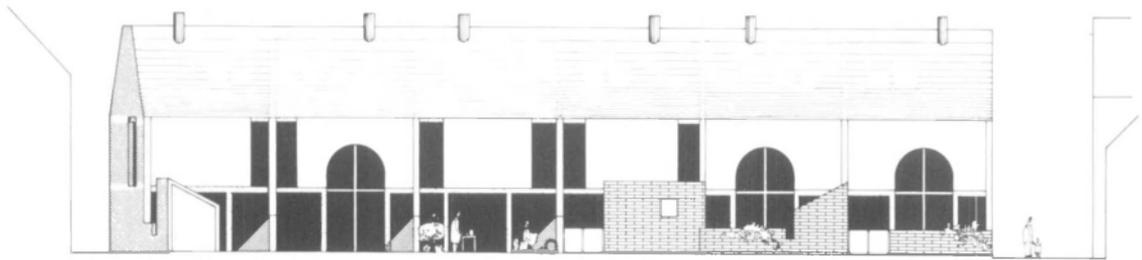
Fig. 145. J. Cosse: îlot 3. A partir des nouveaux logements, rue Fétis, les vues vers la zone intérieure semi-publique et vers Crèvecœur.

Fig. 146 et 147. Le groupe de logements: coupe transversale, plan des trois niveaux et des variantes.



COTE ROUTE

JEAN COSSE architecte



COTE JARDIN

Fig. 148 et 149. J. Cosse: îlot 3. Le groupe de logements, rue Fétis, entre les rues Genard et Barbier: façades avant et arrière.

Roger Bastin

Les expropriations déjà effectuées devaient permettre la rénovation et sacrifier des maisons anciennes pour lesquelles l'opinion publique s'est heureusement émue. Elle a pris conscience que celles-ci sont nécessaires pour garder son âme au pays, malmené par la circulation mécanique.

On ne peut rénover ce quartier sans lui conserver son atmosphère qui doit beaucoup au mystère des jardins emmurillés et des ruelles à gros pavés.

La rue Fétis, barrière pratiquement infranchissable, a donné un caractère obsidional à la vie du quartier, resserré entre la chaussée et la montagne.

Les maisons de la rive est la protègent du bruit et la vie active des habitants s'y passe dans les pièces arrière.

En premier lieu, il est proposé de doubler la rue Fétis par une ruelle intérieure nord-sud qui permettra d'améliorer les communications internes du quartier en toute sécurité (fig. 159).

Une deuxième proposition vise à protéger le caractère architectural du quartier par la sauvegarde de la « maison du notaire ».

On peut y maintenir deux logis de grande qualité en leur assurant les installations sanitaires qui leur manquent et un jardin particulier à chacun. Au centre du quartier est maintenu un grand jardin clos au terreau généreux, cultivé avec amour.

La troisième suggestion est de construire cinq maisons de « caractère » sur l'emplacement de la brasserie désaffectée. Il était tentant d'en aménager les volumes très bien proportionnés mais fermés au sud par une belle maçonnerie de pierre grise. Ouvrir des baies dans celle-ci n'est pas concevable, sans renier le caractère de l'ensemble dont la destination future restait tout à fait aléatoire.

Le type de maison proposé tient compte des usages du pays qui tendent à développer la vie intérieure sur le jardin. Le logis est donc conçu entre cour et jardin pour jouir d'une ventilation et d'une lumière transversales ainsi que d'une grande intimité. La ruelle a pu être élargie du côté de la montagne et les murs de clôture construits en pierre de récupération conserveront à l'ensemble ses traits caractéristiques (fig. 160).

Note complémentaire

Les habitations proposées sur le côté est de la rue Richier, telles qu'elles sont évoquées par un croquis à vol d'oiseau, sont des maisons entre murs mitoyens (fig. 150).

On redécouvre actuellement — l'Institut national du Logement y encourage —, l'intérêt de ce type d'habitat, en raison des économies de terrain, de maçonneries, en raison aussi d'une « intimité » que ne procurent pas les maisons isolées et serrées à la fois les unes contre les autres, provoquées par les innombrables lotissements qui ont mis notre territoire à l'encan. Sur des parcelles de plus en plus réduites et renchérissant continuellement, les petites villas se juxtaposent de telle façon que le jardin chèrement acquis n'apporte pas aux propriétaires, la vie privée dans la campagne dont ils ont rêvé.

Pour les maisons rangées esquissées ici, le modèle rural d'architecture doit en régler les volumes, les surfaces, le matériau unique à choisir, les pans ardoisés des toitures, sans débord sur les rives des pignons.

Le plan établi sur 7 m de largeur, permet assez d'espace pour vivre à l'aise entre cour et jardin, comme dans un hôtel de maître...

En effet, l'avant-cour emmurée protège la porte

d'un séjour de 4 m de largeur, ouvert sur les deux façades, avec du côté rue, des vues filtrées par un escalier ajouré. Cet élément donne à la pièce principale la respiration d'un duplex et l'agrément d'un décor.

La travée de 3 m de largeur donne à partir de la ruelle, successivement : un garage, un vestiaire et une cuisine avec coin des repas. Le garage ainsi disposé permet des utilisations multiples : garage, atelier, salle de jeu, voire boutique. A l'étage, trois chambres dont une grande et une salle d'eau.

Dans la rue Wéry, ruelle montante, un immeuble miséreux en blocs de ciment a été exproprié; à la fenêtre, le texte brutal de l'avis d'exécution. Il n'a qu'une façade au nord pour trois minuscules logis qui sont entièrement fermés du côté sud.

L'expropriation réalisée d'une villa « moderne » tout à côté libère un jardin qui permet de prévoir une reconstruction sur place de ce volume à démolir (fig. 160).

Il s'agit de réaliser un équilibre avec deux valeurs architecturales conservées et de maintenir l'habitat dans l'îlot rénové.

30 octobre 1976



Fig. 151. Vue plongeante sur l'îlot Morren et son voisinage.



Fig. 152. A partir de Devant-Bouvignes, au passage du train.

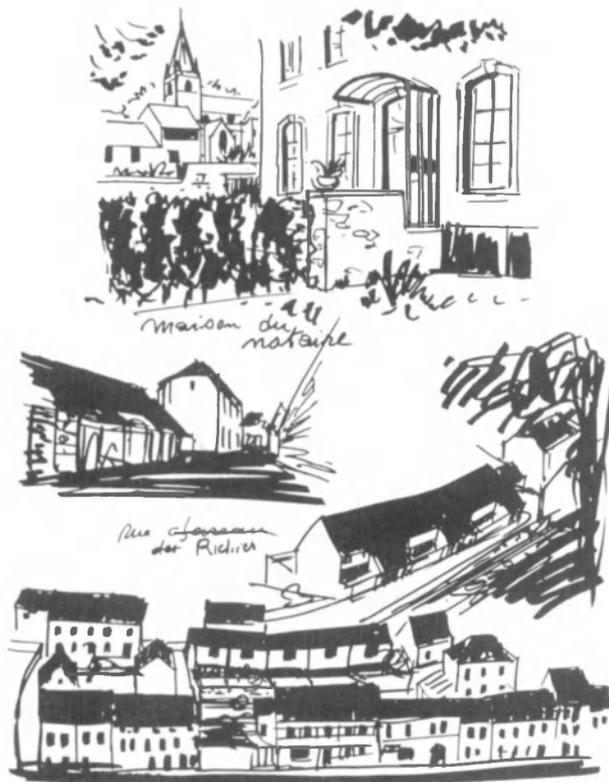


Fig. 150. R. Bastin : îlot 4. Croquis du quartier réaménagé ou la « maison du notaire » dans son nouvel environnement.



Fig. 153. La rue Fétis balayée par les automobiles lancées à toute vitesse.



Fig. 154. La rue Richier vers la Trompette.



Fig. 157. La petite rue Wéry, parallèle à la rue Barbier.



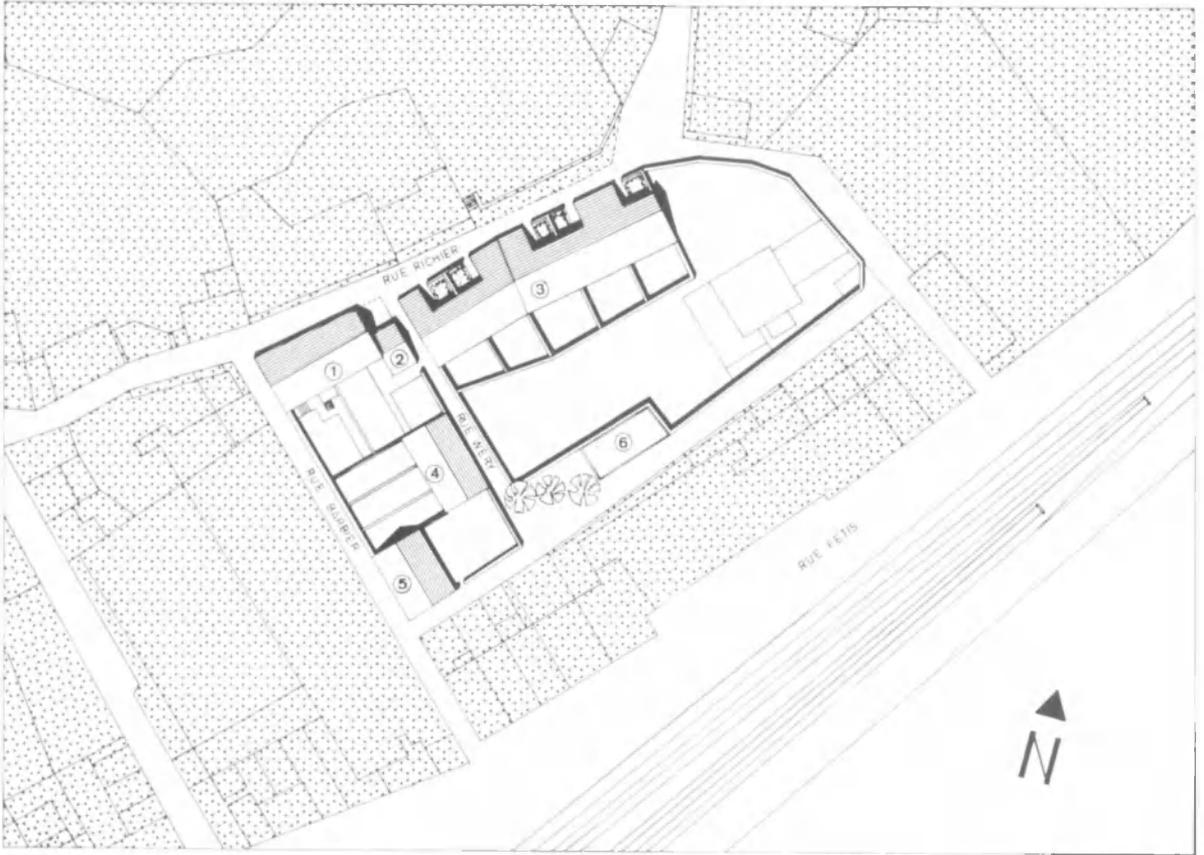
Fig. 155. Le jardin enclos de murs et ses légumes épanouis.



Fig. 156. Le jardin, bonheur des retraités.



Fig. 158. La rue Barbier et son pavé intact.



LÉGENDE	
G	COURTÈTE
E	ENTRÉE
G	GARAGE
J	JARDIN
C	CUISINE C. J. M.
S	SEJOUR



Fig. 159 et 160. R. Bastin : îlot 4. Plan de rénovation conservant les immeubles 1 et 5, de valeur architecturale et plan terrier des maisons, dont le groupe composé de cinq logements de 7 m en façade.

Ilot 5 / L'usine

Thierry Lanotte, coll. Marc de Vrij

Loger dans le calme des hommes liés à une ville et prolonger aujourd'hui avec la franchise de partis nets toutes les valeurs architecturales que cette ville peut contenir, tel est le programme proposé.

Nous serions tentés de continuer maison par maison le déroulement des rues et de prolonger sans pastiche la trame visuellement riche de la ville si le terrain désigné ne s'imposait avec toutes ses contraintes exigeantes: un demi hectare se resserre vers le nord pris en étau entre un versant abrupt de la vallée et les voies de pénétration concentrée de l'auto et du chemin de fer. A l'ouest, un mur de 5,40 m de haut soutenant le chemin qui mène au cimetière, rappelle brutalement l'occupation par une usine. Seule une opération immobilière unique nous paraît le parti réaliste et nécessaire à prendre si l'on veut assurer l'infrastructure indispensable à l'établissement d'un ensemble d'habitations. Cette option conduit peut-être à l'aspect un peu fixé du projet.

Contradiction avec le mode de développement ancien de Bouvignes? Peut-être! Possibilité d'intégration d'un ensemble d'importance moyenne à une ville historique? Pari auquel nous aurions bien des difficultés à croire si nous n'avions en mémoire quelques réalisations dans les pays voisins. Cependant la proposition même ne contient-elle pas déjà un espoir à la simple observation des ensembles isolés à la périphérie de nos villes?

Le travail ici présenté, situé avant tout comme un fait d'urbanisme, tente peut-être de concilier deux échelles bien différentes d'évolution. Un bâtiment fort, épaulé par une maison conservée, accompagne la colline, cherchant à occuper le plus loin possible le terrain. Il sera le point de départ de toute l'organisation de l'ensemble. Il s'assure d'être la reprise en profondeur de

l'alignement très marqué des habitations rue Fétis, reprise conduite discrètement par une jonction de maisons unifamiliales.

Deux espaces publics de dimensions similaires à celles que nous pourrions rencontrer à l'intérieur des îlots existants en assurent la décomposition visuelle. L'accrochage au groupe de bâtiments maintenus laisse naturellement se former une place d'accueil, élargissement temporaire sur la voie longitudinale ouest de la ville.

Des volumes, des espaces, des matières en correspondance sensible avec les valeurs architecturales de la ville et dans la liberté créative d'aujourd'hui, tels sont peut-être les accords à trouver.

Le projet n'a la prétention que de montrer des espaces, des mouvements. Toute la familiarité des façades, l'assouplissement des détails ne sera que la conséquence d'une longue attention à des réponses de l'occupant. Ce travail ne peut aller ici au-delà des intentions. Il s'arrête à la question en-deçà de tout ce que la réponse peut fournir, alimenter, faire mûrir. La rigueur impose ce désistement indispensable à l'inattendu.

10 septembre 1976

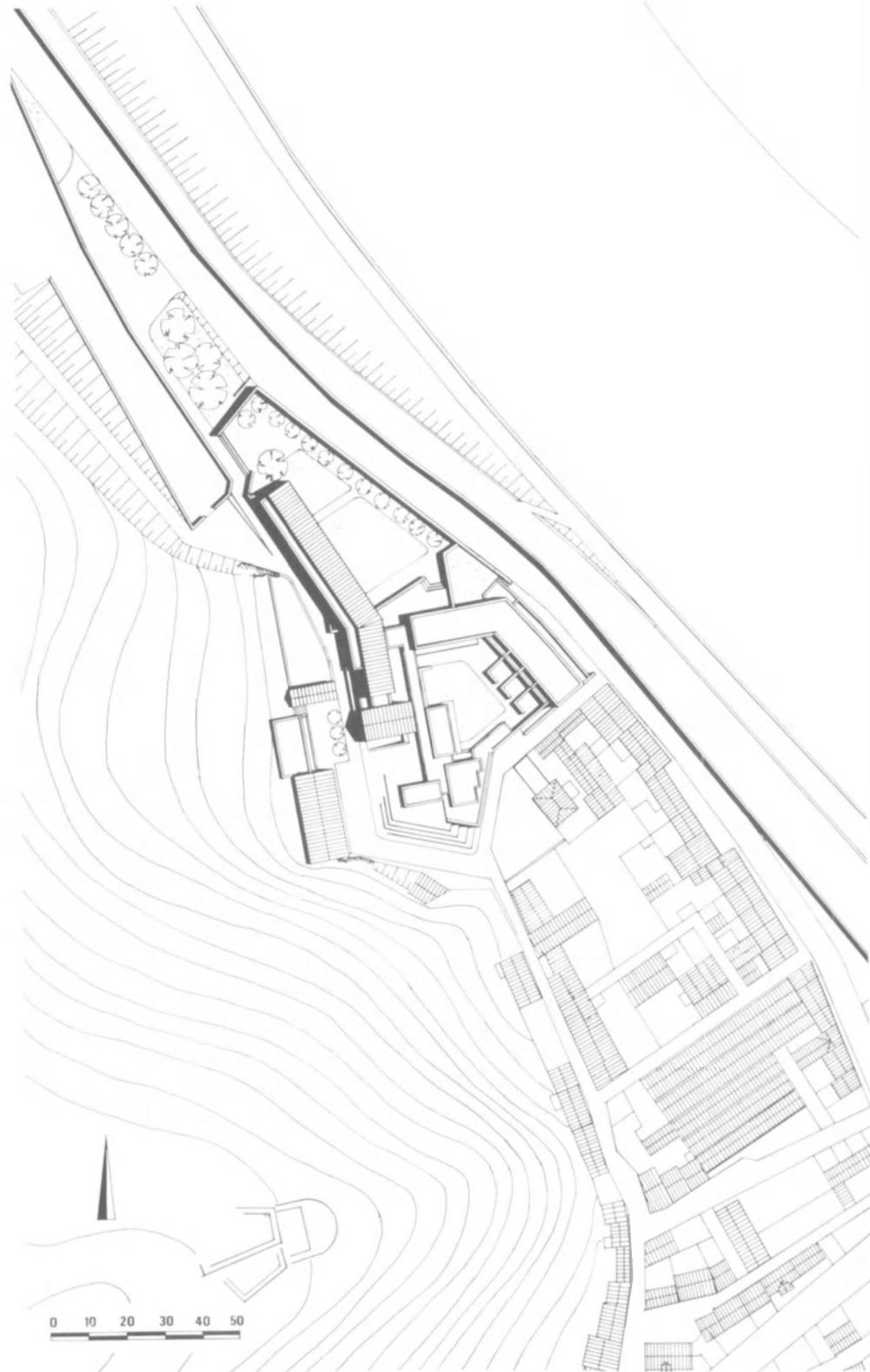


Fig. 161. Th. Lanotte, coll. M. de Vrij: ilot 5. Plan masse. Un bâtiment de quatre niveaux se dresse le plus loin possible de la route de Namur et du chemin de fer: onze appartements avec terrasse et huit maisons en duplex. La toiture inclinée permet cette diversité. Cet ensemble de logements, la nécessité foncière se chargera bien de l'étirer au maximum. Pourquoi pas? Devant, sur deux niveaux, sept maisons unifamiliales rejoignent celles de la rue Fétis.



Fig. 162. Plan du rez-de-chaussée. Venant du centre du village, une place d'accueil au niveau 118,70 m, entourée d'habitations, d'une superette et peut-être d'un café, mène à couvert aux habitations. Les fortes déclivités du terrain et les protections d'une sécurité indispensable aux piétons imposaient une infrastructure d'accès.

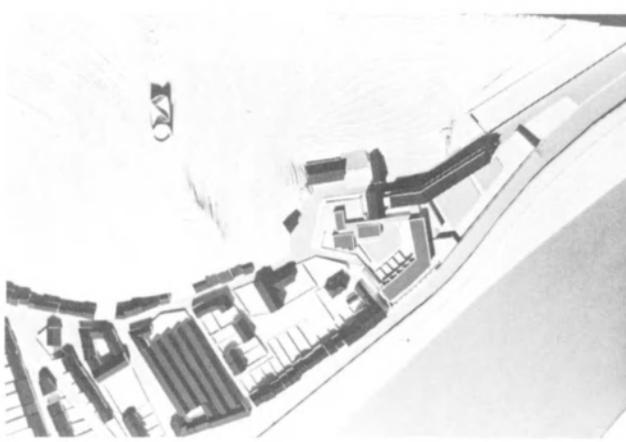


Fig. 163. Th. Lanotte, coll. M. de Vrij: îlot 5. Maquette. Au fond, les trois maisons maintenues. Isolées et imposantes, elles seront une référence indispensable. La fermeté de la toiture leur donnera une nouvelle cohérence. L'usine détruite, une dalle correspondant au niveau de la route s'enfonce dans la colline. Un mur soutient le chemin vers le cimetière. Une carrière de 6 m de profondeur!



Fig. 164. Maquette. A droite, l'alignement des maisons rue Fétis et leurs jardins. En haut, à gauche, un groupe de trois bâtiments d'implantation orthogonale subsiste. Deux géométries à mettre en accord.



Fig. 165. Bouvignes? Le traitement des façades nécessiterait encore une longue attention. Peut-être, à l'arrière-plan, une indication. L'ensemble des habitations, de l'appartement à une chambre à la maison individuelle de quatre chambres, permet l'accueil d'une population très diversifiée.



Fig. 166. La sortie vers Namur: un trafic important! La route a moins de 6 m de largeur, les trottoirs de part et d'autre 40 cm. Le train circule à 3 m de hauteur. Les maisons existantes s'ouvrent de ce côté. Peut-on décemment les prolonger en les répétant simplement, même par idéologie? La toiture plate et le traitement horizontal garantissent une relation d'ordre et la fermeté qu'une entrée ou sortie de ville peut affirmer.

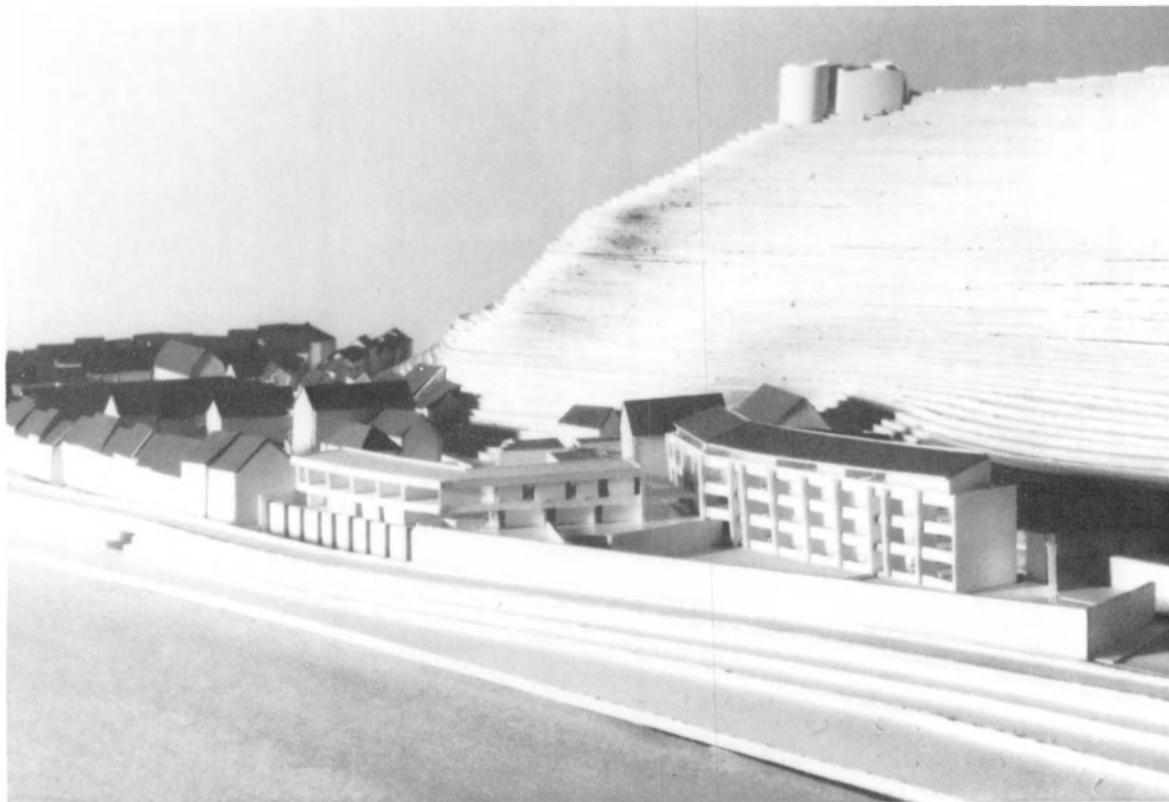


Fig. 167. Th. Lanotte, coll. M. de Vrij: îlot 5. Maquette. A l'avant-plan, un mur de protection. Il existe. Reproportionné par rapport au talus du chemin de fer, il garantit la sécurité et une protection certaine contre le bruit. N'est-ce pas ici la condition essentielle d'une plus grande liberté dans le choix du nombre d'habitations et de leur implantation? Une construction d'un gabarit plus important n'était pas à exclure a priori. Cependant les faibles dimensions de l'îlot et le trop grand dégagement nécessaire à son implantation nous indiquaient plutôt à poursuivre, dans les mêmes rapports de hauteur, les mouvements naturels existants.

Echange entre architectes



Les architectes étant à peine au travail, séparément, chacun sur un terrain bien délimité, il est apparu souhaitable, bien avant que le concours soit lancé, qu'après remise des esquisses, une sorte de table ronde les réunisse autour des projets.

La rencontre s'est faite le soir du 12 février 1977. Y ont participé avec les architectes et les principaux auteurs de l'étude A. Lanotte, M. Blanpain et Th. Sney-Corre, MM. Constant Pirlot, directeur de l'administration du Patrimoine culturel au Ministère de la Culture française et Jacques Reybroeck, conseiller-chef de service à la même administration, avec M. Robert Nicolas, journaliste, qui avait accepté de suivre le débat. En débutant, A. Lanotte a rappelé les origines de la démarche, le sens donné au plan des « valeurs architecturales » et surtout l'objectif du « jeu » accepté par les architectes. Il a demandé que ceux-ci aient la parole, d'où le silence presque complet des autres, le but de l'échange étant toujours la mise en lumière de l'action urbanistique et architecturale pour aujourd'hui.

Le lecteur trouvera ici dans un style souvent parlé, des propos libres exprimés volontairement à bâtons rompus, loin d'être exhaustifs, sur des questions générales autant que sur celles posées par la rénovation de la ville, sans intention de conclure un débat partout entamé à l'heure actuelle.

A. Lanotte. Le but de notre rencontre n'est pas de critiquer les plans les uns des autres, mais à partir de la recherche de chacun, d'avoir la possibilité de mettre en commun des questions qui se posent aujourd'hui pour réanimer, réhabiliter, revitaliser les centres anciens sur le plan architectural et nécessairement, sur le plan urbanistique. Le problème crucial: que faut-il faire face aux choses anciennes pour signifier aujourd'hui la vitalité dont elles témoignent? Je crois à l'urgence de l'architecture, de la qualité de l'architecture. En même temps, dans les «valeurs architecturales», tout un passé est présent dont nous avons besoin. Comment aller plus loin que la simple prise de conscience? Peut-être est-il possible de dire des choses qui pourront servir au-delà de Bouvignes.

J'invite chacun des architectes à expliciter brièvement un aspect plus marquant de sa démarche.



J.P. Blondel. Il est très difficile de parler exhaustivement des problèmes de Bouvignes en urbanisme et même en architecture. L'approche ne pouvait qu'être épidermique. On est un peu désarmé parce qu'il s'agit d'une très petite communauté, une véritable ville qui ne comporte que quelques centaines d'habitants. Définir le minimum d'avenir à cette communauté serait extrêmement prétentieux. Je me suis borné à essayer d'améliorer les déplacements, de faire en sorte qu'on mette une limitation très sévère à la circulation des voitures. Il n'y a aucune invention là-dedans. Je me suis essayé à définir des superficies qui étaient accessibles à la voiture et des superficies où la voiture serait en état d'infériorité vis-à-vis des piétons et j'ai même dans le texte qui accompagne le plan, été jusqu'à essayer de donner à cela une forme un peu officielle, un peu réglementaire pour tester la question. C'est une recherche. Il faudrait aller jusqu'à une modification du code de la circulation.

Encore un mot: dans le projet, la rue Fétis est déviée là où on a pris le risque de démolir une série de constructions le long de la Meuse. C'est très dommage, car on n'aime pas démolir, mais dans le cas, c'est impossible à éviter.

E. Meurisse. La difficulté est que nous étions coincés sur un îlot alors que nous savions pertinemment bien qu'il y avait des voisins. Dans notre îlot, les valeurs architecturales ne sont pas dérangeantes, d'autant plus qu'elles sont un acquis qui forme le site lui-même, car il ne s'agit pas uniquement d'un site naturel.

P. Léonard. On s'est aperçu tout de suite en travaillant qu'à partir du moment où l'on bouge un mur, on bougeait quelqu'un. En fait, tout l'îlot est constitué de personnes qui sont installées, qui y sont très bien installées et n'importe quel cagibi, n'importe quelle roue de vélo disposée contre un mur, c'est aux gens. Cela pose un problème politique, au sens large du mot. Tout de suite, on est amené à recollectiviser un espace qui à l'heure actuelle est divisé en parties exclusivement privées. Nous avons laissé des parties privatives normales! Je me suis aperçu que dans tous les projets, on recollectivisait tout de même volontiers. Il y a là un problème politique.

L. Kroll. Mon texte a été distribué. J'y crois encore. Pour résumer, nous nous trouvons dans un site avec un problème «vulgaire», sans valeur architecturale ou presque pas, rue Blés. Ce site soulève des problèmes d'urbanisme et de circulation, en liaison avec la texture urbaine. Celle-ci nous ne la connaissons que fort théoriquement, pas de façon assez vivante. De plus, des moyens techniques ou administratifs véhiculent très rarement des éléments vivants. Nous sommes partagés entre une situation virtuelle et une situation réelle. D'un côté, la consultation organisée ne sera pas suivie d'effets autres que littéraires, lointains: il s'agit de jeu, d'hypothèse, de théorie. D'un autre côté, cette consultation concerne une réalité extrêmement présente: les habitants, leurs structures sociales et

leur évolution. Ceux-ci, on cherche à les rencontrer, non pas simplement pour les connaître, les juger, puis décider à leur place, mais bien pour les faire agir sur des problèmes qui sont les leurs. Les « faire agir » ne signifie pas dans notre idée, des architectes passifs, neutres ou hypocrites, ou bien si actifs que leur compétence gêne et manipule. Il faut d'abord avouer nos maladresses, nos ignorances, nos surdités et puis nos compétences, nos convictions, pour installer un climat pédagogique mutuel qui permette les compréhensions et les échanges. Ainsi les questions de l'architecte provoquent des prises de conscience, brûlent des étapes, font surgir des « projets sociaux » qu'il interprète en projet dans l'espace, lesquels sont à leur tour critiqués par les habitants, modifiés et enrichis, rendus plus vivants. Le rôle de l'architecte est alors nécessaire, souvent prépondérant: il amorce, coordonne et synthétise. Dans notre situation, par les quelques contacts avec les habitants, nous avons pu percevoir certains faits, seulement quelques-uns, trop peu nombreux. Nous les avons rassemblés et nous avons « parié » un modèle vérifié auprès de quelques habitants, puis tracé un « projet » vérifié auprès du comité de quartier. Vu les faibles moyens et la situation théorique, nous en sommes restés là. Notre approche a été plus poétique que technique. La poétique, c'est la ville de Bouvignes avec ce que nous pouvons en avoir entendu et vécu avec les quelques habitants rencontrés. Je citerai un fait: vers l'église, en circulant dans la nuit, à un moment donné on regarde forcément dans les rues étroites qui descendent et à la rue de Meuse on s'arrête: il y a un scintillement dont on ne devine pas l'origine et qui se trouve au ras du pavé, là quelque part; en faisant attention un peu plus nettement dans le noir, c'est la Meuse qu'on voit! C'est le seul endroit. Cette ville était fluviale, elle a été totalement coupée: 1) par le chemin de fer; 2) par la route; 3) par les quais de déchargement des usines, par les berges qu'on a aménagées. Elle n'a plus aucun contact que de « villégiature » entre l'habitat et les rives.

Ce que nous avons encore entendu, vous le trouvez dans la note qui accompagne notre projet. Celui-ci est maladroite, il ne répond qu'à deux ou trois intentions. Il est évidemment insuffisant, mais au moins, il commence à exprimer des connivences et non des conflits ou des étrangetés.



J. Cosse. J'étais souvent passé par Bouvignes, par la rue Fétis et je n'avais jamais vu Bouvignes, c'est-à-dire que j'avais vu une muraille assez sinistre et puis rien d'autre. Quand on m'a posé la question, j'ai été m'y promener un jour où il faisait beau. J'ai été émerveillé par la vie qui pouvait se développer derrière le mur. J'ai aussi voulu voir Bouvignes de loin, voir sa silhouette, me poser la question de savoir si le programme qui m'était proposé, était susceptible de modifier son visage, avec son église, ses maisons qui s'accrochent sur la colline, et le château. Bien sûr, la réponse était négative. Il ne fallait pas pour moi, modifier la silhouette de Bouvignes.

J'aurais dû dire en premier lieu la façon dont j'ai abordé l'étude. Pour moi, l'acte architectural est l'acte d'un bon ouvrier, d'un bon artisan qui se situe là quelque part entre une nécessité vitale, la sociologie qui a réfléchi et des tas de considérations, en passant par l'urbanisme.

R. Bastin. Je serai très subjectif.

L. Kroll: Enfin!

R. Bastin: Comme une grande partie de mon quartier n'avait pas d'habitants, j'ai essayé de deviner ce qui pourrait leur faire plaisir s'ils y revenaient. J'avais aussi envie de rencontrer les idées de notre ami André Lanotte et je me méfiais de mon activisme architectural. De là est sorti mon plan. J'ai fait le moins possible. Encore que je m'aperçoive que mon activisme a dépassé les bornes. Je crois que cela résume un petit peu les idées que nous avons eues en commun: ne rien abîmer.

Il n'y avait qu'un habitant et je l'ai vu: il était penché, il sarclait des choux

Fig. 168. Roger Bastin: Sur notre sol surencombré, ne devons-nous pas nous attacher à ce que les établissements humains s'effacent de sa surface ou se confondent avec elle? Maison unifamiliale à Namur-Citadelle. 1976. Etage des chambres au-dessus du séjour et au sommet, au nord, l'atelier de peinture.



Fig. 169. La même maison. Le cabinet médical au-dessus du garage devant le volume de l'habitation. Les deux corps de la construction et les accès se situent dans la tangente de la frondaison du hêtre, élément dominant du site en pente.



Fig. 170. La même. La verrière du séjour orienté vers la vallée de la Meuse, l'entrée et au-dessus une fenêtre de l'atelier de peinture, puis le volume du cabinet médical.



ou je ne sais quoi. Je me suis dit : vraiment ce qui leur manque dans le coin, ce sont les jardins. Il y avait un beau jardin où j'avais d'abord commencé à faire une belle place publique avec comme Jean Cosse un noyer ou un chêne et puis, je me suis dit : je vais laisser pousser les choux à cet endroit. Et j'étais très fier de ma grandeur d'âme. D'autre part, je me suis dit que si j'étais le gouvernement, il faudrait bien que je fasse quelque chose. Etant le gouvernement, j'ai rectifié le tir pour la maison qu'on a condamnée à la ruine et je n'ai même pas eu alors le plaisir d'inventer quelque chose. Ce qu'on avait fait pour arranger la maison du notaire qui était une maison double, était mieux fait que ce que je pouvais inventer : dans le couloir, il y a deux escaliers opposés dont les volées se croisent. Une maison admirablement divisée en deux. Puisque personne ne pourrait habiter cette maison en entier, elle devrait rester divisée. Et ce qui a été esquissé avec cette porte peinte en rouge, peinte en blanc, il faut le conserver, c'est inévitable. Il suffisait d'améliorer. Mettre du sanitaire et du chauffage, c'est à la portée de tous les habitants si on les aide un peu, encore que ce soit très difficile de mettre des tuyaux et de le bien faire.

A part cela, il fallait tout laisser tranquille, tout. Suivant une leçon que nous a donnée Lucien Kroll : essayer de récupérer les restes, quand il était possible de le faire.



Th. Lanotte : Le problème était tout différent. Il n'y a dans le quartier qui m'était destiné, rien, rien à part trois maisons très belles qui sont complètement désarticulées par rapport à la trame de Bouvignes. Pour le moment, il n'y a que l'usine. C'est la seule valeur intéressante si l'on se met à un certain point de vue. Dans un village, avoir une usine, cela peut être intéressant; nous avons été conscients du problème : pouvoir travailler au lieu où l'on habite, c'est une richesse extraordinaire quand on voit tous les problèmes de transport et le nombre de kilomètres que les gens de Bouvignes doivent faire pour aller travailler.

Puisqu'il était décidé dans le jeu de ce projet de faire des habitations, un problème très difficile à résoudre s'est posé : prolonger le tissu urbain extrêmement riche en poésie et faire un projet d'ensemble. Vu les difficultés que le terrain présentait du point de vue topographique : déblayé des bâtiments existants, c'est une carrière ! Le seul élément qu'il fallait exploiter au maximum, un miracle ici : une vue extraordinaire, belle et sauvage sur la vallée de la Meuse. Notre texte joint aux plans et les légendes explicitent cette intention.

R. Nicolas : Si je peux me permettre de résumer, je crois que dans le jeu urbanistique, on peut distinguer quatre partenaires :

Le premier serait l'habitant avec sa culture, l'usager du produit à faire.

R. Bastin a parlé de son jardinier. On a dit « quand on bouge un mur, on bouge quelqu'un ». On a parlé de la responsabilité de définir en un seul coup l'avenir de toute une communauté.

Le deuxième partenaire serait l'art, la technique, le savoir de l'architecte. On en a parlé. J'ai cru comprendre que l'art de l'architecte, c'est surtout de traduire les choses plutôt que de les imaginer, avec le souci de l'habitant et de sa culture.

Le troisième partenaire serait la valeur architecturale, les prescriptions urbanistiques, l'histoire du quartier.

Le quatrième partenaire que je me permets de suggérer, on en n'a pas parlé, c'est le pouvoir de décision et de financement. Le maître de l'ouvrage en quelque sorte. Je crois que personne ne l'a évoqué.

Je pense que le débat pourrait s'orienter sur une question très générale qui est de situer l'architecte parmi ces partenaires. Savoir où sont les contraintes, savoir quelles sont celles qu'il accepte, celles qu'il accepte moins, celles qu'il n'accepte pas. Savoir finalement où est sa liberté, s'il y a encore une liberté.

Fig. 171 et 172. Jean-Pierre Blondel. A propos de Louvain-la-Neuve: dans les villes, il existe une échelle des espaces publics, une dimension urbaine qui donne aux habitants le confort visuel, piétonnier, de bons contacts humains, un environnement construit et un environnement social, une intimité et des perspectives, des espaces qui sont aussi déterminants sur la vie que ceux qui sont dans les maisons.





R. Bastin : L'architecte n'est pas intéressant, n'est pas un objet intéressant. Les contraintes, c'est son métier. Il se débrouille comme il peut jusqu'à la fin; jusqu'à la mort, il fera ce qu'il peut suivant ce qu'il comprendra. Il est évident qu'il y a un mouvement d'opinion, des idées qui changent et des possibilités économiques, techniques et financières toujours en évolution. Il est certain que les idées qui se font jour de récupérer, de revitaliser les centres viennent tout de même d'un instinct profond d'une société qui se sent coincée et doit absolument changer d'optique. Ces idées passent et les gens intelligents, sensibles, captent le vent, essayent d'en tirer parti en se disant qu'en plus, on se fera même plaisir. Si je me fais plaisir, je fais plaisir aux autres. Je ne vois pas d'autre règle: se faire plaisir. Lucien Kroll, il essaie de se faire plaisir, et plus que les autres!

Maintenant le problème pratique: si j'étais gouvernement, qu'est-ce que je ferais? Il faudrait qu'il soit ici, mais il n'existe pas ce gouvernement...

R. Nicolas : Est-ce que vous acceptez les «valeurs architecturales?»

R. Bastin : C'est un jeu magnifique. Je ne les mets pas en question. Je suis content de les fixer.

R. Nicolas : C'est une contrainte.

R. Bastin : On ne peut travailler qu'avec des contraintes. C'est difficile à dire, mais tout cela est extrêmement paradoxal. On ne peut pas résumer les questions que vous avez posées: l'architecte et ses problèmes. Impossible. Pratiquement tous les projets que vous avez là, ce sont des autoportraits.

Il y a des choses magnifiques dans les idées du temps. Cette aventure, ce jeu parce que c'est un jeu de société, devrait se poursuivre avec des modalités qui appartiennent à M. Pirlot, si c'est le grand administratif; il est très utile dans sa gratuité. En donnant des lignes de force qui créent des opinions, une opinion publique qui finira par être suivie.

R. Nicolas : C'est l'architecte qui crée l'opinion?

R. Bastin : Tout le monde.

R. Nicolas : Plus que le profane?

R. Bastin : L'architecte peut jouer un rôle déterminant, en faisant voir ce qui est possible. Aussi longtemps qu'on n'a pas vu que c'était possible, personne n'est convaincu. Tout le monde attend l'épreuve pour y croire. Nous sommes tous en train de nous convertir suivant les exemples de réussite que nous voyons, mais les exemples ratés nous mettent en garde.

P. Léonard : Les gens de là-bas sont très conscients de la valeur architecturale de leur patelin. Ce ne sont pas les architectes qui leur ont révélée...

J.P. Blondel : Ce qui est typique, c'est que les «valeurs architecturales» sont très attachées aux espaces urbains eux-mêmes. Parmi les maisons, on ne peut pas mettre le doigt sur un monument. Il n'y a pas moyen de dire: voilà un monument qui mériterait d'être classé, d'être bloqué tel quel. Il y a surtout un contexte spatial, des distances qui jouent, des hauteurs, des volumes comme Jean Cosse l'a très bien dit; dans les rues, il y a une certaine échelle de l'espace qui fait que c'est une ville adorable à parcourir, comme une maison est adorable à parcourir parfois parce qu'il y a un bon jeu entre les locaux. Il y a une intimité dans l'espace qui est très prenante. Cela, c'est une grande qualité.

E. Meurisse : Est-ce que nous pouvons admettre et définitivement qu'un moteur de rénovation soit les «valeurs architecturales» ou la spéculation ou n'importe quoi? Les «valeurs architecturales» sont un prétexte, c'est un moteur-relais intéressant, mais qui finalement n'est pas le vrai moteur. Parce que les gens ne peuvent exprimer clairement les raisons de l'inadaptation des endroits où ils vivent tous les jours, faut-il dire que



Fig. 173. Jean Cosse. *Faculté de Philosophie et Lettres à Louvain-la-Neuve. L'entrée sur la place. Maquette, 1977.*



Fig. 174. J. Cosse. *Habitations sociales groupées pour la S.N. de la Propriété terrienne à Biron-Ciney. 1967.*



Fig. 175. J. Cosse. *Quatre maisons à Dion-le-Mont. 1974.*

leurs propos toujours flous ne peuvent être pris en considération ? N'y a-t-il pas des méthodes pour faire en sorte que les gens finalement souhaitent, expriment, décident la rénovation ? C'est cela qui me semble très important. Quant à l'Etat, il ne peut être en aucune façon considéré comme maître de l'ouvrage. L'Etat, c'est un monsieur qui distribue les moyens, les possibilités, mais qui doit suivre, comme nous autres d'ailleurs, un maître de l'ouvrage et ce maître de l'ouvrage, ce ne peut être que les gens concernés. C'est notre position.

R. Bastin : C'est un pluriel, un pluriel difficile.

E. Meurisse : C'est un pluriel qui est difficile, mais le fait que c'est difficile ne doit pas immuablement nous entraîner à ne croire qu'en des moteurs-relais pour assurer une rénovation, c'est-à-dire les « valeurs architecturales » ou la percée d'une route ou des valeurs spéculatives généralement très suspectes.



Th. Sney-Corre : Quand vous dites que les habitants ne savent pas exprimer ce qu'ils veulent, je crois qu'ils savent le faire. Un habitant peut même très bien au cours du temps changer d'avis sur l'habitat qu'il occupe. A Bouvignes, il y a une catégorie qu'on peut appeler « les anciens » qui accordent beaucoup de valeur à l'habitat actuel, à l'habitat traditionnel et qui voulaient le reproduire ou le sauvegarder à tout prix, parce que pour eux, c'est la seule image d'habitat qui corresponde aux besoins. Il y a aussi une classe de gens qui avaient le modèle d'habitat « propre ». Il faut « proprifier », raser toutes les vieilles baraques. Ressortait l'idée de la petite maison avec tout le confort, même si elle n'a aucune valeur architecturale, ni esthétique, et le petit jardin.

Je reviens à ce qui a été dit au sujet des espaces. Ce qui me choque beaucoup chez les architectes, c'est leur idée de cureter. On curette les îlots systématiquement et on heurte de front un modèle de vie très important. Les gens ont besoin de leurs remises où ils rangent râteau, machine à laver, etc. Cet espace a une utilité sociale fondamentale. On a l'impression que si on ne touche pas à la maison, on ne touche pas aux gens. Or ce n'est pas vrai du tout. Si on touche à l'intérieur des îlots, on affronte vraiment tout un mode de vie.

E. Meurisse : Il y a un choix à faire. Dans le cas qui nous occupait, le parcellaire était tellement absurde ! Vous pouvez pousser les portes des remises : il n'y a rien dedans ou bien il n'y a plus moyen d'y entrer. C'est même assez ahurissant. On peut estimer que c'est respectable, mais ce respectable aliène automatiquement des choses beaucoup plus fondamentales. Pouvoir faire un curetage non pas pour le plaisir de le faire, mais pour recollectiviser le centre. C'est aussi la possibilité pour une première terrasse d'abriter cinquante ou soixante voitures, ce qui convient pour l'îlot. Oui, il faut faire un choix. Je veux bien garder ma remise parce qu'elle me sert à mettre ma tondeuse, mais si elle empêche dix personnes d'avoir un espace collectif où se promener, si elle oblige à faire le tour par la rue Fétis et à prendre des risques, cela ne va plus. Je crois qu'il s'agit d'un cas de conscience collectif. Est-ce que nous refusons que cette conscience collective puisse s'ouvrir à un moment donné.

Th. Sney-Corre : M. Bastin, quand vous dites que vous acceptez les contraintes, je ne crois pas que vous devez accepter n'importe laquelle.

R. Bastin : Non, bien sûr, je les choisis, je m'appuie sur la seule vérité de tous ceux qui sont ici, c'est qu'au bout de cela, il y ait quelque chose qui leur fasse plaisir. Si c'est laid, si les gens ne sont pas bien, c'est insoutenable ; si les gosses sont en danger, c'est insoutenable. Il faut arriver à créer quelque chose qui soit ce qu'on peut faire de mieux maintenant avec les moyens disponibles et la mobilisation des ressources. A un moment donné, il faut récupérer. A un moment donné, il faut construire et il faut absolument imbriquer tout cela, faire quelque chose

qui soit agréable et qui n'est possible que si on mobilise des opinions, des gens autour d'un problème précis.

L. Kroll : Ils tomberont dans les mêmes ornières, ils feront la même chose. Tu dis que les architectes, ce n'est pas important : oui et non. Ici, on ne parle qu'entre architectes et ce n'est finalement peut-être pas utile à la rénovation de Bouvignes, mais c'est peut-être utile seulement pour mettre en lumière les mécanismes dans lesquels les architectes se trouvent. C'est de l'ethnologie d'architectes qu'on fait ici. Bouvignes, c'est un prétexte !

R. Nicolas : Oui, c'est de voir comment informer ceux qui prendront les décisions. Il faut parler du pouvoir...

J.P. Blondel : Quand on parle d'architectes, ils ne sont là que pour proposer.

L. Kroll : Non, ils sont là pour écouter d'abord et avec une oreille bien faite. La mienne n'est pas bien faite.

J.P. Blondel : Ils ne peuvent se contenter d'écouter.

L. Kroll : Ils doivent d'abord écouter, essayer de comprendre. Ce n'est pas facile.

J.P. Blondel : Je crois que la chose la plus importante pour eux est de poser correctement les problèmes de telle manière que...

L. Kroll : Non, de les entendre.

Th. Lanotte : J'ai l'impression que le travail que nous faisons, est de se faufiler dans ce qui est possible. On se faufile comme cela, on va jusqu'à la Meuse...

L. Kroll : Nous ne sommes pas dans nos lotissements. Ecoute, on ne peut pas dire qu'on se faufile dans le possible. Tu as été voir à gauche et à droite. Il y a des tas d'intentions qui sont très précieuses dans ce que tu as raconté. C'est évident. Je ne voudrais pas que ce soit pris comme une critique, mais tu es resté sur ton tapis plain, tu ne l'as pas quitté. Ne parlons par d'architectes. Le pouvoir, c'est sûrement important. J'ai une question : demain, le sol est municipalisé, il n'y a plus de propriété privée. C'est une hypothèse qu'on peut construire actuellement.

A. Lanotte : Elle est très actuelle.

L. Kroll : Demain matin, subitement, on annonce ces faits. C'est paisible, il n'y a pas de réactions, ça y est. Que font les architectes ? Exactement la même chose qu'hier. Exactement. Ils n'ont pas la possibilité de faire autre chose. Donc ce qu'on remue ici, c'est le fond du verre des architectes. Qu'est-ce qu'il y a dans cette opacité ?

E. Meurisse : J'ai l'impression qu'il n'y a pas que dans ce domaine-là. Nous vivons une époque où les gens essaient de reprendre pied bon gré mal gré dans leurs initiatives essentielles. Nous sommes des spécialistes qui en tant que tels, avons une parcelle du pouvoir. Le problème est d'abandonner cette parcelle de pouvoir, de ne plus être des outils de pouvoir, mais des outils d'entraide. Je crois que c'est le problème. Dès qu'un architecte entre en contact avec un client : la porte n'est pas tout à fait à sa place, mais c'est esthétique ou c'est ceci ou c'est cela. Il y a toujours une bonne raison pour qu'on puisse s'amuser à son aise. L'autre est brimé, c'est incontestable. Je vis un problème d'association de parents où ceux-ci veulent reprendre pied dans leurs prérogatives qui est d'éduquer leurs enfants, mais ils se font balayer par les enseignants. Comme les braves gens qui veulent construire, se font balayer par les spécialistes que sont les architectes, ingénieurs et tout le gratin. C'est un peu cela la question posée. Il y a une reconquête des gens, une restitution du maître de l'ouvrage dans ses prérogatives essentielles de départ.

R. Bastin : Il faut faire la différence entre les architectes. Il en est qui courent au devant des désirs des gens, les plus malsains.



L. Kroll : Il y a une surdité sélective.

J. Cosse : Je crois que c'est un peu schématique que de dire que l'architecte brime son client. Il existe bien des exemples qui montrent une participation fructueuse où le client avec l'architecte a pu arriver à un stade d'épanouissement qu'il n'aurait pas atteint seul.

E. Meurisse : Oui, dès le moment où il y a écoute.

J. Cosse : Où l'écoute est réciproque.

E. Meurisse : Il reste que nos grands magasins sont remplis de gadgets pour bricoleurs, des gens qui veulent absolument par tous les moyens, vu les prix, réaliser les choses eux-mêmes. Toutes les conditions possibles et imaginables sont réunies pour que les gens essaient de reprendre pied dans leurs constructions. Sommes-nous prêts à affronter ce genre de problème ? Dans le cas de Bouvignes, est-ce possible ?

J. Cosse : C'est évident. Si vous lisez mon texte et mes plans, je propose une carcasse dans laquelle on peut travailler.

L. Kroll : Une carcasse chez Jean Cosse avec des choses extrêmement obligatoires. Je ne marche pas.

J. Cosse : Tu as bien regardé les plans ?

L. Kroll : Les plans, oui. Le texte, je ne l'ai pas regardé. Si j'aime avoir là une pointe pointue, je ne peux pas.

J. Cosse : Ce n'est pas à ce niveau-là que les choses m'intéressent, mais bien au niveau de l'organisation.

L. Kroll : Si je n'aime pas avoir des fenêtres qui donnent sur mon armoire dans ma cuisine, mais qui donneraient au milieu de l'évier, je ne peux pas parce que cela rompt un équilibre de géométrie qui est du Jean Cosse, fort intéressant, mais je ne peux pas le démolir...

J. Cosse : C'est une limite à se partager, mais il y a des possibilités différentes d'aménager.



J.P. Blondel : Je crois qu'il y a une paralysie chez nous. Il faut un dialogue et un échange d'informations entre le spécialiste et le citoyen. Au cours de ce dialogue, une information qualifiée et précise doit passer. Celui qui décide et qui a le pouvoir, devrait être l'usager; mais il faut qu'il puisse choisir, lui montrer les multiples facettes de son avenir de façon suffisamment claire et nuancée. Nous faisons très mal ce métier-là et parfois nos interlocuteurs le font très mal aussi. Je crois que nous avons une grosse responsabilité au niveau des documents, des maquettes et des discussions, de donner une image assez claire de ce que sera l'avenir dans l'hypothèse A ou dans l'hypothèse B. Nous sommes condamnés à jouer ce jeu-là. Je trouve que notre défaut d'architectes n'est pas du tout un abus de pouvoir comme il est un peu à la mode de le dire, mais de ne pas être à l'écoute, non pas à l'origine, mais quand le projet commence à exister. Nous n'avons souvent qu'une seule manière de montrer celui-ci alors qu'il y en a plusieurs, même celle de montrer de mauvais projets pour faire une démonstration par l'absurde. Nous ne pouvons plus agir seuls, mais nous devons le faire avec beaucoup d'autres.

J. Cosse : La liberté totale, c'est un leurre. A partir du moment où nous vivons en société, il y a une série d'occasions de se frotter les uns aux autres et pour maintenir une bonne entente, il faut un minimum d'organisation. Sans cela, il n'y a pas de liberté réelle. C'est exactement comme si chacun sur la route choisit à chaque moment de rouler à gauche ou à droite. Il y a un sens fixé, des priorités, sans quoi avec toutes les libertés, il n'y a plus moyen de se déplacer. L'architecte a l'obligation de baliser, d'organiser et ainsi de donner des libertés.

L. Kroll : Je répète ce que tu as dit : « l'architecte donne des libertés », mais au nom de quoi ? Qu'est-ce que cela veut dire ? C'est trop dangereux,

Fig. 176. Lucien Kroll. Maison médicale, dite « La Mémé », à Woluwe-St-Lambert, Faculté de médecine de l'Université catholique de Louvain. 1970-1972.



Fig. 177. L. Kroll. Centre œcuménique Dom Lambert Bauduin à l'abbaye de Chevetogne. 1963-1965.

parce que je me reconnais dans tes phrases...

J. Cosse : Il y a un cordonnier pour faire de bonnes chaussures. Il y a un maçon pour maçonner un bon mur. Il y a un architecte pour dessiner une bonne et belle maison.

L. Kroll : Les gens qui achètent des chaussures, peuvent acheter la chaussure ou la refuser.

J.P. Blondel : Il faut qu'on puisse refuser le travail de l'architecte à tous les niveaux. C'est certain.

J. Cosse : Il y a un grand choix d'architectes.

A. Lanotte : Est-ce que la discussion ne vient pas du fait que dans le cas de Jean Cosse, il y a un îlot sans intérêt où il a toute liberté d'agir ? Je crois que nécessairement, si on fait un projet d'ensemble, on conditionne la diversité des gens qui vont habiter dans cet ensemble. Ou bien faut-il à l'opposé partir d'un dialogue poussé à un point tel qu'on aboutisse à une subjectivité presque totale dans l'expression ?

E. Meurisse : Dans ce cas, il y a un utilisateur réel; alors, il n'y a pas de problème. Il faut être une bonne oreille et puis, c'est tout.

Th. Snoy-Corre : Cela se pose pour tout Bouvignes. Moi, cela m'a dérangée dans mon enquête en tant que sociologue. J'ai interviewé les gens sur place. J'ai essayé de faire la synthèse de leurs opinions, mais ce sont d'autres qui iront habiter ces îlots. Comment les toucher ceux-là ? Comment ne pas les conditionner par nos options ?

A. Lanotte : Si vous regardez Bouvignes aujourd'hui, c'est une ville morte. Il n'y a pas d'illusion à se faire. Les vieux Bouvignois, cela meurt. Le nombre d'habitants s'amenuise progressivement et « on » y a contribué. Le pouvoir est intervenu. Les pouvoirs publics ont de grosses responsabilités dans la situation, parce que tout s'est fait en dehors des habitants. Si on arrive à avoir des nids de rats et la vermine du quartier qui fait l'objet du concours, c'est parce que la possibilité d'y habiter a été tuée. Ont été déclarées insalubres des maisons qui pouvaient être réhabilitées. Les gens ont dû partir... Si je parle « valeurs architecturales », nous sommes bien témoins, Marthe Blanpain et moi-même qui avons fait le travail, qu'il y a des non-valeurs architecturales qui sont des trésors d'habitat. Ce serait folie de se baser sur les « valeurs architecturales » pour raser systématiquement tout le reste par le fait du prince. Ce serait très grave. C'est ce qui s'est fait jusqu'à présent... On n'évite pas l'évolution sociale d'un quartier, ce serait une vue de l'esprit de le croire, mais il y a des gens bien concrets qui habitent les rues et qui sont à respecter profondément.

Le problème posé aux architectes est : admettez-vous qu'il y ait un caractère particulier à Bouvignes ? Y a-t-il moyen de refaire un milieu humain dans cette ville qui a des traditions derrière elle ? Est-il possible de la faire évoluer correctement sur le plan architectural ? C'est très important. Autrement dit : y a-t-il des « valeurs » ? Les gens y sont-ils sensibles ? Comment les conserver ? Comment les prolonger ? Comment surtout les dire autrement ?

Quelqu'un parlait tout à l'heure du contact avec la Meuse, des arbres, de Devant-Bouvignes, de l'ancienne commune, du pont qui a disparu. C'est vrai, mais dites-vous bien que Bouvignes a changé X fois de visage au cours des temps. Dans le Bouvignes sur lequel on s'attendrait aujourd'hui, s'il y a des valeurs fort importantes, il ne faut pas s'attendrir sur elles; elles sont importantes par contraste avec ce que je n'ose qualifier, qui se fait à côté et partout dans nos pays. Il y a ici des choses modestes bâties sans architecte, la plupart. Certaines, par contre, la grande maison du Marché par exemple, l'ont été par un architecte qui s'est exprimé, mais en bousculant en fait le gabarit de la ville; il est intervenu en changeant profondément les choses.



Aujourd'hui de façon primaire, on a rasé le passé par îlots entiers ou on s'extasie sur lui, on le bloque sur lui-même alors qu'il faudrait nuancer. Autrefois, Bouvignes était une ville sans communication libre avec la Meuse. C'était une ville de remparts, les gens étaient derrière ceux-ci. Elle a eu successivement des gabarits tout autres, les remparts ont disparu, la ville s'est ouverte vers le fleuve, mais cela n'a jamais été bien fait. Tout le visage de Bouvignes s'est durci, affaibli, jusqu'au trafic dont les gens ont pris l'habitude. Vous avez remarqué comment les gens finalement n'ont plus d'oreille.

R. Bastin : Ils se mettent à l'abri du bruit inconsciemment.

A. Lanotte : Je veux dire qu'il y a de gros problèmes. Je répète : y a-t-il des valeurs réelles à Bouvignes ? Comment peuvent-elles survivre ? Comment doivent-elles être renouvelées ? Comment le visage de Bouvignes qui a changé, peut-il devenir agréable, humain pour des hommes de maintenant ? Et cela, à partir de ce qui est : « valeurs architecturales » et valeurs humaines parfois cachées derrière des non-valeurs architecturales. Partir des gens, je suis d'accord avec ce qu'on en a dit. Les architectes ne doivent pourtant pas se dire qu'ils n'ont rien à faire. Ils doivent au contraire être très présents. D'ailleurs vous l'êtes !

L. Kroll : Absolument !

C. Pirlot : Si on réunissait tous les gens de Bouvignes pour leur demander de faire un projet, ils demanderaient à des architectes de le faire.

A. Lanotte : Ils demanderaient à des architectes de leur faire des images sur lesquelles ils puissent parler. Je ne crois pas que les gens soient capables de dessiner, mais bien d'exprimer leurs besoins.

C. Pirlot : Et encore !

Th. Snoy-Corre : Comment pouvait-on y arriver autrefois ? Il n'y avait pas besoin d'architectes.

A. Lanotte : C'est un autre monde de civilisation. C'est une vue de l'esprit d'y croire pour maintenant.

Th. Snoy-Corre : Cela reprend. Les gens redemandent leurs droits essentiels. Un des droits essentiels, c'est bien de pouvoir créer son milieu de vie.

A. Lanotte : Nous sommes peut-être passés à côté de la question...

C. Pirlot : Je ne crois pas, mais ce que nous devons faire, c'est ce que M. Blondel a dit. Il faut bien que l'architecte essaie après avoir consulté la population, de faire un projet, mais que la population ait l'occasion de réagir, qu'on lui donne le moyen de le connaître.

J.P. Blondel : On se bloque parfois sur le problème du diplôme. On dit entre guillemets « l'architecte » et on parle de l'architecture sans architecte. On a bien raison parce qu'en fin de compte, il s'agit d'une certaine façon de penser les problèmes. Quand quelqu'un a une appendicite, il faut tout de même un chirurgien.

L. Kroll : Toujours des tuyaux !

E. Meurisse : L'architecte est toujours dans une certaine mesure, je le crois, un petit peu le produit de la démission individuelle comme l'urbaniste est le produit de la démission collective. Cela ne veut pas dire que nous n'avons pas besoin d'architecte, pas besoin d'urbaniste, mais qu'il faut abandonner cette parcelle de pouvoir dont il est facile de jouer. Dans ton texte, tu dis : « ils jouent de leur art ». C'est souvent le cas. Il ne faut pas trop se laisser jouer avec son propre art, mais d'abord l'écouter.

A. Lanotte : « Ils jouent de leur art », mais quand on voit le panorama...

E. Meurisse : Ils jouent de leur art, qu'ils en jouent bien ou qu'ils en jouent mal.





C. Pirlot : Il a toujours existé des architectes.

A. Lanotte : Peut-on espérer dans les années à venir, voir des gens très nombreux pouvoir faire de l'architecture sans architecte ?

C. Cosse : N'oublions pas que notre civilisation est basée sur l'enseignement scolaire : primaire, secondaire, universitaire. L'architecte n'échappe pas à ce système ; à d'autres époques, ont existé d'autres formes d'enseignement.

E. Meurisse : Pour répondre à la question : oui, on le verra, parce que les loisirs le permettront de plus en plus. Je ne veux pas dire que ce sera de la bonne architecture. Pour celle-ci, il faut tout de même un certain temps. Il ne faut pas briser la possibilité que cela puisse se faire.

J.P. Blondel : J'ai l'impression que nous serons aussi devant d'autres problèmes, des problèmes de plus grande dimension et à plus long terme, par exemple : favoriser le développement d'une ville par rapport à une autre. Je vois tout de suite beaucoup trop loin peut-être, mais à dessein pour être un petit peu provocant. Je crois qu'il faudra très démocratiquement en parler, offrir des modèles, ouvrir une large discussion, mais je ne crois pas que cela sera spontané.

L. Kroll : Oui, mais est-ce qu'il n'y a pas là un mythe ? A la base de ce que tu dis, il semble qu'avec des mécaniciens du type psychologue, sociologue, aménageur du territoire et tous les économistes et les urbanistes d'un très haut niveau, on va régler la vie collective. Non je quitte le pays !

J.P. Blondel : Je n'ai pas dit cela.

L. Kroll : Alors, il y aura le choix du papier peint ! C'est dans l'autre sens que cela fonctionne. C'est cela le mythe. Cela n'est pas parce qu'au sommet il y a un gouvernement armé de techniciens du type Mac Namara, etc., qui va régner sur tellement de choses et qui va favoriser une ville plutôt qu'une autre, par exemple. Cela se fait sans les instruments. L'économie actuellement est encore la chose la plus mécanique.

J.P. Blondel : Cela se fait mal parce que hors de notre portée et cela doit être à notre portée.

L. Kroll : Non, ce n'est pas possible. Il y a une infinité de motifs, tu ne vas pas pouvoir les maîtriser. Le calculateur électronique, c'est la ville. Elle fait déjà sa propre information. Moi, j'essaie de l'écouter, je ne la comprends pas très bien, mais je n'imagine pas un instant (et je ne veux pas m'y situer) un système où il y aurait une série de mercenaires professionnels de l'aménagement du territoire qui vont me dire : On va faire tel genre de mécanique. Ce n'est pas cela qui est le motif. Le motif, c'est le projet social, c'est-à-dire comment vont vivre les gens d'aujourd'hui et de demain matin ; plus loin on ne sait pas. Il y a une série de connivences qui charpentent quelque chose. Ce quelque chose s'exprime dans une culture qui n'est pas la nôtre, avec un langage qui n'est pas le nôtre. Les expressions en sont peut-être les bidonvilles de vacances, si tu veux. C'est un exemple parce que là, ils ont vraiment la liberté. Il n'y a pas eu d'architecture, il n'y a pas eu d'urbanisme, il n'y a pas eu d'autorisation de bâtir. A Barvaux, il y en a actuellement cinq cents sur un village de sept cents personnes. Et puis, ils ont reçu l'électricité. Il y a eu un procès entre l'administration communale et l'Esma. Ils n'ont pas demandé l'autorisation de poser des poteaux électriques. Tu vois le genre de désordre. Il y a un certain désordre qui fait que soudain apparaît une culture populaire qui n'est pas paupériste, ce sont des gens plutôt riches qui vont faire cela et ils passent leur temps à repeindre. C'est pas du bidonville cela ? Il y a une culture populaire. Elle n'est pas la nôtre. Elle est incompatible avec les jolies choses que nous dessinons, que je dessine. Je voudrais la rendre compatible. Je veux bien faire plaisir, mais pas seul. Ce n'est jamais du dessus. Quand c'est du dessus, c'est un état policier.

J.P. Blondel : C'est parfois du dessus.

L. Kroll : Jamais.

J.P. Blondel : Quand c'est du dessus, c'est souvent contre les autres. C'est trop technocratique, c'est trop précis, c'est trop mesuré. Cela passe trop par l'ordinateur. Moi, je voudrais qu'on s'y intéresse de manière plus vivante, parce que cela me passe au-dessus de la tête, parce que quand on installe une usine de pétrole à Feluy, on ne me demande pas mon avis. Pourtant cela change complètement l'économie d'une importante région de Wallonie.

L. Kroll : Je n'ai pas l'ambition d'atteindre ces niveaux-là, parce que je les crois inaccessibles pour le moment.

Th. Lanotte : Dommage !

J.P. Blondel : Je ne dis pas que ce sont les principaux, mais ils sont terriblement inquiétants.

L. Kroll : Je ne vois pas sur quoi on peut s'appuyer pour infléchir cette autorité venue du dessus.

J.P. Blondel : Regardez les autoroutes, on continue à en faire. Il faut rentabiliser le matériel acheté par les entreprises. Je voudrais qu'à ce niveau-là, on discute aussi.

L. Kroll : En se basant sur quoi ? Tu es tout seul et moi aussi ; même à deux, on est pas encore un comité de quartier. Sur quoi va-t-on s'appuyer ?

J.P. Blondel : On est désarmé parce qu'on n'a pas d'exemple, de contre-proposition à mettre sur la table, parce que nous ne savons pas ce que coûtent une autoroute et une alternative. Cela nous devrions le savoir. Ce n'est pas payant parce qu'à long terme et que nous nous intéressons trop au quotidien, au lendemain immédiat.

L. Kroll : Je ne crois pas qu'il soit possible de contester un pouvoir central à l'aide de quelque chose qui lui est semblable. Le pouvoir central a comme but d'obtenir de la contestation et d'en faire sa force. C'est normal et à ce moment-là, il est un pouvoir vivant. Ce n'est pas à ce niveau-là que nous allons le faire. Moi, je n'en ai pas les moyens, même pas intellectuels.

J.P. Blondel : Individuellement, aucun n'a les moyens.

L. Kroll : Corporativement, on peut rigoler !

J.P. Blondel : On peut le trouver peut-être à une autre échelle sociale et à une autre échelle urbaine.

L. Kroll : Macro-micro. Parlons de cela, On sait de quoi il s'agit.

J.P. Blondel : Ce n'est ni micro, ni macro.

L. Kroll : Je prends la plus petite, parce que dès que c'est un peu grand, je suis perdu. Cela, c'est mon problème. A moins que vous n'ayez des solutions, moi je n'en ai pas. Au-delà de douze personnes, je suis perdu. Au-delà d'un certain nombre, cela vire à la littérature politique. Je n'y ai plus rien à faire. J'attends que cela cesse.

Consulter les gens, cela veut dire que j'ai un pouvoir ou que je représente ce pouvoir, mais je ne fais pas un métier de mercenaire. Je fais un métier d'habitant qui est un peu plus architecte, mais pas tellement plus que ceux qui habitent. Ils connaissent autre chose que moi et moi je connais des choses qu'eux ne connaissent pas.

J.P. Blondel : Ici, je t'arrête parce que tu dis : Moi, je fais un métier d'habitant. Je crois que justement les communautés urbaines, les communautés sociales, les communautés civiques ne sont pas des communautés. Ce sont des gens qui travaillent, agissent, ont des complémentarités à un niveau de société urbaine. Une des principales



richesses de l'humanité, c'est d'appartenir à des communautés qui sont plus que simplement des habitants. Nous nous intéressons trop égoïstement à nos habitations.

L. Kroll : J'habite mon tram, j'habite mon bureau, j'habite mon administration...

J.P. Blondel : Dans ce sens-là, je veux bien. Le logement dans une ville, c'est l'aspect tout à fait secondaire. La ville, ce sont des espaces publics, des espaces où on travaille, où on joue le jeu social, où on joue le jeu politique, le jeu culturel.

L. Kroll : Bon, causons lieu de travail. Quelle est la participation des travailleurs dans un lieu de travail ? Zéro. Pour moi demain, demain matin, c'est là que cela commence. Il est inconcevable de concevoir une chaîne de fabrication d'automobiles sans savoir la matière spongieuse qui travaille à cela. Il n'y a pas...

J.P. Blondel : Je veux bien marcher !

L. Kroll : Dans l'administration, il n'y a pas de participation. Il y a un modèle, une hiérarchie, un système de relations, système mécanique imposé par celui qui fait l'administration. Deuxièmement, il y a un autre système qui n'a rien à voir avec le premier. C'est le système affectif : les gens qui s'entendent ou ne s'entendent pas, quelle que soit leur position dans le diagramme. Tout le monde connaît cela, je suppose, mais cela ne donne pas une forme aux choses ; je parle en architecte



R. Nicolas : L'heure passe. Nous approchons de la fin. On a parlé de la relation entre l'architecte et le client, que le client soit individu ou groupe. Je crois que c'est un peu différent comme relation, on n'a pas été jusqu'à définir la différence. N'est-ce pas le problème de la relation entre celui qui a le savoir et celui qui ne l'a pas ? On a comparé architecte et médecin. On a parlé aussi de bonne architecture ; une expression employée plusieurs fois : y a-t-il une bonne et une mauvaise architecture, une architecture bonne en soi objectivement ? A partir de là, il faut croire que les mauvaises architectures ont été faites par de mauvais architectes ou bien qu'une architecture est toujours bonne pour celui qui l'a voulue telle, l'a demandée comme cela et qui peut ne pas être bonne pour les autres ? Comment veut-on vivre les gens aujourd'hui ? Cela est un point important. Ce qui n'a peut-être pas été dit et qu'on aurait pu essayer de définir si on avait eu le temps, c'est la recette, le moyen de savoir ce que les gens désirent au niveau de l'architecture, à un niveau plus général aussi. On s'est demandé comment infléchir les décisions imposées par le pouvoir public, par la machine de l'Etat ? Il semble qu'il n'y a pas moyen d'infléchir ces décisions individuellement et la corporation n'est pas un moyen, dites-vous. A ce moment-là, je crois qu'on quitte carrément l'architecture pour entrer dans la politique et contester un petit peu le système de société plus global. On a parlé de l'entreprise, là je ne sais pas si on peut parler de participation ou d'un mot plus grand encore. C'est presque l'autogestion.

A. Lanotte : En terminant, ne peut-on demander à chacun, si c'est possible, de dire comment il entreprendrait l'affaire de Bouvignes ? Autrement que cela n'a été dit tantôt.

Nous avons parlé à peine du concours, mais il se fait en ce moment. On a demandé un plan général et tout un quartier sera confié au lauréat avec mission de l'aménager complètement. Ce ne sera pas un « concours-bidon » comme d'habitude, il en sortira une commande, ce qui est important à juste titre pour les architectes : réaliser quelque chose.

E. Meurisse : Cela n'empêche pas que le concours soit un « concours-bidon ». Tout d'abord, les gens n'ont pas demandé ce concours et on ne sait pas par quel « deus ex machina », on va essayer de les récupérer en les mettant à la lecture des résultats. Ils feront partie du



Fig. 178. Les volumes clairsemés mais nettement affirmés en hauteur par le jeu des toitures, nous indiquent naturellement que les libertés architecturales se découvriront dans la justesse des jonctions et des articulations. Les habitations nettement différenciées s'ouvrent largement vers un verger.

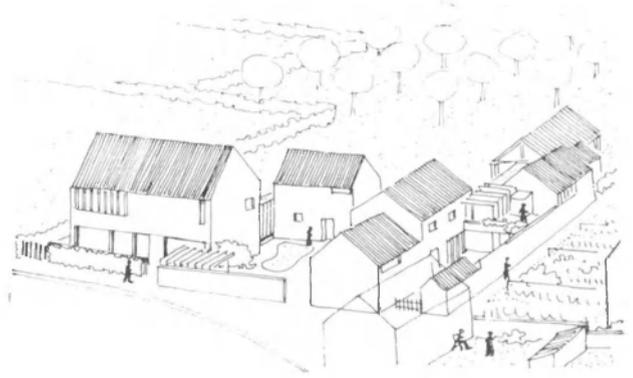


Fig. 179. Vue de la rue, l'ancienne ferme en ordre dispersé est visuellement maintenue. Les ouvertures suggèrent la fonction nouvelle. Un jeu de murs et de haies où les entrées sont clairement indiquées, donne une assise à l'ensemble.

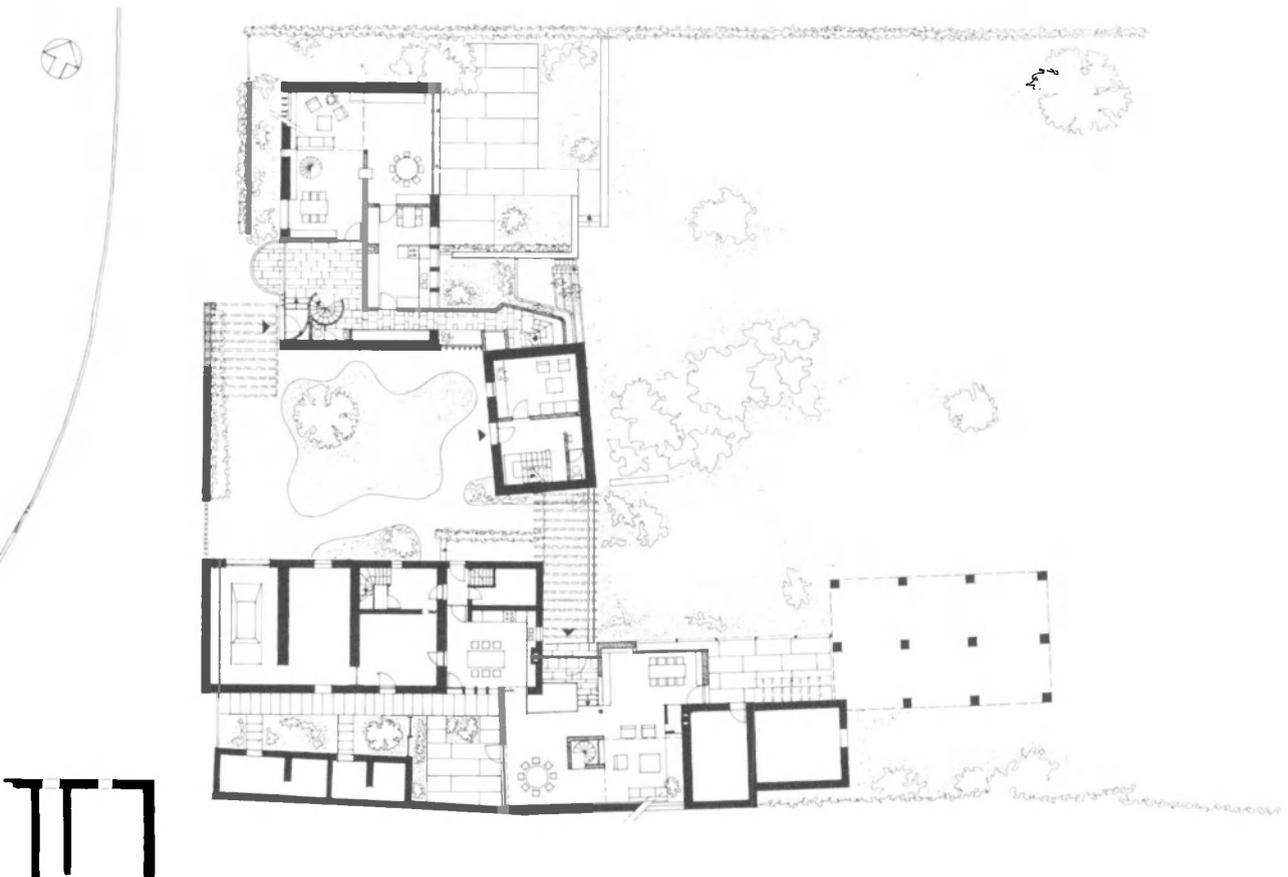


Fig. 180. Th. Lanotte; coll. M. de Vrij. Transformation d'une ferme à Suarlée. Située au centre du village, cette ferme inhabitée est destinée à regrouper aujourd'hui deux couples jeunes, dans lesquels un journaliste et un psychanalyste. Nous tentons de répondre à leurs souhaits: habiter aujourd'hui ces bâtiments avec tout ce que cela comporte d'espaces souples, de lumière, d'ouverture et d'intimité tout en maintenant et consolidant l'unité de l'ensemble. En haut du plan, la maison est prolongée par le cabinet de consultation du psychanalyste. En dessous, l'autre maison présente en son centre, des ouvertures vers le patio et vers le jardin. Un espace commun sépare les habitations. Le jardin, privé sur une certaine profondeur, s'ouvre sur le verger.



jury, mais ils n'ont rien demandé, ils n'auront pas participé, ils ne se seront pas définis par rapport à quoi que ce soit. Les gens qui participent au concours sont eux-mêmes piégés, parce que justement ils n'ont pas de support et ce support, c'est l'homme de Bouvignes; ils ne l'ont pas consulté. Il n'est pas possible que le règlement fixe la nature de l'homme de Bouvignes. Il n'est pas possible que les architectes, compte tenu de l'exaspération de leur imagination au moment du concours, puissent le faire.

L. Kroll: Je n'ai pas lu toute la littérature du concours. Est-il possible qu'un concours dise: Nous demandons à n'importe qui, à des architectes aussi, d'imaginer un processus au bout duquel quelque chose peut se faire? Mais pas: Donnez-moi de l'architecture, des solutions.

A. Lanotte: Cela reste toujours un point d'interrogation. Cet îlot qui va être entièrement reconstruit, que va-t-il devenir? Je ne sais, mais je crois qu'au stade ultérieur, les implantations d'architecture pourraient évoluer en fonction des besoins qui seraient précisés, qui pourraient être le résultat d'un dialogue. Je ne suis pas un fervent des concours, très loin de là: en principe, je n'y crois pas, mais dans le cas présent, je sais simplement que s'il n'y avait pas eu «Inter-Environnement», la réunion de citoyens venus d'un peu partout, porteurs d'une inquiétude du même ordre, dans l'église de Bouvignes parce que c'est la grande salle où il y avait moyen de se réunir, s'il n'y avait pas eu cela, s'il n'y avait pas eu ensuite de holà mis par le pouvoir public au plus haut niveau, aurait-on fait cela? On aurait simplement rasé tout un quartier de Bouvignes et on aurait mis des autos à la place; c'est ce qui avait été prévu. Tout cela me paraît délicat à juger, extrêmement complexe et plus encore qu'on ne le dit.

L. Kroll: Ceci est sans doute vrai, mais il y a un autre genre de vie qui devrait s'exprimer à Bouvignes, dont on entend les traces, vous en avez entendu suffisamment, je crois. Qu'est-ce que cela représente exactement? Il faut tâtonner encore longtemps pour le savoir. Ceux-là ou d'autres, avec ceux qui ne parlent pas, etc. Il y a quelque chose qui se charpente. Ce que nous proposons ne correspond probablement pas à une espèce d'instinct d'habitant, celui qui vit sur place. On devrait avoir des moyens et ils existent, de tester cela, cela et d'autres choses. Nous travaillons avec notre culture et notre technique. Cela ne correspond pas du tout à ce que les gens imaginent.

J. Cosse: Au-delà des règlements et de toutes les complications qui en résultent, si on donne grâce au concours, l'occasion à des hommes de donner le meilleur d'eux-mêmes, le résultat sera positif.

L. Kroll: Excusez-moi, mais je ne peux être d'accord avec une phrase qui est belle — on est évidemment d'accord avec tous les motifs de cette phrase —, mais cela n'est pas vrai parce que je n'ai jamais rencontré d'hommes qui soient de mauvaise volonté.

J. Cosse: Moi, j'en connais.

L. Kroll: Il y en a tellement qui sont de bonne volonté et qui font les ratés que nous sommes occupés à voir. De toute façon, nous sommes dans un système duquel on ne peut sortir.

J. Cosse: Que proposes-tu? Une corde et se pendre. Je crois en la vie, je crois en l'homme, en ses possibilités, en son devenir.

L. Kroll: Pas dans ce cadre-là. C'est le cadre...

R. Bastin: Je trouve important qu'il y ait des courants de pensée qui mènent les choses dans un autre sens. On l'a bien vu dans les dix dernières années. On ne pense plus les choses de la même façon. Plus on affine sa sensibilité, plus on a des chances d'aller dans le sens où Lucien est parti avant nous. Il est allé loin dans une expérience. C'est comme cela que mon fils Gilles, après avoir passé trois ou quatre jours à



Fig. 181. Emm. Meurisse et P. Léonard, 1972-1973. Maison unifamiliale à Leuze-lez-Dhuy, prov. de Namur, très isolée, à deux niveaux, 226 m². Façade arrière au sud: séjour, patio, chambres.



Fig. 182. La même maison: cuisine, entrée dans l'angle au demi-niveau. A l'arrière: mezzanine du séjour.



Fig. 183. La même. A droite, le garage.

Froidmont, m'a dit : « C'est plus marrant que ce que tu fais, Papa ». Je trouve cela magnifique.

A. Lanotte : Je retire de ceci qu'on ne fera sagement Bouvignes sans prendre davantage option avec les gens. Je suis de plus en plus persuadé qu'on ne peut pas faire de grands plans autoritaires pour la ville. Si on veut qu'elle vive, il faut absolument que le travail se fasse avec les gens. Je crois aussi que celui-ci doit se faire non par des équipes anonymes, mais par des hommes ayant une personnalité, attentifs à la qualité des choses qu'ils mettent sous les yeux des autres. Il y a un tas de bonnes volontés bien sûr, mais il y a aussi énormément de prétention, chez les gens aussi. L'autre jour, je voyais sur la route du Condroz des grands bidons mis sur des petits terrains, avec tuiles, ardoises et éternit, tout à la fois; c'est d'une prétention incroyable. Ce sont pourtant les gens qui font cela et les architectes qui s'y prêtent. Essayer d'entendre ce que les gens disent, en saisir la valeur et les intentions, puis les traduire dans les plans. La jonction est difficile.

Th. Snoy-Corre : Vous parlez tout le temps des valeurs qui existent à Bouvignes. Ce qui me dérange, c'est que les valeurs changent. Vous avez dit que Bouvignes avait changé. Les valeurs sont portées par les habitants. Les habitants actuels ont certaines valeurs, mais les habitants futurs auront d'autres valeurs. Je ne saisis pas la question...

A. Lanotte : L'étude qui m'a été demandée et à partir de laquelle nous sommes ici est celle des « valeurs architecturales ». Je pense que nous vivons un moment de civilisation après plusieurs autres, un visage que l'on se donne à travers les temps. Pour moi, c'est une réalité importante qui s'est exprimée successivement au cours des temps, à partir des besoins des hommes, dans des œuvres, avec ou sans architecte. Il faut toujours bâtir. Une terrible inquiétude me poursuit : la veulerie d'une grande partie de ce qui se bâtit aujourd'hui. A partir de l'inconscience des gens — excusez-moi, Messieurs les architectes —, un certain nombre d'entre vous l'étendent sans se poser de questions, sauf celle des honoraires, sans vraiment travailler. Cette non-valeur qui nous entoure a quelque chose d'inhumain et pose le problème de l'enseignement, de la formation. Il faut absolument que les hommes de maintenant soient capables de réaliser que ce que l'on fait en construisant est un « acte de bâtir » et d'en établir correctement le projet. A toutes les époques, Bouvignes s'est transformée, mais les moyens étaient très limités. Actuellement, on a une surabondance de moyens que l'on ne parvient plus à dominer. C'est peut-être incroyable, les architectes n'en sortent plus, alors que l'expression de notre temps est entre leurs mains...

E. Meurisse : On n'arrive plus à construire en pierre à Bouvignes, tellement on a de moyens.

L. Kroll : Il n'est pas d'accord avec vous. On n'a pas les mêmes moyens.

A. Lanotte : On a d'autres moyens, mais surabondants. Le choix devient plus difficile, semble-t-il, à voir le paysage qu'on a autour de soi, c'est-à-dire que le choix, on ne le fait pas. On fait n'importe quoi, n'importe comment.

Th. Snoy-Corre : Je ne crois pas qu'il y ait des non-valeurs. Ce qui est non-valeur a toujours une valeur pour quelqu'un d'autre.

A. Lanotte : Oui, bien sûr. Peut-être que la base de tout est mauvaise. C'est peut-être une erreur d'évaluer les « valeurs architecturales ». Peut-être. Une fois que l'on va un peu plus loin dans votre sens, tout est bien...

Th. Snoy-Corre : Je fais l'avocat du diable.

A. Lanotte : Je sais bien, certains sont comme cela.

E. Meurisse : Ce qui a résisté et qui sert d'appui a tout de même encore une valeur. Le site lui-même est aussi une valeur acquise, parce qu'il s'y est ajouté quelque chose, que cela a fait les choux gras des gens qui ne l'ont pas flanqué par terre...

Ici la bande s'est arrêtée, épuisée. Les quelques dernières minutes de l'échange n'ont pas été enregistrées...

QUELLE CRÉATION ? QUELLE DIFFUSION ?

DANS la période actuelle, on peut déceler deux axes selon lesquels l'action culturelle poursuit son objectif de démocratisation de la culture, alors même que la réalité lui oppose chaque jour davantage ses obstacles. Divisée en classes sociales, notre société reproduit et aggrave les inégalités économiques, sociales et culturelles, maintient la ségrégation scolaire et perpétue l'opposition entre travail manuel et travail intellectuel. Dans le même temps, des aspirations de plus en plus profondes et mobilisatrices se développent au sein de toutes les couches sociales, y compris parmi les classes populaires, pour la conquête des moyens de culture et pour le droit au libre épanouissement de l'expression personnelle.

Le premier axe sur lequel portent certaines tentatives de l'action culturelle correspond à la *création*. Le souci d'une démocratisation immédiatement possible de celle-ci (c'est-à-dire indépendante de ses conditions sociales et historiques déterminantes) conduit à substituer la *créativité* à la création. Ainsi, chaque individu posséderait en lui-même des capacités *créatives* équivalentes aux capacités *créatrices*, qu'il suffirait alors de libérer par une animation adéquate.

On peut voir là une réduction « naturelle », « biologiste », des conditions de la création artistique. Cette orientation manifeste un progrès important dans la mesure où elle prend en compte les aspirations sociales à la libération des capacités d'expression de chacun, et à la disparition des privilèges culturels. Cependant, elle confond la *créativité* (dont la fin est la satisfaction et l'épanouissement de la personne ou du groupe) avec la *création* (caractérisée par l'élaboration d'un produit culturel nouveau, en fonction d'une démarche spécifique intégrant, pour les dépasser, les acquis antérieurs). L'étape supérieure de l'animation culturelle ne pourra se construire sur cette substi-

tution et cette opposition, mais au contraire sur l'articulation dialectique des deux.

La politique de restructuration budgétaire conduit insensiblement, et souvent inconsciemment, certains à trouver dans la créativité opposée à la création une issue idéologiquement attirante à des difficultés matérielles insurmontables. Le prolongement de cette tentation est une confusion entre activité culturelle et activité politique, la première étant alors soumise à la seconde. En opposant la créativité à la création, on oppose également l'amateurisme au professionnalisme. On permet alors le développement d'activités spectaculaires et économiques. On risque d'ériger la pénurie en principe d'orientation. La tentative de rattachement des établissements d'action culturelle au ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs constitue une invitation directe à prendre cette voie.

Ces perspectives risquent, dans la situation d'asphyxie financière et de transfert des charges opérées par l'Etat, d'être prises en compte par des municipalités qui, jusqu'à présent, faisaient un effort certain en direction de la véritable création, dans des conditions professionnelles.

Les dangers de l'obscurantisme

Le second axe concerne la *diffusion* des produits de la création. Outre les tentatives anciennes, mais toujours d'actualité, pour les présenter sur les lieux mêmes où vivent et travaillent les catégories de public visées, il faut noter celles qui consistent à étudier le choix de ces productions en fonction des attentes du public. Les inégalités culturelles engendrent des attentes différentes de la part des différentes catégories sociales. Il est donc tentant d'opérer, au sein de la culture elle-même, une sélection dont un des dangers

est de conduire à une dénaturation, une mutilation de la réalité de la création culturelle. Un autre danger est de faire croire à chaque groupe social que la culture se résume à ce qu'il en attend spontanément, dans un opportunisme qui entérine les inégalités culturelles et qui nie toute véritable action culturelle pour tendre au conformisme, au conservatisme.

Au bout de cette orientation risque de disparaître la véritable recherche, le véritable progrès culturel, comme si, dans un autre domaine, on limitait la recherche scientifique aux possibilités actuelles d'assimilation des plus défavorisés. Sur le plan scolaire ou culturel, on décèle là les dangers de l'obscurantisme. D'autre part, cette voie repose sur un postulat non évident : celui de la capacité des responsables à connaître véritablement les attentes réelles des publics et non pas à projeter sur ces derniers la perception socialement déterminée qu'ils ont d'attentes imaginées.

Or, la mission d'un établissement d'action culturelle ne devrait-elle pas être plutôt de mettre dans un rapport vivant et actif des publics donnés avec les réalités de la création d'hier et d'aujourd'hui ? Il s'agirait là d'un objectif qui suppose d'être suffisamment en avant des possibilités de chaque public visé, en tenant compte des spécificités de chacun d'eux, en relation étroite avec les associations et organisations dont ils se dotent pour construire des outils d'animation favorisant une démarche supérieure de chacun, dans son appropriation de la création, de ses moyens, de ses productions. Cela exige plutôt un réalisme judicieux qui évite de tomber aussi bien dans les illusions décevantes de l'impatience que dans le conformisme conservateur du fatalisme.

★ Respectivement directeur et conseiller technique de la Maison de la culture du Havre.

Un comité pour la défense de Bouvignes

En la maison du Bailliage, à Dinant, s'est tenue la première réunion du comité de défense de Bouvignes. Une vingtaine de personnes se sont groupées pour étudier les problèmes causés par l'aménagement de ce secteur. Cette initiative ne visait pas à contrecarrer l'action communale, mais, au contraire, a s'appuyer sur l'effort de protection de l'environnement entrepris par la ville de Dinant, qui vient de créer une commission de protection de l'environnement et de défense du patrimoine architectural.

Après le mot de bienvenue prononcé par M. J. Flamey, membre de cette commission, M. Staudt, secrétaire, a exposé l'importance que revêtent actuellement les divers projets d'aménagement de Bouvignes : la transformation d'un quartier entier, la fixation prochaine du périmètre culturel, la refecton de la rue Henri Blès, et diverses transformations.

Au cours de l'échange de vues, se sont dégagées deux grandes lignes de force : d'abord, l'importance de rénover l'habitat à Bouvignes, l'entretien des ruelles et des maisons par les habitants parfois peu soucieux de ce genre de choses et, d'autre part, l'opportunité de relancer le tourisme dans l'ancienne cité médiévale, sans faire de Bouvignes une ville-musée et, donc, sans heurter les riverains.

Les personnes présentes ont également émis le vœu de ne pas voir, au-dessus de la localité, se profiler une ligne à haute tension, appuyant ainsi le désir des autorités communales.

En fin de réunion, il fut procédé à la formation du comité de protection de Bouvignes, composé de vingt-deux membres.

Dans les prochaines semaines, cette commission se réunira pour examiner plus en profondeur les différentes questions qui n'ont été qu'esquissées vendredi soir, afin de mettre déjà sur pied un plan d'action en faveur de la sauvegarde de l'ancienne commune dans les mois qui vont suivre.

L'évolution récente de l'opinion et par contrecoup des pouvoirs publics impose une participation des citoyens à la gestion de la ville. Le fait est indéniable. Il est tout aussi vrai que le mode de cette participation reste très imprécis. Partout naissent des comités de quartier créés par les habitants eux-mêmes et partout s'institutionnalisent ensuite des commissions consultatives d'aménagement du territoire où le pouvoir accueille et mène le jeu. Cela reste difficile.

A Bouvignes, l'animation jusqu'il y a peu se limitait à l'action du Syndicat d'initiative et du « Cercle scolaire et culturel » aux buts aussi larges que sa dénomination l'indique. Le musée local à la grande maison du Marché est né de là.

En 1975, à l'occasion de l'Année européenne du Patrimoine architectural et de la réunion à Bouvignes le 14 juin, d'Inter-Environnement-Wallonie, tout a rebondi¹. Celle-ci a provoqué l'étude commandée par le Ministère de la Culture française et le concours dans lequel le Ministère des Affaires wallonnes, de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement engageait la Ville de Dinant.

Installée le 14 janvier 1976, avec comme objectifs immédiat l'établissement des périmètres culturels de l'entité urbaine et l'organisation du concours², la Commission consultative pour la protection de l'environnement et du patrimoine culturel de Dinant se trouva rapidement confrontée avec l'action du « Comité de défense de Bouvignes » ou « Bouvignes-Sauvegarde » dont la première réunion se tint au début du mois de mars suivant. L'action du comité de quartier se fera particulièrement sentir dans les mois qui ont précédé le jugement du concours, notamment avec la collaboration de l'auteur de l'enquête sociologique et la participation de groupes d'architectes concurrents, désireux de rencontrer la population. L'Atelier L. Kroll est aussi allé l'interroger pour préparer sa « vision ».

Le concours terminé, l'activité du comité a été en fait relayée par le « Cercle scolaire et culturel » appuyé par la Maison de la Culture de Dinant et la Fédération provinciale du Tourisme.

L'animation se poursuit surtout par les visites guidées de la cité, aidées par la publication en mai 1977 de la plaquette touristique de M. Bourdeaux et E. Staudt. L'heureuse initiative largement annoncée dans la presse régionale et même nationale, étendue aux élèves des écoles de la ville, organisée à la bonne saison, continue à connaître un succès mérité.

Au même moment, Crèvecœur redevient accessible et l'ancien château fort commence à sortir de sa léthargie.

L'éveil de la citoyenneté chez l'électeur, autre que sentimentale, demandera peut-être un long temps...

Fig. 184 Compte rendu de la première réunion du comité. Extrait du *Journal Vers l'Avenir*, Namur, 5 mars 1976.

¹ Toute la presse quotidienne y a fait écho. Voir aussi *Confluent*, n° 38, juillet-août 1975, pp. 34-35.

² Voir E. STAUDT, dans *Confluent*, n° 44, février 1976, p. 36.



Fig. 185. Les participants à une visite guidée en août 1978, rassemblés sur le perron de l'église. Photo Journal Vers l'Avenir, Namur.

Réflexions

Donner des conclusions n'apporterait qu'une clarté fallacieuse sur l'avenir. Il ne faut pas jouer les prophètes. Bouvignes devrait à sa manière redevenir une « ville ». Le devenir d'une ville ne se réduit pas à un schéma directeur. Des prescriptions risquent toujours de s'avérer abstraites au fil du temps.

Sans volonté politique du haut en bas de la citoyenneté, Bouvignes ne se relèvera pas. Les mailles de son tissu vont se distendre, le dessin perdra sa clarté, les couleurs pâliront, tout s'effilochera, les autos viendront remplir les trous vides de maisons, les zones plus résistantes de la trame verront se concentrer sur elles le tourisme parasite appelé par le tam-tam au marché des vieilleries. Est-ce la destinée d'une cité médiévale ?

Quelques réflexions suffiront pour terminer.

- 1. Bouvignes est incontestablement une ville historique, en ce sens qu'une véritable histoire est non seulement présente dans les textes depuis 1213, mais est visuellement inscrite dans un ensemble de monuments qui ne cessent d'interroger, de maisons et de murs qui lui donnent une peau personnelle, de rues, facteur essentiel de la cohésion et de la signification du tout.*
- 2. Bouvignes est une entité unique, à traiter comme telle dans un aménagement général de la vallée de la Meuse wallonne. Elle n'est pas Dinant, Namur, Huy ou Liège et diffère profondément de Sclayn, Andenne ou Amay qui plus modestes ont perdu leur spécificité d'antan.*
- 3. Bouvignes ne sauvera sa personnalité qu'en défendant l'ensemble de son corps de toute amputation et en ne rejetant pas les greffes saines que chaque époque est capable de lui apporter. Les parties insalubres méritent autant d'attention que le centre monumental. C'est la seule chance qu'elle ait de vivre et de n'être pas réduite à un médiocre musée architectural autour de la place du Bailliage, livré à la surenchère touristique.*
- 4. Bouvignes doit accorder priorité à l'habitat, à des habitants permanents. Il importe de réhabiliter d'urgence et correctement les maisons inoccupées, de juguler au maximum la spéculation foncière, de promouvoir une rénovation légère par l'habitant lui-même, d'aider les propriétaires à maintenir en bon état les logis de valeur architecturale par des subventions adéquates sans que l'accroissement de la valeur vénale ou locative ne tourne à leur profit, d'être attentif à la qualité des constructions ou des reconstructions, qualité dont la définition se lit, espérons-le, en filigrane à travers les pages de ce livre. En même temps, il faut accepter une nouvelle fois pour la cité, une évolution normale de*

fonctions et d'inévitables mouvements de population, liés à ceux de la région dont moins que jamais il n'est possible, ni souhaitable de se dissocier.

5. *Bouvignes doit aussi être ouverte aux touristes. Inutile de nier un fait capital de notre civilisation. Il y a la manière de remplir cette fonction. Quel qu'il soit, le touriste devrait se sentir dans un milieu vivant où le passé se marie au présent. Dans cette optique, il est indispensable de veiller à la qualité : revêtement des rues, traitement des façades, état et affectation des monuments, mise en valeur étudiée de fouilles complètes et sérieusement menées, documentation et signalisation adéquates de visites et promenades. Des cafés et qui sait ? des restaurants suivront peut-être... Il faudra en donnant la priorité au piéton, les voitures restant proches mais à l'écart, inciter à flâner, à regarder les maisons nouvelles comme les anciennes.*

Le concours de 1977, discutable dans son principe, n'est-il pas le premier pas du redressement d'une situation très obérée ?

Peut-on être concret ?

Il faut d'urgence :

1. *La volonté politique, cohérente et durable du pouvoir communal, utilisant l'arsenal des moyens, notamment financiers, mis à sa disposition par les lois et décrets, allant jusqu'à poser les questions au plus haut niveau. Il faut notamment obtenir que l'aide aux moins favorisés pour l'habitat le soit sous forme d'allocation de loyer plutôt que de droit à un logement social, pour donner à chacun un éventail de choix et empêcher la ségrégation des classes sociales. Autrement dit, les subsides doivent aller aux personnes plutôt qu'aux briques.*
2. *Un bulletin d'information, régulier et précis, sur tout ce qui touche l'urbanisme et l'architecture, ainsi les permis de lotir et de bâtir, témoignera de cette volonté politique.*
3. *La création par les habitants eux-mêmes d'une association libre de lien politique, capable de se doter d'un statut démocratique permettant d'échapper à toute récupération. Ses exigences vis-à-vis d'elle-même la rendront représentative. Ce groupe ne sera pas constitué pour la défense, mais pour la promotion des intérêts de la cité, en liaison avec ceux de la région. Il veillera à ne pas être pris de court. Bien que non légalisé, le pouvoir communal l'aidera matériellement.*
4. *Le rejet complet du plan particulier d'aménagement de 1951, qui produit ses effets destructeurs au-delà des périmètres approuvés.*
5. *La constitution d'une commission communale d'avis pour Bouvignes, apolitique, où les simples citoyens seront largement représentés, faisant appel à des compétences même étrangères à la commune.*
6. *L'application du règlement du concours, en réhabilitant et rénovant l'îlot Morren.*
7. *La réalisation d'un plan directeur d'aménagement qui tienne compte de la prise de conscience des dernières années, non passéiste, mais ouvert à la création de nouveaux traits du visage traditionnel, modulé pour accueillir l'inconnu...*

Table des matières

Sommaire	5
Avertissement	7
Flashes sur la ville	9
Introduction	15
Le présent / Introduction	17
Les mutations du tissu urbain	19
Les bâtisses majeures	33
Les ruines du château comtal / <i>G. Amand de Mendieta</i>	33
L'église Saint-Lambert	38
La porte de la Val	50
La tour de Crèvecœur / <i>G. Amand de Mendieta</i>	54
La grande maison du Marché	58
L'ancien monastère des Sépulcrines	63
La chapelle Sainte-Ermelinde	69
Les maisons et les lieux de travail / Introduction	73
Place du Bailliage	75
Rue Barbier	80
Rue des Béguines	81
Rue Henri Blés	82
Rue Edouard Fétis	83
Rue du Fourneau	94
Rue Genard	95
Rue Guiot	97
Rue de Meez	99
Rue Cardinal Mercier	99
Rue de Meuse	103
Rue des Potiers	106
Rue Henri Richier	109
Rue Riguette	119
Rue Charles Wéry	120
L'évolution de la construction	123
Un plan des valeurs architecturales	135
Devant-Bouvignes	137
Les habitants dans la ville et la région / <i>Th. Snoy-Corre</i>	139

Table des plans généraux

Surfaces bâties et cours d'eau en 1835	18
Vue aérienne en 1971 et tracé des fortifications vers 1560	25
Estimation des valeurs architecturales	136
Répartition des fonctions dans la localité	144
Plan particulier d'aménagement de 1951	153
Projet de plan de secteur, 1974	155
Proposition de périmètre culturel	163
Proposition de périmètre paysager	165
Zones de recherches urbanistiques et architecturales	168
Profils de la vallée de la Meuse et de la ville	170-171

L'avenir / Introduction	145
Les habitants et la vision de l'avenir / Th. Snoy-Corre	146
Des contraintes / Introduction	149
Les monuments et sites classés	150
Le plan particulier d'aménagement de 1951	151
Le plan de secteur	154
Le concours d'architecture et d'urbanisme de 1976-1977	158
Des suggestions	162
Le périmètre culturel	162
Le périmètre paysager / A. Demeuldre	164
Les rues	166
La couleur	166
La restauration des immeubles	166
L'aide architecturale	166
L'architecture actuelle	167
La mise en valeur des monuments	167
Les abords	167
Les aires de stationnement	167
Des visions pour demain ? / Introduction	169
Circulation et tissu urbain / J.P. Blondel	175
Ilot 1 / Béguines-Potiers / E. Meurisse / P. Léonard	178
Ilot 2 / Rigulette-Blès-Guiot / Atelier L. Kroll	184
Ilot 3 / Genart-Barbier / J. Cosse	189
Ilot 4 / Barbier-Wéry-Fourneau / R. Bastin	195
Ilot 5 / L'usine / Th. Lanotte / M. de Vrij	199
Echange entre architectes	204
Point de vue	226
L'animation	227
Réflexions	229
Table des plans généraux	231
Table des matières	232

Guy AMAND de MENDIETA, attaché à l'Institut royal du Patrimoine artistique, rue Fétis, 30, 5500 Dinant
 Christine BASTIN, photographe, rue de l'Arbre-Béni 127, 1050 Bruxelles
 Roger BASTIN, architecte, avenue Vauban 2, 5000 Namur
 Marthe BLANPAIN, membre correspondant de la C.R.M.S., rue Godefroid 11, 5000 Namur
 Jean-Pierre BLONDEL, architecte, rue Hollebeek 9, 1630 Linkebeek
 Jean COSSE, architecte, avenue des Petits Champs 30, 1410 Waterloo
 Aimée DEMEULDRE, chargée de recherches, rue des Annettes 43, 1340 Louvain-la-Neuve
 Marc de VRIJ, architecte, place St-Aubain 15, 5000 Namur
 Jacques EVRARD, photographe et graphiste, rue de l'Arbre-Béni 127, 1050 Bruxelles
 Guy HAGON, commandant du génie e.r., Longsart 18, 5021 Boninne
 Atelier Lucien KROLL, architecte, avenue L. Berlaumont 20, 1160 Bruxelles
 André LANOTTE, vice-président de la C.R.M.S., rue des Croisiers 9, 5000 Namur
 Thierry LANOTTE, architecte, place St-Aubain 15, 5000 Namur
 Marc LACOUR, architecte, Heiligenborre 4, 1170 Bruxelles
 Pierre LEONARD, architecte, rue Saintraint 17, 5000 Namur
 Emmanuel MEURISSE, architecte, rue Saintraint 17, 5000 Namur
 Roger POTIER, graphiste, rue de Lexhy 56, 4348 Fexhe-le-Haut-Clocher
 Thérèse SNOY-CORRE, sociologue, rue du Berceau 30, 1040 Bruxelles
 Jean-Pierre VERLEYEN, architecte, Heiligenborre 4, 1170 Bruxelles.

Les auteurs remercient M. Alex AMAND de MENDIETA, Mlle Maria WITRY; Mlle Andrée VAN BEVER, M. et Mme Phil. JANSSEN, Mme Guy HAGON, M. Robert NICOLAS; M. Georges GOTHOT, Mme et MM. PIZINGER, Mme Renée PONCELET; MM. G. ROSEVEGUE et M. SIMONOT, M. Jacques FAUVET, directeur du journal « Le Monde »; MM. les Inspecteurs et le personnel de l'Administration du Cadastre à Namur; M. Richard FORGEUR, Mme M.-G. NICOLAS, Conservateur des collections artistiques de l'Université de Liège, Sœur M. HERESWITHA (†), Mme Adrienne GOFFIN, M. le Directeur provincial de l'Administration des Routes à Namur.

Photographies de Chr. Bastin/J. Evrard : fig. 2, 7, 22, 24, 27, 30, 31, 34, 39, 41, 46, 52, 58, 62, 64, 65, 67-69, 72, 75, 81, 82, 95, 97-100, 104-106, 109, 110, 112, 114-116, 127, 151-155, 157, 158, 163, 164, 167-170, 178, pp. 95/3, 96/5, 108/2, 112/2, 120/3 et le reportage pp. 204 à 223. Reproductions : fig. 3, 18-21, 40, 42, 51, 56, 57, 59, 63, 79, 80, 91, 96 et 111.

Les autres photographies : A.C.L., Bruxelles : fig. 32, 33, 36-38, 66, 70, 76, 92, 93. Aéro News Photo, Bruxelles : fig. 102. G. Amand de Mendieta : fig. 54. Bibliothèque royale, Bruxelles : fig. 5, 6, 8, 11-14, 17, 26, 55, 88-90. Bibliothèque de l'Université de Liège : fig. 16. M. Blanpain : fig. 4, 23, 25, 43, 47, 50, 74, 78, 83, 86, 87, 94, 107, 108 et sauf exc. pp. 75 à 121. P. Dandoy, Namur : fig. 49. H. Dave, Ottignies : fig. 171, 172. H. Kessels, Bruxelles : fig. 177. A. Lanotte : fig. 77. Th. Lanotte : p. 94/4, 95/1. J. Lemoine, Bruxelles : fig. 174, 175. Ministère des Travaux publics, Bruxelles : fig. 15.

Carte de situation et plans généraux, fig. 1, 9, 15, 101, 113, 117, 118, 123, 124 et 125, dessinés par R. Potier.

Maquette et mise en page de J. Evrard/Chr. Bastin.